



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Fisheries and Oceans

Pêches et des océans

Chair:

The Honourable BILL ROMPKEY, P.C.

Tuesday, December 5, 2006
Thursday, December 7, 2006
Tuesday, December 12, 2006 (in camera)

Issue No. 5

Thirteenth and fourteenth meetings on:

Issues relating to the federal government's new
and evolving policy framework for managing
Canada's fisheries and oceans

First (final) meeting on:

Bill S-220, An Act to protect
heritage lighthouses

INCLUDING:

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(2006-2007 Budget — the federal
government's policy for managing
Canada's fisheries and oceans)
THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-220, An Act to protect
heritage lighthouses)

WITNESSES:
(See back cover)

Président :

L'honorable BILL ROMPKEY, C.P.

Le mardi 5 décembre 2006
Le jeudi 7 décembre 2006
Le mardi 12 décembre 2006 (à huis clos)

Fascicule n° 5

Treizième et quatorzième réunions concernant :

Les questions relatives au nouveau cadre stratégique en
évolution du gouvernement fédéral pour la gestion
des pêches et des océans du Canada

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-220, Loi visant à protéger
les phares patrimoniaux

Y COMPRIS :

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le budget de 2006-2007 — le cadre stratégique
du gouvernement fédéral pour la gestion
des pêches et des océans du Canada)
LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi S-220, Loi visant à protéger
les phares patrimoniaux)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Bill Rompkey, P.C., *Chair*

The Honourable Janis G. Johnson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	* Hays, P.C.
Baker, P.C.	(or Fraser)
Campbell	Hubley
Cochrane	* LeBreton, P.C.
Comeau	(or Comeau)
Cowan	Meighen
Gill	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Bill Rompkey, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Janis G. Johnson

et

Les honorables sénateurs :

Adams	* Hays, C.P.
Baker, C.P.	(ou Fraser)
Campbell	Hubley
Cochrane	* LeBreton, C.P.
Comeau	(ou Comeau)
Cowan	Meighen
Gill	Watt

*Membres d'office

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 28, 2006:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carney, P.C., seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., for the second reading of Bill S-220, An Act to protect heritage lighthouses.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Rompkey, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 28 novembre 2006 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carney, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Murray, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-220, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 5, 2006
(15)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day, at 7:03 p.m., in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Bill Rompkey, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Baker, P.C., Hubley, and Rompkey, P.C. (4).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 16, 2006, the committee continued its examination of issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated April 27, 2006.)

WITNESSES:

Fisheries Council of Canada:

Patrick McGuinness, President.

Ecology Action Centre:

Mark Butler, Managing Director and Coordinator, Marine Issues.

Messrs. McGuinness and Butler made statements and answered questions.

At 8:48 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, December 7, 2006
(16)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day, at 9:40 a.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Bill Rompkey, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Baker, P.C., Comeau, Cowan, Hubley, Johnson, Rompkey, P.C., and Watt (8).

Other senator present: The Honourable Senator Carney, P.C. (1).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 5 décembre 2006
(15)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 19 h 3, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Bill Rompkey, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Baker, C.P., Hubley et Rompkey, C.P. (4).

Également présent : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mai 2006, le comité poursuit son étude des questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 1 des délibérations du comité du 27 avril 2006.)

TÉMOINS :

Conseil canadien des pêches :

Patrick McGuinness, président.

Ecology Action Centre :

Mark Butler, administrateur délégué et coordonnateur, Comité des questions maritimes.

MM. McGuinness et Butler font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 20 h 48, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 7 décembre 2006
(16)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 9 h 40, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bill Rompkey, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Baker, C.P., Comeau, Cowan, Hubley, Johnson, Rompkey, C.P., et Watt (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Carney, C.P. (1).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Office of the Senate Law Clerk and Parliamentary Counsel; Mark Audcent, Law Clerk and Parliamentary Counsel; Janice Tokar, Legislative Drafter.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 28, 2006, the committee began its examination of Bill S-220, to protect heritage lighthouses.

WITNESSES:

The Honourable Senator Pat Carney, P.C., sponsor of the bill.

Parks Canada:

Larry Ostola, Director General, National Historic Sites;

Patricia Kell, Director, Policy and Government Relations, National Historic Sites;

Doug Tapley, Manager, Cabinet Affairs.

Fisheries and Oceans Canada:

Cal Hegge, Assistant Deputy Minister, Human Resources and Corporate Services;

David Burden, Director, Real Property, Divestiture.

The Chair made a statement.

Senator Carney, P.C., made a statement and answered questions.

The Chair made a statement.

Mr. Burden made a statement. Mr. Ostola made a statement. Mr. Hegge made a statement. The witnesses answered questions.

The Chair made a statement.

It was agreed that the witnesses remain at the table to answer questions during clause-by-clause consideration of Bill S-220. The witnesses answered questions from time to time.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-220, to protect heritage lighthouses.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, containing the short title, stand postponed.

The Chair asked whether clause 2 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 2,

(a) on page 1,

(i) by adding after line 22 the following:

““advisory committee” means the advisory committee established by the Minister under section 9.1.”,

(ii) by adding after line 25 the following:

Également présents : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement; Mark Audcent, légiste et conseiller parlementaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire du Sénat; Janice Tokar, rédactrice législative.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 28 novembre 2006, le comité entame son étude du projet de loi S-220, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Pat Carney, C.P., marraine du projet de loi.

Parcs Canada :

Larry Ostola, directeur général, Lieux historiques nationaux;

Patricia Kell, directrice, Politiques et relations gouvernementales, Lieux historiques nationaux;

Doug Tapley, gestionnaire, Affaires du Cabinet.

Pêches et Océans Canada :

Cal Hegge, sous-ministre adjoint, Ressources humaines et services intégrés;

David Burden, directeur, Biens immobiliers, Dessaisissement.

Le président fait une déclaration.

Le sénateur Carney, C.P., fait une déclaration puis répond à des questions.

Le président fait une déclaration.

MM. Burden, Ostola et Hegge font chacun une déclaration et répondent ensuite aux questions.

Le président fait une déclaration.

Il est convenu que les témoins restent dans la salle pour répondre à des questions durant l'étude article par article du projet de loi S-220. Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi S-220, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Il est convenu que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu que l'étude du préambule soit reportée.

Il est convenu que l'étude de l'article 1, comprenant le titre abrégé, soit reportée.

Le président demande si l'article 2 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l'article 2,

a) à la page 1 :

(i) par adjonction, après la ligne 22, de ce qui suit :

« « comité consultatif » Le comité consultatif constitué par le ministre en application de l'article 9.1. »,

(ii) par adjonction, après la ligne 26, de ce qui suit :

““established criteria” means the criteria established by the Minister under paragraph 18(a).”, and

(iii) by deleting lines 26 to 29; and

(b) on page 2,

(i) by replacing lines 3 and 4 with the following:

“this Act, and includes any related building that is included in the designation.”,

(ii) by replacing line 10 with the following:

“use as an aid to navigation.”,

(iii) by replacing lines 11 to 14 with the following:

““Minister” means the Minister responsible for the Parks Canada Agency.”,

(iv) by deleting line 15, and

(v) by replacing lines 16 to 19 with the following:

““related building”, in relation to a lighthouse, means any building on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse.”.

Debate arose thereon.

At 11:36 a.m., the committee suspended.

At 11:50 a.m., the committee resumed.

After debate, with leave, it was agreed that clause 2 stand postponed.

The Chair asked whether clause 3 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 3, on page 2, by replacing lines 23 to 27 with the following:

“nation of heritage lighthouses; and

(b) regulating the alteration, disposition and maintenance of heritage lighthouses.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived.

It was agreed that clause 3 carry.

The Chair asked whether clause 4 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 4, on page 2, by replacing lines 28 to 30 with the following:

“4. This Act applies to lighthouses that are the property of Her Majesty in right of Canada.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 4, as amended, carry.

« « critère établi » Critère établi par le ministère en application de l’alinéa 18a). »,

(iii) par suppression des lignes 23 à 26,

(iv) par substitution, aux lignes 27 à 30, de ce qui suit :

« « ministre » Le ministre responsable de l’Agence Parcs Canada. »;

b) à la page 2 :

(i) par substitution, aux lignes 12 et 13, de ce qui suit :

« édifice connexe — désigné comme phare patrimonial aux termes de la présente loi. »;

(ii) dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« use as an aid to navigation. »,

(iii) dans la version anglaise, par suppression de la ligne 15

(iv) par substitution, aux lignes 14 à 17, de ce qui suit :

« « édifice connexe » À l’égard d’un phare, édifice situé sur le même site que celui-ci qui contribue à son caractère patrimonial. ».

Il s’ensuit un débat.

À 11 h 36, la séance est interrompue.

À 11 h 50, la séance reprend.

Après débat, il est convenu à l’unanimité que l’étude de l’article 2 soit reportée.

Le président demande si l’article 3 est adopté.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l’article 3, à la page 2, par substitution, aux lignes 24 à 27, de ce qui suit :

« b) en réglementant leur modification, leur aliénation et leur entretien. ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu que l’article 3 soit adopté.

Le président demande si l’article 4 est adopté.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié à l’article 4, à la page 2, par substitution, aux lignes 29 et 30, de ce qui suit :

« appartenant à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l’article 4, tel que modifié, soit adopté.

It was agreed that clause 5 carry.

The Chair asked whether clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 6, on page 2,

(a) by replacing lines 33 and 34 with the following:

“6. (1) The Minister may, at any time, taking into account the established criteria,”; and

(b) by replacing line 38 with the following:

“include any related building that the Minister considers should be included in the designation, taking into account the established criteria.”.

After debate, the Honourable Senator Baker, P.C. moved that the word “building” be replaced with the words “built structure”.

The question being put on the sub-amendment, it was adopted, on division.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted, on division.

It was agreed that clause 6, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 7 shall carry.

After debate, it was agreed to invite Mark Audcent and Janice Tokar to the table. Mr. Audcent and Ms. Tokar answered questions from time to time.

After debate, clause 7 was negated.

The Chair asked whether clause 8 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 8, on page 3,

(a) by replacing line 24 with the following:

“into account the established criteria,”;

(b) by replacing line 26 with the following:

“which the Minister receives a petition; and”; and

(c) by replacing lines 29 to 35 with the following:

“whether any related buildings should be included in the designations, and make the appropriate designations.”.

After debate, with leave, it was agreed to suspend consideration of the motion in amendment to clause 8 and to revert to the consideration of the amendment of the Honourable Senator Comeau to clause 2.

After debate, the Honourable Senator Baker, P.C. moved that, in the amendment to clause 2, the word “building” be replaced with the words “built structure”.

After debate, the question being put on the sub-amendment, it was adopted on the following vote:

Il est convenu que l'article 5 soit adopté.

Le président demande si l'article 6 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié à l'article 6, à la page 2,

a) par substitution, aux lignes 33 à 35, de ce qui suit :

« 6. (1) Le ministre peut, à tout moment, en tenant compte des critères établis, désigner un phare comme phare patrimonial »;

b) par substitution, à la ligne 38, de ce qui suit :

« prendre tout édifice connexe qui, de l'avis du ministre et en tenant compte des critères établis, devrait y être inclus. ».

Après débat, il est proposé par l'honorable sénateur Baker, C.P., que le mot « édifice » soit remplacé par les mots « construction connexe ».

La motion de sous-amendement, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

La motion d'amendement telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu que l'article 6, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l'article 7 est adopté.

Après débat, il est convenu d'inviter Mark Audcent et Janice Tokar à la table. M. Audcent et Mme Tokar répondent périodiquement à des questions.

Après débat, l'article 7 est rejeté.

Le président demande si l'article 8 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié à l'article 8, à la page 3,

a) par substitution, à la ligne 23, de ce qui suit :

« tant compte des critères établis : »;

b) dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 26, de ce qui suit :

« which the Minister receives a petition; and »;

c) par substitution, aux lignes 27 à 32, de ce qui suit :

« tout édifice connexe — doivent être désignés comme phares patrimoniaux, et procède aux désignations appropriées. ».

Après débat, il est convenu à l'unanimité d'interrompre l'examen de la motion d'amendement visant l'article 8 et de revenir à l'étude de l'amendement à l'article 2 proposé par l'honorable sénateur Comeau.

Après débat, il est proposé par l'honorable sénateur Baker, C.P., que dans l'amendement à l'article 2, le mot « édifice » soit remplacé par les mots « construction connexe ».

Après débat, la motion de sous-amendement, mise aux voix, est adoptée comme suit :

YEAS: The Honourable Senators Baker, Cowan, Hubley, Johnson and Watt — 5.

NAYS: The Honourable Senator Comeau — 1.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted.

It was agreed that clause 2, as amended, carry.

The committee resumed consideration the motion in amendment of the Honourable Senator Comeau to clause 8.

After debate, it was agreed that, in the motion in amendment of the Honourable Senator Comeau to clause 8, the word “building” be replaced with the words “built structure”.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted.

It was agreed that clause 8, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 9 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 9, on page 3, by replacing line 43 with the following:

“it has been desig-”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 9, as amended, carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended, on page 3, by adding after line 44 the following:

“9.1 The Minister must establish an advisory committee to advise and assist the Minister on matters relating to heritage lighthouses, including the designation and protection of heritage lighthouses and the establishment of criteria for their designation, alteration and maintenance.”.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Chair asked whether clause 10 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 10,

(a) on page 3, by replacing lines 45 to 51 with the following:

“10. The Minister must consult with the advisory committee, and may consult with any other persons or bodies that the Minister considers appropriate, before determining whether a lighthouse should be designated as a heritage lighthouse and whether any related building should be included in the designation.”; and

(b) on page 4, by deleting lines 1 to 13.

POUR : Les honorables sénateurs Baker, Cowan, Hubley, Johnson et Watt — 5.

CONTRE : L'honorable sénateur Comeau — 1.

La motion d'amendement telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 2, tel que modifié, soit adopté

Le comité reprend l'étude de la motion d'amendement visant l'article 8, proposée par l'honorable sénateur Comeau.

Après débat, il est convenu que, dans la motion d'amendement visant l'article 8 proposée par l'honorable sénateur Comeau, le mot « édifice » soit remplacé par les mots « construction connexe ».

La motion d'amendement telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 8, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l'article 9 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié à l'article 9, à la page 3, par substitution, aux lignes 38 et 39, de ce qui suit :

« vertu de la présente loi et y indique s'ils ont été désignés comme phares patrimoniaux. ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 9, tel que modifié, soit adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à la page 3, par adjonction, après la ligne 39, de ce qui suit :

« 9.1 Le ministre doit constituer un comité consultatif chargé de le conseiller et de l'assister sur les questions relatives aux phares patrimoniaux, y compris leur désignation, leur protection et l'établissement de critères relatifs à leur désignation, à leur modification et à leur entretien. ».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président demande si l'article 10 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l'article 10,

a) à la page 3, par substitution, aux lignes 40 à 45, de ce qui suit :

« 10. Le ministre doit consulter le comité consultatif, et peut consulter tout autre organisme ou personne qu'il juge approprié, avant de déterminer si un phare — ainsi que tout édifice connexe — devrait être désigné comme phare patrimonial. »;

b) à la page 4, par la suppression des lignes 1 à 13.

After debate, it was agreed that, in the motion in amendment of the Honourable Senator Comeau to clause 10, the word “building” be replaced with the words “built structure”.

The question being put on the motion in amendment, as amended, it was adopted.

It was agreed that clause 10, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 11 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 11, on page 4,

(a) by replacing lines 14 to 18 with the following:

“11. (1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be altered in accordance with the criteria and procedures established under paragraph 18(b).”; and

(b) by replacing lines 24 to 29 with the following:

“does not affect the heritage character of the heritage lighthouse.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 11, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 12 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 12, on page 4, by replacing lines 30 to 41 with the following:

“12. (1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be transferred to Her Majesty in right of a province or sold if a notice is published at least 90 days before the transfer or sale in one or more newspapers of general circulation in the area in which the lighthouse is situated.

(2) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be sold if a public meeting is held on the matter in the area in which the lighthouse is situated, unless the sale is to a municipality.

(3) Any transaction effecting a transfer to Her Majesty in right of a province or a sale shall provide for the protection of the heritage character of the heritage lighthouse by any means that the Minister may authorize.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 12, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 13 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 13,

(a) on page 4, by replacing lines 42 to 45 with the following:

Après débat, il est convenu que, dans la motion d’amendement visant l’article 10 proposée par l’honorable sénateur Comeau, le mot « édifice » soit remplacé par les mots « construction connexe ».

La motion d’amendement telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l’article 10, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l’article 11 est adopté.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l’article 11, à la page 4,

a) par substitution, aux lignes 16 à 20, de ce qui suit :

« 11. (1) La modification de tout ou partie d’un phare patrimonial ne peut se faire que conformément aux critères et procédures établis à l’alinéa 18b). »;

b) par substitution, aux lignes 27 à 31, de ce qui suit :

« caractère patrimonial du phare patrimonial. ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l’article 11, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l’article 12 est adopté.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l’article 12, à la page 4, par substitution aux lignes 32 à 42, de ce qui suit :

“12. (1) Le transfert à Sa Majesté du chef d’une province ou la vente de tout ou partie d’un phare patrimonial ne peut se faire que si un préavis d’au moins quatre-vingt-dix jours a été publié dans au moins un journal largement diffusé dans la région où se situe le phare.

(2) Sauf le cas d’une municipalité, la vente de tout ou partie du phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare.

(3) L’acte de transfert ou de vente doit prévoir le mécanisme de protection du caractère patrimonial du phare patrimonial que le ministre peut autoriser. ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l’article 12, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l’article 13 est adopté.

Il est proposé par l’honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l’article 13,

a) à la page 4, par substitution, aux lignes 43 à 46, de ce qui suit :

“13. (1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be demolished if there is no reasonable alternative and if a notice is published at least 90 days before the demolition in one or more newspapers of general circulation in the area in which the lighthouse is situated.”; and

(b) on page 5, by replacing lines 1 to 14 with the following:

“(2) Subsection (1) does not apply in respect of the demolition of a heritage lighthouse in response to any emergency situation or an urgent operational requirement.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 13, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 14 shall carry.

After debate, clause 14 was negatived.

The Chair asked whether clause 15 shall carry.

After debate, clause 15 was negatived.

The Chair asked whether clause 16 shall carry.

After debate, clause 16 was negatived.

The Chair asked whether clause 17 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 17, on page 6, by replacing lines 25 to 27 with the following:

“maintain it in accordance with the criteria established under paragraph 18(c).”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 17, as amended, carry.

The Chair asked whether clause 18 shall carry.

The Honourable Senator Comeau moved:

That Bill S-220 be amended in clause 18,

(a) on page 6,

(i) by replacing lines 28 to 30 with the following:

“18. The Minister must

(a) establish criteria to be taken into”, and

(ii) by replacing lines 33 to 46 with the following:

“lighthouse and whether any related building should be included in the designation;

(b) establish criteria and procedures respecting the alteration of heritage lighthouses that are in keeping with national and international standards for the conservation of heritage properties; and

« 13. (1) La démolition de tout ou partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que s'il n'existe aucune alternative raisonnable et si un préavis d'au moins quatre-vingt-dix jours a été publié dans au moins un journal largement diffusé dans la région où se situe le phare. »;

b) à la page 5, par substitution, aux lignes 1 à 13, de ce qui suit :

« (2) Le paragraphe (1) ne vise pas la démolition d'un phare patrimonial en raison d'une situation d'urgence ou d'exigences opérationnelles urgentes. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 13, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l'article 14 est adopté.

Après débat, l'article 14 est rejeté.

Le président demande si l'article 15 est adopté.

Après débat, l'article 15 est rejeté.

Le président demande si l'article 16 est adopté.

Après débat, l'article 16 est rejeté.

Le président demande si l'article 17 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié à l'article 17, à la page 6, par substitution aux lignes 24 et 25, de ce qui suit :

« doit le conserver conformément aux critères établis en application de l'alinéa 18c). ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 17, tel que modifié, soit adopté.

Le président demande si l'article 18 est adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l'article 18,

a) à la page 6,

(i) par substitution, aux lignes 26 et 27, de ce qui suit :

« 18. Le ministre doit :

a) établir les critères dont il faut tenir compte »,

(ii) par substitution, aux lignes 30 à 42, de ce qui suit :

« tout édifice connexe — doit être désigné comme phare patrimonial;

b) établir, pour la modification des phares patrimoniaux, des critères et des procédures répondant aux normes nationales et internationales de conservation des biens patrimoniaux;

(c) establish criteria for the maintenance of heritage lighthouses that are in keeping with national and international standards for the conservation of heritage properties.”; and

(b) on page 7, by deleting lines 1 and 2.

After debate, it was agreed that, in the motion in amendment of the Honourable Senator Comeau to clause 18, the word “building” be replaced with the words “built structure”.

After debate, the Honourable Senator Baker, P.C. moved that that the amendment, as amended, be amended by adding a new subsection (d) with wording to be finalized in consultation with the clerk and law clerk in order to establish criteria giving all interested persons a reasonable opportunity to make representations concerning any proposed alteration of a heritage lighthouse or any part of it, and that a public meeting be held concerning the proposed alteration.

After debate, the question being put on the sub-amendment, it was adopted on the following recorded division:

YEAS: The Honourable Senators Baker, Cowan, Hubley, Johnson and Watt — 5.

NAYS: Nil.

It was agreed that the motion in amendment, as amended, carry.

It was agreed that clause 18, as amended, carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 1, containing the short title, carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the Bill, as amended, carry.

It was agreed that the Chair report the Bill to the Senate, as amended.

At 1:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

c) établir pour l’entretien des phares patrimoniaux, des critères répondant aux normes nationales et internationales de conservation des biens patrimoniaux. »;

b) à la page 7, par la suppression des lignes 1 et 2.

Après débat, il est convenu que, dans la motion d’amendement visant l’article 18 proposée par l’honorable sénateur Comeau, le mot « édifice » soit remplacé par les mots « construction connexe ».

Après débat, il est proposé par l’honorable sénateur Baker, C.P., que l’amendement, tel que modifié, soit modifié par l’adjonction d’un nouvel alinéa d), dont le libellé sera finalisé en consultation avec la greffière et le légiste afin d’établir des critères permettant à toute personne intéressée de faire des observations concernant la modification proposée, en tout ou en partie, d’un phare patrimonial, et exigeant la tenue d’une assemblée publique à l’égard de la modification proposée.

Après débat, la motion de sous-amendement est adoptée à la suite d’un vote par appel nominal :

POUR : Les honorables sénateurs Baker, Cowan, Hubley, Johnson et Watt — 5.

CONTRE : Aucun.

Il est convenu que la motion d’amendement, telle que modifiée, soit adoptée.

Il est convenu que l’article 18, tel que modifié, soit adopté.

Il est convenu que l’article 19 soit adopté.

Il est convenu que l’article 1, comprenant le titre abrégé, soit adopté.

Il est convenu que le préambule soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi, tel que modifié, soit adopté.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, tel que modifié, au Sénat.

À 13 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière intérimaire du comité,

Catherine Piccinin

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, December 12, 2006
(17)

[English]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day, in camera, at 7:08 p.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Bill Rompkey, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Baker, P.C., Campbell, Cowan, Gill, Hubley, Johnson, Rompkey, P.C., and Watt (9).

In attendance: Claude Emery, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 16, 2006, the committee continued its examination of issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1, dated April 27, 2006.*)

The committee considered its agenda.

At 7:56 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 12 décembre 2006
(17)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à huis clos, à 19 h 8, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Bill Rompkey, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Baker, C.P., Campbell, Cowan, Gill, Hubley, Johnson, Rompkey, C.P., et Watt (9).

Également présents : Claude Emery, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mai 2006, le comité poursuit son étude des questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité du 27 avril 2006.*)

Le comité examine le programme de ses travaux.

À 19 h 56, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, November 28, 2006

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee was authorized by the Senate on Tuesday, May 16, 2006, to examine and report on issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget application submitted was printed in the Journals of the Senate of June 22, 2006. On June 27, 2006, the Senate approved the release of \$210,056 to the Committee. The report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration recommending the release of additional funds is appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

BILL ROMPKEY, P.C.

Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 28 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité a été autorisé par le Sénat le mardi 16 mai 2006 à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté a été imprimé dans les Journaux du Sénat le 22 juin 2006. Le 27 juin 2006, le Sénat a approuvé un débloccage de fonds de 210 056\$ au comité. Le rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration recommandant un débloccage additionnel de fonds est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS**

**STUDY OF THE FEDERAL GOVERNMENT'S
FRAMEWORK FOR MANAGING CANADA'S
FISHERIES AND OCEANS**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, May 16, 2006:

The Honourable Senator Johnson moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans be authorized to examine and report on issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans; and

That the papers and evidence received and taken and the work accomplished by the Committee on the subject during the First Session of the Thirty-Eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than Friday, June 29, 2007.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS**

**ÉTUDE DU CADRE STRATÉGIQUE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL POUR LA GESTION DES PÊCHES ET DES
OCÉANS DU CANADA**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2007**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 16 mai 2006:

L'honorable sénateur Johnson propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton,

Que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada;

Que les mémoires reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le Comité au cours de la première session de la trente-huitième législature soient déférés au Comité; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le vendredi 29 juin 2007.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 105,000
Transportation and Communications	274,312
All Other Expenditures	<u>17,000</u>
TOTAL	\$ 396,312

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans on Tuesday, June 13, 2006.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

The Honourable Bill Rompkey, P.C.
Chair, Standing Senate Committee on
Fisheries and Oceans

Date

The Honourable George J. Furey
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets, and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	105 000 \$
Transports et communications	274 312
Autres dépenses	<u>17 000</u>
TOTAL	396 312 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans le mardi 13 juin 2006.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

L'honorable Bill Rompkey, C.P.
Président du Comité sénatorial permanent
des pêches et des océans

Date

L'honorable George J. Furey
Président du Comité permanent de la région
interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

Fiscal Year	Funds Approved	Actual Expenditures
2004-2005	\$ 3,000	\$ 1,256
2005-2006	\$ 361,146	\$ 80,860

À TITRE D'INFORMATION

Exercice	Fonds approuvés	Dépenses réelles
2004-2005	3 000 \$	1 256 \$
2005-2006	361 146 \$	80 860 \$

STANDING SENATE COMMITTEE ON FISHERIES AND OCEANS

STUDY OF THE FEDERAL GOVERNMENT'S FRAMEWORK FOR MANAGING CANADA'S FISHERIES AND OCEANS

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**1. Working Meals**

(a) At meetings in Ottawa (10 x \$500)	\$ 5,000
(b) During travel in Eastern Canada (5 x \$1,000)	5,000
(c) During travel in British Columbia (5 x \$1,000)	<u>5,000</u>

Sub-Total, Working Meals \$ 15,000

2. Translation and Interpretation Services

(translation and recording equipment for activities outside Ottawa)
(10 days x \$ 3,500) 35,000

3. Reporting

(both languages for hearings outside Ottawa) (10 days x \$3,000) 30,000

4. Editing and Revision Services

4,000

5. Research

20,000

6. Hospitality

1,000

Sub-Total — Professional and Other Services

\$ 105,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**1. Travel Expenses**

For public hearings in Canada: 12 Senators, 1 Clerk, 1 Committee staff,
1 analyst, 1 media relations officer, 1 stenographer, and 3 Interpreters
(20 individuals)

(A) Travel to Eastern Canada for public hearings and fact-finding work (Fall 2006)

(i) Air Transport (from and to Ottawa)	
(a) 12 x \$4,500	\$ 54,000
(b) 8 x \$4,000	32,000
(ii) Ground Transport (taxis & buses)	
(a) 8 taxis x 20 x \$25	4,000
(b) Buses (4 days x \$1,000)	4,000
(iii) Hotel Accommodations (6 nights x 20 x \$200)	24,000
(iv) <i>Per diems</i> (7 days x 20 x \$75.40)	10,556
(v) Contingencies (7 days x \$500)	<u>3,500</u>

Sub-Total, Travel to Eastern Canada \$ 132,056

(B) Travel to British Columbia for public hearings and fact-finding work (Spring 2007)

(i) Air Transport (from and to Ottawa)	
(a) 12 x \$5,000	\$ 60,000
(b) 8 x \$4,400	35,200
(ii) Ground Transport	
(a) 8 taxis x 20 x \$25	4,000

(b) Buses (4 days x \$1,000)	4,000	
(iii) Hotel Accommodations (6 nights x 20 x \$200)	24,000	
(iv) <i>Per diems</i> (7 days x 20 x \$75.40)	10,556	
(v) Contingencies (7 days x \$500)	<u>3,500</u>	
Sub-Total, Travel to British Columbia		\$ 141,256
2. Courier Services		<u>1,000</u>
Sub-Total — Transport and Communications		\$ 274,312
ALL OTHER EXPENDITURES		
1. Rental		
(a) Meeting rooms for travel to Eastern Canada (5 days x \$1,000)	\$ 5,000	
(b) Meeting rooms for travel to British Columbia (5 days x \$1,000)	5,000	
(c) Equipment for travel to Eastern Canada (5 days x 500)	2,500	
(d) Equipment for travel to British Columbia (5 days x \$500)	<u>2,500</u>	
Sub-Total, Rental		\$ 15,000
2. Books, newspapers, and magazines		1,000
3. Miscellaneous		<u>1,000</u>
Sub-Total — All Other Expenditures		\$ <u>17,000</u>
TOTAL		\$ 396,312

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

ÉTUDE DU CADRE STRATÉGIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LA GESTION DES
PÊCHES ET DES OCÉANS DU CANADA

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Repas de travail		
a) Aux réunions à Ottawa (10 x 500\$)	5 000 \$	
b) Au cours du voyage dans l'est du Canada (5 x 1 000\$)	5 000	
c) Au cours du voyage en Colombie-Britannique (5 x 1 000\$)	<u>5 000</u>	
Sous-total, repas de travail		15 000 \$
2. Services de traduction et d'interprétation		35 000
(équipements pour la traduction et services d'enregistrement pour les activités à l'extérieur d'Ottawa) (10 jours x 3 500\$)		
3. Transcriptions		30 000
(les deux langues pour les audiences à l'extérieur d'Ottawa) (10 jours x 3 000\$)		
4. Services de révision		4 000
5. Recherche		20 000
6. Hospitalité		<u>1 000</u>
Sous-total — Services professionnels et autres		105 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1. Frais de déplacement

Pour les réunions publiques au Canada: 12 sénateurs, 1 greffier,
1 personnel du Comité, 1 analyste, 1 personnel de relations avec les médias,
1 sténographe, et 3 interprètes (20 personnes)

(A) Voyage dans l'est du Canada pour des audiences publiques et des missions
d'études (automne 2006)

i) Transports aériens (de et vers Ottawa)		
a) 12 x 4 500\$	54 000 \$	
b) 8 x 4 000\$	32 000	
ii) Transports terrestres		
a) 8 taxis x 20 x 25\$	4 000	
b) Autocars (4 jours x 1 000\$)	4 000	
iii) Hôtels (6 jours x 20 x 200\$)	24 000	
iv) Allocation journalière (7 jours x 20 x 75,40\$)	10 556	
v) Contingences (7 jours x 500\$)	<u>3 500</u>	
Sous-total, déplacement dans l'est du Canada		132 056 \$

(B) Voyage en Colombie-Britannique pour des audiences publiques et des missions
d'études (printemps 2007)

i) Transports aériens (de et vers Ottawa)		
a) 12 x 5 000\$	60 000 \$	
b) 8 x 4 400\$	35 200	
ii) Transports terrestres		
a) 8 taxis x 20 x 25\$	4 000	
b) Autocars (4 jours x 1 000\$)	4 000	

iii) Hôtels (6 jours x 20 x 200\$)	24 000		
iv) Allocation journalière (7 jours x 20 x 75,40\$)	10 556		
v) Contingences (7 jours x 500\$)	<u>3 500</u>		
Sous-total, déplacement en Colombie-Britannique		141 256 \$	
2. Courrier		<u>1 000</u>	
Sous-total — transports et communications			274 312 \$
AUTRES DÉPENSES			
1. Location			
a) Salles de réunion pour le voyage dans l'est du Canada (5 jours x 1 000\$)	5 000 \$		
b) Salles de réunion pour le voyage en Colombie-Britannique (5 jours x 1 000\$)	5 000		
c) Équipement pour le voyage dans l'est du Canada (5 jours x 500\$)	2 500		
d) Équipement pour le voyage en Colombie-Britannique (5 jours x 500\$)	<u>2 500</u>		
Sous-total, location		15 000 \$	
2. Achat de livres et de périodiques		1 000	
3. Divers		<u>1 000</u>	
Sous-total — autres dépenses			<u>17 000 \$</u>
TOTAL			396 312 \$

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, November 23, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Senate Standing Committee on Fisheries and Oceans for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study of the Federal Government's New and Evolving Policy Framework for Managing Canada's Fisheries and Oceans, as authorized by the Senate on Tuesday, May 16, 2006. The approved budget (supplementary release) is as follows:

Professional and Other Services	\$ 37,500
Transport and Communications	141,256
Other Expenditures	<u>7,500</u>
Total	\$ 186,256

(includes funding for public hearings and fact-finding missions)

Respectfully submitted,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 23 novembre 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale sur les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et océans du Canada, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 16 mai 2006. Le budget approuvé (fonds supplémentaires) se lit comme suit:

Services professionnels et autres	37 500 \$
Transports et communications	141 256
Autres dépenses	<u>7 500</u>
Total	186 256 \$

(y compris des fonds pour participer à des audiences publiques et des missions d'étude)

Respectueusement soumis,

Monday, December 11, 2006

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-220, An Act to protect heritage lighthouses, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 28, 2006, examined the said Bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 2:*

(a) *Page 1:*

(i) Add after line 22 the following:

““advisory committee” means the advisory committee established by the Minister under section 9.1.”,

(ii) Add after line 25 the following:

““established criteria” means the criteria established by the Minister under paragraph 18(a).”, and

(iii) Delete lines 26 to 29; and

(b) *Page 2:*

(i) Replace line 3 and 4 with the following:

“this Act, and includes any related built structure that is included in the designation.”,

(ii) Replace line 10 with the following:

“use as an aid to navigation.”,

(iii) Replace lines 11 to 14 with the following:

““Minister” means the Minister responsible for the Parks Canada Agency.”,

(iv) Delete line 15, and

(v) Replace lines 16 to 19 with the following:

““related built structure”, in relation to a lighthouse, means any built structure on the site on which the lighthouse is situated that contributes to the heritage character of the lighthouse.”.

2. *Clause 4, page 2:* Replace lines 28 to 30 with the following:

“4. This Act applies to lighthouses that are the property of Her Majesty in right of Canada.”.

3. *Clause 6, page 2:*

(a) Replace lines 33 and 34 with the following:

“6. (1) The Minister may, at any time, taking into account the established criteria.”; and

Le lundi 11 décembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-220, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 28 novembre 2006, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les amendements suivants :

1. *Article 2 :*

a) *Page 1 :*

(i) Ajouter après la ligne 22 ce qui suit :

« « comité consultatif » Le comité consultatif constitué par le ministre en application de l'article 9.1. »,

(ii) Ajouter après la ligne 26 ce qui suit :

« « critère établi » Critère établi par le ministre en application de l'alinéa 18a). »,

(iii) Supprimer les lignes 23 à 26,

(iv) Remplacer les lignes 27 à 30 par ce qui suit :

« « ministre » Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada. »;

b) *Page 2 :*

(i) Remplacer les lignes 11 à 13 par ce qui suit :

« « phare patrimonial » Phare — ainsi que toute construction connexe — désigné comme phare patrimonial aux termes de la présente loi. »,

(ii) Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 10 par ce qui suit :

« use as an aid to navigation. »,

(iii) Supprimer, dans la version anglaise, la ligne 15,

(iv) Remplacer les lignes 14 à 17 par ce qui suit :

« « construction connexe » À l'égard d'un phare, construction située sur le même site que celui-ci qui contribue à son caractère patrimonial. ».

2. *Article 4, page 2 :* Remplacer les lignes 29 et 30 par ce qui suit :

« appartenant à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. ».

3. *Article 6, page 2 :*

a) Remplacer les lignes 33 à 35 par ce qui suit :

« 6. (1) Le ministre peut, à tout moment, en tenant compte des critères établis, désigner un phare comme phare patrimonial »;

- (b) Replace line 38 with the following:
 “include any related built structure that the Minister considers should be included in the designation, taking into account the established criteria.”.
4. *Delete clause 7, page 3.*
5. *Clause 8, page 3:*
- (a) Replace line 24 with the following:
 “into account the established criteria.”;
- (b) Replace line 26 with the following:
 “which the Minister receives a petition; and”; and
- (c) Replace lines 29 to 35 with the following:
 “whether any related built structures should be included in the designations, and make the appropriate designations.”.
6. *Clause 9, page 3:* Replace line 43 with the following:
 “it has been desig-”.
7. *New clause 9.1, page 3:* Add after line 44 the following:
 “**9.1** The Minister must establish an advisory committee to advise and assist the Minister on matters relating to heritage lighthouses, including the designation and protection of heritage lighthouses and the establishment of criteria for their designation, alteration and maintenance.”.
8. *Clause 10:*
- (a) *Page 3:* Replace lines 45 to 51 with the following:
 “**10.** The Minister must consult with the advisory committee, and may consult with any other persons or bodies that the Minister considers appropriate, before determining whether a lighthouse should be designated as a heritage lighthouse and whether any related built structure should be included in the designation.”; and
- (b) *Page 4:* Delete lines 1 to 13.
9. *Clause 11, page 4:*
- (a) Replace lines 14 to 18 with the following:
 “**11.** (1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be altered in accordance with the criteria and procedures established under paragraph 18(b).”; and
- (b) Replace lines 24 to 29 with the following:
 “does not affect the heritage character of the heritage lighthouse.”.
10. *Clause 12, page 4:* Replace lines 30 to 41 with the following:
- b) Remplacer la ligne 38 par ce qui suit :
 « prendre toute construction connexe qui, de l’avis du ministre et en tenant compte des critères établis, devrait y être incluse. ».
4. *Supprimer l’article 7, page 3.*
5. *Article 8, page 3 :*
- a) Remplacer la ligne 23 par ce qui suit :
 « tant compte des critères établis : »;
- b) Remplacer, dans la version anglaise, la ligne 26 par ce qui suit :
 « which the Minister receives a petition; and »;
- c) Remplacer les lignes 27 à 32 par ce qui suit :
 « toute construction connexe — doivent être désignés comme phares patrimoniaux, et procède aux désignations appropriées. ».
6. *Article 9, page 3 :* Remplacer les lignes 38 et 39 par ce qui suit :
 « vertu de la présente loi et y indique s’ils ont été désignés comme phares patrimoniaux. ».
7. *Nouvel article 9.1, page 3 :* Ajouter après la ligne 39 ce qui suit :
 « **9.1** Le ministre doit constituer un comité consultatif chargé de le conseiller et de l’assister sur les questions relatives aux phares patrimoniaux, y compris leur désignation, leur protection et l’établissement de critères relatifs à leur désignation, à leur modification et à leur entretien. ».
8. *Article 10 :*
- a) *Page 3 :* Remplacer les lignes 40 à 45 par ce qui suit :
 « **10.** Le ministre doit consulter le comité consultatif, et peut consulter tout autre organisme ou personne qu’il juge approprié, avant de déterminer si un phare — ainsi que toute construction connexe — devrait être désigné comme phare patrimonial. »;
- b) *Page 4 :* Supprimer les lignes 1 à 15.
9. *Article 11, page 4 :*
- a) Remplacer les lignes 16 à 20 par ce qui suit :
 « **11.** (1) La modification de tout ou partie d’un phare patrimonial ne peut se faire que conformément aux critères et procédures établis à l’alinéa 18b). »;
- b) Remplacer les lignes 27 à 31 par ce qui suit :
 « caractère patrimonial du phare patrimonial. ».
10. *Article 12, page 4 :* Remplacer les lignes 32 à 42 par ce qui suit :

“**12.** (1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be transferred to Her Majesty in right of a province or sold if a notice is published at least 90 days before the transfer or sale in one or more newspapers of general circulation in the area in which the lighthouse is situated.

(2) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be sold if a public meeting is held on the matter in the area in which the lighthouse is situated, unless the sale is to a municipality.

(3) Any transaction effecting a transfer to Her Majesty in right of a province or a sale shall provide for the protection of the heritage character of the heritage lighthouse by any means that the Minister may authorize.”.

11. *Clause 13:*

(a) *Page 4:* Replace lines 42 to 45 with the following:

“**13.** (1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be demolished if there is no reasonable alternative and if a notice is published at least 90 days before the demolition in one or more newspapers of general circulation in the area in which the lighthouse is situated.”; and

(b) *Page 5:* Replace lines 1 to 14 with the following:

“(2) Subsection (1) does not apply in respect of the demolition of a heritage lighthouse in response to any emergency situation or an urgent operational requirement.”.

12. *Delete clause 14, page 5.*

13. *Delete clause 15, pages 5 and 6.*

14. *Delete clause 16, page 6.*

15. *Clause 17, page 6:* Replace lines 25 to 27 with the following:

“maintain it in accordance with the criteria established under paragraph 18(c).”.

16. *Clause 18:*

(a) *Page 6:*

(i) Replace lines 28 to 30 with the following:

“**18.** The Minister must

(a) establish criteria to be taken into”, and

(ii) Replace lines 33 to 46 with the following:

“lighthouse and whether any related built structure should be included in the designation;

(b) establish criteria and procedures respecting the alteration of heritage lighthouses that are in keeping with national and international standards for the conservation of heritage properties;

(c) establish criteria for the maintenance of heritage lighthouses that are in keeping with national and international standards for the conservation of heritage properties; and

« **12.** (1) Le transfert à Sa Majesté du chef d’une province ou la vente de tout ou partie d’un phare patrimonial ne peut se faire que si un préavis d’au moins quatre-vingt-dix jours a été publié dans au moins un journal largement diffusé dans la région où se situe le phare.

(2) Sauf le cas d’une municipalité, la vente de tout ou partie du phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare.

(3) L’acte de transfert ou de vente doit prévoir le mécanisme de protection du caractère patrimonial du phare patrimonial que le ministre peut autoriser. ».

11. *Article 13 :*

a) *Page 4 :* Remplacer les lignes 43 à 46 par ce qui suit :

« **13.** (1) La démolition de tout ou partie d’un phare patrimonial ne peut se faire que s’il n’existe aucune alternative raisonnable et si un préavis d’au moins quatre-vingt-dix jours a été publié dans au moins un journal largement diffusé dans la région où se situe le phare. »;

b) *Page 5 :* Remplacer les lignes 1 à 13 par ce qui suit :

« (2) Le paragraphe (1) ne vise pas la démolition d’un phare patrimonial en raison d’une situation d’urgence ou d’exigences opérationnelles urgentes. ».

12. *Supprimer l’article 14, page 5.*

13. *Supprimer l’article 15, pages 5 et 6.*

14. *Supprimer l’article 16, page 6.*

15. *Article 17, page 6 :* Remplacer les lignes 24 et 25 par ce qui suit :

« doit le conserver conformément aux critères établis en application de l’alinéa 18c). ».

16. *Article 18 :*

a) *Page 6 :*

(i) Remplacer les lignes 26 à 28 par ce qui suit :

« **18.** Le ministre doit :

a) établir les critères dont il faut tenir compte »,

(ii) Remplacer les lignes 30 à 42 par ce qui suit :

« toute construction connexe — doit être désigné comme phare patrimonial;

b) établir, pour la modification des phares patrimoniaux, des critères et des procédures répondant aux normes nationales et internationales de conservation des biens patrimoniaux;

c) établir, pour l’entretien des phares patrimoniaux, des critères répondant aux normes nationales et internationales de conservation des biens patrimoniaux;

(d) include in the criteria and procedures established under paragraph (b) requirements that all interested persons be given a reasonable opportunity to make representations concerning any proposed alteration of a heritage lighthouse or any part of it, and that a public meeting be held concerning the proposed alteration.”; and

(b) Page 7: Delete lines 1 and 2.

Respectfully submitted,

d) inclure, dans les critères et procédures établis aux termes de l’alinéa b), l’exigence de donner aux intéressés la possibilité de présenter leurs observations sur toute modification proposée de tout ou partie d’un phare patrimonial, et l’exigence de tenir une assemblée publique au sujet de cette modification. »;

b) Page 7 : Supprimer les lignes 1 et 2.

Respectueusement soumis,

Le président,

WILLIAM ROMPKEY, P.C.

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 5, 2006

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:03 p.m. to examine and report on issues relating to the federal government's new and evolving policy framework for managing Canada's fisheries and oceans.

Senator Bill Rompkey (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I will call the meeting to order. I will begin by introducing the members of the committee. I am Bill Rompkey, the chair of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. We have with us this evening Senator Elizabeth Hubley from P.E.I., which has a lot of ocean, Senator Willie Adams from Nunavut, which has a lot of ocean, and Senator Baker from Gander, which does not have any ocean, but Bonavista, which he knows very well, does have a lot of ocean.

We are rather diminished because some of our members are on other committees, but the quality is here so we will proceed. We want to welcome Mr. Patrick McGuinness from the Fisheries Council of Canada, whom we encountered in Labrador on our visit there, and Mr. Mark Butler from the Ecology Action Centre in Nova Scotia. Thank you for coming.

We are particularly interested in the issue of bottom trawling. We have not learned as much as we want to about that.

Patrick McGuinness, President, Fisheries Council of Canada: It was certainly a pleasure to meet you and your colleagues last month in L'Anse au Loup, Labrador. I want to pass on thanks from Gilbert Linstead, the general manager of the Labrador Fishermen's Union Shrimp Company Limited, for taking time out of your busy schedule to spend the evening with that delegation.

I have a few comments to make and I certainly would want to entertain your questions.

The first thing I would like to say is that the United Nations, which went through its negotiations last month, has decided to reject the across-the-board ban on the so-called unregulated areas of the high seas for bottom trawling. We think that is a fantastic direction because it refocuses the debate on conserving sensitive areas and away from demonizing a long-standing and important fishing gear. It came to the realization that the government's job is really to regulate.

I will go through the four-point program and resolutions that the UN has agreed to. Hopefully, you will agree with me that they are responsible and progressive. First, countries and regional fisheries management organizations such as the Northwest

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 décembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à 19 h 3 afin d'examiner, pour en faire rapport, les questions relatives au nouveau cadre stratégique en évolution du gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada.

Le sénateur Bill Rompkey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je vais d'abord présenter les membres du comité. Je m'appelle Bill Rompkey, et je suis le président du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Ce soir, nous avons autour de la table le sénateur Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est bien pourvue en océan, le sénateur Willie Adams, du Nunavut, qui est aussi bien pourvu en océan, et le sénateur Baker, de Gander, qui n'a pas d'océan du tout, mais qui connaît très bien Bonavista qui, en revanche, est très bien pourvue en océan.

Nous sommes en groupe restreint, certains de nos membres étant retenus dans d'autres comités, mais si nous n'avons pas la quantité, la qualité elle est bien présente, aussi nous allons commencer. Nous souhaitons la bienvenue à M. Patrick McGuinness, du Conseil canadien des pêches, que nous avons eu l'occasion de rencontrer au Labrador lors de notre visite là-bas, et M. Mark Butler, de l'Ecology Action Centre de la Nouvelle-Écosse. Merci de vous être déplacés.

Nous nous intéressons tout particulièrement à la question du chalutage de fond, nous aimerions parfaire nos connaissances à ce sujet.

Patrick McGuinness, président, Conseil canadien des pêches : Ce fut un grand plaisir de vous rencontrer ainsi que vos collègues, le mois dernier à L'Anse au Loup, au Labrador. Je suis chargé de vous transmettre les remerciements de Gilbert Linstead, le directeur général de la Labrador Fishermen's Union Shrimp Company Limited, pour avoir, malgré votre emploi du temps chargé, passé la soirée avec cette délégation.

Je vais vous présenter quelques commentaires, après quoi, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Premièrement, j'aimerais vous dire que les Nations Unies, qui ont mit fin à leurs négociations à ce sujet le mois dernier, ont finalement décidé de rejeter le moratoire sur le chalutage de fond dans les soi-disant zones non réglementées en haute mer. Nous trouvons que c'est une décision fantastique parce qu'elle contribue à recentrer le débat sur la conservation des zones fragiles et à l'éloigner de la démonisation d'engins de pêche importants qui existent depuis très longtemps. Finalement, on est arrivé à la conclusion qu'il incombe aux gouvernements de réglementer.

Je vais passer en revue les résolutions et le programme en quatre points que l'ONU a acceptés. Avec un peu de chance, vous serez d'accord avec moi qu'ils sont responsables et progressistes. Premièrement, les pays et les organisations régionales de gestion

Atlantic Fisheries Organization, NAFO, will now have to assess where bottom trawling has significant adverse impacts and, where it does, manage the fisheries to prevent those impacts. If a country does not have that capability, simply do not authorize the fishing in that area.

Second, everyone now has to identify sensitive areas and determine where bottom trawling would cause a significant adverse impact.

The UN also wants to improve the research. Importantly, it drew attention to including new and exploratory fisheries for the collection of data. That is significant because it is a recognition that governments — Canada, United States, whatever — will not be sending research vessels out into the high seas to locate sensitive areas of corals and so forth. The only people doing that will be the fishing industry; and that is only with the aspiration that at some point in time there may be some return to that endeavour in terms of fishing opportunities.

Countries now will be instructed to have significant precautionary protocols with respect to this new exploratory fishing to ensure that the exploratory activity is well regulated. It also calls for closed areas where there are known sensitive areas, unless measures have been established to prevent significant adverse impacts.

That is really replicating what NAFO agreed to this September. They knew there were two or three sensitive areas with seamounts and deepwater corals and they decided to close those areas. Between now and the next NAFO meeting in September 2007, the fisheries managers and scientists will be developing scientific protocols. Say, for example, in 2007, if a fishing vessel wants to fish in that area, there will be certain protocols in terms of collection of data, observers on board and things of that nature. Then in 2010, everyone will get together, look at what has been discovered regarding these closed areas — what has the exploratory data achieved — and then they will make a decision as to whether the area should be closed permanently, whether the closure should be modified or whether there is no real need to continue the closure.

Those are the four steps. Countries and regional fisheries management organizations are required to adopt those four measures. If they do not or cannot, the fishing will simply not be allowed. In effect, that is a ban on fishing in unregulated areas if the country, the flag state, has not developed those protocols for its vessels.

This approach certainly is not in harmony with the calls for an across-the-board ban, but it is consistent with the recommendations from Canada, the European Union, the United States — as included in the memorandum from the White House to the Secretary of State and the Secretary of Commerce on October 2 — Iceland, Japan and other major fishing nations.

des pêches comme l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, l'OPANO, seront chargés d'évaluer à quel endroit le chalutage de fond a des effets négatifs importants et, dans ces endroits, ils devront gérer les pêches de manière à prévenir ces effets. Si un pays ne possède pas la capacité de prévenir ces effets négatifs, il devra tout simplement interdire la pêche dans la zone visée.

Deuxièmement, désormais tous doivent définir les zones fragiles et déterminer à quel endroit le chalutage de fond risque d'avoir des effets négatifs.

L'ONU souhaite également améliorer la recherche. Surtout, elle a attiré l'attention sur l'inclusion des pêches nouvelles et d'exploration dans la collecte de données. Cette décision est importante parce qu'elle reconnaît que les gouvernements — le Canada, les États-Unis, et les autres — n'enverront pas de navires de recherche en haute mer pour y repérer les zones fragiles de coraux et ainsi de suite. Les seuls qui le feront sont les membres du secteur des pêches; et ils le feront uniquement dans l'espoir qu'à un moment donné ces initiatives se traduiront par des occasions de pêche.

Les pays recevront instruction de mettre en œuvre d'importants protocoles préventifs en ce qui concerne ces nouvelles pêches d'exploration afin que l'activité exploratoire soit bien réglementée. L'organisation demande également la fermeture des zones qui sont réputées fragiles, à moins que l'on ait pris des mesures pour éviter les effets négatifs importants.

Ces considérations reprennent celles que l'OPANO avait acceptées en septembre. L'OPANO savait qu'il existait deux ou trois zones fragiles constituées de monts sous-marins et de coraux abyssaux, et elle a décidé de fermer ces zones. D'ici la prochaine réunion de l'OPANO en septembre 2007, les gestionnaires des pêches et les chercheurs élaboreront des protocoles scientifiques. Disons par exemple qu'en 2007, un navire de pêche souhaite pêcher dans cette zone, il devra respecter certains protocoles relatifs à la cueillette de données, à la présence à bord d'observateurs et à d'autres critères de cette nature. Puis, en 2010, tout le monde se réunira, et examinera ce que l'on aura découvert concernant ces zones fermées — autrement dit, ce que les données de l'exploration auront révélé — et on décidera si la zone en question devrait être fermée de façon définitive, si la nature de la fermeture devrait être révisée ou encore si la fermeture devrait être annulée.

Ce sont les quatre étapes. Les pays et les organisations de gestion des pêches doivent adopter ces quatre mesures. S'ils ne le font pas ou s'ils sont incapables de le faire, la pêche sera purement et simplement interdite. En effet, cela constitue une interdiction de pêcher dans les zones non réglementées si le pays, l'État du pavillon, n'a pas élaboré de protocoles pour ses propres navires.

Il est clair que cette approche est loin de satisfaire ceux qui réclament l'adoption d'une interdiction générale, mais elle est conforme aux recommandations faites par le Canada, l'Union européenne, les États-Unis — conformément à la note transmise par la Maison-Blanche à la secrétaire d'État et au secrétaire au Commerce le 2 octobre — l'Islande, le Japon et les autres grands pays de pêche.

This position is also consistent with the position paper tabled in the UN on October 2006 by the Food and Agriculture Organization of the United Nations, FAO, which said that a number of actions can and should be taken immediately. However, it said that such actions should refer to specific situations and areas rather than constituting a blanket across-the-board moratorium on high seas bottom trawling. That position is also consistent with the UN Secretariat's report. In 2004, a resolution was passed calling for investigation of the issue of bottom trawling and its impact on sensitive areas. The UN's Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea conducted significant research and submitted to the United Nations in July 2006 a report that concluded, among other things, that

beyond the "first level" of visual, short-term impacts on biodiversity, there is uncertainty on the long-term detrimental impacts of trawling on vulnerable marine ecosystems, and further research is urgently needed.

Honourable senators, this approach is consistent with the views of Canadians. A February 2006 Decima Research telephone survey of 2,000 Canadians reported that nine out of 10 Canadians prefer protection of sensitive areas to banning bottom contact fishing gear.

All harvest of food has an impact on the environment. Approximately 40 per cent of the worldwide fisheries employ bottom impact gear. Most bottom trawling takes place on flat or underlying sea bottoms that are covered by muddy sediments or gravel and are generally unsuitable as habitat for vulnerable fauna such as deepwater corals. Trawling in these areas disturbs the bottom sediment but the ecosystem impact is minimal. Most trawling is not exploratory but, rather, is fishing and refishing of existing trawling paths. A ban on trawling to conserve ocean biodiversity, which some people are calling for, is not justified. The FAO statistics show that the activity is in areas with gravel and muddy sediments. The gear technology is increasing and expanding to limit the footprint of trawling.

In Canada, the bottom trawling impact gear sector represents 40 per cent of the landings in terms of quantity and 24 per cent of the value of Canada's fishing. That converts into \$1 billion worth of fish produced in Canada, employing 14,500 fishermen and processing workers. For some fisheries in Labrador, such as shrimp, scallops and clams, bottom trawling is the only way to harvest. The provinces most dependent on trawling are Newfoundland and Labrador and Nova Scotia, along with Canada's northern fisheries: Nunavut, Nunavik and Nunatsiavut. It is a new territory.

Cette position est également conforme à la déclaration de principe déposée aux Nations Unies en octobre 2006 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, déclaration qui faisait état d'un certain nombre de mesures devant être prises immédiatement. Cependant, la déclaration précisait que ces mesures devraient faire référence à des situations et à des zones précises plutôt que de constituer une sorte de moratoire-cadre général sur le chalutage de fond en haute mer. Cette position rejoint également le rapport du secrétariat des Nations Unies. En 2004, on a adopté une résolution demandant la tenue d'une enquête sur la question du chalutage de fond et sur ses répercussions sur les zones fragiles. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies a mené une recherche importante et a transmis à l'ONU, en juillet 2006, un rapport qui, notamment, en arrive à la conclusion suivante :

au-delà des premiers effets visibles à court terme sur la biodiversité, on ignore quels seront les effets néfastes à long terme du chalutage de fond sur les écosystèmes marins fragiles, aussi il est urgent d'entreprendre des recherches plus poussées. [Traduction]

Honorables sénateurs, cette approche rejoint l'opinion des Canadiens. Une enquête téléphonique réalisée par Decima Research en février 2006 auprès de 2 000 Canadiens a révélé que neuf Canadiens sur 10 préfèrent la protection des zones fragiles à l'interdiction des engins de pêche qui entrent en contact avec le fond.

Toute récolte de nourriture a des répercussions sur l'environnement. Près de 40 p. 100 de la pêche mondiale s'effectue à l'aide d'engins de pêche ayant un impact sur le fond. Dans une large mesure, le chalutage de fond se pratique sur un fond marin plat ou sous-jacent recouvert de sédiments boueux ou de gravier et en général, on pratique cette pêche dans un habitat non approprié pour une faune vulnérable comme les coraux abyssaux. Le chalutage dans ces zones dérange les sédiments du fond mais l'impact sur l'écosystème est minime. La majeure partie du chalutage ne vise pas l'exploration mais plutôt la pêche, et la pêche à répétition sur les traits de chalutage. Le moratoire sur le chalutage exigé par certains afin de préserver la biodiversité des océans n'est pas justifié. Les chiffres publiés par la FAO montrent que cette activité se pratique dans les zones caractérisées par des sédiments boueux et de gravier. La technologie des engins de pêche évolue de manière à limiter l'empreinte laissée par le chalutage.

Au Canada, le secteur des engins de pêche ayant un impact sur le fond représente 40 p. 100 des débarquements, pour ce qui est de la quantité, et 24 p. 100 pour ce qui est de la valeur des pêches au Canada. Ce secteur rapporte 1 milliard de dollars en poissons récoltés au Canada, et représente 14 500 emplois pour des pêcheurs et des travailleurs dans les usines de transformation. Pour certaines pêches du Labrador comme les crevettes, les pétoncles et les coques, le chalutage est la seule méthode de récolte. Les provinces qui dépendent le plus du chalutage sont Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que la Nouvelle-Écosse, de même que les pêches du Nord : Nunavut, Nunavik et Nunatsiavut. Il s'agit d'un nouveau territoire.

In conclusion, the United Nations approach is a responsible approach that respects the environment as well as the people who work in the industry.

The Chairman: Thank you very much.

Mark Butler, Managing Director and Coordinator, Marine Issues, Ecology Action Centre: Thank you for this opportunity. I appreciate it and I also appreciate the opportunity to be here with Patrick McGuinness and to have a dialogue with him and with you.

The Ecology Action Centre is a Nova Scotia environmental organization that has been in existence for 35 years. I have spent 15 years working on this issue and on the impacts of fishing and other human activities on the ocean. In part, I got my start in this field from listening to and working with fishermen. What compelled me to go forward were their stories about impacts of mobile gear on the ocean floor. I still try to spend some time on the water. In fact, I was looking for lobster last week. I do that because I care about ocean biodiversity and the corals and the sponges, but I also care about the people involved in the industry and I want to see a fishery providing jobs and opportunities in Atlantic Canada.

Perhaps you are not that interested in my culinary habits or my likes or dislikes, but I do enjoy eating seafood and I want to continue to do so. I like sustainably caught seafood. I want to make it clear what my unhidden agenda is.

On to the high seas. The high seas are part of the ocean beyond the country's 200-mile limit or exclusive economic zone. The fundamental question is how to protect and conserve the wealth, diversity and life found on the high seas. It requires strong management, but that is not easy when no country or body has jurisdiction over the waters the way countries do within exclusive economic zones. When it comes to fishing on the high seas, the response of the world has been to establish regional fisheries management organizations composed of the active fishing nations in that area. That is the right approach, but there are big challenges. I think we all agree in this room that we need to set up management bodies on the high seas to manage fisheries.

What are the challenges? First, regional fisheries management organizations such as NAFO have largely failed to date, but they can work. We might have seen the first signs of this in some of the measures that NAFO adopted in September 2006 or the sustainable fisheries resolution that was negotiated in New York, which the UN General Assembly will likely endorse on Thursday of this week.

En conclusion, l'approche adoptée par les Nations Unies est une approche responsable, respectueuse de l'environnement ainsi que des travailleurs de l'industrie.

Le président : Merci beaucoup.

Mark Butler, administrateur délégué et coordonnateur, Comité des questions maritimes, Ecology Action Centre : Merci de cette occasion de m'adresser au comité. Je l'apprécie, et je vous suis également reconnaissant de me donner l'opportunité de comparaître en même temps que Patrick McGuinness et d'ouvrir un dialogue avec lui et avec vous.

L'Ecology Action Centre est une organisation vouée à la protection de l'environnement de la Nouvelle-Écosse qui existe depuis 35 ans. Personnellement, je m'intéresse depuis 15 ans à cette question ainsi qu'aux répercussions de la pêche et d'autres activités humaines sur l'océan. Au départ, j'ai commencé à m'instruire sur cette question en écoutant les pêcheurs et en travaillant à leurs côtés. Ce sont leurs récits au sujet des répercussions des engins mobiles sur le fond de l'océan qui m'ont poussé à continuer. J'essaie encore aujourd'hui de passer un peu de temps sur l'eau. De fait, la semaine dernière, je cherchais du homard. Je fais tout cela parce que la biodiversité marine ainsi que les coraux et les éponges me tiennent à coeur, de même que les personnes qui travaillent dans l'industrie, et je souhaite que la pêche offre des emplois et des possibilités de croissance dans le Canada atlantique.

Peut-être que mes préférences alimentaires ou mes habitudes culinaires ne vous intéressent pas, mais il se trouve que j'aime beaucoup manger des fruits de mer, et j'aimerais bien continuer à le faire. J'aime surtout les fruits de mer récoltés de manière durable. Je tiens à ce que tout le monde comprenne bien à quelle enseigne je loge.

Et maintenant, la haute mer. La haute mer fait est cette partie de l'océan située au-delà de la limite de 200 milles des côtes d'un pays ou dans la zone économique exclusive. La question fondamentale à se poser est la suivante : comment protéger et conserver la richesse, la diversité et la vie que l'on trouve en haute mer. Il faut pour cela compter sur une solide gestion, mais ce n'est pas facile lorsqu'aucun pays ou aucune organisation n'exerce sa juridiction sur les eaux visées, comme les pays le font à l'intérieur de leurs zones économiques exclusives. En ce qui concerne la pêche en haute mer, le monde entier a réagi en mettant sur pied des organisations régionales de gestion des pêches composées de pays de pêche actifs dans la région. C'est la bonne approche, mais les défis sont énormes. Je pense que tous ceux qui sont ici présents sont d'accord pour dire qu'il faut créer des organismes de gestion en haute mer chargés de gérer les pêches.

Alors, quels sont ces défis? Premièrement, jusqu'à maintenant, les organisations régionales de gestion des pêches comme l'OPANO ont, dans une large mesure, échoué, mais elles pourraient fonctionner. Nous en avons peut-être vu les premiers signes dans certaines mesures adoptées par l'OPANO en septembre 2006 ou dans la résolution sur les pêches durables ayant été négociée à New York, et que l'Assemblée générale des Nations Unies va vraisemblablement adopter jeudi de cette semaine.

The second problem, and specific to the discussion of the high seas moratorium, is that on 75 per cent of the high seas there currently exists no regional fisheries management organization with the competency to regulate effectively the impacts of dragging. It is not a question of whether or not our regional fisheries management organizations are effective. They do not yet exist or are under construction on much of the high seas. It is essentially the Wild West out there. There are no quotas, no research vessels, no fish cops, and so on. This is starting to get to the crux of our differences.

The Department of Fisheries and Oceans' response to this big gap is to build more regional fisheries management organizations. We would not necessarily disagree with that, but what will happen in the interim? Unfortunately, the most likely scenario, based on past experiences — and we have seen other fisheries go — is that seamounts in other areas will be fished and fished hard. Easily overfished deep-sea species such as orange roughly will be targeted and their habitat, be it coral sponges or other bottom features, will be damaged and obliterated. These systems, if too heavily damaged, will not recover over generations — perhaps into the lives of your grandchildren or great grandchildren.

In New York, the majority of the world's nations, such as Germany, Australia, Norway and India, were proposing to put a temporary halt to dragging where there are no regional fisheries management organizations in place until such time as regional fisheries management organizations with the competency to manage dragging are in place. To allow dragging to continue while these bodies are established would be a classic case of shutting the barn door after the horse has left the barn.

It is exasperating that Canada does not have any vessels fishing in areas where there are no regional fisheries management organizations or where such organizations are under construction. We would have not taken an economic hit if we had supported a moratorium. In addition, the high seas dragger fleet, which is the fleet under the microscope here, lands only about 0.5 per cent of the world marine catch. In this discussion, because there were some confusing statements made earlier, we need to be clear that no plants in Atlantic Canada would have been affected had the moratorium come into effect immediately.

The Fisheries Council of Canada, and perhaps others, and the minister have tried to present this situation as fishing nations against nations without interest in investment in high seas fishing. I do not think this is true. The EU, Norway, Australia and New Zealand, all high seas fishing nations, supported the moratorium.

Le deuxième problème, qui vise directement la discussion entourant le moratoire sur la haute mer, est que pour 75 p. 100 de la haute mer il n'existe à l'heure actuelle aucune organisation régionale de gestion des pêches ayant la compétence requise pour régler efficacement les répercussions de la pêche à la drague. Il ne s'agit pas de dire si nos organisations régionales de gestion des pêches sont efficaces. Le problème tient plutôt au fait que, dans la majeure partie de la haute mer, ces organisations n'existent pas, ou bien elles sont en construction. C'est l'Ouest sauvage en quelque sorte. Il n'y a pas de quotas, pas de navires de recherche, pas de police des pêches, et ainsi de suite. Nous commençons à toucher l'essentiel de nos différences.

La réaction du ministère des Pêches et des Océans à ce grand écart a été de créer davantage d'organisations régionales de gestion des pêches. Nous ne sommes pas forcément contre, mais que se passera-t-il dans l'intervalle? Malheureusement, le scénario le plus plausible, en se fondant sur les expériences passées — et nous avons été témoins de la disparition de certaines pêches — est que les monts sous-marins dans d'autres régions seront pêchés à outrance. Des espèces de grands fonds faciles à surpêcher comme l'hoplostète orange seront ciblées et leur habitat, qu'il s'agisse des éponges coralliennes ou d'autres caractéristiques des grands fonds, sera endommagé et anéanti. Ces systèmes, s'ils sont trop sévèrement endommagés, ne récupéreront pas au fil des générations — peut-être au cours de l'existence de nos petits-enfants et arrière-petits-enfants.

À New York, la majorité des nations du monde, comme l'Allemagne, l'Australie, la Norvège et l'Inde, ont proposé une halte temporaire au dragage dans les zones où il n'existe aucune organisation régionale de gestion des pêches, et ce, tant et aussi longtemps qu'une organisation régionale de gestion des pêches compétente pour administrer le dragage ne sera pas en place. Permettre au dragage de se poursuivre en attendant la création de ces organisations revient à l'exemple classique consistant à fermer la porte de la grange une fois que le cheval s'est échappé.

Il est exaspérant qu'aucun navire canadien ne pêche dans les zones où il n'existe pas d'organisations régionales de gestion des pêches ou encore dans les zones où elles sont en construction. Nous n'aurions subi aucune conséquence économique si nous avions appuyé l'adoption d'un moratoire. De plus, les flottilles de dragueurs en haute mer, qui sont justement sous la loupe, ne débarquent qu'environ 0,5 p. 100 des prises totales d'animaux marins dans le monde. Dans le cadre de ce débat, étant donné que certaines affirmations trompeuses ont été faites antérieurement, il faut établir clairement qu'aucune usine de transformation du poisson du Canada atlantique n'aurait été touchée si le moratoire était entré en vigueur immédiatement.

Le Conseil canadien des pêches et d'autres aussi, ainsi que le ministre ont tenté de présenter la situation comme un affrontement entre les nations de pêche et les nations n'ayant aucun intérêt à investir dans la pêche en haute mer. Je ne pense pas que ce soit le cas. Les États-Unis, la Norvège, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont tous des pays de pêche en haute mer, se sont montrés en faveur du moratoire.

Let us focus on Norway for a moment, which is not a nation that views the ocean in an overly romantic light. Norway has consistently stated that it will not allow its vessels to fish on the high seas where there is no management. That was all that was being asked of Canada and the rest of the world: no management, no fishing.

The minister has criticized the moratorium for not being enforceable. That is a charge easily levelled at any international arrangement, including and probably more so regional fisheries management organizations. In many people's minds, NAFO — considered one of the most advanced regional fisheries management organizations — is a synonym for "ineffective." In 2005, you may remember, a panel of prominent Atlantic Canadians appointed by the Department of Fisheries and Oceans, DFO, to study NAFO concluded that the organization was beyond reform and needed to be replaced.

At the same time, there are examples of international moratoria working, including in the fisheries. I am certainly old enough to remember the pictures in *National Geographic* of birds, mammals and sharks tangled up in driftnets and the world coming together to place an effective and lasting ban on high seas driftnets. It was needed, it worked and it is still working. In fact, Canada is part of a group of nations enforcing that ban.

I have saved what I think is the silliest and most abused reason for not supporting the moratorium for last. Supporters of the minister's position have said that if Canada were to support the moratorium in international waters, it would have to do the same at home. If we accepted this argument, then we would not act on any environmental or human health concern. For example, people might say we cannot forbid smoking in restaurants because legislators, such as yourselves, will want to permit smoking in private residences. Measures should be assessed on their own merits, not on the basis of what subsequent measures might be enacted.

Further, no major Canadian environmental organization that I know of is calling for a moratorium on dragging in Canadian waters. We do support a suite of measures to address the impacts of dragging in domestic waters, but they do not include a moratorium. I would be happy to provide you with more information on that point.

Finally, the reason countries like Australia are supporting a moratorium is because there is no management structure in place. However, there is management in domestic waters.

Considérons, brièvement, le cas de la Norvège qui n'est pas une nation à laquelle on peut reprocher de voir l'océan sous un jour exagérément romantique. La Norvège a toujours affirmé qu'elle ne laissera pas ses navires pêcher en haute mer dans les zones sans gestion. C'est tout ce que l'on demandait du Canada et du reste du monde : pas de gestion, pas de pêche.

Le ministre a critiqué le moratoire en invoquant l'impossibilité de le faire respecter. C'est une accusation facile à porter contre n'importe quel accord international, y compris, et probablement encore plus, contre les organisations régionales de gestion des pêches. Dans l'esprit de bien des gens, l'OPANO — considérée comme l'une des organisations régionales de gestion des pêches les plus avancées — est synonyme d'« inefficacité ». En 2005, si vous vous rappelez, un comité d'experts réputés du Canada atlantique nommés par le ministère des Pêches et des Océans, le MPO, pour examiner l'OPANO est arrivé à la conclusion que l'organisation ne pouvait être réformée et qu'elle devait être remplacée.

Parallèlement, on voit des exemples de moratoires internationaux qui donnent de bons résultats, y compris dans les pêches. Je suis assez âgé pour me rappeler les photographies publiées dans *National Geographic* montrant des oiseaux, des mammifères et des requins pris au piège de filets dérivants, et le monde décidant d'un commun accord d'adopter un moratoire efficace et durable sur les filets dérivants en haute mer. Cette mesure était nécessaire, elle a fonctionné et elle fonctionne toujours. De fait, le Canada fait partie d'un groupe de nations chargées de faire respecter ce moratoire.

J'ai gardé pour la fin la raison qui, selon moi, est la plus futile et celle que l'on invoque le plus fréquemment, pour refuser d'appuyer le moratoire. Ceux qui étaient favorables à la position du ministre ont déclaré que si le Canada appuyait le moratoire dans les eaux internationales, il serait forcé de le faire par la suite dans ses eaux territoriales. Si nous acceptions cet argument, il devrait nous empêcher de prendre quelque mesure que ce soit à l'égard de toutes les préoccupations pour la santé de l'environnement ou la santé humaine. Par exemple, on pourrait dire qu'il ne faut pas interdire de fumer dans les restaurants parce que des législateurs, comme vous, pourraient bien ensuite vouloir intervenir concernant le droit de fumer dans les résidences privées. Les mesures devraient être évaluées en fonction de leurs propres mérites, et pas en fonction des mesures susceptibles d'être adoptées dans leur sillage.

Qui plus est, à ma connaissance, aucune organisation environnementaliste d'envergure au Canada ne réclame la tenue d'un moratoire sur le dragage dans les eaux territoriales canadiennes. Nous sommes favorables à un train de mesures visant à s'attaquer aux répercussions du dragage dans les eaux canadiennes, mais cela n'inclut pas un moratoire. Je me ferai un plaisir de vous fournir davantage de renseignements à ce sujet, si vous le souhaitez.

Enfin, des pays comme l'Australie sont favorables à la tenue d'un moratoire parce qu'il n'y a aucune structure de gestion en place. Toutefois, il y a des mesures de gestion dans les eaux nationales.

Mr. McGuinness talked about the consensus that was reached in New York, and I would be happy to get into that more. In some respects progress was made, and in other respects obviously we see it as a failure.

Within regional fisheries management organizations, some measures have been put in place, which we welcome, but there are also limitations around those measures. For example, it will take two years before those measures come into effect. Most of those measures are still at the mercy of the common failings of regional fisheries management organizations, and much of the definition of what is sensitive and whether or not fishing should continue is still at the discretion of regional fisheries management organizations and the member states. We all know the problems associated with that.

Of course, outside of regional fisheries management organizations there was no support. In the end, the moratorium was not supported, as we understand it, because one nation — Iceland — opposed it. Instead, it remains up to the discretion of flag states, which is essentially what we had previously.

I note that there has been a lot of discussion about whether the U.S. or Australia or the EU does or does not support the moratorium. In her evaluation of the result of the meeting in New York, the U.S. Assistant Secretary of State, Claudia McMurray, said, “There were several countries that really did not want any controls at all. Unfortunately, the resolution comes up short. We are very disappointed that this is the result we ended up with.” That is a representative of the U.S. describing the consensus reached in New York a week and half ago.

In closing, I found this debate over the last several months to be very instructive and revealing, both domestically and internationally. It has shown who supports action on dragging and who does not. It has shown that regardless of the science, of Canadian public opinion, of the support of many Canadian fishermen and fishing organizations — and there are fishing organizations on record as supporting the moratorium — of the endorsement of editorial boards across this country, of the position of the majority of the world’s nations, including Canada’s traditional allies such as the United States, the Canadian government listens to only one sector of the fishing industry on this issue. I believe that must change.

We must address this issue objectively on the basis of science and on the basis of good economics. We have not done so to date domestically, and now we have seen the result within the last year when it comes to setting foreign policy. I hope that meetings like this one will affect some of that change.

Senator Baker: I welcome Mr. McGuinness and Mr. Butler.

M. McGuinness a parlé du consensus auquel on en est arrivé à New York, et j’aimerais aborder cette question un peu plus avant. À certains égards, des progrès ont été réalisés, et dans d’autres, nous sommes forcés de reconnaître un échec.

Au sein des organisations régionales de gestion des pêches, des mesures ont été mises en place, des mesures que nous saluons, mais il reste que ces mesures sont entourées de certaines restrictions. Par exemple, il faudra deux ans avant que ces mesures ne prennent effet. La majorité de ces mesures sont toujours à la merci des habitudes échappatoires des organisations régionales de gestion des pêches. La définition d’une zone fragile et la décision d’autoriser la pêche ou non sont encore, dans une large mesure, laissées à la discrétion des organisations régionales de gestion des pêches et des États membres. Nous connaissons tous les problèmes associés à cette situation.

Bien entendu, en-dehors des organisations régionales de gestion des pêches, il n’existait aucun appui. Au bout du compte, le moratoire a été rejeté et, d’après ce que nous avons compris, parce qu’une seule nation — l’Islande — s’y est opposée. À la place du moratoire, l’interdiction est laissée à la discrétion de l’État du pavillon, ce qui revient essentiellement à la situation qui prévalait antérieurement.

Je vous signale qu’il y a eu passablement de discussion à savoir si les États-Unis, l’Australie ou l’Union européenne allaient appuyer le moratoire. Dans son évaluation des résultats de la réunion tenue à New York, la Secrétaire adjointe des États-Unis, Claudia McMurray, a déclaré : « Plusieurs pays souhaitaient éviter que l’on adopte quelque mesure de contrôle que ce soit. Malheureusement, la résolution n’est pas à la hauteur. Nous sommes très déçus d’en être arrivés à ce résultat. » Voici comment une représentante des États-Unis décrit le consensus atteint à New York il y a une semaine et demie.

En conclusion, j’ai trouvé ce débat des derniers mois très instructif et révélateur, tant à l’échelle nationale qu’internationale. Il a permis de connaître l’identité de ceux qui sont en faveur de la prise de mesures contre le dragage et de ceux qui s’y opposent. Il a montré que malgré la science, l’opinion du public canadien, le soutien de nombreuses organisations de pêcheurs et de pêches canadiennes — et on connaît des organisations de pêches qui sont en faveur du moratoire — l’appui de comités de rédaction dans l’ensemble du pays, la position de la majorité des nations du monde entier, y compris des alliés traditionnels du Canada comme les États-Unis, le gouvernement canadien ne prête attention qu’à un seul secteur de l’industrie de la pêche sur cette question. Il faut que ça change.

Nous devons nous attaquer à cette question objectivement, en nous fondant sur la science et sur de solides motifs économiques. Jusqu’à maintenant, ce n’est pas ce que nous avons fait, dans notre pays. Au cours de l’année écoulée, nous avons pu voir ce qui se passe lorsque l’on tente de mettre en place la politique étrangère. J’espère que des réunions comme celle-ci provoqueront des changements.

Le sénateur Baker : Je souhaite la bienvenue à M. McGuinness et à M. Butler.

Mr. McGuinness, as all Canadians know, has represented the fishing industry well over the years. He does represent, as he will admit, the fishing fleets that drag the bottom of the ocean. However, he has done an excellent job over the years in representing those fisheries.

Of course, everyone in Canada knows Mr. Butler, both in and out of the courts, because he sued the federal government and DFO more times than anyone on record concerning their mismanagement of the fisheries.

Having said that, my first question is directed to both witnesses. Ordinary Canadians are looking at the issue of bottom dragging. I know you call it trawling. In coastal areas, a trawl is usually identified as a line with hooks on it. Each individual hook is the best and healthiest way of catching fish. However, somehow the name “trawl” has been implanted on draggers.

Aside from that, ordinary Canadians look at this issue of Canada's supporting bottom dragging on the high seas where Canadian fishermen do not venture. There is no Canadian industry to protect. I am sure any thinking person would say, “What in goodness' name are you doing protecting the foreign fleets that drag on the high seas when Canadians do not drag on the high seas? Why in goodness' name would you ever do that?” That is my first question.

Mr. McGuinness: First, at the Fisheries Council of Canada we primarily represent the processing industry. Senator Baker is right: three of the major deep sea dragging fleets are also members. We represent the large processors, but we also represent small processors. Cumberland Sound in Nunavut is a member of ours.

Our members either fish or buy from the full range of gear sectors. Therefore, when we see a particular gear sector being attacked, if you will — whether it is dragging, longlining or gillnetting — our job at the Fisheries Council of Canada is to get that fleet sector together with government, identify the issue and bring forward regulation that address it. I wanted to clarify that.

With respect to our position on the UN issue, the question is whether or not one has principles. It is not a matter of going along with the moratorium just because it will not have any economic impact on Canada. That is not the issue. We suggest that that is not what the Fisheries Council of Canada is all about. We are about leadership and principles. We looked at the issue. Even though Mr. Butler says it is

M. McGuinness, comme tous les Canadiens le savent, représente bien l'industrie des pêches depuis des années. Il représente, comme il l'admettra lui-même, les flottilles de pêche qui pratiquent le dragage du fond de l'océan. Cependant, il a accompli de l'excellent travail au fil des années en représentant ces pêches.

Et bien entendu, tout le monde au Canada a entendu parler de M. Butler, devant les tribunaux et à l'extérieur, parce qu'il a poursuivi le gouvernement fédéral et le MPO plus souvent que quiconque dans l'histoire pour leur mauvaise gestion des pêches.

Ceci dit, ma première question s'adresse aux deux témoins. Les Canadiens ordinaires commencent à s'intéresser au dragage de fond. Je sais que vous l'appellez « trawling » en anglais. Dans les régions côtières, la pêche à la traîne se définit habituellement comme l'action de pêcher au moyen d'une ligne munie de plusieurs hameçons. L'utilisation de plusieurs hameçons indépendants représente la meilleure méthode et la plus écologique pour pêcher du poisson. Cependant, pour une raison ou pour une autre, la pêche à la traîne ou « trawling » en anglais, a été récupérée et appliquée aux dragueurs.

Cette parenthèse exceptée, les gens ordinaires s'intéressent à la question du Canada manifestant son appui au dragage de fond en haute mer, dans les zones où les pêcheurs canadiens ne s'aventurent même pas. Il n'y a pas d'industrie canadienne à protéger. Je suis persuadé que toute personne sensée ne peut manquer de se demander : « Pour l'amour du ciel, pourquoi se porter à la défense des flottilles étrangères qui pêchent à la drague en haute mer alors que les canadiens ne pratiquent pas ce genre de pêche en haute mer? Pour quelle raison voudrait-on faire cela? » Et c'est justement ma première question.

M. McGuinness : Premièrement, au Conseil canadien des pêches, nous représentons principalement l'industrie de la transformation. Le sénateur Baker a raison : trois des principales flottilles de dragueurs en haute mer sont également membres du Conseil. Nous représentons les grands transformateurs, mais aussi les petits. Cumberland Sound au Nunavut est un de nos membres.

Nos membres sont soit des pêcheurs ou des acheteurs utilisant l'éventail complet des engins de pêche. C'est pourquoi, lorsque nous voyons un secteur des engins de pêche faire l'objet d'attaques, en quelque sorte — qu'il s'agisse de la pêche à la drague, à la palangre ou au filet maillant — notre tâche, au Conseil canadien des pêches, consiste à organiser une rencontre entre ce secteur d'engins et le gouvernement afin de cerner le problème et de favoriser l'adoption de règlements pertinents. Je tenais à ce que les choses soient claires.

En ce qui concerne notre position relativement au moratoire de l'ONU, la question est de savoir si on a des principes ou non. Il ne s'agit pas d'accepter le moratoire seulement parce qu'il n'aura aucune incidence économique sur le Canada. Là n'est pas la question. Nous faisons valoir que cela n'a rien à voir avec le mandat du Conseil canadien des pêches. Nous misons sur le leadership et les principes. Nous avons examiné cette question.

temporary moratorium, there is no question that in certain parts of the world it would in fact be a permanent ban.

For example, the seas off Argentina, where there is a 200-mile fishery, are being fished by Spanish, Japanese, South Korean and Falkland vessels. That is happening in “unregulated areas.” However, as a result of geopolitical considerations — that is, as a result of difficulties between Argentina and the United Kingdom — there will never be a regional fisheries management organization in that area. Therefore, your interim temporary ban in such situations is in effect a permanent ban.

With respect to the issue of unregulated fishing in that area, the Japanese, the Falklands and even the Spanish vessels are regulated by their flag state. The 20 Spanish vessels there get licences from the European commission. They have logbooks that they have to report on a daily basis. A scientific vessel accompanies the fleet, and that vessel has determined that the area outside of Argentina where those fleets are fishing has no sensitive areas. Those fleets are fishing for hake, and the market for that is Spain. Hake is a significant food item in the Spanish diet. It is a low-cost protein. Those fleets supply a significant amount of hake to the Spanish market, particularly for low-income people.

That fishery is regulated by the nation states in an area that has been documented by scientific vessels as not having any sensitive areas and where there will not be a reasonable fisheries management organization in our lifetime.

Senator Baker: What is your point?

Mr. McGuinness: Why would we ban that fishery? My point is that the UN has listened to that argument. Why would we stop it? Why would Canada, if we have any principles, be party to such a blunt instrument? Blunt instruments do not work. They often have perverse outcomes. Either we have principles or we do not. We looked at that situation, and we said that that situation replicates itself in many parts of the world. Let us be governments. Let us regulate, let us put protocols in place and let us get flag states to make sure that they are governing their fisheries.

If you put a ban in place, those vessels would stop. One thing is certain: capital is mobile. We have a major problem of illegal, unreported, unregulated fishing. Those vessels would replace it.

Senator Baker: Sir, I do not understand your argument. You say it is on principle. Most of us who know a bit about dragging know that you are dragging the bottom of the ocean with something. Whether it is a 30-ton weight in between two shrimp

Même si M. Butler affirme qu’il s’agit d’un moratoire temporaire, il est indiscutable que dans certaines régions du monde, ce moratoire se révélera une interdiction permanente.

Par exemple, la haute mer au large de l’Argentine, où il existe une zone de pêche de 200 milles, est récoltée par des navires espagnols, japonais, de la Corée du Sud et des îles Malouines. Cette pêche est réalisée dans des « zones non réglementées ». Toutefois, en raison de considérations géopolitiques — c’est-à-dire en raison du différend entre l’Argentine et le Royaume-Uni — il n’y aura jamais d’organisation régionale de gestion des pêches dans cette zone. Par conséquent, votre moratoire temporaire dans de telles situations est en réalité une interdiction permanente.

En ce qui concerne la question de la pêche non réglementée dans cette zone, les navires japonais, et ceux des Malouines, et même ceux de l’Espagne sont réglementés par l’État du pavillon. Les 20 navires espagnols obtiennent leur permis de la commission européenne. Ils tiennent un journal de bord où ils doivent consigner toutes les activités quotidiennes. Le navire scientifique qui accompagne la flottille a établi que la zone au large de l’Argentine où la flottille pêche ne comporte pas de zones fragiles. Ces flottilles pêchent le merlu, et le marché pour ce poisson se trouve en Espagne. Le merlu occupe une place de choix dans l’alimentation des Espagnols. Il s’agit d’une protéine à bon marché. Ces flottilles approvisionnent le marché espagnol avec une quantité appréciable de merlu destiné particulièrement aux personnes à revenu modeste.

Cette pêche est réglementée par les États-nations dans une région où des navires scientifiques ont établi, documentation à l’appui, qu’elle ne comportait aucune zone fragile et où il ne risque pas d’y avoir une organisation régionale de gestion des pêches durant notre génération.

Le sénateur Baker : À quoi voulez-vous en venir?

M. McGuinness : Pour quelle raison voudrions-nous interdire cette pêche? J’essaie de vous faire comprendre que les Nations Unies ont été sensibles à cet argument. Pourquoi en effet voudrions-nous mettre fin à cette pêche? Pourquoi le Canada, si nous avons des principes, voudrait-il jouer un rôle quelconque dans ces instruments émoussés? Les instruments émoussés ne donnent pas de bons résultats. Il arrive même qu’ils donnent des résultats pervers. Il faut se brancher : avons-nous des principes, oui ou non? Nous avons étudié la situation, et nous en sommes arrivés à la conclusion qu’elle se répétait dans de nombreuses régions du monde. Agissons comme des gouvernements. Adoptons des règlements, appliquons des protocoles et laissons à l’État du pavillon le soin de voir à la gestion de ses pêches.

Si on impose une interdiction, ces navires vont cesser de pêcher. Mais une chose est sûre : la mobilité du capital. Nous sommes en présence d’un important problème lié à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ce sont ces navires qui vont prendre la place.

Le sénateur Baker : Monsieur, je ne comprends pas votre argument. Vous affirmez que c’est une question de principe. La majorité d’entre nous qui avons une petite idée du mode de fonctionnement du dragage savons très bien que vous raclez le

drags on a vessel from Iceland dragging the Flemish Cap or whether it is any other type of dragging, you are dragging the bottom of the ocean. All these scientists have clearly shown that dragging the bottom of the ocean through spawning grounds and everything else does damage to the fishery.

You are saying that on the basis of principle we should allow this to go ahead now on the high seas. We are not out there, but we will let foreign nations go full tilt, as Mr. Butler says, in the Wild West out there, on the basis of some sort of principle. The principle of what, of being fair to people who destroy an environment? That is not a principle. Fish swim. If fish are allowed to live in the high seas, they come inshore for our fishermen.

I do not see where you get principle. Are you saying that people who are opposed to high seas dragging do not have principles?

Mr. McGuinness: It is only a Wild West out there for illegal, unreported and unregulated vessels from Barbados or wherever — flag of convenience vessels. That particular area off Argentina is not a Wild West.

Senator Baker: Let us talk about the Canadian coast. There are the high seas out beyond our continental shelf. Is there another rationale apart from principle that the Canadian government and our representatives used in the United Nations? Is there anything that makes sense to an ordinary Canadian concerned about the environment and the fishery? Scientists are predicting an end to the commercial fishery in 50 years. Many reputable scientists are saying that we will not be able to eat fish.

Is there another reason, apart from principle on the high seas, which you have explained, why Canada has taken this unusual stand at the United Nations?

Mr. McGuinness: First of all, it is not an unusual stand for governments to bring forward regulations as opposed to bans.

If the regulations that are proposed address the issue and bring the debate back to protecting sensitive areas and corals and expand information about where those areas are, I cannot see how you can say that that is not in keeping with Canada's traditional approach in international affairs. I would say that jumping to an indiscriminate ban that is a blunt instrument that could have the perverse impact I described is less in keeping with the Canadian approach.

fond de l'océan avec quelque chose. Qu'il s'agisse d'un poids de 30 tonnes entre deux chalutiers crevettiers sur un bateau en provenance de l'Islande qui drague le Bonnet Flamand ou de n'importe quelle autre méthode de dragage, il reste que vous raclez le fond de l'océan. Tous les scientifiques ont clairement montré que le dragage du fond de l'océan à travers les lieux de frai nuit à la pêche.

Vous dites que, pour des raisons de principe, nous devrions rester les bras croisés et laisser cette pêche continuer en haute mer. Vous faites valoir que nos navires ne pêchent pas là-bas, mais que nous devrions laisser les nations étrangères pêcher tous azimuts, dans ce que M. Butler qualifie d'Ouest sauvage, en vous appuyant sur de soi-disant principes. Mais je vous demande un peu, au nom de quel principe devrait-on laisser des gens détruire une partie de l'environnement? Il ne s'agit pas d'un principe. Les poissons se déplacent dans la mer. Si on les laisse vivre en haute mer, ils parviendront jusqu'à nos pêcheurs des zones côtières.

Je ne vois pas où est le principe. Êtes-vous en train de dire que ceux qui s'opposent au chalutage en haute mer sont des êtres dépourvus de principes?

M. McGuinness : Ce n'est l'Ouest sauvage qu'en ce qui concerne les navires illicites, non déclarés et non réglementés de la Barbade ou d'ailleurs — autrement dit des bateaux battant pavillon de complaisance. Mais cette région particulière au large de l'Argentine n'est pas exactement l'Ouest sauvage.

Le sénateur Baker : Maintenant, si nous parlions de la zone côtière canadienne. Au-delà de notre plateau continental se trouve la haute mer. Mis à part les questions de principe, est-ce que le gouvernement canadien et nos représentants ont fait valoir d'autres raisons devant les Nations Unies? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres arguments pour convaincre les gens ordinaires qui se préoccupent de l'environnement et des pêches? Les scientifiques prédisent que la pêche commerciale touchera à sa fin dans 50 ans. De nombreux chercheurs réputés affirment que nous ne pourrions plus manger de poisson.

Y a-t-il une autre raison, à l'exclusion du principe relatif à la haute mer, que vous avez expliqué, pour que le Canada ait adopté cette position inhabituelle devant les Nations Unies?

M. McGuinness : Tout d'abord, il n'y a rien d'inhabituel à ce qu'un gouvernement préconise l'adoption de règlements plutôt que d'une interdiction.

Si les règlements proposés s'attaquent au problème et ramènent le débat vers la protection des zones fragiles et des coraux et permettent de rassembler davantage de renseignements sur l'emplacement de ces zones, je ne vois pas pourquoi vous affirmez que cela représente une dérogation du Canada par rapport à sa vision traditionnelle en matière d'affaires internationales. Je dirais que sauter sur un moratoire intempestif qui n'est qu'un instrument émoussé risquant d'avoir les effets pervers que j'ai décrits est plus éloigné de la vision canadienne.

Senator Baker: What is the impact on Canada? There is none. If we went along with the environmentalists, what impact would it have on ordinary Canadians? On unemployed fishermen down off our coasts today?

Mr. McGuinness: What is the impact on Canadians of what the UN has done?

Senator Baker: What is the impact on Canadians?

Mr. McGuinness: The impact is that Canada will be obligated to develop within Canada the types of regulations that have been proposed. Canada was not going to ban trawling in Canadian waters, but now it has responsibility. It has to implement that four-point plan inside Canadian waters.

Senator Baker: What do you mean by “inside Canadian waters”?

Mr. McGuinness: Sensitive areas that are known will be closed. Canada will have to make sure that where bottom trawling is moving into new, exploratory fisheries, scientific protocols are in place.

As you said, a ban would have had no impact in Canada because Canada would not ban inside. However, what they have agreed to in the UN will have an impact, and to a large extent the fishing industry agrees with it, because it will put more regulations in place. It will address the issue of sensitive areas. The fishing industry is concerned about sustainable fisheries. We want to catch fish. We do not want to ruin our trawls on corals.

Senator Baker: The minister came before this committee. The minister put forward an argument that if we agree to a ban on the high seas, we may be forced inside 200 miles to ban our dragging. That is what he said. We called some legal experts before this committee, for example, the dean of law at Dalhousie University, whom you know well, and other legal experts who said that that is utter nonsense. There is nothing in law that says that that is correct.

I thought about it because in 1992 a ban was placed on drift nets, which are gillnets used to catch herring, salmon or mackerel on the top of the ocean. That was banned on the high seas. We did not have to ban it inside 200 miles. The argument that has been forwarded is utter nonsense. There really is no argument left to justify what has taken place as far as the international fisheries are concerned.

Le sénateur Baker : Mais quelle est l'incidence sur le Canada? Il n'y en a aucune. Si nous décidions d'emboîter le pas aux environnementalistes, quelle serait l'incidence sur les Canadiens ordinaires? Sur les pêcheurs qui sont en chômage le long de nos zones côtières?

M. McGuinness : Quelle est l'incidence sur les Canadiens de la décision des Nations Unies?

Le sénateur Baker : Oui, quelle est l'incidence sur les Canadiens?

M. McGuinness : L'incidence est celle-ci : le Canada sera forcé d'adopter dans ses eaux intérieures le même genre de réglementation que celle qui a été proposée. Le Canada n'avait pas l'intention d'interdire le chalutage de fond dans les eaux canadiennes, mais maintenant, il en a la responsabilité. Il doit mettre en oeuvre ce programme en quatre points dans les eaux canadiennes.

Le sénateur Baker : Que voulez-vous dire par « dans les eaux canadiennes »?

M. McGuinness : Les zones fragiles connues seront fermées. Le Canada devra faire en sorte que des protocoles scientifiques soient mis en place lorsque les chalutiers de fond se déplaceront vers de nouvelles zones de pêche exploratoires.

Comme vous l'avez mentionné, un moratoire n'aurait eu aucune incidence sur le Canada parce que le pays n'aurait pas interdit le chalutage dans ses eaux intérieures. Cependant, les conditions que le Canada a acceptées devant l'ONU auront une incidence, et dans une large mesure, le secteur des pêches les approuve, parce qu'elles entraîneront la mise en place de réglementations additionnelles. Ces réglementations régleront la question des zones fragiles. Le secteur des pêches est favorable à des pêches durables. Nous voulons pêcher du poisson, nous ne voulons pas abîmer nos chaluts sur des coraux.

Le sénateur Baker : Le ministre a comparu devant notre comité. Il a fait valoir que si nous acceptions le moratoire en haute mer, cela pourrait bien nous forcer à interdire le chalutage de fond à l'intérieur des limites de 200 milles aussi. C'est ce qu'il nous a dit. Nous avons convoqué des experts juridiques, notamment le doyen de la faculté de droit de l'Université Dalhousie, que vous connaissez bien, et d'autres experts juridiques qui nous ont déclaré que tout cela était complètement absurde. Rien dans la loi ne confirme cette allégation.

J'ai réfléchi à cette question parce qu'en 1992 on a imposé un moratoire sur les filets dérivants, qui sont des filets maillants utilisés pour prendre le hareng, le saumon ou le maquereau près de la surface des océans. Ces filets ont été interdits en haute mer. Nous n'avons pas été forcés de les interdire à l'intérieur de la limite de 200 milles. L'argument ayant été invoqué est complètement absurde. Du point de vue des pêches internationales, il ne subsiste vraiment aucun argument pour justifier ce qui s'est passé.

Mr. McGuinness: I believe I gave you many arguments as to why it went forth and was a responsible move. The Canadian fishing industry and Canadians will benefit from that because there will be more regulations on trawling with respect to sensitive areas. Those four points will have to be applied in Canada.

Mr. Butler: One of the principles we have talked about is science. Likely, we would all agree that fisheries should be managed on the basis of good science. Yet, Mr. McGuinness's interpretation of dragging does not necessarily accord with my interpretation. I have with me a couple of pages from the International Coalition of Fisheries Associations, ICFA, and their position on bottom trawling. Mr. McGuinness, you are the Chairman of the ICFA representing Spanish and Russian trawling associations. Is that correct?

Mr. McGuinness: We have a coalition of major fishing nations in the world.

Mr. Butler: Some of the statements note that trawling is acknowledged to be a sustainable fishing method contributing to global food supply and security and reject assertions that trawling is a destructive fishing practice. I do not think those statements accord with the scientific consensus. The National Academy of Sciences of the United States produced a study in 2001 that acknowledged the impacts and recommended action to minimize them; and the ICFA did the same. Finally, in 2006, six years after the United States, Canada did a similar study that reached much the same conclusions.

The scientists are quick to say that there are bottoms and areas where you can drag where the impacts might be minimal or acceptable, given what you are catching, but these statements before me now do not accord with the science, and that needs to be addressed. Approximately 1,500 scientists came out in support of a high seas moratorium on dragging.

I do not think you will find any scientists anywhere who would not agree with the moratorium. The overwhelming scientific consensus is that the moratorium was a justified, precautionary approach. It is not appropriate to develop a management plan while continuing to drag and cause damage to the areas that you intend to protect later on. We do not do it in Canadian waters. We do not let people fish without a management plan. Why would we not do the same thing on the high seas?

You mentioned that these boats are regulated in unregulated areas because they are flying the Spanish flag and therefore are following certain conventions or rules of their flag state. I ask you: Would we be comfortable off the nose and tail of the Grand Banks or on the Flemish Cap if there were no regional fisheries management organization and NAFO and Spanish trawlers were out there fishing and telling us not to worry about it and that we

M. McGuinness : Il me semble que je vous ai donné de nombreux arguments pour vous expliquer pourquoi cette décision a été prise, et en quoi elle représente un geste responsable. L'industrie canadienne de la pêche et les Canadiens vont en bénéficiant parce qu'il y aura davantage de règlements appliqués au chalutage de fond relativement aux zones fragiles. Ces quatre points devront également être appliqués au Canada.

M. Butler : L'un des principes invoqués est la science. Je suis persuadé que nous serions tous d'accord pour affirmer que les pêches devraient être gérées en fonction de preuves scientifiques rigoureuses. Et pourtant, la définition que donne M. McGuinness du chalutage de fond ne correspond pas nécessairement à la mienne. J'ai apporté quelques pages d'un document publié par la coalition internationale des associations de pêcheurs, l'ICFA, dans lequel la coalition exprime sa position concernant le chalutage de fond. Monsieur McGuinness, vous êtes le président de l'ICFA qui représente les associations de chalutage de fond espagnoles et russes, n'est-ce pas?

M. McGuinness : Nous avons une coalition des principales nations de pêche du monde entier.

M. Butler : Certains énoncés font remarquer que le chalutage est reconnu comme une méthode de pêche durable qui contribue à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire mondial, et rejettent les assertions comme quoi il s'agit d'une méthode de pêche destructive. Je ne pense pas que ces énoncés concordent avec l'opinion unanime des scientifiques. La National Academy of Sciences des États-Unis a publié en 2001 une étude qui reconnaissait les incidences et qui recommandait l'adoption de mesures visant à les atténuer; et l'ICFA a fait la même chose. Enfin, en 2006, six ans après les États-Unis, le Canada a réalisé une étude semblable qui est arrivée à des conclusions similaires.

Les scientifiques reconnaissent facilement que le chalutage de fond est acceptable dans certains fonds et certaines zones où les incidences sont minimales, tout dépendant des espèces qui y sont pêchées, mais ces énoncés que j'ai devant moi ne concordent pas avec les opinions scientifiques, et il faut que cette question soit résolue. Près de 1 500 chercheurs scientifiques se sont exprimés en faveur de l'adoption d'un moratoire sur le chalutage de fond en haute mer.

Je pense que vous auriez du mal à trouver un scientifique qui n'approuve pas le moratoire. L'opinion unanime écrasante des scientifiques est que le moratoire est justifié et prudent. Il ne sert à rien de mettre au point un plan de gestion si c'est pour poursuivre le chalutage et continuer à endommager les zones que l'on a l'intention de protéger plus tard. Nous ne le faisons pas dans les eaux canadiennes. Nous ne laissons personne pratiquer la pêche sans un plan de gestion. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose en haute mer?

Vous avez mentionné que ces bateaux sont réglementés dans les zones non réglementées parce qu'ils battent pavillon espagnol et que, par conséquent, ils respectent certaines conventions ou règles édictées par l'État du pavillon. Je vous pose la question : serions-nous à l'aise si, au large du nez et de la queue du Grand banc ou du Bonnet flamand il n'y avait aucune organisation régionale de gestion des pêches et si l'OPANO et les chalutiers espagnols y

can trust them because they are following their flag state Spanish rules? We are not happy even with one of the most advanced regional fisheries management organizations out there. Look at the kind of management that has occurred under their jurisdiction.

I do not know enough about the area off the Falkland Islands but I cannot imagine how it is possible to say that there are not sensitive areas there. Unless you do the study, how do you know?

The Chairman: I will put you down for a second round. I will go to Senator Adams.

Senator Adams: Mr. McGuinness, in your brief you talk about the 200-mile limit and that Canada has no control over the scientists. Are other countries dragging? Do they have scientists doing studies on how they can come back every year and catch so many thousands of tonnes? That is the way they work with other countries.

Mr. McGuinness: The vessels in the waters off the Falkland Islands along the coast of Argentina are not governed by Spain. They are governed by the European Union. These are long-distance fishing nations. These nations are requiring that significant fleets in an unregulated area have licences. This includes the European Union and Japan. As well, they have reporting requirements. They send a research vessel out to look at the area to determine that these vessels are not fishing inside another country's 200-mile zone. They take samples of the fish harvested and the bycatches, and they look at the terrain.

That is what responsible fishing nations are doing. However, there is no question that there are many irresponsible fishing nations out there. The challenge for all of us, including the International Coalition of Fisheries Associations, is to have more responsible fishing nations doing that kind of thing.

We are into sustainable fisheries. We are concerned about the image of the fishing industry and countries are concerned about the image. We are trying to coalesce a group of nations that take these issues seriously and are prepared to introduce rules and regulations so that fishing can continue and an important food supply can continue. The industry has to be well regulated. Some countries are approaching with that in mind, in part because they are responding to the criticisms launched by environmental groups. At the end of the day, the fishing industry is fighting for a share of the market and if that market decides it does not want to eat fish because it does not like the fishing industry, then the industry loses.

Senator Adams: This committee heard from DFO about a month ago. They have a radar device to monitor the fish stocks in the 200-mile limit. There has been a ban on Newfoundland cod

pêchaient en nous disant de ne pas nous en faire, que nous pouvons leur faire confiance parce qu'ils respectent les règles de l'État du pavillon espagnol? Nous ne sommes pas satisfaits même avec l'une des organisations régionales de gestion des pêches les plus avancées. Il n'y a qu'à considérer le genre de gestion qui s'est effectuée sous sa juridiction.

Je ne suis pas bien renseigné en ce qui concerne la zone au large des îles Malouines, mais j'imagine difficilement comment il est possible d'affirmer qu'il ne s'y trouve aucune zone fragile. À moins d'y réaliser une étude, comment en être certain?

Le président : Je vais vous faire signe lors du deuxième tour de table. Je vais céder la parole au sénateur Adams.

Le sénateur Adams : Monsieur McGuinness, dans votre mémoire, vous parlez de la limite de 200 milles et du fait que le Canada n'exerce aucun contrôle sur les scientifiques. Est-ce que les autres pays utilisent le chalutage de fond? Disposent-ils de scientifiques chargés d'effectuer des études pour expliquer comment il se fait que, année après année, ils réussissent à pêcher autant de milliers de tonnes de poissons? C'est ainsi qu'ils travaillent avec les autres pays.

M. McGuinness : Les navires qui pêchent au large des îles Malouines le long de la côte de l'Argentine ne sont pas régis par l'Espagne. Ils sont régis par l'Union européenne. Ce sont des nations qui pratiquent la pêche à grande distance. Ces nations exigent que les flottilles importantes qui pêchent dans les zones non réglementées soient munies de permis. Cela inclut l'Union européenne et le Japon. Elles exigent également la production de rapports. Elles chargent un navire de recherche de patrouiller la zone afin de déterminer si ces bateaux ne sont pas en train de pêcher à l'intérieur de la zone de 200 milles d'un pays. Ce navire de recherche recueille des échantillons des poissons récoltés et des prises accessoires, et il examine le terrain.

C'est ainsi qu'opèrent les nations de pêche responsables. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'il existe de nombreuses nations de pêche irresponsables en haute mer. Le défi pour chacun d'entre nous, y compris la coalition internationale des associations de pêcheurs, est de faire en sorte qu'il y ait davantage de nations de pêche responsables qui prennent ce genre de précautions.

Nous pratiquons la pêche durable. Nous nous préoccupons de l'image de l'industrie des pêches et les pays se préoccupent aussi de cette image. Nous tentons de fusionner un groupe de nations pour qu'elles prennent ces questions au sérieux et qu'elles se tiennent prêtes à adopter des règles et des règlements afin que la pêche puisse continuer et que cet important approvisionnement alimentaire puisse se poursuivre. L'industrie doit être bien réglementée. Certains pays ont adopté ce point de vue, en partie parce qu'ils réagissent aux critiques lancées par les groupes environnementaux. En fin de compte, l'industrie de la pêche se bat pour une part du marché, et si ce marché décide qu'il ne veut pas manger de poisson parce qu'il n'approuve pas ce que fait l'industrie, c'est l'industrie qui perdra au change.

Le sénateur Adams : Notre comité a entendu des représentants du MPO il y a un mois environ. Ils ont déclaré qu'ils disposaient de dispositifs radar pour surveiller les stocks de poisson dans la

for the past 15 years. Those cod are going further and maybe spawning outside the 200-mile limit. Is that true? Do you study inside the 200-mile limit? Does DFO do the study?

More fish are growing every year and they go outside the 200-mile limit and foreigners are catching them. If the machine that monitors the catch on one of those foreign vessels breaks down, that vessel does not go into a Canadian harbour. Instead, they go straight back to Europe. They do not care how much they catch because their machine is not working. The machine tells the crew how much they catch each day. You understand that. Right now, there is no law to cover such a situation.

Mr. McGuinness: I have two comments. The only place where they are finding a rebounding of cod is the inshore coast of Newfoundland. The cod stocks are pretty well barren as you go to Canada's deep sea and outside the 200-mile zone.

There is no question that part of the future must also include improvement of international law to address those issues. You met with Dr. May in St. John's. He pointed out that improvement is needed in international fisheries law. That is difficult to bring forward.

Senator Adams: Between Greenland and Nunavut, we are not quite in the 200-mile limit. We had a border. I do not know how many years Greenland has been commercial fishing between our border and Greenland. In the last five or six years, we have had a quota in Nunavut.

In Nunavut they have the quotas. They have no control over who is catching the fish. It is just like the rest of Canada. You remember the fishery council; they should understand the land claim was settled in 1993. Nunavut was formed in 1999. Right now they are just like any other Canadian fishermen. We want to be more like they are in Newfoundland. We have been fishing and hunting all our lives. We want the benefit of the tonnage up there. We are not getting it.

At that time the government recognized us and gave the people the quotas. People stayed in the community and between royalties and things like that, it went more towards the community. Now they are not doing it. Now Greenland is taking the royalties and it is sold back to Greenland.

Canadians want to buy from Newfoundland. We cannot do it because those guys from Europe are catching the fish, and they are subsidized by the European parliament. Everything, like fuel and food, is subsidized. The Canadians cannot compete. You are paying parliament to put a flag on Newfoundland and they go up to Nunavut. At the time of the land claim, we had a licence to do

zone de 200 milles. Il y a un moratoire sur la morue de Terre-Neuve depuis 15 ans. Ces morues s'éloignent, et il se pourrait bien qu'elles aillent frayer hors de la zone de 200 milles. Est-ce que c'est vrai? Faites-vous des études à l'intérieur de la zone de 200 milles? Est-ce que c'est le MPO qui fait les études?

Les poissons se reproduisent chaque année et ils se déplacent hors de la zone de 200 milles, et ce sont les étrangers qui les prennent. Si le dispositif qui surveille les prises sur l'un des ces navires étrangers connaît une panne, le navire en question ne se rend pas dans un port canadien. Au contraire, il rentre directement en Europe. Les pêcheurs sur ces navires se fichent pas mal de la quantité de leurs prises, parce que le dispositif ne fonctionne pas. C'est cet appareil qui calcule la quantité de prises quotidiennes pour l'équipage. Vous comprenez. Actuellement, aucune loi ne prévoit ce genre de situation.

M. McGuinness : J'aimerais faire deux commentaires. Le seul endroit où l'on a enregistré un retour de la morue est sur la zone côtière de Terre-Neuve. Les stocks de morue sont passablement stériles plus on s'éloigne en haute mer à l'extérieur de la zone de 200 milles du Canada.

Il ne fait aucun doute que, dans l'avenir, il faudra se pencher sur l'amélioration du droit international en vue de corriger cette situation. Vous avez rencontré le Dr May à St. John's. Il a fait remarquer qu'il fallait apporter des améliorations au droit international des pêches. Mais c'est difficile à réaliser.

Le sénateur Adams : Entre le Groenland et le Nunavut, nous ne nous trouvons pas tout à fait dans la zone de 200 milles. Nous avons une frontière. Je ne sais pas depuis combien d'années le Groenland pratique la pêche commerciale entre notre frontière et celle du Groenland. Depuis les cinq ou six dernières années, nous avons eu un quota au Nunavut.

Au Nunavut, certains détiennent des quotas. En revanche, on n'exerce aucun contrôle sur ceux qui prennent le poisson. C'est comme dans le reste du Canada. Vous vous rappelez du conseil des pêches; il devrait comprendre que les revendications territoriales ont été réglées en 1993. Le Nunavut a été créé en 1999. Actuellement, la situation y est la même que pour tous les autres pêcheurs canadiens. Nous souhaitons que notre situation s'apparente davantage à celle des pêcheurs de Terre-Neuve. Nous avons pêché et chassé durant toute notre existence. Nous voulons profiter du tonnage qui nous revient. Mais nous ne parvenons pas à l'obtenir.

À l'époque, le gouvernement nous avait reconnus et nous avait accordé des quotas. Les gens demeuraient dans la collectivité et entre les redevances et autres revenus semblables, c'était autant de pris pour la collectivité. Mais aujourd'hui, les choses ont changé. Aujourd'hui, c'est le Groenland qui bénéficie des redevances, et qui les revend au Groenland.

Les Canadiens veulent acheter de Terre-Neuve. Mais on ne peut pas les satisfaire, parce que ce sont des Européens qui prennent le poisson, et qu'ils sont subventionnés par le Parlement européen. Tout, le carburant et la nourriture, est subventionné. Les Canadiens ne sont pas concurrentiels. Vous payez des impôts au Parlement pour faire flotter un drapeau à Terre-Neuve, et ils

it. Now the foreigners are using our licence to catch the fish. People in the community cannot get a licence to fish. What kind of policy is that for Canada?

Mr. McGuinness: There is no question. In my view, the environmental community missed the target. The only thing we would fully support would be a ban on the subsidization of long-distance fishing vessels.

That is happening. I think there is agreement around the world that if you are subsidizing a long-distance fishing vessel to go off the shores of Canada or the Falkland Islands, you are taking employment away from countries that have the advantage of proximity to the fishing grounds.

You are seeing some of the results in Nunavut. We are seeing the results of it in Canada. If Spanish vessels and other vessels were not there and if we had an international call to ban subsidizations of long-distance fishing vessels, I think that would be a principled position. That is the position that could be supported. We could address some of these issues.

However, you are right. Countries subsidize. It is a funny situation on trade policy law. If we export fish to the United States and it is found that we are subsidized and our fish exports to the United States are injuring their domestic market, then there are trade policy rules that come into play. However, when a fishing vessel is subsidized to fish in the high seas outside Canada's 200-mile and bring the fish back to the home market, there is no trade policy issue. We have to address that situation.

Senator Adams: We have been doing an environmental study for a long time. We found out that in Nunavut the water temperature is different than it is around the Newfoundland coast and in the 200-mile zone. We are concerned about people living up there.

What percentage of the 8,000 metric tons of Greenland turbot are we catching up there in Nunavut? I heard from a witness a couple months ago that the water temperatures that used to be cold in the Arctic are warming up, starting I think in 1970, and now the turbid swim down south. People are concerned about the temperature. Even DFO did not know the exact spawning area every year up in the Arctic. Maybe they are not telling me.

I do not know whether you are familiar with turbot. Where is the best area for the turbot spawning? We would like to know if we are getting the tonnage every year from Nunavut in

remontent jusqu'au Nunavut. À l'époque des revendications territoriales, nous avions des permis pour pêcher. Maintenant, ce sont des étrangers qui utilisent nos permis pour pêcher. Les résidents de la collectivité sont incapables d'obtenir un permis de pêche. Pouvez-vous m'expliquer à quoi rime cette politique pour le Canada?

M. McGuinness : Pour moi, il n'y a aucun doute, les environnementalistes ont raté leur cible. La seule chose que nous pourrions appuyer de façon inconditionnelle serait un moratoire sur l'octroi de subventions aux navires de pêche à grande distance.

C'est en train de se faire. Je pense que dans le monde entier on reconnaît qu'octroyer des subventions aux navires de pêches à grande distance qui viennent pêcher au large des côtes du Canada ou des îles Malouines, revient à priver les pays qui ont l'avantage de se trouver à proximité de ces lieux de pêche d'emplois.

On peut déjà voir les résultats de cette situation au Nunavut. On voit les résultats au Canada. Si les navires espagnols et autres ne pêchaient pas dans ces lieux, et si nous avions pu obtenir une résolution internationale visant l'interdiction de l'octroi de subventions aux navires de pêche à grande distance, je pense que cela aurait constitué une position reposant sur des principes. Voilà la position que nous aurions pu appuyer. Nous pourrions nous attaquer à quelques problèmes.

Cependant, vous avez raison. Les pays versent des subventions. Les choses se passent curieusement du point de vue des lois sur les politiques commerciales. En effet, si nous exportons du poisson aux États-Unis, on nous reproche de subventionner les pêches et que nos exportations de poisson à destination des États-Unis nuisent à leur marché intérieur, et on fait jouer les règles relatives aux politiques commerciales. Cependant, lorsqu'un bateau de pêche est subventionné pour venir pêcher en haute mer au large de la zone de 200 milles du Canada, et qu'il rapporte ensuite ce poisson sur son marché national, cela ne suscite aucune polémique sur le plan des politiques commerciales. Il faut se pencher sérieusement sur cette situation.

Le sénateur Adams : Nous avons entrepris une étude environnementale il y a longtemps. Et nous avons trouvé que la température de l'eau au Nunavut est différente de celle autour de la côte de Terre-Neuve et dans la zone de 200 milles. Nous sommes préoccupés au sujet des personnes qui vivent dans cette région.

Quel est le pourcentage des 8 000 tonnes métriques de flétan du Groenland pêché au Nunavut? Il y a deux ou trois mois, un témoin a affirmé que les températures qui étaient froides dans l'Arctique se réchauffent depuis 1970 je pense, et que maintenant le poisson se déplace vers le Sud. Les gens s'inquiètent du réchauffement de la température. Même le MPO ne pouvait pas dire avec précision où se trouvait la zone exacte de frai chaque année dans l'Arctique. Ou peut-être le sait-on, et refuse-t-on de me le dire.

Je ne sais pas si vous connaissez bien le flétan. Où se trouve la meilleure zone de frai pour le flétan? Nous aimerions bien le savoir pour pouvoir pêcher le tonnage qui nous revient chaque

the future. Right now the minister says they do not know how to determine it and how much we catch every year. Do you have an idea with some of your research?

Mr. Butler: I can only offer what I glean from some of the scientific presentations I have attended.

One thing perhaps is that climate change is having some effect on the ice cap. There is some melting so there is a lot of cold water moving down and that is lowering the water temperature. Fish are sensitive to water temperature. They seek out the water temperature they are comfortable in. That is about all I can offer.

I wish I knew more about the fisheries in the North. Occasionally somebody expresses some concern. Those are frontier areas, areas that have never before been fished in an industrial manner. If someone is dragging for turbot up there, that would worry me.

Hopefully people up there can promote or encourage more sustainable methods of fishing if they are available for bottom longline or for turbot. I read *Sea of Heartbreak* by a fellow from Newfoundland. It was about the bottom gillnet fishery for turbot. It was a heartbreaking book.

Senator Hubley: Thank you for your presentations.

Do dragging, trawling, bottom trawling and bottom dragging all mean the same thing?

Mr. Butler: Pretty well.

Senator Hubley: Does that mean the trawling organizations that you represent are what we call dragging? I just want to understand the definition.

The study that was done in Halifax at Dalhousie University was based on a wide variety of sources. The authors warned that, at current rates of depletion, there will be no viable populations of fish left in the seas by the middle of the century. According to the four-year study, the protection of individual fish stocks really depends on the protection of the entire ecosystem. If we can take the land experience that we have had and apply it to our oceans, we realize that you cannot abuse one part of an ecosystem without having a negative effect on other parts of that ecosystem. I would like you to comment on the study, whether or not you believe it, what if anything it means to us, and whether we should take it seriously,

Mr. McGuinness: As you say, the study tried to address ecosystems. I am not a scientist, and I have not looked at the study in depth. It looked at a number of ecosystems, and its only real conclusion is that those ecosystems that have a variety of

année au Nunavut dans le futur. Pour le moment, le ministre nous assure qu'il ignore comment déterminer l'emplacement exact de cette zone, et la quantité de flétan que nous pouvons pêcher chaque année. Est-ce que vos recherches vous permettent d'en savoir un peu plus?

M. Butler : Tout ce que je peux vous dire c'est ce que j'ai pu glaner au fil des conférences scientifiques auxquelles j'ai assisté.

Il se peut que le changement climatique commence à exercer un effet sur la calotte polaire. Elle a commencé à fondre, aussi il y a une énorme quantité d'eau froide qui se déplace vers le sud et qui abaisse la température de l'eau. Les poissons sont très sensibles à la température de l'eau. Ils se déplacent jusqu'à ce qu'ils trouvent un milieu où la température de l'eau est confortable pour eux. C'est à peu près tout ce que je peux vous dire.

J'aimerais en savoir davantage au sujet des pêches dans le Nord. Il arrive parfois que certains expriment de l'inquiétude. Il s'agit de régions pionnières, des régions encore inexplorées et qui n'ont pas encore été pêchées de manière industrielle. Si on commençait à y pêcher le flétan au chalut, cela m'inquiéterait.

Il est à espérer que les populations locales seront en mesure de promouvoir ou d'encourager des méthodes de pêche plus durables, si elles sont disponibles, comme la pêche à la palangre pour la pêche au flétan. J'ai lu *Sea of Heartbreak*, un livre écrit par un compatriote de Terre-Neuve. Le livre décrit comment on se sert du filet maillant pour pêcher le flétan. C'est un livre crève-coeur.

Le sénateur Hubley : Merci de vos exposés.

Est-ce que le dragage, le chalutage, le dragage de fond et le chalutage de fond veulent tous dire la même chose?

M. Butler : Oui, plus ou moins.

Le sénateur Hubley : Est-ce que cela signifie que les organisations de chalutage que vous représentez pratiquent le dragage? Je voudrais seulement bien comprendre la définition.

L'étude ayant été effectuée à l'Université Dalhousie, à Halifax, faisait appel à un large éventail de sources. Les auteurs ont servi une mise en garde comme quoi, étant donné la vitesse avec laquelle les populations déclinent, il ne restera plus de populations viables de poissons dans l'océan d'ici le milieu du siècle. Selon cette étude menée sur quatre ans, la protection des stocks de chaque espèce de poisson dépend en réalité de la protection de l'ensemble de l'écosystème. Si seulement nous pouvions nous servir de l'expérience que nous avons accumulée sur terre, et l'appliquer aux océans, nous réaliserions que l'on ne peut pas abuser d'une partie de l'écosystème sans que cela ait des effets négatifs sur d'autres parties de cet écosystème. J'aimerais entendre vos commentaires concernant cette étude, que vous nous disiez si vous acceptez ou non ses conclusions, que vous nous expliquiez ce qu'elle représente pour nous, et si nous devrions la prendre au sérieux,

M. McGuinness : Comme vous venez de le mentionner, l'étude en question s'est penchée sur les écosystèmes. Je ne suis pas un scientifique, et je ne l'ai pas analysée en profondeur. L'étude a examiné un certain nombre d'écosystèmes, et sa seule vraie

species have a better chance of surviving. They certainly found that ecosystems where the number of species had declined are more in jeopardy. Intuitively, that seems okay. The report has received considerable discussion or commentary from other scientists who found it an interesting first step but not substantive enough to come to any particular conclusion other than the one that I have stated.

Drawing a line from time immemorial forward, they came to that prediction in 2048. More recently, there is an example of a significant rebound in fisheries in the United States. The Alaska pollack fishery is now the world's largest commercial fishery. It is an ecosystem that fluctuates.

That study was interesting and it garnered a lot of attention because of its headline prediction for 2048, but it is only a first step in a longer study that can really bring us some conclusions.

Senator Hubley: If this is the first case study that has come from the scientific community, which we hear quite often is essential to making wise decisions on how the fishery should run, what should be the response of the fishing industry? If the scientific industry has said, "This is what we have discovered," how do you respond?

Mr. McGuinness: We are working toward eco-based fisheries management. Ten or 15 years ago, you would have fisheries managers looking at the biomass and determining how large the spawning contingent was and so forth and making a decision that for that fishery, we can have a quota of 100 tons or whatever. That was the science or practice of fisheries management. Now we are moving toward what we call ecosystem-based fisheries management. That is simply managing human activity, but you have to look at a wider array of issues, not only the biomass of the stock and the spawning capabilities, but also habitat issues and now also sensitive area issues and bycatch issues and the activities associated with other ocean use. That is generally now becoming the consensus approach.

We found that the old one dimensional type of approach really has failures and has not delivered to the fishing industry the sustainability and predictability that we require and that we want. The fishing industry and also fisheries managers are recognizing that they have to move to this wider spectrum of analysis to come up with a plan to manage the fisheries, and more recently the whole issues of sensitive areas, corals and so forth is included in those factors.

Senator Hubley: Mr. Butler, would you have any comment on that?

conclusion est que les écosystèmes qui abritent un éventail varié d'espèces ont plus de chances de survivre. Les auteurs ont certainement trouvé que les écosystèmes où le nombre d'espèces différentes a diminué sont plus à risque que les autres. Intuitivement, ça semble correct. Le rapport a fait l'objet de passablement de discussions ou de commentaires de la part d'autres scientifiques qui ont trouvé qu'il s'agissait d'une première étape intéressante, mais insuffisante pour en tirer des conclusions précises, à part celle que je viens de mentionner.

Marquant la différence entre les temps immémoriaux et le futur, les auteurs ont avancé cette prédiction pour 2048. Et pourtant, récemment, on a assisté à une reprise spectaculaire des pêches aux États-Unis. La pêche à la goberge de l'Alaska est désormais la plus importante pêche commerciale du monde. C'est un écosystème qui fluctue.

Cette étude est intéressante et elle a suscité pas mal d'intérêt en raison de cette prédiction un peu sensationnelle pour 2048, mais il s'agit de la première étape d'une étude plus longue qui pourrait déboucher sur de vraies conclusions.

Le sénateur Hubley : S'il s'agit de la première étude de cas produite par le milieu scientifique, et on entend très souvent que ces études sont essentielles pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion des pêches, quelle devrait être la réaction de l'industrie des pêches? Si le milieu scientifique déclare : « Voici nos conclusions », quelle est votre réaction?

M. McGuinness : Nous nous dirigeons vers une gestion écologique de la pêche. Il y a dix ou 15 ans, les gestionnaires des pêches étudiaient la biomasse afin de déterminer l'importance du banc de reproducteurs, et ainsi de suite, avant de prendre une décision concernant cette pêche en particulier, et de lui attribuer un quota de 100 tonnes ou peu importe. C'était, à l'époque, ainsi que l'on pratiquait la science de la gestion des pêches. Maintenant, on se dirige vers ce qu'il est convenu d'appeler la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes. Il s'agit finalement de gérer une activité humaine, mais pour y arriver, il faut prendre en considération un vaste éventail de facteurs, et pas seulement la biomasse du stock et les capacités de reproduction. En effet, désormais il faut aussi tenir compte des caractéristiques de l'habitat et des problèmes liés aux zones fragiles, ainsi que des prises accessoires et des activités associées à d'autres utilisations de l'océan. Autrement dit, on se dirige vers une approche consensuelle.

Nous avons constaté que l'ancienne méthode unidimensionnelle comportait des failles, et qu'elle a échoué à fournir à l'industrie de la pêche la durabilité et la prévisibilité dont nous avons besoin et que nous souhaitons. Le secteur de la pêche et les gestionnaires des pêches reconnaissent qu'ils doivent adopter un spectre d'analyse plus large afin d'en arriver à un plan pour la gestion des pêches, et pour analyser les problèmes plus récents des zones fragiles, des coraux et ainsi de suite inclus dans ces facteurs.

Le sénateur Hubley : Monsieur Butler, avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

Mr. Butler: It was a very interesting study and a fascinating and sobering thing to do. I liked the quote that you read. It does define ecosystem management, and we have to pay attention to all components of a system.

I remember that the habitat management branch of DFO used to have inscribed on their caps, pens and mugs, "No habitat, no fish." I do not know whether those mugs and pens are around anymore, but that sums up the situation very simply. Yet we have approached marine habitat, the ocean floor, as if it were somehow different than fresh water and as if there were no link between the fish and the bottom and the habitat. Now we are discovering that there is a link.

I find Mr. McGuinness's comments about trawling and the bottom's being mostly mud and gravel to be a pretty cavalier approach. Dragging is a high-risk technology. You have to manage it very carefully, and you have to be precautionary with it. I do not think we are in Canadian waters. Certainly fishing on seamounts without regional fisheries management organizations in place is a disaster. Seamounts are deep, stable habitats for long-lived species — 1,000 or 2,000 years or perhaps longer — as well as many shorter-lived species. Fish species like orange roughy are quite long-lived and can live up to 150 years. They are easily over-fished, so we have to be extremely careful when we fish those systems.

Boris Worm and his colleagues did a projection, not a prediction. His paper said that if we project forward based on past practice, this is probably where we will end up, but we do not have to end up there if we are smart about it. I remain involved because I think there are ways of doing it right. We can fish the ocean sustainably.

Senator Hubley: We have heard about subsidies before. Without the subsidies, do you feel that the world's bottom trawling fleets would operate at a loss, or would they perhaps come up with better methods of fishing? I have been on the Agriculture Committee, and the chances of any country's not subsidizing an industry that is obviously making a profit is a little beyond me. I do not think it will happen. I also think that we are putting the onus on the political end and trying to put in place a political solution that perhaps will not happen, and we may be using that as an excuse. This lies within the fishing communities and how the fishing is done and best practices and innovative ideas on how best to catch these fish without destroying habitat. Would you comment on that?

Mr. Butler: You are right, it is somewhat of a distraction. I was interested to hear Mr. McGuinness's comments on subsidies.

M. Butler : J'ai trouvé qu'il s'agissait d'une étude très intéressante, fascinante et qui fait réfléchir. J'apprécie particulièrement l'extrait que vous en avez lu. Il définit bien la gestion d'un écosystème, et il est vrai que l'on doit prêter attention à tous les éléments d'un système.

Je me rappelle que la Division de la gestion de l'habitat du MPO avait fait inscrire sur les casquettes, les stylos et les tasses, « Pas d'habitat, pas de poisson. » Je ne sais pas si ces tasses et ces stylos sont toujours en utilisation, mais ce slogan résume bien la situation. Et cependant, nous avons abordé l'habitat maritime, le fond de l'océan, comme s'il était différent de l'eau douce et comme s'il n'y avait aucun lien entre le poisson, le fond et l'habitat. Maintenant, nous sommes en train de découvrir que ce lien existe.

Je trouve les commentaires de M. McGuinness comme quoi le chalutage se pratique sur un fond constitué pour la majeure partie de sédiments boueux et de gravier assez cavaliers. Le dragage est une technologie à haut risque. Il faut la gérer très soigneusement, et avec beaucoup de précaution. Et je ne pense pas que c'est ainsi que l'on procède dans les eaux canadiennes. Il est certain que la pêche sur les monts sous-marins en l'absence d'organisations régionales de gestion est une catastrophe. Les monts sous-marins sont des habitats profonds et stables pour les espèces dont la durée de vie est longue — entre 1 000 et 2 000 ans ou même plus — de même que pour nombre d'espèces dont la durée de vie est plus courte. Des espèces de poisson comme l'hoplostète orange ont une durée de vie appréciable qui peut atteindre 150 ans. Il est facile de les surpêcher, aussi il faut se montrer extrêmement prudents lorsque nous récoltons ces systèmes.

Boris Worm et ses collègues ont fait une projection, et non une prédiction. Son rapport a établi que si l'on faisait une projection vers le futur en se fondant sur les pratiques passées, il est probable que l'on obtiendrait tel résultat, mais que ce résultat n'est pas inévitable si nous faisons le nécessaire. Je continue à m'intéresser à la question, parce que je suis convaincu qu'il existe des moyens de faire les choses correctement. Nous pouvons pêcher dans l'océan de façon durable.

Le sénateur Hubley : Ce n'est pas la première fois que l'on nous parle de subventions. Sans les subventions, avez-vous l'impression que les flottilles de chalutage de fond fonctionneraient à perte, ou qu'elles s'efforceraient de trouver de meilleures méthodes de pêche? J'ai siégé au Comité de l'agriculture, et la possibilité qu'un pays ne subventionne pas une industrie qui, de toute évidence, fait des profits, me dépasse un peu. Je pense que c'est peu probable. Je pense aussi que nous attribuons la responsabilité de la situation à la sphère politique, et que nous tentons de lui trouver une solution politique qui ne verra peut-être jamais le jour, et que nous nous servons de cela comme excuse. Cette solution est entre les mains des collectivités de pêche, de même que la manière dont on pêche, les pratiques exemplaires, les idées novatrices sur la meilleure manière de prendre du poisson sans détruire l'habitat. Auriez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

M. Butler : Vous avez raison, cela revient en quelque sorte à détourner l'attention. J'ai trouvé intéressants les commentaires de M. McGuinness sur les subventions.

Maybe it will never happen. In some of the conversations among environmental groups internationally, the issue of subsidies was looked at. A paper came out recently on subsidies. It is an area where there might be some agreement on common cause. Certainly, the rising cost of fuel changes the economics of some fisheries. Some of the big draggers take on a lot of fuel when they go to sea and that is a huge cost. Fossil fuels will change the economics of the fishery. I do not know if that is helpful.

Senator Hubley: Yes, it is.

Mr. McGuinness: The long-distance fishing fleets have an unfair advantage in terms of fishing on the high seas if they are subsidized. In the European Union, for example, if the Spanish fleet has a bad image and at the same time taxpayers' dollars are spent having that fleet off Argentina or Canada, people are asking why that is being done. I think there are opportunities to coalesce.

There is a delicate balance. You do not necessarily want to ban subsidies in the fishing industry, because if in fact Canada wants to subsidize the development of fisheries in Nunavut or in the North, that is a legitimate domestic issue that will not have injurious impact on other countries in terms of exports. However, if Canada were then to subsidize our trawler fleet to fish in the Falkland Islands, that is wrong.

Many fleets are being subsidized to fish off of Africa, and the African countries do not have the capability to defend their 200-mile zone or even know where it is; those vessels are not only fishing on the high seas, they are fishing within the 200-mile zone of many African countries. Mr. Butler is quite right. If you pulled away the subsidies and with the increase in fuel and so forth, the number of vessels fishing the high seas could be lessened significantly.

The Chairman: Before I go to Senator Baker, I would like to ask several questions myself.

I want to draw your attention to a remark by Mr. Risley of Clearwater. I assume he is part of your organization. He is quoted in the *Chronicle-Herald* as saying that there is zero scientific evidence, not one shred of scientific evidence that trawl fisheries do any damage to the bottom environment whatsoever.

I find that very difficult to accept. Was he simply overstating it to make a case? How does the organization feel about that statement by him?

Mr. McGuinness: In my comments, I made reference to the 2006 report from the UN's Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea, which basically said that, with respect to trawling or bottom dragging, beyond the first level of visual short-term

Peut-être que cela n'arrivera jamais. La question des subventions a été abordée lors de certaines conversations entre les groupes environnementalistes à l'échelle internationale. D'ailleurs, on vient de publier un document sur la question. C'est un domaine où l'on pourrait s'entendre sur une cause commune. Il est certain que la montée en flèche du prix du carburant change la donne économique dans le domaine des pêches. Certains gros dragueurs consomment beaucoup de carburant lorsqu'ils pêchent en haute mer, et cela représente des coûts énormes. Les combustibles fossiles vont modifier les conditions économiques des pêches. Je ne sais pas si cette modification ira dans le bon sens.

Le sénateur Hubley : Oui, je le crois.

M. McGuinness : Les flottilles de pêche à grande distance sont injustement avantagées pour ce qui est de la pêche en haute mer si elles sont subventionnées. Au sein de l'Union européenne, par exemple, si la flottille espagnole a une mauvaise image et si, par ailleurs, l'argent des contribuables est dépensé pour envoyer cette flottille au large de l'Argentine ou du Canada, les gens vont poser des questions. Je pense que les possibilités de fusion existent.

Mais il s'agit d'un équilibre délicat à maintenir. Il n'est pas question d'interdire absolument l'octroi de subventions dans l'industrie de la pêche, parce que, si en effet, le Canada souhaite subventionner le développement des pêches au Nunavut ou dans le Nord, il s'agit là d'une question intérieure légitime qui n'aura pas d'effet nuisible sur les autres pays du point de vue des exportations. Cependant, si le Canada voulait subventionner notre flottille de chalutiers pour qu'ils aillent pêcher au large des îles Malouines, ce ne serait pas une bonne idée.

Beaucoup de flottilles sont subventionnées pour aller pêcher au large de l'Afrique et les pays africains n'ont pas les moyens de défendre leur zone de 200 milles ou ne savent peut-être même pas où elle est; non seulement ces bateaux pêchent en haute mer, mais ils pêchent aussi dans la zone de 200 milles de nombreux pays africains. M. Butler a tout à fait raison. Si on retirait les subventions, étant donné l'augmentation du prix du carburant et ainsi de suite, le nombre de navires qui viennent pêcher en haute mer diminuerait considérablement.

Le président : Avant de céder la parole au sénateur Baker, j'aimerais poser quelques questions moi-même.

Je souhaiterais attirer votre attention sur une remarque formulée par M. Risley, de Clearwater Seafoods. Je suppose qu'il est membre de votre organisation. Il est cité dans le *Chronicle-Herald* pour avoir dit qu'il n'existait aucune preuve scientifique, pas l'ombre d'une preuve scientifique, que la pêche au chalut endommage les fonds marins de quelque manière que ce soit.

Je trouve cela très difficile à accepter. Est-ce qu'il a fait cette affirmation exagérée seulement pour mieux plaider sa cause? Que pense votre organisation de la déclaration qu'il a faite?

M. McGuinness : Dans mes commentaires, j'ai fait référence au rapport de 2006 publié par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU qui, essentiellement, a déclaré qu'au-delà des premiers effets visibles à court terme sur la

impacts on biodiversity there is uncertainty about the long-term detrimental impacts of trawling on vulnerable marine ecosystems and further research is urgently required.

I think Mr. Risley was referring to the fact that they have a significant scallop fishery off Nova Scotia, which has been there for many years. It continues to be lucrative and to grow. To a certain extent, it is a very sustainable and level fishery. They have been fishing there for many years and that scallop fishery is still exporting \$80 million to \$100 million a year, which is significant.

It is the same with the Georges Bank. It is a prolific fishery and there have been trawl fisheries there from time immemorial. How would you explain to Mr. Risley that when he is fishing he is doing damage, when he has evidence that the fishery he is in is sustainable, is continuous, is very lucrative and provides employment?

The Chairman: If he is confining himself to Georges Bank, that is one thing. This does not mention Georges Bank, but it leads us to the issue of technology. We have learned that if you did away with trawls — and shrimp is one of them, as we learned in Labrador — there is no other way to pursue the fishery. The answer there is to modify technology.

The larger question is the effect of technology itself and the large vessels with advanced gear. There is no question at all that the destruction of the cod was through the application of technology. Mr. Crosbie and everyone else will admit that. There may have been some environmental factors, but after the 200-mile limit it is clear that allowing all that technology to be applied to the resource depleted it. There is no doubt about that.

We want to figure out where technology is inevitable and must be used and where it is not. It may be that Georges Bank is sustainable with technology. That does not mean that is the case everywhere. As a committee, we want to get at what is fair in the application of technology and what is not.

Mr. McGuinness: You are quite right. That is the direction ecosystem-based fisheries management is evolving. We must look at all these factors, including the bycatch, the gear employed, the habitat and so forth. The result may be a mosaic of fishing management strategies that dictate that a certain gear type is probably not the best gear type to use in a particular area although it might be the right gear type in another area.

The Chairman: Does your organization put money into research on gear type? Is there enhancement, development or modification of gear types?

biodiversité, on ignore quels seront les effets néfastes à long terme du chalutage ou du chalutage de fond sur les écosystèmes marins fragiles et que, par conséquent, il est urgent d'entreprendre des recherches plus poussées

Je pense que M. Risley faisait référence au fait qu'il existe une importante pêche du pétoncle au large de la Nouvelle-Écosse, et que cette pêche existe depuis de nombreuses années. Elle continue d'être lucrative et de croître. Dans une certaine mesure, il s'agit d'une pêche très durable et qui se maintient à la même hauteur. Cette pêche du pétoncle est effectuée depuis nombre d'années et elle continue de produire des exportations d'une valeur de 80 millions à 100 millions de dollars par année, ce qui n'est pas négligeable.

C'est la même chose avec le Banc Georges. Il s'agit d'une pêche prolifique et elle s'effectue avec des chalutiers depuis des temps immémoriaux. Comment voulez-vous expliquer à M. Risley qu'en pêchant il cause des dommages, alors qu'il a la preuve que le pêche est durable, qu'elle est continue, qu'elle est en outre très lucrative et qu'elle produit des emplois?

Le président : S'il se limite à la zone du Banc Georges, c'est autre chose. La citation ne faisait pas mention du Banc Georges, mais cette question en entraîne une autre, celle de la technologie. Nous avons appris que si vous cessiez d'utiliser les chaluts — par exemple pour la pêche à la crevette, comme on nous l'a expliqué au Labrador — il n'y aurait pas d'autre moyen de pratiquer cette pêche. La solution est qu'il faut modifier la technologie.

La question est plus vaste et concerne également l'effet de la technologie elle-même et les grands bateaux équipés d'engins avancés. Il est absolument hors de tout doute que la destruction de la morue a été causée par l'application de la technologie. M. Crosbie et tout un chacun l'admettront. Il se peut que certains facteurs environnementaux aient joué, mais au-delà de la zone de 200 milles, il est clair que l'utilisation de toute cette technologie pour récolter la ressource a eu raison d'elle. Il ne subsiste aucun doute là-dessus.

Nous voulons déterminer dans quelles circonstances la technologie est inévitable, et doit être utilisée, et dans quelles circonstances elle ne l'est pas. Il se peut que le Banc Georges soit une ressource durable malgré l'utilisation de cette technologie. Mais cela ne veut pas dire que c'est vrai partout ailleurs. En tant que comité, nous voulons en arriver à déterminer ce qui est juste dans l'application de la technologie, et ce qui ne l'est pas.

M. McGuinness : Vous avez tout à fait raison. C'est la direction que la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes veut suivre. Nous devons examiner tous ces facteurs, y compris les prises accessoires, les engins utilisés, l'habitat et ainsi de suite. Le résultat sera peut-être qu'il faudra utiliser une mosaïque de stratégies de gestion des pêches qui dictera qu'un certain type d'engin n'est peut-être pas celui qui convient le mieux dans une zone en particulier, même s'il convient très bien ailleurs.

Le président : Est-ce que votre organisation investit de l'argent dans la recherche sur les types d'engins de pêche? Y a-t-il une évolution, du développement ou des modifications des types d'engins?

Mr. McGuinness: The Fisheries Council of Canada itself has not, because we are primarily a voice of processors, but member associations such as the Groundfish Enterprise Allocation Council, the Canadian Association of Prawn Producers and the scallop fleet have put considerable money into technology. The important technological development for the scallop fishery was multibeam mapping of the ocean floor, which enabled people to identify and plot sensitive areas and also to identify which scallops are mature enough for harvesting. As a result, dredging of the area has decreased substantially because it is much more targeted. That is not only great for the environment but is also very beneficial economically because they are using less gas.

When shrimp trawling started there was a criticism of bycatch and there were joint investments by the industry and the Department of Fisheries and Oceans and others to develop certain types of shrimp-trawling nets that basically exclude the groundfish catch. That type of work is extremely important.

The people at the Marine Institute in Newfoundland and Labrador will tell you that there is considerable work with companies such as Fishery Products International and others. It is not so much work trying to increase our efficiency at catching fish but more trying to address the criticisms or comments that we hear with respect to the footprint on the environment. Right now most of the money is being put not into increasing efficiency but into reducing the impact of the technology on the environment.

The Chairman: You mentioned the Decima poll. I see different answers from the two of you. What did the Decima poll say?

Mr. McGuinness: The poll indicated that respondents supported regulations for conserving sensitive areas as opposed to an outright ban.

Senator Baker: Mr. Risley's statement that draggers do not at all affect the fish was quoted everywhere. The general public knows what draggers are; they are dragging those huge things on the bottom of the ocean. There are either doors or weights in between, as in the case of shrimp trawls. Foreigners have 100-foot long shrimp drags and there is a 30-tonne weight and another drag down here. That is what they have progressed to on our continental shelf.

Hearing Mr. Risley's statement, I immediately thought about a committee I was on that investigated how codfish spawn. We learned that in Norway scientists have huge tanks in which they studied codfish. The spawning is a very delicate process. A male and a female map out a part of the ocean for three weeks. If you drop food in during that spawning period the fish will not spawn; they will hit the sides of the tank.

M. McGuinness : Le Conseil canadien des pêches lui-même n'investit pas d'argent dans la recherche, parce que nous sommes essentiellement le porte-parole des usines de transformation, mais des associations membres comme le Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation des poissons de fond et les flottilles de dragueurs à pétoncles ont investi pas mal d'argent dans la technologie. Le développement technologique le plus important pour la pêche du pétoncle a été la cartographie à l'aide d'un sondeur multifaisceaux du plancher océanique, ce qui permet aux pêcheurs de déceler et de marquer les zones fragiles et aussi de déterminer si les pétoncles sont suffisamment matures pour être récoltés. Le dragage des fonds a donc diminué considérablement parce que l'on est en mesure de mieux cibler la ressource. C'est une bonne chose, non seulement pour l'environnement, mais c'est aussi très bénéfique du point de vue économique parce que l'on consomme moins de carburant.

Lorsque les crevettiers ont commencé à récolter, on leur a reproché les prises accessoires, aussi, l'industrie et le ministère des Pêches et des Océans et d'autres parties intéressées ont réalisé des investissements conjoints dans la mise au point de certains types de filets qui laissent passer les poissons de fond. Ce type de recherche est extrêmement important.

Les représentants du Marine Institute de Terre-Neuve-et-Labrador vous diront qu'ils collaborent massivement avec des entreprises comme Fishery Products International entre autres. Il ne s'agit pas tant de travaux destinés à accroître notre rendement que de recherches visant à réagir aux critiques et aux commentaires concernant l'empreinte que nous laissons sur l'environnement. À l'heure actuelle, la majorité des sommes investies visent non pas l'amélioration du rendement, mais plutôt la réduction des effets de la technologie sur l'environnement.

Le président : Vous avez mentionné le sondage du centre de recherche Decima. Je constate que vous en arrivez tous deux à des conclusions différentes en ce qui concerne ce sondage. Quelles ont été les conclusions réelles de l'enquête de Decima?

M. McGuinness : Le sondage a indiqué que les répondants préféraient la protection des zones fragiles au moyen d'une réglementation plutôt que l'interdiction pure et simple du chalutage.

Le sénateur Baker : La déclaration de M. Risley comme quoi le dragage n'a aucun effet sur les poissons a été citée abondamment. Le grand public sait très bien à quoi s'en tenir au sujet des dragueurs; ce sont ces énormes dispositifs qui raclent le fond de l'océan. On installe des portes ou des poids entre les deux, comme dans le cas des chalutiers crevettiers. Les étrangers utilisent des dragueurs de 100 pieds de longueur, supportant un poids de 30 tonnes et un autre dragueur à l'autre extrémité. C'est ce qu'ils sont arrivés à mettre au point sur notre plateau continental.

Lorsque j'ai entendu la déclaration de M. Risley, j'ai immédiatement pensé à un comité dont j'ai fait partie qui étudiait le frai de la morue. Nous avons appris que les scientifiques norvégiens ont mis au point d'énormes réservoirs dans lesquels ils étudient le comportement de la morue. Le frai est un processus très délicat. Un mâle et une femelle établissent un territoire dans une partie de l'océan durant trois semaines. Si vous

When Mr. Risley made that statement, I wondered how he would like to have a dragger moving through his bedroom. It does not make any sense that a dragger would not have any effect on the spawning habits of fish.

If people think I am being a bit mean to Mr. McGuinness, I am not being mean to him. He is supported by the Government of Canada and by the provincial governments; they all agree with him. All the political parties, even the NDP in Newfoundland, came out in support of his statements.

The Chairman: Do you think that was a principled position?

Senator Baker: Mr. McGuinness would call that a principled position. That is about as principled as his reasoning on the dragging on the high seas.

Mr. Butler, about the Decima poll, according to the Minister of Fisheries and Oceans and Mr. McGuinness, 70 per cent of Canadians are in favour of dragging, of having those huge vessels dragging the bottom of the ocean on the high seas. Do you believe that?

Mr. Butler: We did a couple of polls, and of course people make their comments about polls. The first one we did was in Atlantic Canada prior to the debate about the high seas moratorium. It was about the impacts of dragging and what kinds of response there should be from the government. I would be happy to provide you with the question and answer.

The polling company came back to us with revised wording. I was not particularly happy with it, but they said that if you want to have the public believe the results, then make the poll as fair and unbiased as you can.

Over 90 per cent of the people felt further action should be taken in Canadian waters to regulate the impacts of dragging. About 70 per cent felt there should be further action, closing areas, et cetera — sort of what Mr. McGuinness was talking about. Interestingly, in P.E.I. and Newfoundland one of the options was to ban the gear altogether, which is not a position of the Ecology Action Centre but was one of the choices on the poll. In P.E.I. and Newfoundland 26 per cent of the population said dragging should be banned in Canadian waters. In Newfoundland there is very strong sentiment and anger about this technology and how it has been used and misused.

Senator Baker: Were the other 84 per cent in favour of it?

jetez de la nourriture dans ce territoire durant la période de frai, les poissons ne se reproduiront pas; ils vont se jeter sur les parois du réservoir. Lorsque M. Risley a fait ce commentaire, je me suis demandé s'il aimerait qu'un dragueur traverse sa chambre à coucher. C'est tout simplement absurde que d'affirmer qu'un dragueur n'a aucun effet sur les habitudes de frai des poissons.

Si certains trouvent que je suis un peu dur à l'endroit de M. McGuinness, rassurez-vous, je ne le vise pas personnellement. Après tout, il jouit de l'appui du gouvernement du Canada et des gouvernements des provinces; ils sont tous d'accord avec lui. Tous les partis politiques, et même le NPD à Terre-Neuve, se sont exprimés favorablement à l'égard de ses déclarations.

Le président : Pensez-vous qu'il s'agit d'une position réglée par des principes?

Le sénateur Baker : M. McGuinness la qualifierait sans doute de position réglée par des principes. Mais ces principes sont aussi rigoureux que ceux qui sous-tendent son raisonnement concernant la pêche à la drague en haute mer.

Monsieur Butler, concernant le sondage de Decima, selon le ministre des Pêches et des Océans et M. McGuinness, 70 p. 100 des Canadiens sont favorables au dragage, ils sont favorables à ce que ces énormes bateaux raclent le fond de l'océan en haute mer. Est-ce que vous croyez cela?

M. Butler : Nous avons nous-mêmes procédé à quelques sondages, et bien entendu les gens ont toujours des commentaires à formuler à ce sujet. Le premier sondage que nous avons réalisé s'est déroulé dans le Canada atlantique, avant le débat entourant le moratoire sur la pêche en haute mer. Il portait sur les effets du chalutage et sur les mesures que le gouvernement devrait prendre à cet effet. Je serais très heureux de vous transmettre les questions et les réponses.

La société de sondage nous est revenue avec une formulation révisée. Je n'étais pas particulièrement satisfait de cette formulation, mais on m'a dit que pour que le public accorde une certaine crédibilité aux résultats, il fallait que le sondage soit rédigé de façon aussi neutre et équitable que possible.

Plus de 90 p. 100 des répondants ont déclaré que l'on devrait prendre de nouvelles initiatives pour réglementer les effets du chalutage dans les eaux canadiennes. Environ 70 p. 100 ont déclaré que l'on devrait prendre de nouvelles initiatives, comme fermer certaines zones, et le reste — ce qui revient à peu près à ce qu'a dit M. McGuinness. Fait intéressant, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, l'une des solutions envisagées consistait à interdire complètement les engins, ce qui n'est pas une position préconisée par l'Ecology Action Centre, mais plutôt l'une des suggestions ressorties du sondage. En effet, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, 26 p. 100 de la population a déclaré que le chalutage devrait être interdit dans les eaux canadiennes. À Terre-Neuve, on a développé un fort ressentiment et de la colère à l'endroit de cette technologie et de la manière dont elle a été utilisée et même mal utilisée.

Le sénateur Baker : Est-ce que les 84 p. 100 qui restent étaient en faveur de cette technologie?

Mr. Butler: No. They felt there should be a suite of actions taken along the lines of what would be supported by the Ecology Action Centre.

Senator Baker: Did you look at the question and answer to the poll referenced by the Minister of Fisheries and Oceans and Decima?

Mr. Butler: I have a copy.

Senator Baker: The question asks whether, if 14,000 families get their living from the fisheries and if there is no damage to the environment and no damage to the fishery, you would agree with dragging.

Mr. McGuinness: If I can comment, I have sent the actual Decima poll to Mr. Heyde, and I hope that he can distribute it to the members because that is not the question.

Senator Baker: What is the question?

Mr. McGuinness: The poll said, "Commercial fish harvesting in Atlantic Canadian waters using fishing gear that comes in contact with sand, mud or gravel sea floor, including bottom trawling, produces \$1 billion worth of seafood each year and helps support the livelihood of 14,000 fishermen and shore workers. Most of this harvesting occurs each year in the same specific areas where, similar to farmland, the abundance of some species can be reduced for a period after the equipment contacts the soil. The federal government regulates this practice to ensure that the catch of fish does not exceed sustainable levels. How strongly do you agree or disagree that this harvesting activity should continue?" Then there were the choices for answer: strongly agree, somewhat agree, neither agree, somewhat disagree, strongly disagree, do not know.

Senator Baker: Who would not agree with that — with having sustainable fishing that is monitored? That is not the same as asking whether you agree with dragging.

Mr. McGuinness: What part of that statement is incorrect?

Senator Baker: No part of that statement is incorrect, but that answer is not an endorsement of dragging on the high seas by Canadians. That is not an endorsement, period, by Canadians.

Mr. McGuinness: Our comment was that nine out of 10 Canadians prefer protection of sensitive ocean areas to banning bottom-contact fishing gear. Specifically with respect to banning the activity, we agree with Mark Butler and company in saying that what should be done is identify the issues, identify the problems, have the industry and government get together and regulate so that significant adverse long-term impact does not occur.

M. Butler : Non. Ils trouvaient qu'un train de mesures devraient être adoptées suivant les recommandations de l'Ecology Action Centre.

Le sénateur Baker : Avez-vous jeté un coup d'oeil sur les questions et réponses du sondage mentionné par le ministre des Pêches et des Océans et par Decima?

M. Butler : J'en ai une copie.

Le sénateur Baker : La question posée est la suivante : si 14 000 familles tirent leur subsistance de la pêche, et si cette technologie n'entraîne aucun effet négatif sur l'environnement ni sur les pêches, j'approuverais le chalutage.

M. McGuinness : Si vous me permettez un commentaire, j'ai transmis le vrai questionnaire du sondage de Decima à M. Heyde, et j'espère qu'il le distribuera à tous les membres du comité, parce que ce n'est pas la question.

Le sénateur Baker : Et quelle est la question?

M. McGuinness : Le sondage disait : « La récolte commerciale du poisson dans les eaux du Canada atlantique au moyen d'engins de pêche qui entrent en contact avec le sable et les sédiments boueux ou le gravier du fond de l'océan, notamment le chalutage de fond, produit chaque année l'équivalent de 1 milliard de dollars en fruits de mer et contribue à assurer la subsistance de 14 000 pêcheurs et travailleurs à terre. La majeure partie de cette récolte est effectuée chaque année dans les mêmes zones où, un peu comme dans l'agriculture, l'abondance de certaines espèces peut se trouver réduite durant une certaine période après le contact du matériel avec le sol. Le gouvernement fédéral réglemente cette pratique afin de s'assurer que la prise de poissons ne dépasse pas les niveaux garantissant la durabilité de la ressource. Dites à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord avec la poursuite de cette activité de récolte? » Viennent ensuite les choix de réponse : fortement d'accord, plutôt d'accord, plus ou moins d'accord, plutôt en désaccord, fortement en désaccord, ne sait pas.

Le sénateur Baker : Qui pourrait ne pas être d'accord avec cet énoncé — c'est-à-dire, avec une pêche durable sous surveillance? Ce n'est pas la même chose que si l'on demandait : êtes-vous d'accord avec le chalutage.

M. McGuinness : Quelle partie de cet énoncé est inexacte?

Le sénateur Baker : Aucune partie de cet énoncé n'est inexacte, mais une réponse positive ne constitue nullement l'acceptation du chalutage en haute mer par des Canadiens. Ce n'est pas une acceptation par des Canadiens, point final.

M. McGuinness : Notre commentaire était que neuf Canadiens sur dix préfèrent la protection des zones maritimes fragiles à l'interdiction des engins de pêche en contact avec le fond de l'océan. Pour revenir plus particulièrement sur l'interdiction de l'activité, nous sommes d'accord avec Mark Butler et compagnie quand ils affirment qu'il faut cerner les enjeux, définir les problèmes et demander à l'industrie et au gouvernement de se réunir afin de réglementer cette activité pour empêcher des effets négatifs à long terme de se produire.

Senator Baker: I will ask Mr. Butler a question regarding the reaction. He has been fighting for better fishing operations for years. He would define trawling as using a trawl, which I am sure he has set and I have set over the years, which is a long line with two bobbers on each end with hooks and you catch fish. It is the most environmentally sound, best way of catching fish. It is certainly not dragging on the high seas where Canadians do not even go. Does he get discouraged? He has been at this for a long time.

Mr. Butler, I can remember serving on committees before which you have appeared and you have been singing the same song. You are not making much process. The fish are still disappearing all around our coastline. We are still the only nation in the world in which 17 foreign nations set our quotas. There is not a quota area on the East Coast of Canada that is not called a NAFO zone. NAFO manages our fish up to the high-water mark. There are eight species of fish inside 200 miles.

We are not any further ahead. You are still on the same argument. You have just lost a huge argument at the United Nations. Every political party says you are wrong. What provincial government came out in support of what you are saying?

Mr. Butler: I ended my presentation on that very point, that something has to change. We came close at the UN. Only one country, Iceland, blocked the final move towards a moratorium, in the very end. There is now turmoil in Iceland among the fisheries minister, the environment minister and the foreign minister over this issue.

I think there has been a disproportionate influence on DFO policy and DFO bureaucrats in their thinking by Mr. McGuinness and his colleagues, which is a big pat on the back for him. I do not think it served us well. We have to grow up on this issue of gear.

Five years or 10 years ago, the U.S. was behind in dealing with this issue. Now they are ahead. They are willing to recognize that bottom hook-and-line trawl gear is obviously less damaging than a dragger going after groundfish. Iceland has recognized that too, even though they had a bad stance on the high seas moratorium.

I have talked to processors in Nova Scotia who are concerned about this issue. They see markets in the U.S. for hook-and-line fish, because on the open market it fetches a higher price. It is a better-quality product.

Le sénateur Baker : Je vais poser une question à M. Butler concernant la réaction. Il se bat depuis des années pour l'amélioration des opérations de pêche. Je suis sûr qu'il définirait la pêche à la traîne comme j'ai appris à la définir moi-même au fil des années, c'est-à-dire l'action de pêcher au moyen d'une longue ligne équipée de deux flotteurs à chaque extrémité et munies d'hameçons avec lesquels on prend le poisson. Il s'agit de la méthode la plus écologique et la meilleure pour prendre du poisson. Cette méthode n'a rien à voir avec le chalutage en haute mer où les pêcheurs canadiens ne s'aventurent même pas. Est-ce qu'il se décourage parfois? Il se bat pour cette cause depuis de longues années déjà.

Monsieur Butler, je me rappelle avoir siégé à des comités devant lesquels vous avez comparu, et vous n'avez cessé de répéter le même message. Vous ne faites pas beaucoup de progrès, on dirait. Les poissons continuent de disparaître le long de nos côtes. Et nous sommes toujours la seule nation dans le monde où les quotas intérieurs sont déterminés par 17 pays étrangers. Il n'y a pas une concession contingente située le long de la Côte atlantique du Canada qui ne soit qualifiée de zone de l'OPANO. L'OPANO gère nos ressources jusqu'à la ligne de démarcation. Il y a huit espèces de poissons à l'intérieur de la zone de 200 milles.

Nous n'avons pas fait de progrès. Vous défendez toujours la même cause. Mais vous venez tout juste de perdre un important débat aux Nations Unies. Tous les partis politiques vous affirment que vous avez tort. Quel gouvernement provincial s'est porté à votre défense?

M. Butler : C'est exactement sur cette note que j'ai conclu mon exposé, en réclamant du changement. Nous sommes venus bien près de réussir à l'ONU. À la toute fin, un seul pays, l'Islande, a bloqué le dernier mouvement en faveur d'un moratoire. Cette attitude a suscité une grande agitation en Islande et les discussions vont bon train entre le ministre des Pêches, le ministre de l'Environnement et le ministre des Affaires étrangères sur cette question.

Je pense que l'opinion de M. McGuinness et de ses collaborateurs a exercé une trop forte influence sur la politique du MPO et sur ses bureaucrates, ce qui devrait lui faire chaud au coeur. Mais je ne pense pas que ce résultat nous ait rendu service. Nous devons évoluer sur cette question des engins de pêche.

Il y a cinq ou dix ans, les États-Unis tiraient de l'arrière en ce qui concerne le règlement de cette question. Aujourd'hui, ils sont en avance. Ils sont en effet prêts à reconnaître que les engins de pêche utilisant une ligne et des hameçons sont beaucoup moins dommageables qu'un dragueur qui racle le fond de l'océan à la recherche de poissons. L'Islande l'a reconnu elle aussi, même si elle a adopté la mauvaise position concernant le moratoire sur la pêche en haute mer.

Je me suis entretenu avec des transformateurs de la Nouvelle-Écosse qui se préoccupent de cette question. Ils entrevoient un marché aux États-Unis pour le poisson pêché à la palangre et à la traîne, parce que ce poisson va chercher un prix plus élevé sur le marché ouvert. Il s'agit en effet d'un produit de qualité supérieure.

There are places where you can drag. I would say 5 per cent or 10 per cent of Georges Bank, if you want to scallop fish there and if that will be scallop grounds, go for it. However, one thing that we must recognize, which the U.S. has recognized, is that scalloping might have an impact on juvenile cod habitat. When you scallop an area, you clean it. You can see the difference between a scalloped and an un-scalloped area. On the un-scalloped area, there are all kinds of organisms growing there. That is perhaps where juvenile cod hide. If you remove that habitat, juvenile cod are more open to predation by larger cod.

On the U.S. side, they have recognized the habitat impact of scallop dragging and they have closed certain areas to scalloping because they are juvenile cod habitat. We have not done anything like that on the Canadian side.

We are behind. The U.S. did this in 2001. The managers requested it. The environmental groups went to court. All kinds of litigation went on in the U.S. I have talked to observers, scientists and fishermen who have worked in Alaska and come back. They are so much further ahead in managing their fisheries than we are. It is really sad.

Senator Baker: You mentioned earlier the book about Nunavut, and Senator Adams was also talking about it. He mentioned the hook and line on Broughton Island, that the best fish that comes out of the ocean gets the highest price. What happens after this? It progressed to gillnets, then draggers, and now it is foreign draggers in that same area. That is the type of progress that we have made.

In Canada we have regulations. The largest boat one can have is 65 feet. If you are a fisherman and you want a quota, you can get a 65-foot shrimp boat. That is the limit. I know the companies are asking for a lifting of that. Mr. Chairman, you have delved into that quite a bit.

Mr. McGuinness talked about hake a few minutes ago. Silver hake used to be a famous fishery off the Nova Scotia coast. The foreign draggers used to be 300 feet long. Now they are 175 feet or 200 feet long, larger than our fleet ever was.

Can you understand why we in Canada would support those huge draggers that drag the ocean? Is there any reason at all that makes any sense why we would support these international fleets, especially on the high seas?

Il y a des endroits où l'on peut pratiquer la pêche à la drague. Je dirais que dans 5 à 10 p. 100 du Banc Georges, si vous voulez pêcher le pétoncle et s'il s'agit d'un territoire pour le pétoncle, allez-y, ne vous gênez pas. Cependant, il faut tenir compte d'un facteur, que les États-Unis ont déjà reconnu, et c'est le fait que la pêche du pétoncle risque d'avoir une incidence sur l'habitat des jeunes morues. Lorsque l'on drague une zone pour y pêcher le pétoncle, cela revient à une coupe à blanc. Il est facile de voir la différence entre une zone où l'on a pêché le pétoncle et une autre zone non récoltée. En effet, dans les zones non récoltées, toutes sortes d'organismes prospèrent. C'est peut-être dans ces zones que se cachent les jeunes morues. Si on détruit leur habitat, elles sont davantage exposées à la prédation par les morues de plus grande taille.

Du côté américain, on a reconnu l'incidence du dragage du pétoncle sur l'habitat, et on a décidé de fermer certaines zones à la pêche du pétoncle parce qu'elles sont des habitats pour les jeunes morues. Au Canada, nous n'avons rien fait de semblable.

Nous sommes en retard. Les États-Unis ont pris cette décision en 2001. Les gestionnaires de pêche l'avaient réclamée. Les groupes environnementalistes ont fait appel aux tribunaux. Il y a eu nombre de litiges devant les tribunaux américains. Je me suis entretenu avec des observateurs, des scientifiques et des pêcheurs qui revenaient d'Alaska après y avoir travaillé. Ils ont pris beaucoup d'avance sur nous concernant la gestion des pêches. C'est vraiment dommage.

Le sénateur Baker : Vous avez mentionné tout à l'heure ce livre sur le Nunavut, et le sénateur Adams en a parlé lui aussi. Il a mentionné la pêche à la traîne à Broughton Island, et aussi le fait que le poisson de qualité supérieure pêché dans l'océan obtient le meilleur prix sur le marché. Que se passe-t-il maintenant? La pêche a évolué vers l'utilisation des filets maillants, puis des dragueurs, et maintenant, ce sont les dragueurs étrangers qui viennent pêcher dans la même zone. Voilà le genre de progrès que nous avons fait.

Au Canada, nous avons des règlements. Le plus gros bateau que l'on peut utiliser pour la pêche ne doit pas mesurer plus de 65 pieds. Si vous êtes pêcheur et que vous voulez obtenir un quota, vous pouvez vous procurer un crevettier de 65 pieds. C'est la limite. Je sais que des entreprises réclament l'annulation de ce règlement. Monsieur le président, vous vous êtes intéressé de près à cette question.

Tout à l'heure, M. McGuinness a parlé du merlu. Dans le passé, le merlu argenté représentait une fameuse pêche sur les côtes de la Nouvelle-Écosse. Les dragueurs étrangers mesuraient dans le temps 300 pieds de long. De nos jours, ils mesurent entre 175 et 200 pieds de long, ce qui est beaucoup plus qu'aucun de nos bateaux n'a jamais mesuré.

Avez-vous la moindre idée pourquoi nous, au Canada, voudrions appuyer ces énormes dragueurs qui raclent le fond des océans? Y a-t-il une seule bonne raison pour laquelle nous devrions donner notre appui à ces flottilles internationales, et surtout en haute mer?

Mr. Butler: I heard your comment on Loyola Hearn's rationale. I had hope for Mr. Hearn when we met with him in May. Sylvia Earle was here, a world-famous scientist. She met with Mr. Hearn. She said that we have to support this moratorium and she gave the reasons why. This is a woman with an incredible list of achievements, who has the record for the longest deep-sea dive.

Subsequent to that, Mr. Hearn said that dragging damages stocks and habitat. That was the first time we have had a fisheries minister make an unqualified statement like that. The previous minister, Geoff Regan, said that dragging does damage, but so does every gear; it is all a big ball of wax and we really cannot figure it out; we do not want to pick on any one gear.

It looked like maybe this guy from Newfoundland, who knew the fishery, who stood on the end of the wharf, whose father was a fisherman, was going to do something. Then, at the end of September, he put out a press release saying they were not going to support the moratorium. The Fisheries Council of Canada put out a press release in support of their position and that was it.

Countries like Australia are saying that where there are regional fisheries management organizations, put measures in place. Where the regional fisheries management organizations are under construction, you have until such-and-such a time to do something; and where there are no regional fisheries management organizations, support a moratorium. New Zealand and the United States came out with the same position. In the end, at the negotiations in New York, even the EU was willing to go along. Canada is largely teaming up with Spain. Was there not a fisheries minister who went to New York and did something with Spain?

Senator Baker: A few minutes ago you blamed the situation on Mr. McGuinness. I would not blame it on Mr. McGuinness. He is doing his job representing the processing companies, and of course the governments agree with what he is doing. The unions and the political parties also agree with Mr. McGuinness's position on these matters.

You suggested that it is people of influence, people who have influence with the government and with public opinion, who are perhaps on the wrong track here.

Let me ask you a simple question. The person in charge of fisheries management in Canada, representing the Canadian government, giving advice to the minister, is the president of NAFO. He is a fine gentleman with an excellent mind. The president of an international organization such as NAFO, representing 17 foreign nations, cannot really go in direct opposition to that organization or he would have to resign. Do you think there is a conflict of interest, if not in reality then

M. Butler : J'ai entendu vos commentaires au sujet du raisonnement de Loyola Hearn. J'avoue que j'entretenais certains espoirs à l'endroit de M. Hearn lorsque nous nous sommes rencontrés en mai. Sylvia Earle, une scientifique de renommée internationale, est venue ici. Elle a rencontré M. Hearn. Elle lui a déclaré que nous devons appuyer ce moratoire, et elle lui a expliqué pourquoi. Cette femme a à son actif une liste incroyable de réalisations, et notamment le record de la plus longue plongée à grande profondeur.

À la suite de quoi, M. Hearn a déclaré que le dragage endommage les stocks et les habitats. C'était la première fois que l'on entendait un ministre des Pêches faire une déclaration aussi catégorique. Le précédent ministre, Geoff Regan, avait déclaré quant à lui que le dragage cause certains dommages, mais qu'il en est ainsi de tous les engins de pêche; c'est une question très controversée, et il n'est pas facile d'y voir clair. Nous ne tenons pas à nous en prendre à un engin en particulier.

Je me suis dit que peut-être que ce type originaire de Terre-Neuve, qui connaît la pêche, qui s'est tenu au bout du quai, et dont le propre père est pêcheur, allait peut-être faire quelque chose. Puis, à la fin de septembre, il a publié un communiqué de presse dans lequel il déclarait que nous n'allions pas appuyer le moratoire. Le Conseil canadien des pêches a publié à son tour un communiqué pour faire connaître sa position, et voilà, c'en était fait.

Des pays comme l'Australie déclarent que dans les zones où il existe des organisations régionales de gestion des pêches, il faut mettre des mesures en place. Dans les zones où les organisations régionales de gestion des pêches sont en construction, il y a un calendrier précisant à quel moment il faudra faire quelque chose; et dans les zones où il n'y a pas d'organisations régionales de gestion des pêches, il faut appuyer le moratoire. La Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont adopté la même attitude. Au bout du compte, lors des négociations tenues à New York, même l'UE était prête à emboîter le pas. Le Canada fait équipe avec l'Espagne. Est-ce qu'un certain ministre des Pêches ne s'est pas envolé vers New York pour y régler quelque chose avec l'Espagne?

Le sénateur Baker : Il y a quelques minutes, vous avez attribué la responsabilité de cette situation à M. McGuinness. Je ne blâmerais pas M. McGuinness pour cela. Après tout, il ne fait que son travail de représentant des transformateurs et, naturellement, les gouvernements sont derrière lui. Les syndicats et les partis politiques aussi sont derrière M. McGuinness sur ces questions.

Vous avez laissé entendre que ce sont les gens influents, ceux qui exercent une certaine influence sur le gouvernement et sur l'opinion publique qui se fourvoient.

Permettez-moi de vous poser une simple question. La personne responsable de la gestion des pêches au Canada, celle qui représente le gouvernement canadien et qui donne des conseils au ministre est le président de l'OPANO. C'est un homme charmant et très intelligent. Le président d'une organisation internationale telle que l'OPANO, qui représente 17 nations étrangères, ne peut pas vraiment se permettre d'aller directement à l'encontre de cette organisation, ou alors il faudrait qu'il

certainly a perceived possible conflict of interest, in having the person in charge of fisheries management in Canada, the person making those decisions and writing those letters for the minister, also be the president of an international organization representing 17 nations, and every single nation operates only draggers? They do not operate anything else. They drag the bottom of the ocean on our continental shelf. Is there perhaps a perceived conflict of interest there?

Mr. Butler: You are talking about David Bevan?

Senator Baker: Yes.

Mr. Butler: The short answer is yes.

Senator Baker: I have nothing against Mr. Bevan.

Mr. Butler: Maybe Mr. McGuinness is in a difficult spot as chair of the International Coalition of Fisheries Associations, too. He may not see it that way, although I might.

Unfortunately, the position that Canada took does not surprise me given Mr. Bevan's attitude toward fisheries in the last 10 or 15 years. There is a total reluctance to acknowledge that some gear types might have more damaging impacts than others, although it is obvious to everyone.

As I understand it, the NDP and the Bloc were in support of a moratorium.

Senator Baker: They are not in Newfoundland. The leader of the NDP in Newfoundland said that they are in favour of the position taken by the Canadian government and the Tory Newfoundland government. They do not want a ban on dragging. The greatest fishing takes place off of Newfoundland and Labrador.

The unions agree with Mr. McGuinness.

Mr. Butler: We go to the lowest common denominator. We do not want to offend any gear sector, so we try to please them all and in the end please no one.

Why can we not do what Norway has done? They regulate the impacts of dragging, although they still allow it. They take a much tougher approach to it. They are much more aware of its impacts. They do not try to sweep them under the table.

Senator Baker: However, they come over here and drag our continental shelf. So does Ireland.

The Chairman: This has been an interesting meeting. There has been controversy, but that is the stuff of politics.

I want to thank both of our guests for being so frank with us and taking part in this lively discussion.

démissionne. Pensez-vous qu'il existe un conflit d'intérêts, sinon réel, du moins un conflit d'intérêts apparent, dans le fait que la personne responsable de la gestion des pêches au Canada, autrement dit, celle qui prend les décisions et qui rédige les lettres pour le ministre, préside également une organisation internationale représentant 17 nations, et que chacune de ces nations utilise uniquement des dragueurs? Ces pays n'utilisent aucun autre type de bateau de pêche. Ils draguent le fond de l'océan sur notre plateau continental. Est-ce que vous n'y voyez pas un conflit d'intérêts?

M. Butler : Vous parlez de David Bevan?

Le sénateur Baker : Oui.

M. Butler : La réponse est oui.

Le sénateur Baker : Je n'ai rien contre M. Bevan.

M. Butler : Peut-être que M. McGuinness se trouve lui aussi dans une position difficile à titre de président de la coalition internationale des associations de pêcheurs, l'ICFA. Mais peut-être après tout qu'il ne voit pas les choses du même oeil que moi.

Malheureusement, la position du Canada ne me surprend nullement étant donné l'attitude adoptée par M. Bevan à l'égard des pêches au cours des 10 ou 15 dernières années. On constate en effet une réticence extrême à reconnaître que certains engins de pêche pourraient entraîner des dommages plus importants que d'autres, même si cela est évident pour tout le monde.

Si j'ai bien compris, le NPD et le Bloc étaient en faveur du moratoire.

Le sénateur Baker : Ils ne le sont pas à Terre-Neuve. Le chef du NPD à Terre-Neuve a déclaré qu'il approuvait la position adoptée par le gouvernement canadien et celle du gouvernement conservateur de la province. Ils ne veulent pas d'une interdiction du dragage. Les plus vastes lieux de pêche se situent au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

Et les syndicats appuient M. McGuinness.

M. Butler : Nous optons pour le plus petit commun dénominateur. Nous ne voulons offenser aucun utilisateur d'engins de pêche, aussi nous essayons de plaire à tout le monde, mais en fin de compte, nous ne réussissons qu'à mécontenter tout le monde.

Pourquoi n'imitons-nous pas la Norvège? Ce pays a décidé de réglementer les effets du dragage, tout en continuant de permettre son utilisation. Il a adopté une ligne beaucoup plus dure en ce qui concerne ce type d'engin. Et on se préoccupe davantage de ses effets. On n'essaie pas d'éviter le sujet.

Le sénateur Baker : Il reste que les pêcheurs de ce pays n'en viennent pas moins chez nous pour y draguer notre plateau continental. Tout comme l'Irlande.

Le président : Ce fut une réunion des plus intéressantes. Les échanges ont été corsés, mais c'est notre lot en politique.

Je tiens à remercier nos deux invités de s'être montrés si francs avec nous et d'avoir pris part à cette discussion animée.

There are a number of points of view. The committee will try to come to a fair position and not favour one side or the other. You have helped us to find some balance on these issues.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, December 7, 2006

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, to which was referred Bill S-220, to protect heritage lighthouses, met this day at 9:40 a.m. to consider the bill.

Senator Bill Rompkey (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order.

I will first seek approval for our agenda. We will deal first with Bill S-220, an act to protect heritage lighthouses. Senator Carney, the sponsor of the bill, will appear as a witness, as will witnesses from Fisheries and Oceans Canada and Parks Canada.

After we hear from the witnesses, it is our intention to proceed to clause-by-clause consideration of the bill and hopefully deal with it, because this bill is now in its sixth incarnation. It has been studied almost to death.

After we consider Bill S-220, I want to move in camera for a discussion on our report on management of marine resources outside the 200-mile limit. We need to deal with that because our researchers want to begin to write, and it is important that committee members have input into what will be in that report before the researchers start to write. We will receive the report sometime in February and have a chance to go over it thoroughly at that time.

If that is agreeable, we will proceed on that basis.

I welcome Senator Carney and ask her to make a brief presentation.

Hon. Pat Carney, P.C., sponsor of the bill: I appreciate the opportunity to speak once again to this bill. As the chairman noted, this bill has been presented to the Senate five previous times. It was previously introduced in the name of the late Michael Forrestall. He and I were co-authors of the bill, to ensure that it covered both the Pacific and the West Coast. None of the five previous bills made it through the system to implementation.

Bill S-220 has the support of all parties. There is an NDP private member's bill on the same subject in the other place. The bill is supported in principle by Environment Canada, Canadian Heritage and Fisheries and Oceans Canada, and we have letters to that effect.

Divers points de vue ont été exprimés. Notre comité va s'efforcer d'adopter une position juste et équitable, et de ne pas favoriser un côté au détriment de l'autre. Vous nous avez aidés à rétablir un certain équilibre sur ces questions.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 7 décembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à 9 h 40 pour étudier le projet de loi S-220, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Le sénateur Bill Rompkey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte.

Nous allons tout d'abord approuver notre ordre du jour. Nous allons commencer par étudier le projet de loi S-220, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux. Le sénateur Carney, auteure du projet de loi, comparaitra à titre de témoin. Nous recevrons également des témoins de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada.

Après avoir entendu les témoignages, nous avons l'intention de procéder à l'étude article par article du projet de loi et, espérons-le, de l'adopter. En effet ce projet de loi en est maintenant à sa sixième incarnation. Il a été étudié sous toutes ses coutures.

Après l'étude du projet de loi S-220, nous allons passer à huis-clos pour discuter de notre rapport sur la gestion des ressources marines hors de la limite de 200 milles. Nous devons nous pencher là-dessus car nos chercheurs veulent commencer à travailler, et il est important que les membres du comité aient leur mot à dire sur le contenu du rapport avant que les chercheurs commencent à travailler. Nous recevrons le rapport au mois de février et nous aurons alors la possibilité de l'examiner en profondeur.

Si les membres du comité n'y voient pas d'inconvénient, nous procéderons ainsi.

Je souhaite la bienvenue au sénateur Carney et l'invite à faire une brève présentation.

L'honorable Pat Carney, C.P., marraine du projet de loi : Je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler à nouveau de ce projet de loi. Comme le président l'a fait remarquer, le Sénat a déjà été saisi à cinq reprises de ce projet de loi. Il a déjà été inscrit au nom du regretté sénateur Michael Forrestall. Lui et moi sommes les deux parrains du projet de loi, et nous avons fait en sorte qu'il couvre autant la côte Est que la côte Ouest. Aucune des cinq incarnations précédentes du projet de loi n'a été adoptée.

Le projet de loi S-220 profite de l'appui de tous les partis. Un député du NPD a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à l'autre endroit sur le même sujet. Environnement Canada, Patrimoine canadien et Pêches et Océans Canada appuient le principe du projet de loi. Nous avons des lettres qui le prouvent.

This bill is not a money bill. It was designed not to be a money bill by Senator Forrestall and me. The Speaker of the House of Commons ruled on October 29, 2003, that it is not a money bill. He said:

After examining the bill, I can find no obligation for the spending of public funds either by the Historic Sites and Monuments Board or by the Minister of Canadian Heritage.

There was also a subsequent ruling that this is not a money bill.

Government property requires money to maintain, preserve, blow up, destroy or burn. Those expenses could be considered operational expenses. The object is to send the bill to the House of Commons. I have discussed amendments with the departments involved and have agreed to specific ones. I have asked for but have not seen other amendments. I can only proceed on the basis of the information we have.

This bill to preserve and protect lighthouses would do so by providing for the selection and designation of heritage lighthouses, providing an opportunity for public consultation before authorization is given for the removal, alteration, destruction, sale, assignment, transfer or other disposition of a heritage lighthouse. The bill also provides that heritage lighthouses be reasonably maintained.

There are only two real icons on the West Coast — one is salmon and the other is lighthouses. There is no legislation dealing specifically with heritage lighthouses. The current heritage rules are too restrictive. Only 3 per cent of our lighthouses across the nation have genuine heritage protection, and only 12 per cent have even partial protection. In B.C., the figure is even lower. B.C. has 52 of Canada's surviving 583 lighthouses. Of these 52 stations, only nine have been given heritage protection.

I will give you one case study. Point Atkinson is one of the nine lighthouses that have been given heritage protection. Built in 1874, Point Atkinson lighthouse is probably the most famous of Canada's West Coast lighthouses. It is at the entrance to Vancouver Harbour and is the signal for seamen from around the world. The people of West Vancouver have a nearly mystical attachment to their lighthouse and to the 185-acre lighthouse park, but they have no way of protecting the lighthouse.

Don Graham was Point Atkinson's lightkeeper until the light station was automated in 1996. He was one of the spark plugs for this bill along with Michael Forrestall and me. His lighthouse was designated as both a national historic site and a federal heritage building. Unfortunately, neither have the power to maintain the lighthouse. Point Atkinson lighthouse falls under the Department of Fisheries and Oceans, and the department does not have a mandate to preserve lighthouses and lighthouse properties. The department has a mandate to remove them, burn them or blow them up, but it has no mandate to preserve them.

Ce projet de loi n'est pas un projet de loi de finances. Il a justement été conçu par le sénateur Forrestall et moi-même pour ne pas être un projet de loi de finances. Le Président de la Chambre des communes a déclaré, le 29 octobre 2003, qu'il ne s'agissait pas d'un projet de loi de finances. Voici ce qu'il a dit :

J'ai examiné le projet de loi et je n'y trouve aucune obligation pour la Commission des lieux et monuments historiques du Canada où le ministre du Patrimoine canadien de dépenser des fonds publics.

Il y a également eu une décision subséquente à l'effet qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi de finances.

L'entretien ou la destruction des biens immobiliers du gouvernement entraîne des dépenses, qui peuvent être considérées comme des dépenses opérationnelles. L'objectif est d'envoyer le projet de loi à la Chambre des communes. J'ai discuté d'amendements avec les ministères visés et j'en ai acceptés certains. J'ai demandé d'autres amendements, mais je n'ai rien vu à cet effet. Je peux seulement fonctionner avec les informations dont nous disposons.

L'objectif de ce projet de loi est de protéger les phares en permettant la sélection et la désignation de phares patrimoniaux et en donnant la possibilité de tenir des consultations publiques avant que l'autorisation soit donnée pour la modification, la démolition ou l'aliénation, notamment par vente ou cession, de tout phare patrimonial. Le projet de loi prévoit également que tous les phares patrimoniaux doivent être entretenus.

Il n'y a que deux véritables icônes de la côte Ouest : le saumon et les phares. Il n'y a aucune loi qui couvre précisément les phares patrimoniaux. Les règlements actuels sur le patrimoine sont trop contraignants. Seulement 3 p. 100 des phares au Canada profitent d'une protection patrimoniale complète, et seulement 12 p. 100 profitent d'une protection partielle. En Colombie-Britannique, ces chiffres sont encore plus bas. La Colombie-Britannique compte 52 des 583 phares du Canada. De ceux-ci, seulement neuf ont reçu une protection patrimoniale.

Je vais vous donner une étude de cas. Point Atkinson est un des neuf phares qui a obtenu la reconnaissance patrimoniale. Bâti en 1874, le phare de Point Atkinson est probablement le plus célèbre des phares de la côte Ouest canadienne. Il est situé à l'entrée du port de Vancouver et est un signal pour les marins de toutes les nationalités. Les gens de West Vancouver ont un attachement presque mystique à leur phare et au parc de 185 acres qui l'entoure. Par contre, ils n'ont aucune façon de le protéger.

Don Graham a été le gardien du phare de Point Atkinson jusqu'à son automatisation, en 1996. En plus de Michael Forrestall et de moi-même, M. Graham a été un des moteurs de ce projet de loi. Son phare a été désigné site historique national et édifice fédéral patrimonial. Malheureusement, aucune de ces deux désignations ne s'accompagne du pouvoir d'entretenir le phare. Le phare de Point Atkinson est la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans, qui n'a pas le mandat d'entretenir les phares et les terrains qui les entourent. Le ministère a le mandat de les démolir, de les faire sauter ou de les brûler, mais pas celui de les protéger.

Don Graham's widow, Elaine Graham, still lives at the site and works as a park attendant. In a recent letter of support for Bill S-220 she writes:

. . . since it was automated, the Point Atkinson light station has been abandoned to the elements, with no upkeep of its infrastructure. Only the two houses, which are rented by the District of West Vancouver, are being maintained. It is through this arrangement that the light station has not been subject to a greater degree of deterioration, vandalism, or worse. . . . No maintenance whatsoever has been given whatsoever to the radio room, boathouse, railings and walkways.

Remember that this is a heritage building. Ms. Graham continues:

The roof of the radio room leaks profusely. Its exterior paint has almost gone from the seaward walls. Despite constant pleas to all levels of government for its repair, nothing has been done. On the lower lawn, an army blockhouse of heritage significance has been completely neglected.

In the recent storms that flooded parts of the Lower Mainland and caused the country's largest ever boil water advisory, the roof at Point Atkinson was further damaged and the building again flooded.

Remember that a group of people is willing to take over the lighthouse and spend money to preserve it. We have no way of transferring that responsibility until this bill is implemented.

I do not think it would be useful at this time to go through the clauses of the bill. The goal is to move this bill through Parliament before a possible spring election. It is well-supported in the other place.

Amendments could be made to this bill, which I have worked out with the departments involved.

I will now be pleased to answer questions

Senator Hubley: It is a pleasure to have you at our committee, Senator Carney. I have a nice feeling about Bill S-220. I commend you and the former Senator Forrester on bringing it forward.

You said that presently there is no way to transfer responsibility to community groups or other organizations that might be interested in preserving lighthouses. Is that correct?

Senator Carney: That is what the departments have told me, and that is the problem we face on my own island, Saturna Island, where a portion of the light station was transferred to another government department without any notification to the community. Also, a second lighthouse was destroyed within the last few years without notification to the community, which

La veuve de Don Graham, Elaine Graham, habite toujours sur les lieux et travaille comme préposée de parc. Voici ce qu'elle a écrit dans une récente lettre d'appui au projet de loi S-220 :

[...] depuis son automatisation, le phare de Point Atkinson a été livré à la merci des éléments, sans que son infrastructure soit entretenue. Seules les deux maisons, qui sont louées par le district de West Vancouver, sont entretenues. C'est grâce à cet arrangement que le phare n'a pas fait l'objet d'une plus grande détérioration, de vandalisme, ou pire. [...] Ni la salle de radio, ni le hangar à bateaux, ni les rampes ni les allées n'ont été entretenus.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'un édifice patrimonial. Je poursuis la lecture de la lettre de Mme Graham :

Le plafond de la salle de radio fuit abondamment. La peinture des murs extérieurs faisant face à la mer est presque toute partie. Malgré des demandes constantes à tous les ordres de gouvernement pour que le phare soit réparé, rien n'a été fait. Sur le terrain en contrebas, un blockhaus militaire à valeur patrimoniale a été complètement abandonné.

En raison des récentes tempêtes qui ont inondé une partie de la vallée du Bas-Fraser et qui ont entraîné le plus important avertissement de faire bouillir l'eau jamais émis au Canada, le toit du phare de Point Atkinson a été encore plus endommagé et l'édifice a été encore une fois inondé.

Il ne faut pas oublier qu'un groupe de personnes s'est porté volontaire pour acheter le phare et pour en financer l'entretien. Nous n'avons aucune façon de transférer cette responsabilité tant et aussi longtemps que ce projet de loi n'est pas adopté.

Je ne crois pas qu'il serait utile à ce moment-ci de passer en revue tous les articles du projet de loi. Notre objectif est de faire adopter ce projet de loi par le Parlement avant d'éventuelles élections au printemps. Ce projet de loi profite d'un fort appui à l'autre endroit.

Des amendements pourraient être apportés à ce projet de loi, et j'ai déjà consulté les ministères touchés.

Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Hubley : Nous sommes très heureux de vous recevoir devant notre comité, sénateur Carney. J'ai un bon pressentiment à propos du projet de loi S-220. Je vous félicite, tout comme notre ancien collègue, le sénateur Forrester, pour l'avoir présenté.

Vous avez dit qu'il n'y avait actuellement aucune façon de transférer la responsabilité des phares aux groupes communautaires ou à toute autre organisation qui pourrait être intéressée à les entretenir. Est-ce exact?

Le sénateur Carney : C'est ce que les ministères m'ont dit, et c'est le problème auquel nous sommes confrontés sur ma propre île, l'île Saturna, où une partie de la station de phare a été transférée à un autre ministère sans que la collectivité en soit avisée. De plus, un deuxième phare a été détruit au cours des dernières années sans que la collectivité en soit avisée. La

desperately wanted to use the lighthouse for a fire hall for support at that end of the island. The building, which was re-roofed by the community, was destroyed and removed. This has happened in other cases.

It is important to understand about West Coast and East Coast light stations that a light station contains a lot more than a lighthouse tower. That is why, in the amendments I have worked out with the department, we use the term "built structure," because that term covers a helipad, a lifeboat launch and a winch installation. A light station is a tower, automated or not, staff buildings, garages, crew buildings and the whole paraphernalia. One amendment we are seeking in the bill is to define "light station" in a way that covers built structures.

The Chairman: Some lighthouses are owned by Fisheries and Oceans Canada, and some by Transport Canada; is that right?

Senator Carney: On the West Coast, they are owned by DFO.

The Chairman: I know of lighthouses that have been transferred to private interests. I know of one that is a bed and breakfast on Quirpon Island on the northern peninsula. It is owned by a couple and operated successfully. I know of others that have been turned over to Parks Canada and others to municipalities. I am wondering about the transfer, because lighthouses have been transferred to other authorities.

Senator Carney: That may be done on the basis of a lease, or it may be done on a slot basis, but if they are a heritage lighthouse, there is no way of maintaining the heritage aspects of the light station. One provision of the bill and subsequent amendments deals with the issue of legal instruments. Not all lighthouses are heritage, but if they are designated as heritage, subsequent owners would be required to maintain the heritage structure, as with any heritage building. That is important.

Senator Hubley: Does Bill S-220 and the transfer of responsibility open up funding avenues for groups who may want to preserve the character of our lighthouses?

Senator Carney: Most groups we have talked to or who have expressed an interest are prepared to do that themselves. The issue is that, as a light station is abandoned by DFO or is not operational, there are different categories of light stations. The categories are operational, surplus to requirement, and non-heritage. A lighthouse that is not operational and has been abandoned effectively by DFO deteriorates, and nobody has the mandate to look after it and maintain it. One problem that has arisen in the slow passage of this bill is that light stations that could have been taken over by community groups have been allowed to deteriorate.

collectivité avait désespérément besoin d'utiliser ce phare comme caserne de pompiers pour desservir ce bout de l'île. L'édifice, dont le toit a été refait par la collectivité, a été détruit et enlevé. Ce n'est pas le seul cas de ce genre.

Ce qu'il importe de savoir à propos des stations de phare de la côte Est et de la côte Ouest, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement d'une tour de phare. C'est pourquoi, dans le cadre des amendements dont j'ai convenu avec les ministères, nous utilisons le terme « construction », puisque ce terme peut couvrir une aire d'atterrissage d'hélicoptères, une chaloupe de sauvetage, un treuil, et cetera. Une station de phare se compose d'une tour, automatisée ou non, d'édifices pour le personnel, de garages et tout le reste. Un des amendements que nous voulons faire au projet de loi vise à définir « station de phare » de façon à englober toutes les constructions.

Le président : Certains phares appartiennent à Pêches et Océans Canada et d'autres à Transports Canada, est-ce exact?

Le sénateur Carney : Sur la côte Ouest, ils appartiennent tous au ministère des Pêches et des Océans.

Le président : Je sais que certains phares ont été remis à des intérêts privés. J'en connais un qui a été transformé en chambre d'hôtes sur l'île Quirpon, dans la péninsule nord. Ce phare appartient à un couple et fonctionne très bien. Je sais qu'il y en a d'autres qui ont été remis à Parcs Canada et d'autres à des municipalités. Je me pose des questions sur le transfert, car il y a des phares qui ont été transférés à d'autres autorités.

Le sénateur Carney : Il est possible que ces phares aient été loués ou qu'il y ait des arrangements de multipropriété, mais s'il s'agit de phares patrimoniaux, il n'y a aucune façon de conserver les caractéristiques patrimoniales des phares. Une des dispositions du projet de loi et ses amendements subséquents porte sur la question des instruments juridiques. Ce ne sont pas tous les phares qui sont patrimoniaux; par contre, s'ils sont désignés comme étant patrimoniaux, tous les propriétaires subséquents seraient tenus de conserver la structure patrimoniale, comme dans le cas de tous les édifices patrimoniaux. C'est important.

Le sénateur Hubley : Est-ce que le projet de loi S-220 et la possibilité de transfert de responsabilité ouvrent des possibilités de financement pour les groupes qui voudraient protéger la nature patrimoniale de nos phares?

Le sénateur Carney : La plupart des groupes auxquels nous avons parlé ou qui ont fait part de leur intérêt sont prêts à s'occuper de cela eux-mêmes. Le problème est que les phares qui sont abandonnés par le ministère des Pêches et des Océans ou qui ne sont pas opérationnels font partie de différentes catégories. Ces catégories sont : opérationnel, excédentaire et non patrimonial. Les phares qui ne sont pas opérationnels et qui ont été abandonnés par le ministère des Pêches et des Océans se détériorent et personne n'a le mandat de s'en occuper et de les entretenir. La lenteur de l'adoption de ce projet de loi a fait en sorte que certains phares qui auraient pu être remis à des groupes communautaires se sont détériorés.

Other stations are located on the B.C. coast in distant areas. Most of them are still operational, but they still could be designated as heritage. That is why the bill is a process bill. Some amendments that have been presented by the Department of the Environment deal with process. It costs money to maintain a lighthouse. As I say, if the department burns the lighthouse down like it did at Lucy Island, that costs money, too. The question is, do you put the money into the maintenance of the light station, or do you put the money into the destruction of it?

Senator Johnson: Thanks for coming this morning. I think we have established that many of these lighthouses fall under the control of DFO.

Senator Carney: Yes.

Senator Johnson: They do not have a mandate to look after them in terms of heritage.

Senator Carney: Yes.

Senator Johnson: Is it also true that a national historic site that is controlled by Parks Canada and one that is controlled by Fisheries and Oceans Canada receive very different heritage protection? Is not that the heart of this bill?

Senator Carney: Every light station is different, but there is no federal legislation that protects the heritage aspect, or gives a process to designate heritage beyond the restrictive present legal language, which was not designed for light stations.

Recently on Saturna Island, part of the light station property was transferred from DFO to Parks Canada, but it was done without any notice to the community, which used the light station as a regional park. The community fought for and won it as a regional park, and then they read in the paper that it had been transferred to Parks Canada, and immediately a whole bunch of restrictions went into place. You cannot get married out there. You cannot do this or that. The community was upset. This bill provides for a public process of consultation before properties are transferred. I hope the public process would extend to non-heritage lighthouses as a matter of course so if we dispose of property in the community, the community is informed, but that is beyond the mandate.

I want to stress that one amendment that will be made to this bill is that the bill will be restricted to federal jurisdiction. Under the present wording of this bill, when we get to that, the intent is federal jurisdiction, but it is not clear. The drafters have asked that it be clear that we are talking about federal jurisdiction. Other provincial light stations may be transferred, but we are talking about federal jurisdiction.

Senator Johnson: It certainly speaks to the need in terms of many heritage situations and sites.

Il y a d'autres phares le long de la côte de la Colombie-Britannique qui sont situés dans des régions éloignées. La plupart d'entre eux sont toujours opérationnels, mais pourraient tout de même être désignés comme étant patrimoniaux. Voilà pourquoi ce projet de loi est un projet de loi de processus. Certains des amendements qui ont été présentés par le ministère de l'Environnement portent sur le processus. L'entretien d'un phare entraîne des dépenses. Comme je l'ai dit plus tôt, si le ministère détruit le phare comme il l'a fait à l'île Lucy, cela coûte de l'argent. Vaut-il mieux investir dans l'entretien d'un phare ou dans sa destruction?

Le sénateur Johnson : Je vous remercie d'être venue nous rencontrer ce matin. Je crois que nous avons établi que bon nombre de ces phares sont sous la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans.

Le sénateur Carney : C'est exact.

Le sénateur Johnson : Le ministère n'a pas le mandat de les entretenir sur le plan patrimonial.

Le sénateur Carney : C'est exact.

Le sénateur Johnson : N'est-il pas vrai que les sites historiques nationaux qui sont maintenus par Parcs Canada et ceux qui sont maintenus par Pêches et Océans Canada bénéficient de protections patrimoniales très différentes? N'est-ce pas là le nœud du projet de loi?

Le sénateur Carney : Chaque phare est différent. Il n'y a aucune loi fédérale qui protège l'aspect patrimonial ou qui prévoit un processus de désignation patrimoniale à l'extérieur du jargon juridique actuel qui est très restrictif et qui n'a pas été conçu pour les phares.

Récemment, sur l'île Saturna, une partie de la station de phare a été transférée de Pêches et Océans Canada à Parcs Canada, sans que la collectivité en soit avisée. La collectivité se servait des installations du phare comme parc régional. La collectivité s'était battue et avait réussi à l'obtenir comme parc régional, puis a appris par les journaux que le phare avait été transféré à Parcs Canada. Instantanément, toute une série de restrictions se sont appliquées. Il était à présent impossible d'aller y célébrer des mariages. Il y avait toute une série d'interdits. La collectivité était très en colère. Ce projet de loi prévoit un processus de consultation publique avant tout transfert de propriété. J'espère que ce processus public s'appliquera éventuellement aux phares non patrimoniaux de sorte que, si nous disposons de biens dans la collectivité, cette dernière en soit informée. Mais cela va au-delà du mandat du projet de loi.

Je veux insister sur le fait qu'un des amendements qui sera fait à ce projet de loi est que celui-ci se limitera aux compétences fédérales. Le libellé actuel du projet de loi laisse entendre qu'il ne s'applique qu'aux compétences fédérales, mais ce n'est pas clair. Les rédacteurs ont demandé à ce que la compétence fédérale soit clairement établie. D'autres phares provinciaux peuvent être transférés, mais le projet de loi ne porte que sur la compétence fédérale.

Le sénateur Johnson : Ce projet de loi montre bien les besoins relatifs à bon nombre de sites patrimoniaux.

Senator Carney: It is hard for people to watch their maritime heritage be destroyed, and disintegrate or be demolished before their eyes, because it is part of their mythology.

Senator Johnson: It even happened to our lighthouse on Lake Winnipeg.

Senator Comeau: Thank you, Senator Carney, for coming today to deal with this bill. You mentioned in your comments that there was now an NDP private member's bill in the other place. Is it mirror legislation, or is that something separate?

Senator Carney: It is, to all intents and purposes, mirror legislation. It was introduced as a fall-back in case the Senate did not pass this bill. The sponsor of that bill, Peter Stoffer, member of Parliament for Sackville—Eastern Shore, has told me that he will withdraw it “in a heartbeat” if the Senate proceeds with this bill. There is a strong intent on the part of MPs and many senators that their maritime heritage be preserved. If this bill fails, then Mr. Stoffer has indicated he will proceed with his bill.

Senator Comeau: You have looked in detail at the ownership of these light stations, lighthouses or whatever the wording may be. The ownership now, as I understand it, is with the Department of Fisheries and Oceans. If the bill were to pass, would the ownership then go to Parks Canada under environment, or would it continue to be part of Fisheries and Oceans Canada?

Senator Carney: Again, every light station is different. Many of these light stations are operating DFO stations. You recall that the Canadian Coast Guard was under Transport Canada, and therefore the light stations were under the control of Transport Canada. Then, in our wisdom, we transferred the Canadian Coast Guard, including the light stations, to DFO, and the real property went with them.

The bill lays out a process of designating heritage lighthouses, in which questions like yours would be answered. If a lighthouse is operating — and many of them will operate presumably for a long time into the future — it could be a straight operating DFO lighthouse, but it would still have heritage structures. That means the heritage aspect, for example, the Cape Beale Lighthouse, which has historic features, could not be destroyed by anyone unless it went through this process.

You heard this bill when you were chair of this committee. It sets out a process whereby people petition for a heritage lighthouse and the minister decides whether or not to proceed. Some public consultation is involved. Some of the amendments that have been proposed by the departments would speed up the process.

I cannot provide blanket answers for all lighthouses. Some are surplus to the requirement, some are operational and others are in some sort of limbo — they were national sites, but they are not maintained.

Le sénateur Carney : C'est difficile pour les gens de regarder leur patrimoine maritime se détériorer et se désintégrer ou être démolé devant leurs yeux puisque cela fait partie de leur mythologie.

Le sénateur Johnson : Ce fut même le cas de notre phare sur le lac Winnipeg.

Le sénateur Comeau : Je vous remercie, sénateur Carney, d'être venue aujourd'hui nous parler de ce projet de loi. Vous avez mentionné qu'il y avait un projet de loi d'initiative parlementaire inscrit au nom d'un député néo-démocrate à l'autre endroit. S'agit-il du même projet de loi, ou est-il complètement distinct?

Le sénateur Carney : Il ne s'agit pas, à toutes fins utiles, du même projet de loi. Il a été présenté en tant que solution de rechange au cas où le Sénat n'adopterait pas ce projet de loi. Le parrain du projet de loi à l'autre endroit, Peter Stoffer, député de Sackville—Eastern Shore, m'a dit qu'il retirerait son projet de loi en un clin d'œil si le Sénat adoptait le projet de loi S-220. Bon nombre de députés et de sénateurs sont déterminés à protéger leur patrimoine maritime. Si le projet de loi dont nous sommes saisis échoue, M. Stoffer continuera à faire avancer le sien.

Le sénateur Comeau : Vous avez examiné en détails la propriété de ces phares ou stations de phare, peu importe le terme approprié. À l'heure actuelle, si j'ai bien compris, c'est le ministère des Pêches et des Océans qui en est propriétaire. Si le projet de loi était adopté, est-ce que la propriété reviendrait au service environnemental de Parcs Canada, ou continuerait-elle à relever de Pêches et Océans Canada?

Le sénateur Carney : Je le répète, chaque phare est différent. Bon nombre d'entre eux sont des stations opérationnelles du ministère des Pêches et des Océans. On se souvient que la Garde côtière canadienne relevait de Transports Canada, qui était par conséquent responsable des phares. Ensuite, dans notre grande sagesse, nous avons transféré la direction de la Garde côtière canadienne, y compris des phares, au ministère des Pêches et des Océans. Les biens immobiliers ont été transférés en même temps.

Le projet de loi établit un processus de désignation des phares patrimoniaux, et ce processus répondra à de telles questions. Si un phare est en opération — et bon nombre d'entre eux devraient l'être pendant de nombreuses années —, il pourrait être un simple phare opérationnel du ministère des Pêches et des Océans, tout en conservant des caractéristiques patrimoniales. Cela signifie, par exemple, que l'aspect patrimonial du phare du cap Beale, qui a des caractéristiques patrimoniales, ne pourrait pas être détruit par qui que ce soit à moins de passer par tout ce processus.

Vous avez entendu parler de ce projet de loi lorsque vous étiez président du comité. Il établit un processus selon lequel des gens présentent une pétition afin d'acquiescer un phare patrimonial et le ministre décide ensuite s'il veut procéder. Il y a des consultations publiques. Certains des amendements qui ont été proposés par les ministères accéléreraient le processus.

Je ne peux pas donner de réponse globale pour tous les phares. Certains sont excédentaires, d'autres sont opérationnels, et d'autres sont dans une situation floue; ils étaient des sites nationaux, mais n'ont pas été entretenus.

Senator Comeau: Theoretically, a lighthouse that is still operational would probably remain under DFO ownership. One that is surplus to DFO could be inherited conceivably by a local group. If a local group does not want the lighthouse, it could remain conceivably under the ownership of DFO, unless DFO invokes the divestiture program to get rid of them.

Senator Carney: This bill lays out a process whereby a lighthouse is designated. The purpose of the bill is to provide for selection and designation. It discusses the designation of the heritage lighthouses, because not all of them are heritage, and the way to preserve them.

Senator Comeau: The bill does not get into the ownership issue as such.

Senator Carney: The department in its wisdom may want to turn over a surplus lighthouse to a community group on the basis of a petition, which means a group wants it and willingly indicates it will preserve it. The group may be a band council, or the lighthouse might be placed on a West Coast trail where it could be used as an emergency shelter. Under the bill as it is constructed, people would petition for it, which indicates there must be support for ownership of the lighthouse.

On main island at Georgiana Point, through a lease arrangement the local community runs the lighthouse as a museum and has 10,000 visitors. That is a lot for a little island of a thousand people, but still it is not protected.

This bill is simple. It is not complex. The government is planning an omnibus bill to cover heritage of many other aspects in Canada. The omnibus bill, I have been told by the department, would cover such things as grain elevators. Given our colleagues, once they try to decide which grain elevator is heritage and which is not, we will all be in our graves before they decide how to deal with that.

When we talked to the department, the department officials agreed to separate out this bill, because it has been around for so long, and deal specifically with lighthouses. Of course, when they are ready to proceed, the two can be amalgamated.

However, I assume that the proper way of dealing with legislation is to pass this bill. When the government is ready to bring in amendments to general heritage property, they can do so at that time. To hold this bill up is self-defeating.

The representatives of the government departments I have met with agreed to separate out this bill and proceed with it, leaving aside the grain elevators, bridges and everything else. Good luck to them.

Also, that bill would come in with a \$262-million cost estimate, and that expenditure is not in anyone's immediate priority. Again, that bill would not be passed by spring.

Le sénateur Comeau : En théorie, un phare qui est toujours opérationnel demeurerait la propriété du ministère des Pêches et des Océans. Un phare excédentaire pourrait être transféré à un groupe local. Si aucun groupe local ne veut se porter acquéreur d'un phare excédentaire, celui-ci pourrait demeurer sous la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans, à moins que celui-ci ne fasse appel au processus de retranchement afin de s'en débarrasser.

Le sénateur Carney : Ce projet de loi établit un processus de désignation des phares. L'objectif du projet de loi est de permettre la sélection et la désignation. Il porte sur la désignation des phares patrimoniaux — car ce ne sont pas tous les phares qui ont une valeur patrimoniale — et de la façon de les protéger.

Le sénateur Comeau : Le projet de loi n'aborde pas vraiment la question de la propriété.

Le sénateur Carney : Dans sa sagesse, le ministère pourra vouloir céder un phare excédentaire à un groupe communautaire à la suite d'une pétition, ce qui signifie que le groupe veut le phare et indique volontairement qu'il va le préserver. Ce groupe peut être un conseil de bande ou encore le phare peut être placé sur le sentier de la Côte-Ouest, où il pourra servir d'abri d'urgence. Conformément au projet de loi tel qu'il est construit, un groupe rédigerait une pétition pour montrer sa volonté de devenir propriétaire du phare.

Sur l'île principale, à Georgiana Point, la collectivité locale a signé un bail et exploite le phare comme musée. Ce dernier accueille 10 000 visiteurs. C'est beaucoup pour une petite île d'un millier d'habitants. Or, le phare n'est toujours pas protégé.

Le projet de loi est simple. Il n'est pas complexe. Le gouvernement envisage de présenter un projet de loi omnibus traitant de l'aspect patrimonial de nombreux éléments au Canada. Des gens du ministère m'ont dit que ce projet de loi omnibus viserait notamment les silos à grains. D'après nos collègues, le ministère aura beau essayer de déterminer quels silos ont une valeur patrimoniale et quels silos n'en ont pas, la question ne sera pas réglée de notre vivant.

Nous avons parlé à des fonctionnaires du ministère et ils ont accepté de dissocier du reste le présent projet de loi, car il existe depuis si longtemps, et de s'occuper des phares séparément. Bien entendu, lorsque les fonctionnaires seront prêts à aller de l'avant, les deux aspects pourront être amalgamés.

Toutefois, je présume que la chose à faire, c'est adopter le présent projet de loi. Lorsque le gouvernement sera prêt à s'attaquer aux biens patrimoniaux en général, il le fera. Retarder ce projet de loi va à l'encontre du but recherché.

Les représentants des ministères que j'ai rencontrés ont accepté de traiter ce projet de loi séparément et d'aller de l'avant avec lui, laissant de côté les silos à grains, les ponts et tout le reste. Je leur souhaite bonne chance.

Par ailleurs, les coûts prévus associés à l'autre projet de loi s'élèveraient à 262 millions de dollars, et cette dépense ne fait pas partie des priorités immédiates de quiconque. Je le répète : ce

We are trying to pass Bill S-220 before the roof falls in on the radio house at Point Atkinson.

Senator Baker: First, I want to congratulate the witness for this bill. Along the lines of the question that you asked yourself, chair, concerning lighthouses, the fact is that we do not have any lighthouses left on the East Coast. If we have them there, they are automated and not manned. We went through that battle years ago.

With respect to many lighthouses around the coast, I noticed that British Columbia did not undergo the same vacating of manned lighthouses that we did on the East Coast. We did not go through the same process of getting rid of lighthouses: not just the manning and automating of them but the actual closure of lighthouses all along the coastline of Newfoundland.

When I look at the bill, I wish that everyone had paid attention to you years ago and passed it because perhaps we would have had some opportunity to preserve what should have been preserved years and years ago.

I do not have a concern about this. The questions that arise in my mind are, I think, similar to those of the chair.

Many of these lighthouses have been assumed by local municipalities in a great many cases. They have assumed responsibility for them. They own them as a little bit of a tourist attraction.

If those lighthouses are designated as heritage lighthouses, what kind of financial responsibility would be placed on these people? From a legal standpoint, have you thought about who holds the onus?

Do you envision in those cases where a lighthouse is designated, a lot of lawsuits where private organizations or municipalities say to the federal government, you are passing this bill, now you owe us money to maintain it — not just the light station but outbuildings, attached buildings or detached buildings on the same site?

Have you thought about that, given the fact that so many lighthouses have closed over the years since you first introduced this bill?

Senator Carney: Again, my answer to that is, this bill was designed not to be a money bill. Money bills cannot originate in the Senate.

The Speaker in the other place has twice ruled there is no obligation for spending of public funds on these buildings. That is the ruling as a result of this bill. Other legislation may require protection on the expenditure of public funds, but that protection applies to every heritage structure, whether it is a canal, railway station or whatever. The government is obviously prepared to spend money on heritage structures because they are bringing in an omnibus heritage bill.

projet de loi ne serait pas adopté au printemps. Nous essayons de faire adopter le projet de loi S-220 avant que le toit ne s'effondre sur la salle des radios du phare de Point Atkinson.

Le sénateur Baker : Tout d'abord, j'aimerais féliciter le témoin pour ce projet de loi. Pour rester dans le même sens que la question que vous avez posée, monsieur le président, au sujet des phares, je dois dire que nous n'avons plus de phares sur la côte Est. Ceux qu'il y a sont des phares automatisés et non des phares gardés. Nous avons eu ce combat il y a des années.

À propos de bon nombre de phares le long de la côte, j'ai remarqué que la Colombie-Britannique n'avait pas cessé d'occuper les phares gardés comme nous l'avons fait sur la côte Est. Nous n'avons pas procédé de la même manière pour nous débarrasser des phares; je ne parle pas seulement de la garde ou de l'automatisation des phares, mais de la fermeture des phares le long des côtes de Terre-Neuve.

Je souhaiterais que tout le monde vous ait écoutée il y a des années et ait adopté le projet de loi, car nous aurions peut-être pu préserver ce qu'il était encore possible de préserver il y a longtemps.

Le projet de loi ne me pose pas de problème. Les questions qui me viennent en tête sont semblables à celles du président, je pense.

Dans de nombreux cas, les phares ont été pris en charge par les municipalités. Ces dernières en assument la responsabilité. Elles sont propriétaires de ces phares qui servent d'attraction touristique.

Si ces phares sont déclarés phares patrimoniaux, quel genre de responsabilité financière reposera sur les épaules de ces gens? Qui porte le fardeau, d'un point de vue juridique? Y avez-vous réfléchi?

Si un phare est désigné patrimonial, ne pensez-vous pas que les organisations privées ou les municipalités risquent d'entamer des poursuites judiciaires? Elles diraient au gouvernement fédéral : vous adoptez ce projet de loi, maintenant vous nous devez de l'argent pour l'entretien — non seulement de la station de phare, mais aussi des dépendances, des bâtiments accolés ou des bâtiments isolés dans le même lieu.

Y avez-vous pensé, étant donné que tant de phares ont fermé depuis que vous avez présenté ce projet de loi pour la première fois?

Le sénateur Carney : Comme je le disais tout à l'heure, ceci n'est pas un projet de loi de finances. Ce type de projet de loi ne peut provenir du Sénat.

À deux reprises, le Président de l'autre endroit a statué que le projet de loi n'obligeait pas à dépenser des fonds publics pour ces bâtiments. Cette décision découle du projet de loi. D'autres mesures législatives peuvent exiger la dépense de deniers publics, mais cela s'applique à chaque structure patrimoniale, qu'il s'agisse d'un canal, d'une gare ferroviaire ou d'autre chose. Le gouvernement est visiblement disposé à consacrer des fonds aux structures patrimoniales, car il s'apprête à présenter un projet de loi omnibus sur les biens patrimoniaux.

I cannot answer you specifically on that question except to say that this bill does not incur on the Government of Canada by the Speaker's ruling a monetary obligation. It provides a process for dealing with the designation of historic sites.

Of course, those things that you talk about may go into the consideration of this bill, but that is not the purpose of it. This bill is designed only for a process so that lighthouse stations can be designated heritage or not. The points you raise would contribute to that.

The bill also lays out a process for disposal, of turning over these lighthouses to community groups to spend the kind of money you are talking about to maintain them. There are communities that would do that.

When we talk about maintaining the heritage aspect of a light station, Senator ForreSTALL particularly cited the example of McDonald's. He did not want a heritage lighthouse on the East Coast turned into McDonald's. That is not likely to happen on the West Coast because unlike the East Coast, where there are roads to most of the light stations, and many of them are accessible to communities, most of the light stations on the West Coast are in totally isolated areas, not necessarily close to any settlement. They are not likely to attract even a maritime McDonald's.

Again, every light station is different. Senator ForreSTALL and I did not intend to bring in legislation that would save every light station — all the 532 light stations or whatever in Canada. Our bill is intended to save and preserve the heritage lighthouses and to provide for a process of turning them over to communities to utilize them rather than have them destroyed.

The record shows that lighthouses have been blown up in Georgian Bay. They have been burned down on the B.C. coast. They have been destroyed on Saturna Island, where both the light tower and the crew houses were destroyed; and our lighthouse was certainly a historic site. We want this bill to save whatever is left before they disappear.

With regard to operational costs, every light station costs money to paint, maintain, mow the lawn, fix the lights, et cetera. That will continue. Right now, if you turn it over to a community group, no legislation covers the heritage aspect of it.

Estevan Point on the west part of Vancouver Island has designated heritage features because it is eight-sided; but Estevan is hell and gone out on the end of a peninsula on the far west side of Vancouver Island. It is not a drop-in centre. You can fly in or go in by boat. It is unlikely to have any commercial operations, but it has many uses. We want to maintain the heritage aspect of those lighthouses.

Senator Baker: The fact that the bill does not anticipate any federal expenditure —

Je ne peux pas répondre précisément à votre question, sauf pour dire que ce projet de loi, d'après une décision du Président de la Chambre de communes, n'impose aucune obligation financière au gouvernement du Canada. Il énonce une méthode de désignation des lieux historiques.

Bien sûr, dans l'étude du projet de loi, on peut tenir compte de l'élément que vous avez fait ressortir. Toutefois, ce n'est pas l'objet du projet de loi. Celui-ci ne vise qu'à décrire une méthode pour décider si un phare a une importance patrimoniale ou non. Les points que vous soulevez peuvent contribuer au processus.

Le projet de loi énonce aussi une méthode de cession des phares à des groupes communautaires qui dépenseront les sommes dont vous avez parlé pour les entretenir. C'est aux collectivités que revient cette responsabilité.

Concernant le maintien du caractère patrimonial d'un phare, le sénateur ForreSTALL a cité l'exemple de McDonald's. Il ne voulait pas qu'un phare patrimonial de la côte Est soit transformé en McDonald's. Ce genre de choses n'est pas susceptible d'arriver sur la côte Ouest. Contrairement à la côte Est — où il y a des routes qui mènent à la plupart des phares, la majorité étant accessible aux collectivités — presque tous les phares de la côte Ouest se trouvent dans des zones totalement isolées, pas nécessairement près d'une collectivité. Il est peu probable qu'on crée même un McDonald's maritime.

Je le répète : chaque phare est différent. Le sénateur ForreSTALL et moi n'avons jamais eu l'intention de présenter un projet de loi qui sauverait tous les phares — les quelque 532 phares du Canada. Notre projet de loi tendait à sauver et à préserver les phares patrimoniaux et à établir une méthode pour les céder à des collectivités, qui les utiliseraient, au lieu de les détruire.

On a fait sauter les phares dans la baie Georgienne. On a brûlé ceux de la côte de la Colombie-Britannique. On a détruit celui de l'île Saturna; tant la tour du phare que les habitations du personnel ont été détruites. Ce phare était certes un lieu historique. Nous souhaitons que ce projet de loi aide à préserver ce qui reste avant que tout disparaisse.

Quant aux coûts opérationnels, eh bien, chaque phare coûte de l'argent à peindre et à entretenir et il faut dépenser pour tondre la pelouse, réparer les lumières et ainsi de suite. Cela va demeurer ainsi. Actuellement, si on cède un phare à un groupe communautaire, aucune disposition législative ne régit l'aspect patrimonial du phare.

Le phare d'Estevan Point, dans la partie occidentale de l'île de Vancouver, a des caractéristiques patrimoniales, car il a huit côtés. Toutefois, ce phare est perdu à l'extrémité d'une péninsule à l'ouest de l'île de Vancouver. Ce n'est pas un endroit facilement accessible. On peut s'y rendre par voie aérienne ou maritime. Il est improbable qu'on s'y adonne à quelque opération commerciale que ce soit, mais ce phare a de nombreux usages. Nous voulons conserver l'aspect patrimonial de ces phares.

Le sénateur Baker : Le fait que le projet de loi ne prévoit aucune dépense fédérale...

Senator Carney: That is not what the Speaker said. It does not anticipate adding additional expenditure. The process of designation does not require public funds.

Senator Baker: Why did you mention \$261 million a moment ago?

Senator Carney: That is the cost that has been given to me, implied in a separate bill being drafted by the Government of Canada, by several departments, which will cover a whole range of built structures that are not now covered by the Historic Sites and Monuments Act, which names railways, canals and other specific built structures.

The government is designing an omnibus bill to cover everything else, including prairie grain elevators. That is why, since this bill has been drafted already and specifically deals with light stations, the government spokesman who attended our meeting said, let us proceed with this bill separately.

Senator Baker: I still think, though, if a lighthouse were designated as a heritage lighthouse, for persons who have now assumed responsibility for the heritage lighthouse in whatever way, that person or group of individuals would be under an obligation, as I listened to you describe your bill a moment ago, to maintain that structure.

I note the research bureau said that the bill was modelled upon the Heritage Railway Stations Protection Act. I recall that the railway was under a responsibility to cough up the money to maintain those structures.

However, all the light stations that have now been disposed of in Newfoundland and Labrador that are controlled by private entities — municipal councils and so on — under your bill, there would be a requirement to spend money by someone. Since you do not think the federal government would spend that money, who would spend the money? Have you considered the legal implications of imposing an expenditure upon some poor community that cannot afford to put in a water system?

Senator Carney: May I point out that the bill applies to light stations under federal jurisdiction.

Senator Baker: It does not apply to light stations in Newfoundland that —

Senator Carney: I do not know. It applies to those in Newfoundland under federal jurisdiction. If I may read the Speaker's ruling from the other place, that may answer your question. This is the second ruling about this bill, on Monday, June 20, 2005. This bill was still close to being implemented. The chair — I suppose meaning the Speaker — said:

. . .this bill, of and by itself, does not create an authorization for new spending for a distinct purpose. For example, the bill does not create a new agency to protect heritage lighthouses, nor does it set up a program for funding the maintenance of lighthouses. This bill simply provides a mechanism for designating heritage lighthouses and

Le sénateur Carney : Ce n'est pas ce que le Président a dit. Le projet de loi n'entraîne aucune dépense supplémentaire. Le processus de désignation n'exige aucuns fonds publics.

Le sénateur Baker : Pourquoi avez-vous mentionné 261 millions de dollars il y a un moment?

Le sénateur Carney : D'après ce qu'on m'a indiqué, c'est le coût associé à un projet de loi distinct rédigé par le gouvernement du Canada, par plusieurs ministères, lequel vise toute une gamme de constructions qui ne sont pas couvertes par la Loi sur les lieux et monuments historiques. Celle-ci concerne les chemins de fer, les canaux et d'autres constructions précises.

Le gouvernement est en train de rédiger un projet de loi omnibus qui s'appliquera à tout le reste, notamment les silos à grains des Prairies. C'est pourquoi, puisque le présent projet de loi, ayant trait en particulier aux phares, existait déjà, le porte-parole du gouvernement qui a participé à notre réunion a déclaré que nous devrions adopter ce projet de loi séparément.

Le sénateur Baker : Je continue de penser que, si un phare est désigné bien patrimonial, la personne ou le groupe qui était responsable de ce phare se retrouve avec l'obligation d'entretenir cette structure. C'est ce que je comprends d'après votre description du projet de loi de tout à l'heure.

Le service de recherche a indiqué que le projet de loi s'inspirait de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales. Je me rappelle que c'est à la société de chemin de fer qu'il incombe de déboursier les fonds pour l'entretien des structures.

En vertu de votre projet de loi, il faudra dépenser de l'argent pour entretenir tous les phares de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont été cédés et qui sont gérés par des entreprises privées, des conseils municipaux et d'autres groupes. Étant donné que vous ne pensez pas que c'est le gouvernement fédéral qui dépenserait cet argent, qui le ferait? Avez-vous réfléchi aux conséquences juridiques d'imposer ces dépenses à une collectivité pauvre qui ne peut se permettre d'installer un réseau d'alimentation en eau?

Le sénateur Carney : Puis-je préciser que le projet de loi vise les phares qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral?

Le sénateur Baker : Il ne s'applique pas aux phares de Terre-Neuve qui...

Le sénateur Carney : Je ne sais pas. Il vise les phares de Terre-Neuve relevant de la compétence fédérale. J'aimerais lire la décision du Président de l'autre endroit. Cela pourrait répondre à votre question. Il s'agit de la deuxième décision relative à ce projet de loi. Elle a été rendue le lundi 20 juin 2005. Le projet de loi était, encore une fois, sur le point d'être mis en œuvre. Le Président a déclaré ceci :

[...] en soi, ce projet de loi n'accorde pas l'autorisation de faire une nouvelle dépense pour un objet distinct. Par exemple, il ne constitue pas un nouvel organisme visant à protéger les phares patrimoniaux et il ne prévoit pas de programme pour financer leur entretien. Il prévoit tout simplement un mécanisme de désignation des phares

requiring that they be reasonably maintained. These provisions do not authorize new spending for a distinct purpose.

Then he goes on to say, the Speaker

...acknowledges that at some point in the future when heritage lighthouses are designated, there may be an expenditure of public funds. However, I would characterize those expenditures as falling within departmental operational costs, for which an appropriation would have been obtained in the usual manner. From year to year, such expenditures would vary depending on the condition and number of heritage lighthouse structures and on the effects of weather. Such operational expenditures are covered through the annual appropriation act that Parliament considers and approves.

He rules that Bill S-14 does not require a Royal Recommendation. I can only add that these buildings right now are maintained by government agencies or not. If you do not want to preserve your heritage, and if you want the Point Atkinsons of this world to deteriorate, crumble and fall apart before the public's eyes, that is a political decision. However, the whole basis of our Historic Sites and Monuments Act, the whole idea behind heritage protection is to protect our heritage.

Senator Baker: This bill will apply only to lighthouses that are owned and operated presently by the federal government, is that correct?

Senator Carney: That is the intent of the bill.

Senator Baker: That is the important distinction, I think. The Speaker's ruling that you quoted had the key words there, not just to designate them but "requiring that they be reasonably maintained" by whomever would operate it.

However, your explanation is that the intent of the legislation is not to extend this bill to lighthouses that are not presently owned and operated by the federal government.

Senator Carney: That is clear. We are prepared to entertain an amendment to make that clear. The counsel of the Senate — and in the correspondence with the department — has asked that we ensure that intent is written into the bill somehow. I was told that amendments to that purpose would be presented.

Senator Baker: I suggest also that the non-requirement in this bill, as it is presently structured, for an expenditure of public money is further justified on the basis that we as a Senate can pass bills that, for example, could lead to an expenditure of public money but which do not directly lead to an expenditure of public money.

For example, with the reduction of income taxes, and so on, we have that authority in the Senate. Someone could argue that if we take away something from someone, it will lead to an expenditure of public money because we have to make it up some other place.

patrimoniaux et exige qu'ils soient entretenus. Ces dispositions n'autorisent pas de nouvelles dépenses pour un objet distinct.

Puis, il a rajouté ceci :

[...] [la présidence] reconnaît que, éventuellement, lorsque les phares patrimoniaux seront désignés, il pourra y avoir des dépenses de fonds publics. Je considère pourtant ces dépenses comme des dépenses de fonctionnement d'un ministère pour lesquelles une affectation aura été obtenue de la façon habituelle. D'année en année, ces dépenses varieront en fonction de l'état et du nombre de phares patrimoniaux ainsi que des effets des intempéries. De telles dépenses de fonctionnement sont intégrées dans la loi de crédits annuelle étudiée et approuvée par le Parlement.

Le Président a donc conclu qu'il n'était pas nécessaire que le projet de loi S-14 soit accompagné d'une recommandation royale. Je peux seulement ajouter que, à l'heure actuelle, l'entretien de ces bâtiments est assuré par des organismes gouvernementaux ou d'autres organismes. Si vous ne voulez pas préserver votre patrimoine et si vous désirez que les phares comme celui de Point Atkinson se détériorent, se désintègrent et s'effondrent sous les yeux de la population, c'est une décision politique. Cependant, le fondement de notre Loi sur les lieux et monuments historiques, l'idée derrière la protection des biens patrimoniaux, est de préserver notre patrimoine.

Le sénateur Baker : Ce projet de loi ne visera que les phares qui appartiennent au gouvernement fédéral et que ce dernier exploite, n'est-ce pas?

Le sénateur Carney : C'est le but du projet de loi.

Le sénateur Baker : C'est une distinction importante. La décision du Président que vous avez citée comprenait les mots clés. Il ne s'agit pas seulement de désigner les phares; le projet de loi « exige qu'ils soient entretenus » par quiconque les exploite.

Toutefois, selon vos explications, le projet de loi ne vise pas les phares qui ne sont pas, à l'heure actuelle, possédés et exploités par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Carney : C'est cela. Nous sommes prêts à adopter un amendement pour clarifier les choses. Le conseiller juridique du Sénat — dans la correspondance avec le ministère — nous a demandé de veiller à inscrire cet objectif dans le projet de loi. On m'a dit qu'on présenterait des amendements à cet égard.

Le sénateur Baker : Je crois aussi que le fait que le projet de loi, dans sa forme actuelle, n'exige pas de dépense de fonds publics se justifie parce que le Sénat peut adopter des projets de loi qui pourraient mener à des dépenses publiques, mais qui ne le font pas directement.

Par exemple, le Sénat a un pouvoir en matière de réduction de l'impôt sur le revenu. Certains pourraient faire valoir qu'enlever quelque chose à quelqu'un mène à la dépense de deniers publics parce que nous devons compenser ailleurs. Il est justifié de

The bill is on good grounds in its restriction to federal property presently operative. Those arguments negating the intent of the bill would then not arise.

Senator Adams: I am sorry to be a bit late. I was at another committee.

Senator Carney, I have been at one of the heritage lighthouses down east and I think it is an attraction for tourists. When we studied some lighthouses, you chaired the committee. We picked out a site at that time and we heard from a few witnesses from B.C. Many lighthouses have been abandoned. Some of the lighthouses you are concerned about are on the mainland, but most are on the islands. It will be hard to keep the lighthouses. They have to travel back and forth by ferry to go there. People want to visit heritage lighthouses. Can you locate the ones that you are concerned about now? If the bill passes, which ones should be heritage lighthouses?

Senator Carney: The minister would designate that. The bill sets out a process of petition. Let us say we had a lighthouse at Peggy's Cove — or wherever we had a light station. The bill lays out a process where people petition to have it considered heritage. There is then a process set out under which the minister can or cannot designate it as heritage.

I can give you some figures. As I said, there are three different categories of light stations. First, there is operational, which are the ones that are used. On your point, the reason we have staffed lighthouses in B.C. is because we fought for them and stopped the destaffing for maritime safety and weather. We spent many years on that. People wrote in from Fort Nelson, which is as far as you can get from the coast in British Columbia, for maintaining them. We fought for them, which is one reason Senator Forrestall wanted to save the heritage lighthouses. Second, there is surplus to requirement lights. Approximately 200 light stations are surplus to the department's operational requirements or expected to be surplus within the next few years. Approximately 124 of those are known to be candidates currently for community-group takeover at some point. That is why this bill is designed in this way. If someone wants to petition to have a heritage light or to seek heritage preservation for one, this bill lays out a process. It also lays out a process that if you, Senator Baker, acquire the light, you cannot interfere with its heritage features any more than if it was a canal, a railway station or the community hall in Saturna, which is 70 years old, and for which we are receiving heritage designation.

This bill is designed to comply with the existing Historic Sites and Monuments Act. It sets out a process to designate lighthouses. It is set out in the summary of the act, which states:

restreindre la portée du projet de loi aux phares qui sont possédés et exploités par le gouvernement fédéral. On ne peut donc pas soulever d'arguments contre l'objet du projet de loi.

Le sénateur Adams : Je m'excuse d'être un peu en retard. Je siégeais à un autre comité.

Sénateur Carney, je suis allé voir un des phares patrimoniaux dans l'Est. Je pense que c'est une attraction touristique. Vous présidiez le comité lorsque nous avons étudié certains phares. Nous avons choisi un lieu et nous avons entendu quelques témoins de la Colombie-Britannique. Beaucoup de phares ont été abandonnés. Certains des phares qui vous préoccupent se trouvent dans la partie continentale, mais la plupart sont sur les îles. Il sera difficile de garder les phares. Il faut prendre le traversier pour se rendre sur les îles et en revenir. Les gens veulent visiter les phares patrimoniaux. Pouvez-vous localiser ceux qui vous inquiètent en ce moment? Si le projet de loi est adopté, lesquels devrions-nous désigner phares patrimoniaux?

Le sénateur Carney : C'est le ministre qui les désignerait. Le projet de loi énonce un processus de pétition. Disons que nous avons un phare à Peggy's Cove — ou n'importe où ailleurs. Aux termes du projet de loi, les gens rédigeraient une pétition pour qu'on envisage de désigner le phare comme bien patrimonial. Le projet de loi décrit le mécanisme par lequel le ministre peut le déclarer patrimonial.

Je peux vous donner des chiffres. Comme je l'ai dit, il existe trois catégories de phares. Premièrement, il y a les phares en activité, ceux dont on se sert. La raison pour laquelle les phares de la Colombie-Britannique sont pourvus de personnel, c'est parce que nous nous sommes battus pour cela. Nous avons empêché la suppression des postes de gardien de phare pour les fins de la sécurité maritime et de la surveillance des conditions météorologiques. Nous avons consacré de nombreuses années à cela. Des gens nous ont écrit de Fort Nelson, qui est très éloigné de la côte de la Colombie-Britannique, pour que nous maintenions en poste ces employés. Nous nous sommes battus pour eux; c'est une des raisons pour lesquelles le sénateur Forrestall voulait sauver les phares patrimoniaux. Deuxièmement, il y a les phares excédentaires. Il existe environ 200 phares qui excèdent les besoins opérationnels du ministère ou qui devraient devenir excédentaires au cours des prochaines années. Approximativement 124 d'entre eux sont susceptibles d'être cédés à des groupes communautaires à un moment donné. Voilà pourquoi le projet de loi est conçu de cette façon. Si quelqu'un veut rédiger une pétition pour se porter acquéreur d'un phare patrimonial ou pour demander qu'on préserve le caractère patrimonial d'un phare, le projet de loi établit un mécanisme. Le projet de loi précise aussi que si vous, sénateur Baker, devenez propriétaire du phare, vous ne pouvez en compromettre le caractère patrimonial, pas plus que s'il s'agissait d'un canal, d'une gare ferroviaire ou de la salle communautaire de Saturna, qui a 70 ans et qui vient d'être désignée bien patrimonial.

Le projet de loi est censé être conforme à la Loi sur les lieux et monuments historiques. Il établit un mécanisme de désignation des phares. Comme l'indique le sommaire du projet de loi :

This enactment protects heritage lighthouses within the legislative authority of Parliament for providing a means for their designation as heritage lighthouses; by providing an opportunity for public consultation before authorization is given for the removal, alteration, destruction, sale, assignment, transfer or other disposition of a designated heritage lighthouse; and by requiring that designated heritage lighthouses be reasonably maintained.

Senator Adams: I do not know if Senator Carney is answering my question or Senator Baker's question.

You said the minister will approve it.

Senator Carney: The minister has the final authority.

Senator Adams: It must go through the municipality; the minister will not have staffing in lighthouses.

Senator Carney: I do not really understand.

The Chairman: If it is turned over to a municipality, then the municipality must operate it but the municipality must continue to maintain the heritage aspects of the lighthouse.

Senator Adams: Right now, will the minister choose the heritage lighthouses in the municipality?

The Chairman: The answer is yes.

Senator Adams: In my community, the mayor will say, "I want to keep that lighthouse for tourism and for people to come to this community." You are now saying that you do not care where the lighthouse is sitting and the minister will choose the ones that will be called heritage lighthouses. Is that what you are saying?

The Chairman: The minister has the ultimate authority. As I understand it, a petition arises from an area of the country where that lighthouse is located. The petition then comes to Ottawa. The minister has an advisory committee; the minister must consult. Ultimately, however, the minister will take a decision that this lighthouse is a heritage lighthouse and the heritage aspects of the lighthouse must be preserved. The minister will then, presumably, allow the community to take over that lighthouse if the community is prepared to preserve the heritage aspect and if it has the money to do it.

That is the process, as I understand it.

Senator Baker: On a point of order, I think Senator Adams asked the question because the witness said, "We did not have very many lighthouses on islands." As you know, Mr. Chairman, B.C. is not the only place where they have lighthouses on islands. Senator Adams was saying that if there is a heritage lighthouse, then who will provide the ferry service. Was that your question?

Senator Adams: Yes.

Senator Baker: It was about transportation back and forth. It was asked because Senator Carney had suggested that perhaps there were different lighthouses on the West Coast than there were on the East Coast.

Le texte assure la protection des phares patrimoniaux relevant de la compétence du Parlement par la création d'un processus de désignation des phares patrimoniaux. Il permet la tenue de consultations publiques avant que soit autorisée la modification, la démolition ou l'aliénation — notamment par vente ou cession — de tout phare patrimonial et rend obligatoire l'entretien de tels phares.

Le sénateur Adams : Je ne sais pas si le sénateur Carney est en train de répondre à ma question ou à celle du sénateur Baker.

Vous avez dit que le ministre donnerait son approbation.

Le sénateur Carney : Le ministre a le dernier mot.

Le sénateur Adams : Il faut passer par la municipalité; le ministre ne s'occupe pas du personnel dans les phares.

Le sénateur Carney : Je ne comprends pas.

Le président : Si le phare est cédé à une municipalité, cette dernière doit l'exploiter et elle doit préserver les aspects patrimoniaux du phare.

Le sénateur Adams : À l'heure actuelle, le ministre choisit-il les phares patrimoniaux dans les municipalités?

Le président : La réponse est oui.

Le sénateur Adams : Dans ma collectivité, le maire dirait : « Je veux garder ce phare pour le tourisme; je veux qu'il attire des gens dans la collectivité. » Vous dites que l'endroit où se trouve le phare importe peu et que le ministre va choisir ceux qui seront désignés comme patrimoniaux. C'est bien ce que vous dites?

Le président : Le ministre a le dernier mot. D'après ce que je comprends, des résidents d'une région du pays où se trouve un phare rédigent une pétition. La pétition est envoyée à Ottawa. Le ministre a un comité consultatif; il doit consulter des gens. Ultiment, toutefois, c'est le ministre qui décide que tel phare est un phare patrimonial et qu'il faut en préserver les caractéristiques patrimoniales. Ensuite, le ministre permet vraisemblablement à la collectivité d'acquiescer le phare si elle est prête à en préserver les aspects patrimoniaux et si elle a l'argent pour le faire.

C'est ainsi que fonctionne le processus, il me semble.

Le sénateur Baker : J'invoque le Règlement. Je pense que le sénateur Adams a posé sa question parce que le témoin a déclaré qu'il n'y avait pas beaucoup de phares sur les îles. Comme vous le savez, monsieur le président, la Colombie-Britannique n'est pas le seul endroit où il y a des phares sur des îles. Le sénateur Adams se demandait qui allait fournir le service de traversier s'il y a un phare patrimonial sur une île. N'était-ce pas là votre question?

Le sénateur Adams : Oui.

Le sénateur Baker : La question concerne le transport. Elle découle de l'affirmation du sénateur Carney selon laquelle les phares de la côte Ouest diffèrent de ceux de la côte Est.

Senator Carney: Senator Baker, let me clarify. Senator Adams and I are old buddies from the Northwest Territories when I lived in Yellowknife and he lived in Rankin Inlet. There were not many lighthouses in his jurisdiction at that time. I was referring to our homeland of the Northwest Territories and not to the East Coast, which he well knows.

Senator Johnson: All this speaks clearly to the inadequacy of our present policies with regard to heritage sites, not just lighthouses. I know what happened with our old railway building where I come from on the Prairies, because there was not a process. It was appropriated. It was designated under what is called the recognized category. There are several different categories, which means that almost anything can happen to those structures if they are not given any protection whatsoever.

Only 90 lighthouses in Canada have classified status and in British Columbia, what is it, three?

Senator Carney: I do not know what the current figures are.

Senator Johnson: That leaves the rest of them up for grabs in terms of what happens to them. There is no proper process.

Senator Carney: The latest figures I have is that of our 52 stations, roughly half are staffed and operational. Of the 52 light stations, only nine have been given heritage protection. That does not mean that anyone fixes them. Point Atkinson has heritage protection but no one has the mandate to repair the roof, and it is falling into disrepair. As Elaine Graham points out, it is deteriorating. The roof leaks and the exterior paint is almost gone. On the lower lawn, an army blockhouse of heritage significance is being completely neglected.

Having heritage designation does not mean that someone will fix the roof, unless this bill is passed allowing for a process where community groups can take on that responsibility.

Senator Johnson: Having worked with this for so many years, how long does the process by the Federal Heritage Building Review Office presently take?

Senator Carney: It is a lengthy process.

Senator Johnson: Would your bill facilitate it?

Senator Carney: Under our bill, the process will still take a long time to complete. The departments have suggested they would like to speed it up, and they can do that. There is enough flexibility in the bill that if a department wants to speed it up, they can.

The minister can move quickly or at leisure, depending on when a petition is organized and when a petition is presented.

Senator Johnson: The longer we wait, the more the facility will fall and the cost will rise.

Le sénateur Carney : Sénateur Baker, laissez-moi clarifier les choses. Le sénateur Adams et moi sommes de vieux amis des Territoires du Nord-Ouest; notre amitié remonte à l'époque où je vivais à Yellowknife et lui, à Rankin Inlet. Il n'y avait pas beaucoup de phares dans sa région à cette époque. Je faisais référence aux Territoires du Nord-Ouest et non à la côte Est, et il le sait.

Le sénateur Johnson : Tout ceci met en lumière le caractère inadéquat de nos politiques actuelles relatives aux lieux patrimoniaux en général et non seulement aux phares. Je sais ce qui est arrivé à notre vieux bâtiment ferroviaire dans les Prairies, la région d'où je viens. Aucun mécanisme n'était en place. Quelqu'un en a fait l'acquisition. Il a été inclus dans la catégorie des édifices reconnus. Il existe plusieurs catégories différentes, ce qui signifie que presque n'importe quoi peut arriver à ces structures si nous ne leur offrons aucune protection.

Seuls 90 phares au Canada sont considérés comme des édifices classés. En Colombie-Britannique, il y en a combien, trois?

Le sénateur Carney : Je n'ai pas les chiffres actuels.

Le sénateur Johnson : Il peut arriver n'importe quoi au reste des phares. Il n'y a pas de mécanisme convenable.

Le sénateur Carney : Les derniers chiffres dont je dispose indiquent que sur 52 phares, près de la moitié sont en activité et dotés de personnel. Seulement neuf jouissent d'une protection patrimoniale. Cela ne veut pas dire que quelqu'un les répare. Le phare de Point Atkinson est protégé en tant que bien patrimonial, mais personne n'est mandaté pour réparer le toit et il tombe en ruines. Comme Elaine Graham l'a souligné, ce phare se détériore. Le toit coule et la peinture extérieure est presque partie. Sur la pelouse inférieure, un blockhaus ayant une importance patrimoniale est complètement négligé.

La désignation patrimoniale ne veut pas dire que quelqu'un répare le toit, à moins qu'on adopte le projet de loi, qui prévoit un mécanisme en vertu duquel les groupes communautaires peuvent assumer cette responsabilité.

Le sénateur Johnson : Vous travaillez sur ce dossier depuis tant d'années. Combien de temps prend le processus du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine?

Le sénateur Carney : C'est un long processus.

Le sénateur Johnson : Votre projet de loi faciliterait-il le processus?

Le sénateur Carney : Le processus demeurera long malgré le projet de loi. Les ministères soutiennent vouloir l'accélérer et ils le peuvent. Le projet de loi offre suffisamment de souplesse pour permettre à un ministère d'aller plus vite s'il le souhaite.

Le ministre peut se décider rapidement ou prendre son temps, selon le moment où la pétition est organisée et présentée.

Le sénateur Johnson : Plus nous attendons, plus le bâtiment se détériore et plus les coûts augmentent.

Senator Carney: Yes: There is a socioeconomic cost because the facilities deteriorate and no one is mandated to fix them. The community of Saturna Island actually repaired the roof of the second lightkeeper's house, and the house was still taken down and moved off without any consultation with the island.

Senator Johnson: We all must take into account that in this country not only the environment but the desire for people to preserve their heritage in various ways is important to them.

Senator Hubley: I want to go back to the chain of responsibility.

If a designated lighthouse that is now under the jurisdiction of the federal government is turned over to a community group, and if for some reason that community group is unable to raise the funds or as a result of changing personnel, for instance, is not able to maintain the lighthouse and wishes to divest itself of it, is the responsibility still there to go back and start the process over again? Does the federal government still hold some responsibility?

Senator Carney: I am not familiar with the Historic Sites and Monuments Act, but this bill refers to a legal instrument maintaining that whoever takes on the responsibility of the light station is required to properly maintain it. The bill has three sections: designation, protection and maintenance.

Senator Hubley: If for some reason plans fall apart — for example, the community does not have the funding they thought they had, or they cannot maintain the funding year after year — what is their recourse to divest themselves of that lighthouse?

Is it the group's responsibility as enshrined in Bill S-220 to start it themselves, or does the federal government still hold some responsibility in maintaining that lighthouse?

Senator Carney: Granting heritage designation does not ensure the government must maintain it. The owners, whether it is government or non-government, hold that responsibility. I do not imagine that the situation you talk about would be any different, whether it was a lighthouse or a railway station.

Senator Hubley: Prince Edward Island's lighthouses are more apt to, as a result of the environment and erosion, find themselves in what I think would be a major expense.

The same thing happened when community groups were given schoolhouses. That was a few years ago. Today, one or two people are trying to support that schoolhouse because they are the last members of the group. They have difficulty with knowing it is their responsibility, but there is nothing written into the original agreement as to how that responsibility shifts once they are no longer capable of looking after it.

Le sénateur Carney : Effectivement. Il y a un coût socioéconomique, car les bâtiments se détériorent et personne n'est mandaté pour les réparer. La collectivité de l'île Saturna a réparé le toit de la deuxième maison du gardien de phare, mais la maison a quand même été démolie sans qu'on consulte les gens de l'île.

Le sénateur Johnson : Nous devons tenir compte du fait que, au Canada, il n'y a pas que l'environnement dont les gens se soucient; il y a aussi la préservation du patrimoine de diverses façons.

Le sénateur Hubley : J'aimerais revenir à la chaîne de responsabilités.

Si un phare patrimonial relevant actuellement de la compétence du gouvernement fédéral est cédé à un groupe communautaire et que, pour une raison quelconque, ce groupe n'arrive pas à réunir les fonds nécessaires ou, par suite d'un changement de personnel, par exemple, n'est pas en mesure d'entretenir le phare et désire s'en défaire, est-ce qu'on a la responsabilité de recommencer le processus? Est-ce que le gouvernement fédéral a encore une responsabilité?

Le sénateur Carney : Je ne connais pas bien la Loi sur les lieux et monuments historiques, mais le projet de loi se veut un instrument juridique selon lequel quiconque devient responsable du phare est tenu de l'entretenir adéquatement. Le projet de loi comporte trois sections : la désignation, la protection et l'entretien.

Le sénateur Hubley : Si, pour quelque raison que ce soit, les plans échouent — par exemple, la collectivité n'a pas les fonds qu'elle pensait amasser ou elle n'arrive pas à avoir un financement stable année après année — quel recours a-t-elle pour se départir de ce phare?

Aux termes du projet de loi S-220, revient-il au groupe communautaire d'amorcer le processus pour se départir du phare ou le gouvernement fédéral a-t-il encore une responsabilité en ce qui concerne l'entretien du phare?

Le sénateur Carney : La désignation patrimoniale n'implique nullement que le gouvernement doit assurer l'entretien. Cette responsabilité revient aux propriétaires, qu'il s'agisse du gouvernement ou d'un organisme non gouvernemental. J'imagine que la situation que vous décrivez n'est pas différente, qu'il s'agisse d'un phare ou d'une gare ferroviaire.

Le sénateur Hubley : À cause de l'environnement et de l'érosion, les phares de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus susceptibles d'entraîner des dépenses considérables.

La même chose s'est produite lorsqu'on a cédé des écoles à des groupes communautaires il y a quelques années. Aujourd'hui, il ne reste qu'une ou deux personnes, les derniers membres d'un groupe, pour essayer de financer une école. Elles savent que c'est leur responsabilité, mais il n'y a rien d'écrit dans l'entente initiale concernant un éventuel transfert de responsabilité si le groupe n'est plus en mesure de s'occuper de l'école.

Senator Carney: The designation of heritage lighthouse would include specific criteria, and those criteria are prescribed under conservation legislation now. Therefore, it would be dealt with, presumably, as any heritage aspect. Those standards were international.

Senator Hubley: If they wanted to move, they would return to the process, and whoever took over from that particular group — I guess I am going to the next step.

Senator Carney: The minister presumably has that situation covered in the criteria of the bill.

In the English version, the minister talks about criteria. In the French version, the minister refers to regulation. However, in the criteria for disposing and transferring the sale of a lighthouse, those kinds of situations would be made clear.

Senator Watt: I want to see whether I have a clear understanding of this. One area worries me to a certain extent, and that is contained in the bill itself.

Do you provide a mechanism in the bill after the petition has been identified dealing with the one given lighthouse — and there is an interest within the community, otherwise they would not come up with a petition.

Senator Carney: Yes.

Senator Watt: Running through that process, the minister then must react one way or the other, I imagine, on that one given lighthouse. Do you follow me so far?

Senator Carney: Yes.

Senator Watt: What worries me is that if the process is not built into the bill itself, what happens if the community wants it but they do not have the means to put that under their authority, and the minister recognizes that? Does the minister still have a role to play in terms of what happens to that given lighthouse in the negotiations? Could the minister hold it back by determining the community is not ready to take over the responsibility?

Senator Carney: The Canadian Heritage minister may at any time, taking into account the prescribed criteria, consider whether a lighthouse should be designated as a heritage lighthouse and whether any related site or built structure should be included in the designation. The minister can then make a recommendation to the Governor-in-Council respecting the designation.

Therefore, clearly, those kinds of factors need to go into the minister's decision.

In section 8(2), the bill also says:

Within five years after the coming into force of this Act, the Minister must, taking into account the prescribed criteria,

(a) consider all lighthouses in respect of which the minister receives a petition;

(b) determine which of them should be designated as a heritage lighthouse and whether any related sites or structures should be included in the designations; and

Le sénateur Carney : La désignation des phares patrimoniaux serait assortie de critères précis, qui sont prescrits par les dispositions législatives en matière de conservation. J'imagine qu'on traiterai cette situation comme n'importe quel aspect patrimonial. Ces normes sont internationales.

Le sénateur Hubley : Si le groupe veut passer à autre chose, le processus recommencerait et quiconque se porte acquéreur du phare... Je crois que je suis rendu à l'étape suivante.

Le sénateur Carney : Cette situation est vraisemblablement couverte par les critères que le ministre établira aux termes du projet de loi.

Dans la version anglaise, il est question de critères. Dans la version française, on parle de règlements. Toutefois, les critères relatifs à l'aliénation et au transfert d'un phare rendraient claire la marche à suivre dans ce genre de situations.

Le sénateur Watt : Je veux savoir si je comprends bien. Un élément me préoccupe jusqu'à un certain point et il figure dans le projet de loi.

Le projet de loi prévoit-il un mécanisme une fois qu'on a une pétition concernant un phare en particulier — et j'imagine qu'il y a un intérêt dans la collectivité, sinon elle n'aurait pas rédigé une pétition?

Le sénateur Carney : Oui

Le sénateur Watt : Dans le cadre de ce processus, le ministre doit réagir d'une façon ou d'une autre, j'imagine, à propos de ce phare. Me suivez-vous?

Le sénateur Carney : Oui.

Le sénateur Watt : Voici ce qui m'inquiète : si le processus n'est pas inclus dans le projet de loi, qu'arrive-t-il si la collectivité veut le phare, mais n'a pas les moyens, et que le ministre le reconnaît? Le ministre a-t-il encore un rôle à jouer, dans les négociations, concernant ce qu'il advient du phare? Le ministre pourrait-il refuser de céder le phare s'il détermine que la collectivité n'est pas prête à en assumer la responsabilité?

Le sénateur Carney : Le ministre du Patrimoine canadien peut, à tout moment, se fondant sur les critères établis, évaluer si un phare doit être désigné phare patrimonial et si tout lieu ou construction connexe doit être inclus dans la désignation. Le ministre peut ensuite faire une recommandation au gouverneur en conseil au sujet de la désignation.

Par conséquent, ces facteurs interviennent dans la décision du ministre.

Au paragraphe 8(2), le projet de loi stipule ceci :

Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le ministre, en tenant compte des critères réglementaires :

a) examine tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition;

b) détermine quels phares — ainsi que tout site ou structure connexe — doivent être désignés comme phares patrimoniaux;

(c) make recommendations. . . .

Then, 90 days after the expiration of the period,

. . . the Minister must publish. . . a list of all lighthouses that the Minister has considered for designation as heritage lighthouses under this Act, indicating, for each lighthouse, whether or not the Minister recommended that it be designated as a heritage lighthouse.

The minister, with an advisory group or the board, whichever has discretion, would reach a decision on whether the site meets heritage standards and whether this process is a better way of disposing of the lighthouse than allowing it to be vandalized, deteriorate or crumble. That will be at the minister's discretion.

If you are asking me whether the minister is eternally responsible forever for what happens to a heritage lighthouse, I do not think any more so than the minister is eternally responsible for the preservation of any national historic site. The criteria would establish the answers you are inquiring about.

Senator Watt: I imagine that the minister would reserve a decision until the minister knows for sure that the people who have presented the petition are prepared to enter into the next stage of negotiations with Canadian Heritage, for example. Why would the minister give up responsibility until there is a clear indication that Canadian Heritage will provide some assistance to the community?

Senator Carney: I cannot speak for the Minister of Canadian Heritage and the policies she introduces. There is a clear implication that she would consult with, and take advice from, municipal and provincial agencies. Every province is different. Some provinces have funds to assist heritage structures and others do not. In B.C. there is little money for heritage. That is why this bill is for light stations under federal jurisdiction. We cannot bind the hands of the provinces.

Should this bill finally pass, lighthouses would not be the only heritage structures in Canada to be affected by it. Many heritage structures would be — many in this city. The bill specifies that it must follow existing criteria. This is not the only heritage protection in the country.

The Chairman: Thank you very much, Senator Carney. We now invite you to join us at the table.

I will invite the people from Fisheries and Oceans Canada and Parks Canada to join the other senators at the table.

Senator Carney: Is there a provision, when we have the translations, to table the letters of support from the ministers involved and the B.C. caucus?

The Chairman: Yes.

Senator Carney: Will I have the right to question the departmental officials?

The Chairman: Yes: Any senator has the right to question witnesses.

c) recommande [...]

Puis, dans les 90 jours suivant l'expiration du délai :

[...] le ministre publie [...] la liste des phares dont il a considéré la désignation comme phares patrimoniaux en vertu de la présente loi et y indique, pour chacun, s'il en a recommandé la désignation.

Le ministre, avec un groupe consultatif ou la commission, selon qui a le pouvoir discrétionnaire, déciderait si un lieu répond aux normes patrimoniales et si ce processus représente la meilleure façon de disposer du phare au lieu qu'il soit vandalisé, qu'il se détériore ou qu'il se désagrège. La décision revient au ministre.

Si vous me demandez si le ministre demeure éternellement responsable du sort des phares patrimoniaux, je réponds qu'il ne l'est pas plus que pour n'importe quel lieu historique national. Les critères établis procureraient les réponses que vous demandez.

Le sénateur Watt : J'imagine que le ministre, avant de se prononcer, attendrait de savoir avec certitude si les personnes qui ont présenté la pétition sont prêtes à passer à la prochaine étape de négociations avec Patrimoine canadien, par exemple. Pourquoi le ministre renoncerait-il à sa responsabilité s'il n'a pas encore l'assurance que Patrimoine canadien aidera la collectivité?

Le sénateur Carney : Je ne peux pas parler pour le ministre du Patrimoine canadien ni présumer des politiques que le ministère adopte. Il est clair que le ministre consulterait les organismes municipaux et provinciaux et entendrait leurs conseils. Chaque province est différente. Certaines provinces consentent des fonds pour aider à préserver les structures patrimoniales et d'autres, non. En Colombie-Britannique, il y a peu d'argent pour le patrimoine. C'est pourquoi ce projet de loi vise les phares relevant de la compétence fédérale. Nous ne pouvons pas lier les mains des provinces.

Si le projet de loi était finalement adopté, les phares ne seraient pas les seules structures patrimoniales canadiennes à être touchées. De nombreuses constructions patrimoniales le seraient, notamment dans la ville où nous sommes. Le projet de loi précise qu'il faut suivre des critères établis. Ce n'est pas la seule mesure de protection du patrimoine au Canada.

Le président : Je vous remercie beaucoup, sénateur Carney. Vous pouvez maintenant venir nous rejoindre à la table.

J'invite maintenant les gens de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada à se joindre aux autres sénateurs à la table.

Le sénateur Carney : Y a-t-il une disposition nous permettant de déposer, lorsque nous avons les traductions, les lettres d'appui des ministres intéressés et du caucus de la Colombie-Britannique?

Le président : Oui.

Le sénateur Carney : Aurais-je le droit de poser des questions aux représentants des ministères?

Le président : Oui, tous les sénateurs ont le droit de poser des questions aux témoins.

Senators, representatives of the Heritage Canada Foundation are with us this morning as interested observers. They have submitted a brief that will be circulated to you for your information. We thank them for being here.

Larry Ostola, Director General, National Historic Sites, Parks Canada: I want to thank the committee for the opportunity to discuss the potential cost implications of Bill S-220. Officials from the Parks Canada Agency infrequently have the pleasure of appearing before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. We are here today because the minister responsible for administering this bill would be the Minister of the Environment, to whom the agency reports.

Bill S-220 recognizes that many Canadians have a strong attachment to lighthouses and that lighthouses are icons of our maritime history. Owing to this important role, 14 lighthouses are already commemorated as national historic sites, and 126 are designated under the Federal Heritage Buildings Policy. Bill S-220 would likely provide them with statutory protection, a principle that is laudable and deserving of support. In fact, lighthouses would be protected to a degree greater than most of Canada's historic places, including the national historic site in which we are meeting today.

We appreciate the attention that the standing committee is giving to this bill and we feel that the consideration of its potential implementation costs is an important issue. Speaking on behalf of the Parks Canada Agency and colleagues from Fisheries and Oceans Canada, one of our main concerns with Bill S-220 is that it does not include any control over costs.

Because it is entirely open-ended in this respect, it is impossible to accurately predict what the costs of implementation would be. The best we can do is to provide you with a range of preliminary cost estimates.

To predict its costs we need to know approximately how many designation proposals might come forward. However, we do not have any order of magnitude because the bill indicates the proposals will be made through a public petition process. That being said, petitioners are not provided with any guidance in the bill to gauge the importance of a lighthouse to Canada's history. However, we understand that expectations for protecting lighthouses are high among interest groups and the bill's advocates.

As well, the bill does not specify designation criteria. The criteria would be developed after the bill is enacted. Without any guidance regarding significance, lighthouses that may be important only as local historic sites or community landmarks, as well as those of national significance, need to be included in a range of cost estimates.

There are also several ambiguities inherent in the bill that add to the difficulty of estimating its implementation costs. I want to review these ambiguities and indicate how we have treated them in determining the cost estimates.

Honorables sénateurs, des représentants de la Fondation Héritage Canada sont avec nous ce matin en tant qu'observateurs intéressés. Ils ont présenté un mémoire qui sera distribué à titre d'information. Nous les remercions d'être ici.

Larry Ostola, directeur général, Lieux historiques nationaux, Parcs Canada : J'aimerais remercier le comité de me donner l'occasion de discuter des coûts éventuels du projet de loi S-220. Les représentants de l'Agence Parcs Canada ont rarement le plaisir de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que le ministre responsable de l'administration du projet de loi serait le ministre de l'Environnement, dont relève l'agence.

Le projet de loi S-220 reconnaît que beaucoup de Canadiens sont très attachés à leurs phares et que ceux-ci sont des icônes de notre histoire maritime. Compte tenu de ce rôle majeur, 14 phares ont déjà été commémorés à titre de lieux historiques nationaux, et 126 ont été désignés en vertu de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine. Le projet de loi S-220 leur garantirait vraisemblablement une protection législative selon un principe fort louable, qui mérite notre soutien. En fait, les phares seraient mieux protégés que la plupart des lieux historiques du Canada, y compris le lieu historique national où nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous apprécions toute l'attention que le comité permanent porte à ce projet de loi et nous jugeons important d'examiner les coûts éventuels de sa mise en œuvre. Au nom de l'Agence Parcs Canada et de mes collègues de Pêches et Océans Canada, je dis qu'une de nos grandes préoccupations concernant le projet de loi S-220 est qu'il ne renferme aucune mesure de contrôle des coûts.

Comme il est complètement muet à ce sujet, il est impossible de prévoir quels seraient exactement les coûts de sa mise en œuvre. Au mieux, nous pouvons vous donner une première estimation de l'étendue des coûts.

Pour être en mesure de prévoir les coûts du projet de loi, nous aurions besoin de connaître le nombre approximatif de propositions de désignation qui pourraient être faites. Nous n'avons cependant aucun ordre de grandeur, car le projet de loi indique que les propositions seront faites par voie de pétitions d'intérêt public. Cela dit, les requérants ne trouveront rien dans le projet de loi pour les aider à juger de l'importance d'un phare dans l'histoire du Canada. Or, nous croyons savoir que les groupes d'intérêts et les défenseurs du projet de loi ont beaucoup d'attentes quant à la protection des phares.

De même, le projet de loi n'établit aucun critère de désignation. Ces critères seraient élaborés une fois la loi adoptée. Sans lignes directrices sur l'importance, nous sommes obligés d'inclure dans notre estimation des coûts les phares d'importance historique locale ou communautaire au même titre que ceux qui revêtent une importance historique nationale.

Le projet de loi contient certaines ambiguïtés qui ajoutent à la difficulté d'estimer les coûts de sa mise en œuvre. J'aimerais passer ces ambiguïtés en revue et préciser quelle interprétation nous avons retenue au moment d'établir notre estimation.

The bill's definition of "lighthouse" would comprise 256 light stations owned by Fisheries and Oceans Canada and Parks Canada, and 504 aids to navigation owned by Fisheries and Oceans Canada that the public perceives as lighthouses.

I will defer to colleagues from Fisheries and Oceans Canada to comment on this distinction. However, the effect of including aids to navigation is to create a threefold increase in the number of properties that could be considered for designation as heritage lighthouses under the bill, and we have included them in our range of cost estimates.

The definition of "heritage lighthouse" includes any related structure on a lighthouse site, for example, lightkeepers' residences and foghorn buildings. This definition could result in a several-fold increase in the number of structures that would be included within a designation. At this time, we do not have an appreciation of the impact of this definition; therefore, we have not included related structures in our range of cost estimates.

The application of the bill indicates "lighthouses within the legislative authority of the Parliament of Canada." Under the Constitution Act, there is exclusive federal jurisdiction over beacons, buoys and lighthouses. While perhaps unintended, it appears that the bill could apply not only to federal lighthouses, but also to privately-owned lighthouses as well.

Fisheries and Oceans Canada has divested over 130 lighthouses. Perhaps as many as 65 may still function as aids to navigation and fall within the ambit of this bill. As this possibility needs to be confirmed, we have not included privately-owned lighthouses in our range of cost estimates.

The maintenance obligation, which is to maintain a lighthouse in a reasonable state of repair and in a manner that is in keeping with its heritage character, is imprecise and could be interpreted as requiring an extremely high standard of care. We have interpreted the definition in that vein, and our colleagues from Fisheries and Oceans Canada may wish to comment on the impact of this interpretation in relation to their capital rust-out challenges.

Another implication of the maintenance obligation relates to the Fisheries and Oceans Canada divestiture program. Approximately 150 lighthouses are within the Fisheries and Oceans Canada real property inventory for which there is a reduced program need, and divestitures are, or would be in the future, pursued. Bill S-220 could impede this program. If the obligation for an extremely high standard of care applied to any of these lighthouses, there would be no reason for a community group to assume ownership.

Furthermore, any third party may be reluctant to consider assuming ownership of a lighthouse given the possibility that it could be designated, and the costly maintenance obligation would then apply. We have assumed that, under Bill S-220, all lighthouses currently under the ownership of Fisheries and Oceans Canada would remain under its ownership.

Compte tenu de la définition du mot « phare » qu'il contient, le projet de loi viserait 256 stations de phare appartenant à Pêches et Océans Canada et à Parcs Canada, ainsi que 504 aides à la navigation appartenant à Pêches et Océans, que le public perçoit comme étant des phares.

Je laisserai à mes collègues de Pêches et Océans le soin de faire cette distinction. Cependant, l'inclusion des aides à la navigation ayant pour effet de tripler le nombre de propriétés susceptibles d'être désignées à titre de phare patrimonial en vertu du projet de loi, nous en avons tenu compte dans notre estimation.

La définition de « phare patrimonial » comprend tout site ou structure connexe, comme la résidence du gardien de phare et l'immeuble où se trouve la sirène de brume. Cette définition pourrait avoir pour effet d'augmenter considérablement le nombre de structures qui seraient visées par la désignation. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les répercussions de cette définition et nous n'avons donc pas inclus les structures connexes dans nos estimations.

Le projet de loi prévoit que la « loi s'applique aux phares relevant de l'autorité législative du Parlement ». En vertu de la Loi constitutionnelle, le gouvernement fédéral a compétence exclusive en matière de balises, de bouées et de phares. Ce n'est peut-être pas intentionnel, mais il semble que le projet de loi pourrait s'appliquer non seulement aux phares fédéraux, mais encore aux phares appartenant à des intérêts privés.

Pêches et Océans a aliéné plus de 130 phares. Pas moins de 65 phares, sans doute, continueront de servir de guides à la navigation et sont visés par le présent projet de loi. Étant donné que cette possibilité doit être confirmée, nous n'avons pas inclus les phares appartenant à des intérêts privés dans nos estimations.

L'obligation relative à l'entretien, soit l'obligation de garder un phare dans un bon état conforme à son caractère patrimonial, est imprécise et pourrait être interprétée comme requérant l'application de normes extrêmement élevées. C'est ainsi que nous avons interprété la définition, et nos collègues de Pêches et Océans Canada pourraient avoir des choses à dire en ce qui concerne les effets de cette interprétation sur leurs défis relatifs à la dépréciation graduelle.

Une autre conséquence de l'obligation de l'entretien concerne le programme d'aliénation de Pêches et Océans Canada. Quelque 150 phares figurent sur la liste de biens immobiliers de POC dont on n'a plus guère besoin et qui sont destinés à être vendus. Le projet de loi S-220 pourrait nuire à ce programme. Si l'obligation de se conformer à des normes d'entretien extrêmement élevées s'appliquaient à ces phares, les groupes communautaires n'auraient aucune raison d'en devenir propriétaires.

En outre, toute tierce partie pourrait hésiter à se porter acquéreur d'un phare en raison de la possibilité que le phare soit désigné phare patrimonial et, donc, soumis à l'obligation d'entretien coûteuse. Nous avons supposé qu'en vertu du projet de loi S-220, tous les phares appartenant maintenant à POC continueraient de lui appartenir.

Given the uncertainty regarding the number of proposals that may come forward, the lack of designation criteria and the ambiguities inherent in the bill, we have developed a range of cost estimates based on proponents' expectations and experience with other built heritage protection legislation and programs.

The first cost estimate is based on expectations. We understand that interest groups would like to protect as many lighthouses as possible. Therefore, we developed a cost estimate at a 100 per cent level of designation. Under this scenario, 760 lighthouses would be designated, and the implementation costs would be approximately \$384 million over five years and \$30 million per year thereafter.

The second cost estimate is based on experience with the Heritage Railway Stations Protection Act. Since its enactment, there has been a 60 per cent level of designation. Under a similar scenario, 450 lighthouses would be designated, and the implementation costs would be approximately \$235 million over five years and \$18 million per year thereafter.

The third cost estimate is based on designating only the most outstanding examples of federal built heritage, those that meet the standard of national historic sites and classified heritage buildings under Treasury Board's real property policy. Under this scenario, 8 per cent of federal lighthouses would be designated, and the implementation costs would be approximately \$85 million over five years and \$7 million per year thereafter.

In these scenarios, 90 per cent to 95 per cent of the costs would accrue to Fisheries and Oceans Canada. These estimates do not include the additional costs for privately owned lighthouses and ancillary structures.

Providing you with an 8 per cent to 100 per cent range of costs may not be informative. Our best guess is that the second scenario, which again is \$235 million over five years and \$18 million per year thereafter, is a strong possibility because Bill S-220 was apparently modelled after the Heritage Railway Stations Protection Act. However, there is an important distinguishing feature between these two legislative initiatives. The majority of the implementation costs for the Heritage Railway Stations Protection Act accrued to railway companies, whereas the majority of the implementation costs for Bill S-220 would accrue to the federal Crown.

A further cost implication may arise. This bill is the second private member's bill to address a single type of building, the Heritage Railway Stations Protection Act being the first. If the bill is successful, additional bills could come forward to protect other individual building types, such as post offices, armouries and grain elevators, to name only a few. The Auditor General made an observation in the November 2003 report on the protection of cultural heritage in the federal government that the list of historic sites and federal heritage buildings contains many similar sites or buildings. One of the examples cited was

Compte tenu de l'incertitude concernant le nombre de propositions qui pourraient être présentées, du manque de critères relatifs à la désignation et des ambiguïtés du projet de loi, nous avons dressé une série d'estimations de coûts reposant sur les attentes des intéressés et leurs expériences relativement à d'autres programmes et lois de protection du patrimoine.

Les premières estimations sont fondées sur les attentes. Certes, les groupes d'intérêt voudront protéger le plus de phares possible. C'est pourquoi nous avons dressé une série d'estimations comprenant la totalité des phares. Dans ce scénario, 760 phares seraient désignés, et les coûts de mise en œuvre s'élèveraient à quelque 384 millions de dollars sur cinq ans, et à 30 millions de dollars par année subséquemment.

La deuxième série d'estimations se fonde sur l'expérience connue avec la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, quelque 60 p. 100 des gares ont été désignées. Selon un scénario semblable, 450 phares seraient désignés, et les coûts de mise en œuvre s'élèveraient à 235 millions de dollars sur cinq ans, et à 18 millions de dollars par année subséquemment.

La troisième série d'estimations repose sur la désignation uniquement des exemples les plus exceptionnels du patrimoine bâti du gouvernement fédéral; ceux qui répondent aux normes des lieux historiques du Canada et des immeubles patrimoniaux classés en vertu de la politique immobilière du Conseil du Trésor. Dans ce scénario, 8 p. 100 des phares fédéraux seraient désignés, et les coûts de mise en œuvre s'élèveraient à quelque 85 millions de dollars sur cinq ans, et à 7 millions de dollars par année subséquemment.

Dans ces scénarios, de 90 p. 100 à 95 p. 100 des coûts seraient assumés par POC. Ces estimations ne comprennent pas les coûts additionnels relatifs aux phares et aux structures connexes appartenant à des intérêts privés.

Vous donner un éventail de coûts se situant entre 8 p. 100 et 100 p. 100 ne vous éclaire peut-être pas beaucoup. Nous croyons que le deuxième scénario, soit 235 millions de dollars sur cinq ans et 18 millions de dollars par année subséquemment, constitue une forte possibilité parce que, semble-t-il, le projet de loi S-220 a été modelé sur Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales. Cependant, il y a une différence importante entre les deux mesures législatives. La plus grande partie des coûts de mise en œuvre de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales ont été assumés par les compagnies de chemin de fer, alors que la plus grande partie des coûts de mise en œuvre du projet de loi S-220 seront assumés par le gouvernement fédéral.

Une autre série de coûts pourraient voir le jour. Cette mesure est le deuxième projet de loi d'initiative parlementaire visant ce genre d'immeuble, la première étant la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales. Si le projet de loi est adopté, d'autres mesures pourraient être présentées pour protéger d'autres genres d'immeubles, comme les bureaux de poste, les manèges militaires et les silos à grain, pour n'en nommer que quelques-uns. La vérificatrice générale du Canada a fait une observation dans son rapport de novembre 2003 sur la protection du patrimoine culturel du gouvernement fédéral; elle a dit que la liste de lieux

lighthouses. The Auditor General went on to say that the time has come to adopt a more strategic and global approach to the protection of cultural heritage. The federal government needs to define more clearly the results that it seeks related to heritage protection, the means available, and the resources that it can earmark.

I conclude my remarks by expressing our concern that the level of protection provided by Bill S-220 could significantly exceed the federal interest, and require resources that might otherwise be used to reply to the Auditor General's recommendation for a more strategic and global approach for the protection of all categories of built heritage.

Cal Hegge, Assistant Deputy Minister, Human Resources and Corporate Services, Fisheries and Oceans Canada: Like my colleagues from Parks Canada, it is a pleasure to have an opportunity to speak to this important bill to protect heritage lighthouses. Canadian lighthouses, which date back to the 18th century, were built to ensure marine navigational safety. The growth of shipping and marine navigation in the 19th century led to building hundreds of lighthouses on Canada's coasts, along the St. Lawrence River and on the Great Lakes. Many of Canada's lighthouse towers still serve their original purpose as aids to navigation, which is evidence of a continuing, thriving maritime trading system.

Canadian lighthouses also remain a point of pride for this department, both Fisheries and Oceans Canada and the Canadian Coast Guard. To be sure, lighthouses are as important to the DFO and the staff of the Canadian Coast Guard who manage and maintain them for operational purposes as they are to Canadians who live near them or visitors who come to see them.

The principles of Bill S-220 are laudable, but the department does not have the financial resources to cover implementation costs. We recognize the historic and cultural value of heritage lighthouses, and the objectives of the bill are consistent with federal government efforts to build a culture of heritage preservation.

The safety and security of mariners remains a primary focus for Fisheries and Oceans Canada and the Canadian Coast Guard. We want to ensure that the application of the bill does not impede the department's ability to make operational decisions related to current and future use of light stations as they relate to marine safety and security. In other words, for those structures that are required for program purposes, we need to be free to make the necessary alterations that may be required to fulfil our safety and security mandate properly, as program circumstances and emerging technology necessitate.

While it is difficult to predict where operational obligations and technology may take us in the coming years in the context of this bill, we must remember that our lighthouses, which have evolved into cultural icons and treasured landmarks to their communities, were first and foremost designated and

historiques et d'immeubles patrimoniaux fédéraux renferme nombre de lieux et d'immeubles semblables. Un des exemples donnés était les phares. La vérificatrice générale a ajouté que le temps était venu d'adopter une approche plus globale et stratégique à la protection du patrimoine culturel. Le gouvernement fédéral doit définir plus clairement les résultats qu'il recherche en matière de protection du patrimoine, les moyens à sa disposition et les ressources qu'il peut y consacrer.

Je conclurai mes observations en exprimant notre crainte que le niveau de protection assurée par le projet de loi S-220 pourrait dépasser de beaucoup l'intérêt fédéral et requérir des ressources qui pourraient être utilisées pour répondre à la recommandation de la vérificatrice générale de l'adoption d'une approche plus globale et stratégique à la protection de toutes les catégories du patrimoine bâti.

Cal Hegge, sous-ministre adjoint, Ressources humaines et services intégrés, Pêches et Océans Canada : À l'instar de mes collègues de Parcs Canada, je dirai que je suis heureux d'avoir l'occasion de parler sur cet important projet de loi visant à protéger les phares patrimoniaux. Les phares canadiens, qui datent du XVIII^e siècle, ont été construits pour assurer la sécurité de la navigation en mer. La croissance du transport de marchandises et de la navigation maritime au XIX^e siècle a entraîné la construction de centaines de phares sur les côtes du Canada, le long du Saint-Laurent et sur les rives des Grands Lacs. Nombre de phares du Canada servent toujours d'aides à la navigation, ce qui témoigne du maintien d'un système de transports maritimes florissant.

Les phares canadiens constituent toujours des éléments dont sont fiers tant POC que la Garde côtière canadienne. Assurément, les phares sont aussi importants pour POC et le personnel de la Garde côtière canadienne, qui les gèrent et les entretiennent à des fins opérationnelles, qu'ils le sont pour les Canadiens qui visent à proximité d'un phare ou les gens qui viennent les visiter.

Le principe du projet de loi S-220 est louable, mais le ministère ne dispose pas des ressources financières pour le mettre en œuvre. Nous reconnaissons certes la valeur historique et culturelle des phares patrimoniaux, et les objectifs du projet de loi sont conformes aux efforts du gouvernement fédéral visant à établir une culture de la préservation du patrimoine.

La sûreté et la sécurité des marins reste une priorité de POC et de la Garde côtière canadienne. Nous voulons nous assurer que l'application de cette loi ne nuise pas à la capacité du ministère de prendre des décisions opérationnelles liées à l'utilisation actuelle et future des stations de phare pour assurer la sûreté et la sécurité. Autrement dit, pour les structures qui sont nécessaires aux fins des programmes, nous devons être libres d'apporter les modifications nécessaires pour remplir correctement notre mandat en matière de sûreté et de sécurité, en fonction des circonstances et des nouvelles technologies.

S'il est difficile de prédire quelles seront les conséquences du projet de loi sur nos obligations et la technologie dans les années à venir, nous devons nous rappeler que les phares, qui sont devenus des objets culturels et des points de repère précieux pour les agglomérations où elles se trouvent, ont été construits avant tout

constructed to support the delivery of a safe and efficient marine transportation network. Our needs could entail a simple requirement to erect a satellite dish or affix similar communications and related electronics equipment to these towers to ensure the ongoing delivering of our program operations. However, this requirement could be difficult, if not impossible, if, at the same time, we are bound by legislation to maintain the current appearance and heritage characteristics.

I also note for the committee that due to mounting financial pressures coupled with the marine aids modernization initiative, the traditional role of lighthouses has been reduced. Consequently, during the past 20 or so years, DFO has recapitalized only those assets that are required for operational purposes. The majority of these funds have been invested in staffed sites in British Columbia and Newfoundland and Labrador, and only to deal with the most urgent health and safety concerns. Further investment has not been necessary in the remaining structures, as often the necessary program service can be delivered more efficiently with, for example, a light on a steel pole.

Current policy requires the divestiture of surplus properties and precludes significant investments in properties that are no longer required for program purposes, as funding is provided to support ongoing program objectives. For some time now, DFO has worked with community groups and non-profit organizations to transfer lighthouses of local interest for a nominal sum. This transfer has helped reduce the ongoing costs and liabilities for DFO and supported the communities' efforts to develop alternate economic opportunities for these local landmarks.

The existing reference levels of DFO cannot absorb current or downstream costs related to the passage of this bill. We are stretched to maintain our assets with our existing financial resources. Currently, the annual departmental operating deficit for core real property assets is in the \$30-million range. If the bill is passed without the necessary funding, the resources to support heritage could only be funded by diverting core program funds, which would be inappropriate in the context of our mandate and could compromise our ability to deliver program services.

As noted, funding is a serious concern in all departments. As the responsible assistant deputy minister as well for the small craft harbours program, I want to point out that this infrastructure program is seriously underfunded, which prompted the June vote in the House of Commons to unanimously support \$35 million additional funds for this program. This example is only one of a funding shortfall in our department and this bill could significantly add to our budgetary pressures.

pour assurer l'existence d'un réseau de transports maritimes sûr et efficace. Nos besoins pourraient comprendre la simple nécessité d'ériger une antenne parabolique ou d'installer du matériel de communication électronique semblable sur nos phares pour assurer le maintien de nos opérations. Cependant, cette exigence pourrait être difficile, voire impossible, à remplir si, en même temps, nous sommes contraints par une loi à maintenir l'apparence et les caractéristiques patrimoniales du phare.

Je signale aussi au comité qu'en raison des pressions financières grandissantes ainsi que de l'initiative de modernisation des aides à la navigation, le rôle traditionnel des phares a été réduit. En conséquence, depuis une vingtaine d'années, POC a recapitalisé uniquement les actifs qui sont requis à des fins opérationnelles. La plus grande partie de ces fonds ont été investis dans des installations dotées de personnel de Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador, et seulement pour répondre aux besoins de santé et de sécurité les plus urgents. Des investissements supplémentaires n'ont pas été nécessaires dans les structures qui restent, car les services requis peuvent souvent être fournis plus efficacement, par exemple, à l'aide d'une lumière sur un mât en acier.

La politique actuelle requiert l'aliénation de biens immeubles excédentaires et exclut d'importants investissements dans des biens immeubles qui ne sont plus requis aux fins de programmes, le financement servant à soutenir des objectifs de programmes en vigueur. Depuis quelque temps déjà, POC travaille avec des groupes communautaires et des organismes sans but lucratif au transfert de la propriété de phares représentant un intérêt local à un prix symbolique. Ce transfert a contribué à réduire les coûts et le passif de POC et à soutenir les efforts communautaires consacrés à la recherche de solutions de rechange économiques pour ces lieux d'intérêt local.

Les niveaux de référence actuels de POC ne peuvent absorber les coûts actuels ou à venir qu'entraînera l'adoption du projet de loi. Nous faisons un usage maximal de nos ressources financières existantes pour maintenir nos actifs. À l'heure actuelle, le déficit opérationnel annuel du ministère pour les actifs immobiliers principaux s'élève à quelque 30 millions de dollars. Si le projet de loi est adopté sans le financement nécessaire, les ressources servant au soutien du patrimoine ne pourront être financées que par la réaffectation de fonds des programmes de base, ce qui ne nous empêcherait de remplir notre mandat et compromettrait notre capacité de fournir les services de programmes.

Comme il a été précisé, le financement représente une grave préoccupation dans tous les ministères. En ma qualité de sous-ministre adjoint responsable également du programme de ports pour petits bateaux, je tiens à souligner que ce programme d'infrastructure est sérieusement sous-financé, ce qui a poussé la Chambre des communes à voter à l'unanimité en faveur d'une motion prévoyant l'octroi de 35 millions de dollars supplémentaires à ce programme. Il ne s'agit là que d'un exemple parmi tant d'autres de cas de sous-financement au sein de notre ministère, et ce projet de loi accentuerait de façon marquée la pression sur nos ressources budgétaires.

As custodian with new responsibilities under the bill, DFO could no longer defer structural repairs required to ensure that many of these heritage light stations remain standing. In fact, DFO will require access to some funds immediately, as repair work cannot be delayed further if many of these heritage lighthouses are to be protected, as proposed in the bill.

Mr. Chairman, I will skip over the next several paragraphs because they relate to costing, and my colleague has already covered those. I conclude by saying we would be pleased to answer any questions.

Senator Johnson: Thank you for appearing today before us on this important piece of legislation. Bill S-220 calls for a process. Why do you have such a problem with the process? You anticipate costs that may not even happen, and your evaluation of lighthouses, after the fact of this, may not prove to have this kind of cost. You are basing cost on the railway model. Can you answer that for me?

You are anticipating, of course, and I understand that in terms of the financial side. What is wrong with having a process to look at our heritage? Lighthouses are a good example. As an aside, I come from a community where we lost a railway station because it was allowed to deteriorate. We could not obtain decisions; the community was not allowed to proceed.

We could not obtain a designation, even though the thing was fine and they received the designation down the road. I do not see anything wrong with the process. Then whatever happens with the process will dictate the costs.

Doug Tapley, Manager, Cabinet Affairs, Parks Canada: We support, in principle, the idea there is a process for designating and protecting heritage. That is laudable.

In terms of costs, the bill sets out a process that foresees petitions coming from the public. There would be an opportunity to hold a public meeting to discuss those petitions. Some research would be done by a board of experts. That research would lead to a consideration of a designation. After that, there would be an obligation to maintain a designated lighthouse in a manner that is in keeping with its heritage value. Perhaps for that to happen, a major capital investment would be needed to rehabilitate the lighthouse.

You would not find those costs now. If you were to look into our departmental performance report, you would not find a heritage lighthouse program against which we currently make expenditures of the type that I just mentioned. Nor, if you looked at our report on plans and priorities, would you find that we had set aside any funds in the future for that particular purpose. Our perspective is that the spirit and intent of the bill would lead to expenditures; and we took that particular perspective in developing the cost estimates.

Senator Johnson: To be more specific then, 14 lighthouses have been designated as national historic sites. What does that designation mean? Can you explain what type of protection this type of site receives?

En tant que titulaire de nouvelles responsabilités en vertu du projet de loi, POC ne pourrait plus reporter les réparations structurelles requises pour que les phares patrimoniaux restent debout. En fait, POC devra avoir accès à des fonds immédiatement, car nombre de ces phares patrimoniaux qui seront protégées, comme il est proposé dans le projet de loi, nécessitent des réparations sans tarder.

Monsieur le président, je vais sauter les prochains paragraphes parce qu'ils ont trait aux coûts, ce dont mon collègue a déjà parlé. En guise de conclusion, je dirai que nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le sénateur Johnson : Je vous remercie de comparaître devant nous aujourd'hui sur cette importante mesure législative. Le projet de loi S-220 demande l'établissement d'un processus. Pourquoi ce processus vous inquiète-t-il tant? Vous prévoyez des coûts qui pourraient ne jamais se matérialiser et votre évaluation des phares pourrait, en conséquence, ne pas comprendre ce genre de coûts. Vous vous fondez sur l'exemple des chemins de fer. Que répondez-vous à cela?

Vous faites des prévisions qui sont évidemment financières. Qu'y a-t-il de mal à établir un processus pour notre patrimoine? Les phares sont un bon exemple. À cet égard, je viens d'une agglomération qui a perdu une gare ferroviaire parce qu'elle avait été laissée à l'abandon. Nous n'avons pu obtenir de décisions; la collectivité n'a pas pu agir.

Nous n'avons pas pu obtenir une désignation, même si notre demande était légitime et que la désignation a fini par être accordée. Je ne vois rien de mal au processus. Ce qu'il adviendra au processus dictera les coûts.

Doug Tapley, gestionnaire, Affaires du Cabinet, Parcs Canada : Nous souscrivons, en principe, à l'idée qu'il y ait un processus de désignation et de protection du patrimoine. C'est louable.

Sur le plan des coûts, le projet de loi établit un processus de présentation de pétitions venant du public. Il pourrait y avoir une assemblée publique pour discuter de ces pétitions. Un comité d'experts ferait des recherches. Ces recherches pourraient aboutir à l'étude d'une désignation. Après cela, les autorités seraient tenues de maintenir un phare désigné d'une manière assurant sa valeur patrimoniale. Pour que cela se produise, des investissements importants seront peut-être nécessaires pour remettre le phare en état.

Vous ne trouveriez pas ces coûts maintenant. Si vous examiniez le rapport de rendement de notre ministère, vous ne trouveriez pas de programme de phares patrimoniaux qui pourrait vous servir de point de comparaison pour les dépenses dont je viens de parler. Si vous examiniez notre rapport sur nos plans et nos priorités, vous ne trouveriez pas non plus de fonds réservés à cet usage particulier. Nous sommes d'avis que l'esprit et l'objet du projet de loi entraîneraient des dépenses, et nous avons tenu compte de ce point de vue en dressant les estimations de coûts.

Le sénateur Johnson : Plus précisément alors, 14 phares ont été désignés comme lieux historiques nationaux. Que signifie cette désignation? Pouvez-vous nous expliquer quel genre de protection obtiennent ces lieux?

Mr. Ostola: The Historic Sites and Monuments Board of Canada is an advisory body to the Minister of the Environment. It makes recommendations to the minister regarding the designation of persons, places and events of national historic significance. The minister would then determine whether to accept those recommendations.

If the recommendation was approved, a person, place or event would be considered to be of national historic significance. A place, for example, would be designated a national historic site. That being said, that particular designation does not afford protection. For example, the Parliament Buildings are a national historic site but are not subject to any statutory protection.

Senator Johnson: You also say that 126 of these buildings have been designated under the Federal Heritage Buildings Policy. What kind of heritage protection does this afford?

Patricia Kell, Director, Policy and Government Relations, National Historic Sites, Parks Canada: The Treasury Board policy that relates to federal heritage buildings, such as the national historic sites program, sets up a method to evaluate and for the minister to designate federal heritage buildings. Once those buildings are designated, under policy, the departments are required to look after the heritage character of those buildings throughout their life cycle. In practice, this obligation is balanced against departments' own mandates.

Senator Johnson: I understand that these lighthouses fell under the control of DFO, which does not have a mandate to look after heritage. You have your classic Canadian scenario — whose responsibility is it?

Senator Cowan: Who is on first?

Senator Johnson: Is it not true that a national historic site that is controlled by Parks Canada and one that is controlled by Fisheries and Oceans Canada receive different heritage protection? Is that not what the heart of this bill is trying to solve?

Mr. Ostola: You are correct; national historic sites that are under the administration of Parks Canada are afforded protection.

Senator Adams: I asked my question earlier of Senator Carney. Some lighthouses are difficult to get to — or if you want to keep them, they need a heritage designation for people to bring in tourism. We did not expect DFO to put out money every year for them; but people cannot take them over because of the heritage designation — they need special maintenance.

My question is: If you are interested in something like heritage lighthouses, preserving the histories of the families that operated them and things like that, is there some way to move those heritage lighthouses to the city or into the community? Is there any way to do that, or will it cost too much to move them?

M. Ostola : La Commission des lieux et monuments historiques du Canada est un organisme consultatif rattaché au ministère de l'Environnement. Il fait des recommandations au ministre au sujet de la désignation de personnes, de lieux et d'événements d'importance historique nationale. Le ministre détermine ensuite s'il convient de donner suite aux recommandations.

Si la recommandation est approuvée, la personne, le lieu ou l'événement serait considéré comme étant d'importance historique nationale. Un lieu, par exemple, serait désigné lieu historique national. Cela étant dit, cette désignation ne s'accompagne pas d'une protection particulière. Par exemple, les édifices du Parlement sont des lieux historiques, mais ne sont pas assujettis à une protection prévue par une loi.

Le sénateur Johnson : Vous avez également affirmé que 126 de ces immeubles avaient été désignés en vertu de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine. Quel genre de protection procure cette politique?

Patricia Kell, directrice, Politiques et relations gouvernementales, Lieux historiques nationaux, Parcs Canada : La politique du Conseil du Trésor liée aux immeubles patrimoniaux fédéraux, comme le programme des lieux historiques nationaux, établit une méthode dont se sert le ministre pour évaluer et désigner les immeubles patrimoniaux fédéraux. Une fois que ces immeubles sont désignés, en vertu de la politique, les ministères sont tenus de maintenir le caractère patrimonial de ces immeubles durant tout leur cycle de vie. En pratique, cette obligation est mise en équilibre avec les autres mandats des ministères.

Le sénateur Johnson : Je crois savoir que la maîtrise de ces phares est passée à POC, qui n'a pas le mandat de s'occuper du patrimoine. Voici donc le scénario canadien typique : qui est responsable?

Le sénateur Cowan : Qui est au premier?

Le sénateur Johnson : N'est-il pas vrai qu'un lieu historique national géré par Parcs Canada et un autre qui l'est par Pêches et Océans Canada obtiennent une protection patrimoniale différente? Ce problème n'est-il pas ce que tente de régler ce projet de loi?

M. Ostola : C'est exact, les lieux historiques nationaux qui sont gérés par Parcs Canada sont protégés.

Le sénateur Adams : J'ai posé ma question plus tôt au sénateur Carney. Certains phares sont difficiles d'accès — ou pour qu'ils puissent être préservés, ils doivent être désignés phares patrimoniaux afin qu'on puisse attirer des touristes. Nous ne attendions pas à ce que POC engage des fonds tous les ans pour eux; mais on ne peut pas en prendre charge à cause de la désignation patrimoniale — il leur faut un entretien spécial.

Si vous vous intéressez aux phares patrimoniaux, à la préservation de l'histoire des familles qui ont gardé ces phares et à des choses semblables, y a-t-il moyen de déplacer ces phares patrimoniaux à la ville ou au sein de la collectivité? Cela est-il possible ou est-ce trop coûteux?

We want to save our heritage but nobody can go to see some of the lighthouses that are in remote locations. What is the policy here? When you preserve something that has historical value, people need to be able to see it. If it is somewhere that nobody can get to, what do you do?

Mr. Hegge: As you alluded to, I think it comes down to cost — particularly as a mitigating factor to moving some of these lighthouses. We have moved some lighthouse stations or ancillary equipment, so it can be done. It is a question of cost. It is a question of who pays for those costs; but we would do everything we could to try to accommodate a community interest in this process, especially if we were divesting of the particular lighthouse.

Senator Adams: If you do that, who is responsible for maintaining it? Is it Canadian Heritage, or the city or community to which it is moved?

Mr. Hegge: Again, this responsibility would depend on, in accordance with this bill, whether that particular lighthouse is designated heritage property. In the case of divestiture to a municipality or community, responsibility for maintenance would then come down to the particular costs. As I said, in the past, for a nominal value, we have divested certain lighthouses. However, we do not have the resources to engage in major costs, for example, to move a particular lighthouse at the request of the community.

Senator Adams: I know it takes power, but they do not expect the equipment to operate the way it did before. Every time a tourist comes to visit the lighthouse, they need to put the lights on. However, the big light does not work that way, does it? They do not want tourists to stand too close because the light is bright.

Looking at it from a heritage point of view, will they not have to put the power on in it?

Mr. Hegge: Some lighthouses would be designated as heritage lighthouses that still serve an operational function. In that regard, we would be interested in maintaining the lighthouse so that the operational aspects could continue.

Senator Cowan: Senator Johnson asked my questions. I received the answers I was looking for.

Senator Comeau: Senator Carney mentioned that at the present time there is no method by which these lighthouses can be transferred from the DFO to community groups. That threw me offside a bit.

Mr. Hegge: In accordance with the divestiture policy, if DFO does not have an operational requirement for a lighthouse, we look to other possible needs within the federal government departments and Crown agencies. We look to need at the provincial government level or the municipalities. Failing an interest from one of those parties, we are prepared to negotiate a transfer of a lighthouse for a nominal fee to a third party, for example, a community. A process allows for that, but the process I have described is what we are required to follow in terms of divestiture.

Nous voulons préserver notre patrimoine, mais certains de ces phares sont situés dans des coins isolés. Que dit la politique à cet égard? Quand on préserve quelque chose qui a une valeur historique, les gens doivent pouvoir le voir. Si le phare se trouve dans un lieu où personne ne peut aller, que fait-on?

M. Hegge : Comme vous l'avez dit, je pense que c'est une question de coût — notamment comme facteur militant contre le déplacement de certains de ces phares. Nous avons déplacé certains phares ou équipements connexes, de sorte que c'est possible. C'est une question de coût. La question est de savoir qui paiera; mais nous ferions tout ce que nous pourrions pour donner suite aux souhaits de la collectivité à cet égard, notamment si nous nous départsions du phare.

Le sénateur Adams : Si vous faites cela, qui est responsable de l'entretien du phare? Est-ce Patrimoine canadien ou la municipalité où le phare est déplacé?

M. Hegge : Je le répète, tout dépendrait, conformément au projet de loi, de la désignation du phare comme bien patrimonial. Si le phare était cédé à une municipalité, la responsabilité de son entretien engloberait les coûts particuliers. Comme je l'ai déjà dit, nous avons, dans le passé, aliéné certains phares à un prix symbolique. Cependant, nous ne disposons pas des ressources voulues pour assumer les coûts élevés, par exemple, qu'entraînerait le déplacement d'un phare à la demande de la population.

Le sénateur Adams : Je sais qu'il faut de l'électricité pour cela, mais ils ne s'attendent pas à ce que le matériel fonctionne comme avant. Toutes les fois qu'un touriste vient visiter le phare, il faut allumer les lumières. Toutefois, la grosse lampe ne fonctionne pas comme cela, n'est-ce pas? Il ne faut pas que les touristes se tiennent de trop près parce que l'intensité de la lumière est grande.

Du point de vue patrimonial, ne faudra-t-il pas mettre l'électricité en marche dans le phare?

M. Hegge : Certains phares seraient désignés phares patrimoniaux tout en remplissant encore une fonction opérationnelle. À cet égard, nous voudrions maintenir les phares en état opérationnel.

Le sénateur Cowan : Le sénateur Johnson a posé mes questions. J'ai obtenu les réponses que je voulais.

Le sénateur Comeau : Le sénateur Carney a dit qu'à l'heure actuelle il n'y pas de mécanisme permettant le transfert des phares de POC à des groupes communautaires. Cela m'a quelque peu surpris.

M. Hegge : Conformément à la politique de cession d'actifs, si POC n'a pas d'exigence opérationnelle pour un phare, nous examinons d'autres besoins possibles au sein des sociétés d'État et des ministères fédéraux. Nous examinons aussi les besoins des gouvernements provinciaux et des municipalités. À défaut de réponse de ces parties, nous sommes disposés à négocier le transfert du phare, à un prix symbolique, à une tierce partie, comme un groupe communautaire par exemple. Il y a un processus pour cela, mais ce que je viens de décrire est ce que nous devons faire en matière de cession.

Senator Comeau: You were here when Senator Carney referred to a lighthouse that was allowed to reach the point where the roof leaked or what have you. The local community group wanted to take it over but it could not be done. I forget the name of that lighthouse.

David Burden, Director, Real Property, Divestiture, Fisheries and Oceans Canada: I cannot speak to the specifics of that case, but we have entertained negotiations on a number of our properties. We have come to agreements either for an outright divestiture, a lease of occupancy or a licence of occupancy that allow community groups to take over these properties and maintain them, for alternate use, ecotourism or development of local community.

As has been noted by other people this morning, many of these lighthouses are located in extreme environmental conditions. We have talked about coastal erosion and the severe weather environments that the lighthouses are subject to. As a result, some of these buildings quickly become in a state of disrepair.

For our purposes, we are not funded to invest in facilities that are no longer required for program purposes. As a result, they can quickly become dilapidated.

Senator Comeau: If a building is in the process of leaking or deteriorating, is there a process by which a group can take over a building? I am not looking at this specific case, but is there a process?

Mr. Burden: Yes, there is a process.

Senator Comeau: If this bill were to pass, lighthouses would be designated as heritage by Environment Canada and the Parks Canada Agency. If such designation is made, DFO is still responsible for the lighthouses being reasonably maintained.

Why would a community group want to acquire lighthouse if DFO is required by law to maintain a building reasonably after it has been designated as heritage? Why would any group want to assume the legal requirements and responsibilities of such a building?

Mr. Hegge: The short answer to that question is, I do not think they would.

Senator Comeau: If such is the case, and if DFO is required to maintain the buildings, would you need to seek those funds through your other operational programs, such as diverting funds for patrol boats — that is, putting gas in them — and for staff?

Mr. Hegge: Short of enough funding coming in from the departmental levels, yes, we would need to find other sources for those funds, which would impact our mandate in a big way. The example of the small craft harbours would be one option.

Senator Comeau: I have watched the DFO budgets over the years but these budgets seem to receive the least attention from the finance minister. I suspect the lack of attention has a lot to do with the fact that coastal communities are somehow far away

Le sénateur Comeau : Vous étiez ici lorsque le sénateur Carney a parlé d'un phare qu'on avait laissé se détériorer au point où son toit coulait. Un groupe communautaire local voulait devenir propriétaire du phare, mais c'était impossible. J'ai oublié le nom de ce phare.

David Burden, directeur, Biens immobiliers, Dessaisissement, Pêches et Océans Canada : Je ne puis parler de ce cas-là en détail, mais nous avons tenu des négociations pour un certain nombre de nos biens immeubles. Nous avons conclu des ententes soit pour un dessaisissement, un bail ou un permis d'occupation permettant aux groupes communautaires de prendre charge des lieux et de les entretenir à d'autres fins, comme l'écotourisme ou le développement d'une collectivité locale.

Comme d'autres l'ont dit ce matin, nombre de ces phares sont situés dans des endroits très inhospitaliers. Nous avons parlé de l'érosion côtière et des conditions atmosphériques extrêmes auxquelles les phares sont soumis. En conséquence, certains de ces immeubles peuvent tomber rapidement en ruines.

Nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour investir dans des installations qui ne servent plus. En conséquence, elles peuvent se dégrader rapidement.

Le sénateur Comeau : Si un immeuble est en train de se détériorer ou si son toit coule, y a-t-il un processus par lequel un groupe peut en prendre charge? De façon générale, y a-t-il un processus?

M. Burden : Oui, il y en a un.

Le sénateur Comeau : Si ce projet de loi est adopté, des phares seraient désignés phares patrimoniaux par Environnement Canada et Parcs Canada. Si une telle désignation est faite, POC doit toujours veiller à ce que le phare fasse l'objet d'un entretien raisonnable.

Pourquoi un groupe communautaire ferait-il l'acquisition d'un phare si POC est tenu par la loi de maintenir l'immeuble en bon état? Pourquoi tout groupe voudrait-il assumer les obligations juridiques relatives à un tel immeuble?

M. Hegge : Pour répondre brièvement à cette question, je dirai que je ne pense pas qu'il le ferait.

Le sénateur Comeau : Si c'est le cas, et si POC est tenu d'entretenir les immeubles, seriez-vous forcé de trouver d'autres fonds destinés à vos autres programmes opérationnels, comme des fonds consacrés aux bateaux patrouilleurs — c'est-à-dire les fonds destinés à l'achat d'essence — et au personnel?

M. Hegge : S'il n'y a pas assez d'argent dans le budget ministériel, nous serions forcés de trouver d'autres sources, ce qui influencerait considérablement sur notre mandat. L'exemple des ports pour petits bateaux serait une option.

Le sénateur Comeau : J'ai examiné les budgets de POC au fil des ans, mais il semble qu'ils ne suscitent guère l'attention du ministre des Finances. Je suppose que c'est parce que les agglomérations côtières sont trop éloignées d'Ottawa. Les

from Ottawa. Officials view these areas as not being highly populated. The political pressure that these members can bring to bear for increased funding has been not adequate, historically.

I guess you cannot assume what a future government would do, but would you then need to seek these extra funds above and beyond your operational needs? If you cannot get them, you would need to use operational funds?

Mr. Hegge: Yes, we have looked at this. We have costed it out based on various scenarios that my colleague from Parks Canada spoke to. We are absolutely convinced that we do not have any flexibility within the existing reference levels of this department. You are right in your summary of the two options. Either we would receive new funding from the government or funding would be at the serious expense of other existing programs. We would rob Peter to pay Paul, to use that expression.

Senator Comeau: The worst-case scenario is that capital outlay over five years to put this bill into play would be \$364 million, plus \$28.5 million per year thereafter?

Mr. Hegge: As you say, that is the worst-case scenario.

Senator Comeau: You are expecting the next-case scenario, which is \$234 million in capital outlay and \$18 million a year.

Mr. Hegge: That is correct.

Senator Comeau: I would like to return to the question of ownership. I want to be absolutely sure that those lighthouses that have been divested at the present time would not have any legal obligations under this bill. This bill would not empower Environment Canada to designate these buildings, or would it?

Mr. Ostola: You are referring to the ones divested by Fisheries and Oceans Canada. I believe that the bill would, but I will defer to my colleague.

Ms. Kell: Under the Constitution, the federal government has a power relating to lighthouses, so any structure that is used as an aid to navigation is subject to that federal jurisdiction. Lighthouses that had been divested and that would normally fall under provincial property law would, for the purposes of this navigational power, fall under federal jurisdiction. The bill is ambiguous but it would appear that those lighthouses that have been divested but continue to have a light in them would be subject to the bill.

Senator Comeau: A group that assumed the ownership, maintenance, ongoing routine repairs and so on, of a lighthouse under conditions of the past would suddenly find themselves faced with a building that is now a heritage building and subject to legal requirements that it be maintained in a reasonable fashion?

Ms. Kell: Yes; that is a possibility.

fonctionnaires considèrent que ces régions ne sont pas très peuplées. Les pressions politiques exercées par ces populations pour obtenir plus de fonds n'ont pas été suffisantes durant l'histoire du pays.

Je suppose qu'on ne peut pas présumer de ce que fera un futur gouvernement, mais vous faudra-t-il alors tenter d'obtenir des fonds excédant vos besoins opérationnels? Si vous ne pouvez les obtenir, devrez-vous utiliser vos fonds opérationnels?

M. Hegge : Oui, nous avons envisagé cette possibilité. Nous avons dressé des prévisions reposant sur divers scénarios dont mon collègue de Parcs Canada a parlé. Nous sommes tout à fait convaincus que nous ne disposons d'aucune flexibilité dans les niveaux de référence actuels du ministère. Vous avez raison dans votre résumé des deux options. Ou bien nous obtiendrions de nouveaux fonds de la part du gouvernement, ou bien nous serions forcés de puiser abondamment dans notre budget au détriment de programmes existants. Ce serait comme voler Pierre pour payer Paul, en quelque sorte.

Le sénateur Comeau : Le pire scénario, c'est que la mise en œuvre du projet de loi entraînerait, sur cinq ans, des dépenses de 364 millions de dollars et de 28,5 millions de dollars par année subséquente?

M. Hegge : Comme vous le dites, c'est le pire scénario.

Le sénateur Comeau : Vous vous attendez au pire, soit à un investissement de départ de 234 millions de dollars et de 18 millions de dollars par année par la suite.

M. Hegge : C'est exact.

Le sénateur Comeau : Je voudrais revenir à la question de la propriété. Je voudrais avoir la certitude absolue que ces phares dont le gouvernement se dessaisit n'entraîneraient aucune obligation en vertu de ce projet de loi. Celui-ci n'habiliterait pas Environnement Canada à désigner ces immeubles, n'est-ce pas?

M. Ostola : Vous parlez de ceux qui sont cédés par POC. J'estime que le projet de loi le ferait, mais je vais laisser à ma collègue le soin de vous répondre.

Mme Kell : En vertu de la Constitution, les phares relèvent du gouvernement fédéral, de sorte que toute structure utilisée comme aide à la navigation ressortit à la compétence fédérale. Les phares qui ont été cédés et qui seraient normalement assujettis aux lois immobilières provinciales relèveraient, en matière d'aide à la navigation, de la compétence fédérale. Le projet de loi est ambigu, mais il semble que les phares qui ont été cédés, mais dans lesquels il y a toujours des lampes, seraient assujettis au projet de loi.

Le sénateur Comeau : Un groupe devenu propriétaire et responsable de l'entretien d'un phare selon les conditions antérieures se trouverait soudainement propriétaire d'un phare patrimonial assujetti à l'obligation de le maintenir en bon état?

Mme Kell : Oui, c'est une possibilité.

Senator Comeau: A certain amount of retroactive responsibility is being imposed?

Ms. Kell: As for all lighthouses, they would be evaluated and would require a designation. There would be an action that occurred subsequent to the passage of the bill, which they would be made aware of. Yes, the conditions under which they acquired the building would change.

Senator Comeau: The only way that buildings would not be subject to this law in the future is if DFO has absolutely no use for them at all, other than as a building?

Ms. Kell: That is correct.

The Chairman: I wish to clarify a couple of things.

First, you have given us scenarios, and as such they have no substance at the moment. Shakespeare created some scenarios, too. His were imaginary; yours are based on the crunching of numbers at various stages, but they are scenarios. There is nothing to say that the scenarios will happen.

Second, the minister has the final authority. As I understand it, under this act the minister is the boss. The buck stops with the minister. I have sat around the cabinet table as a minister and I know that ministers protect their budgets carefully. The Minister of Canadian Heritage and the Minister of Fisheries and Oceans both sit around the table. If the Minister of Fisheries and Oceans feels threatened, the minister quickly goes to the Minister of Canadian Heritage to make the concerns known.

First, you have presented us with scenarios that have not been established one way or another. Second, as I understand it, there is ministerial authority in the bill in the final analysis. The minister of the cabinet has the final say. I know that the minister hears presentations and I know that the minister consults, but the buck stops with the minister, does it not?

Mr. Ostola: My sense is the minister would be responsible for designating.

Ms. Kell: Under the bill, the minister does not designate. The minister makes recommendations to the Governor-in-Council, who would designate. On issues of alteration the minister has the authority to authorize or not.

The Chairman: That authority is even higher. The whole cabinet or a committee of cabinet eventually decides. The matter must go before full cabinet. It is important for members to understand that. First, we do not have costs: we have scenarios. Second, the cabinet is the final authority.

Senator Carney: One witness referred to the Auditor General's report. I recall that the Auditor General slammed the government for not preserving our heritage, accusing the government of being in grave default with regard to heritage protection.

Second, the figure of 750 lighthouses is totally in contrast with the DFO's own figure of 583. There are only so many light stations, and I accept the DFO estimate.

Le sénateur Comeau : Un certain degré de responsabilité rétroactive est imposée?

Mme Kell : Comme pour tous les phares, ils seraient évalués et nécessiteraient une désignation. Il y aurait un effet consécutif à l'adoption du projet de loi, et nous en sommes conscients. Oui, les conditions d'acquisition de l'immeuble changeraient.

Le sénateur Comeau : La seule façon que ces immeubles ne soient pas assujettis à cette loi dans l'avenir serait qu'ils ne soient d'aucune utilité pratique pour POC?

Mme Kell : C'est exact.

Le président : Je voudrais clarifier une ou deux choses.

D'abord, vous nous avez présenté des scénarios, qui ne sont encore que théoriques. Shakespeare a créé des scénarios lui aussi. Les siens étaient imaginaires, mais les vôtres reposent sur des chiffres à diverses étapes, mais ce sont des scénarios. Rien ne garantit que ces scénarios se concrétiseront.

Ensuite, le ministre a le dernier mot. À ma connaissance, en vertu du projet de loi, le ministre est le patron. C'est lui qui tranche. J'ai déjà siégé au Cabinet et je sais que les ministres défendent leurs budgets bec et ongles. La ministre du Patrimoine canadien et le ministre des Pêches et des Océans siègent tous deux au Cabinet. S'il se sent menacé, le ministre des Pêches et des Océans fait rapidement connaître ses préoccupations à la ministre du Patrimoine canadien.

D'abord, vous nous avez présenté des scénarios qui n'ont pas été établis d'une manière ou d'une autre. Ensuite, à ma connaissance, il y a un pouvoir ministériel dans le projet de loi en fin de compte. Le ministre a le dernier mot. Je sais que le ministre entend les présentations et qu'il fait des consultations, mais c'est le ministre qui tranche, n'est-ce pas?

M. Ostola : Je crois que le ministre serait responsable de la désignation.

Mme Kell : En vertu du projet de loi, le ministre ne désigne pas. Il fait des recommandations au gouverneur en conseil, qui décide. En ce qui concerne les réparations, le ministre a le pouvoir de les autoriser ou non.

Le président : Le pouvoir est confié à une plus haute instance encore. C'est le Cabinet tout entier ou un comité du Cabinet qui décide en fin de compte. La question doit être étudiée par le Cabinet tout entier. Il est important que les sénateurs le comprennent. D'abord, nous n'avons pas de coûts, mais des scénarios. Ensuite, c'est le Cabinet qui a le dernier mot.

Le sénateur Carney : Un témoin a parlé du rapport de la vérificatrice générale. Je me souviens que la vérificatrice générale a réprimandé le gouvernement pour ne pas avoir préservé notre patrimoine, l'accusant d'être gravement en défaut en ce qui a trait à la protection du patrimoine.

Ensuite, le chiffre de 750 phares contraste vivement avec celui de 583 de POC. Il n'y a qu'un nombre donné de stations de phare, et j'accepte l'estimation de POC.

Third, Senator Comeau's efforts to maintain that a process is in place to dispose of lighthouses to community groups flies in the face of the case of the Point Atkinson light, for which there is no way of disposing of it. In my experience on Saturna Island, without anyone knowing about it, the property was offered by DFO to Parks Canada. The people in the community found out that the park was now owned by Parks Canada when they read it in the newspaper. There was no consultative process.

I believe that on-the-ground experience such as with the Point Atkinson light trumps speculation here in Ottawa.

Senator Watt: I want to pursue the point I raised earlier.

Mr. Tapley, is Bill C-220 flexible enough, after the minister has made a decision on what will happen to the lighthouses, to provide partnering that will allow community input to Fisheries and Oceans Canada?

Is it also flexible enough to allow the community to enter into a management contract on behalf of DFO?

Mr. Tapley: Respectfully, I think I should defer to my colleagues at DFO.

Senator Watt: This question could also apply to Parks Canada.

Mr. Hegge: In terms of partnering, if you are talking about joint ownership, that would probably be problematic.

Senator Watt: I am trying to keep it broad.

Mr. Hegge: In terms of divesting a lighthouse with regard to which we have no operational requirement to a third party or community, one requirement may be that the light is kept on because it still serves an operational purpose. In that regard, we have had a memorandum of understanding or a partnership. We would look at any reasonable approach along those lines.

Mr. Burden: As was mentioned earlier, we have divested a number of lighthouses and we are working actively with various community groups. It was also pointed out earlier this morning in other testimony that each situation with lighthouses is a little different. It is a little different because of the ownership of land. In certain circumstances, particularly on the West Coast, we do not own the land. There are reversionary clauses that are subject to the land. That makes it challenging for us to divest, transfer or come up with an agreement to move a lighthouse or facilities related to a lighthouse to a community-based group.

My team is currently working on approximately 15 to 20 active files, primarily on the East Coast, to make that type of arrangement. As we have indicated, we have transferred a number of other facilities across the country. When we have lands, particularly in Newfoundland and Labrador and B.C. that are subject to these reversionary clauses, the provincial government must be on side and a party to the transfer. This agreement takes an excessive amount of time, which delays the process.

Troisièmement, l'affirmation du sénateur Comeau selon laquelle il y a un processus pour céder les phares à des groupes communautaires est contredite par le cas du phare de Point Atkinson, pour lequel il n'y pas de processus d'aliénation. Selon mon expérience de l'île Saturna, personne n'a été informé et l'immeuble a été offert par POC à Parcs Canada. La population a appris que le parc appartenait à Parcs Canada lorsqu'elle l'a lu dans les journaux. Il n'y a pas eu de processus de consultation.

J'estime que l'expérience pratique comme celle du phare de Point Atkinson favorise la spéculation ici Ottawa.

Le sénateur Watt : Je voudrais revenir sur un point que j'ai soulevé plus tôt.

M. Tapley, le projet de loi S-220 est-il assez flexible, après que le ministre a pris une décision concernant un phare, pour prévoir un partenariat permettant à la collectivité de présenter son point de vue à Pêches et Océans Canada?

Est-il assez flexible aussi pour permettre à la collectivité de conclure une entente de gestion au nom de POC?

M. Tapley : Je pense que je devrais laisser mes collègues de POC répondre à cette question.

Le sénateur Watt : La question concerne aussi Parcs Canada.

M. Hegge : En ce qui concerne le partenariat, si on parle de propriété mixte, cela serait sans doute un problème.

Le sénateur Watt : Je parle d'une façon générale.

M. Hegge : En ce qui concerne la cession d'un phare pour lequel il n'y a aucune exigence opérationnelle imposée à une tierce partie ou à une collectivité, une exigence pourrait être que la lampe reste allumée parce que le phare servirait toujours à des fins opérationnelles. À cet égard, nous avons conclu une entente de principe ou un partenariat. Nous envisageons toute approche raisonnable de cette nature.

M. Burden : Comme il a été dit plus tôt, nous avons cédé un certain nombre de phares et nous travaillons activement avec divers groupes communautaires. Il a également été dit ce matin que chaque cas de cession de phare est différent. Chaque cas est légèrement différent à cause de la question de la propriété foncière. Dans certaines circonstances, notamment sur la côte ouest, nous ne sommes pas propriétaires du sol. Il y a pas des droits réservés s'appliquant aux bien-fonds. Cela nous complique la tâche lorsque nous cédon un phare à un groupe communautaire ou en arrivons à une entente avec lui sur le déplacement d'un phare ou d'installations liées à un phare.

Mon équipe travaille actuellement sur quelque 15 à 20 dossiers actifs sur la côte est pour prendre ce genre d'arrangement. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons cédé un certain nombre d'installations dans tout le pays. Lorsque nous avons des biens-fonds auxquels s'appliquent des droits réversifs, comme à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial doit être partie à la cession. Une telle entente prend énormément de temps, ce qui retarde le processus.

Mr. Tapley: I can address your question from a Parks Canada perspective, albeit looking at contemporary facilities. There have been instances where Parks Canada no longer has a need for a contemporary facility, whatever it may be — a building, a waste treatment plant or whatever. We have been able to negotiate with third parties to take over responsibility for the ownership and maintenance of those structures.

Often, it is possible to obtain a special authority from the Treasury Board that allows us not to sell it for fair market value but for a nominal sum, usually one dollar. This bill does not fetter that opportunity at all.

Our concern is that if the obligation were to fall on our colleagues at DFO or ourselves to maintain a designated heritage lighthouse in a reasonable fashion, there likely would not be a motivation for a third party to take it over if it is already being cared for in an extraordinary fashion by the federal government.

By the same token, a group that is contemplating taking over a lighthouse and perhaps trying to exploit its economic potential as a community landmark or as a local historic site may look at that obligation for maintenance, think it may incur a great deal of cost, and decide not to take it over.

The Chairman: I want to thank our witnesses for appearing this morning. They have been helpful.

Senators, it is now my intention to proceed to clause-by-clause consideration. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Comeau: Might the officials stay? If there are amendments proposed, we might have further questions of them.

The Chairman: Absolutely.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Senator Comeau: The day before yesterday I received the possible amendments to the bill. Yesterday I took the opportunity to have the Senate legal staff put the amendments into legalese. I have not yet had a chance to check the legalese, but our legal people are good at this.

If you will bear with me, I want to ensure that I do not miss any amendments.

The Chairman: Does everyone have copies of the amendments?

Hon. Senators: Yes.

M. Tapley : Je peux répondre à votre question du point de vue de Parcs Canada, mais en ce qui a trait à des installations contemporaines. Il y a eu des cas où Parcs Canada n'avait plus besoin d'un bien immeuble contemporain donné, comme un immeuble ou une usine de traitement des déchets, notamment. Nous avons pu négocier avec des tiers pour qu'ils deviennent responsables de ces structures ou se chargent de leur entretien.

Il est souvent possible d'obtenir un pouvoir spécial de la part du Conseil du Trésor pour vendre un bien immeuble non pas à sa juste valeur marchande, mais à un prix symbolique, soit habituellement un dollar. Le projet de loi ne permet pas cette possibilité.

Notre crainte, c'est que si l'obligation de garder un phare désigné patrimonial en bon état nous était imposée ou était imposée à nos collègues de POC, les tiers ne seraient pas intéressés à prendre charge du phare si le gouvernement fédéral s'en occupait déjà de façon extraordinaire.

De même, un groupe envisageant la possibilité de prendre charge d'un phare et de l'exploiter commercialement comme lieu d'intérêt ou lieu historique local pourrait décider de ne pas le faire, compte tenu de l'obligation relative à l'entretien et des coûts élevés que cela représenterait.

Le président : Je voudrais remercier les témoins qui ont comparu ce matin. Ils ont été utiles.

Honorables sénateurs, j'ai maintenant l'intention de passer à l'étude article par article. D'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Comeau : Les fonctionnaires peuvent-ils rester? Si des amendements sont proposés, nous voudrions peut-être leur poser d'autres questions.

Le président : Absolument.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1, qui renferme le titre court, est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Comeau : Avant-hier, j'ai reçu les amendements qui pourraient être présentés. Hier, j'ai demandé au personnel juridique du Sénat de mettre les amendements en jargon juridique. Je n'ai pas encore eu l'occasion de lire les amendements réécrits en jargon juridique, mais notre personnel juridique excelle dans ce domaine.

J'implore votre patience, car je veux m'assurer de ne manquer aucun amendement.

Le président : Tous ont-ils une copie des amendements?

Des voix : Oui.

Senator Comeau: I move the amendment to clause 2 found on pages 1 and 2 of the bill.

The Chairman: Has everyone had a chance to look at the amendments to clause 2?

Senator Baker: Which line are we talking about on page 2?

Senator Comeau: It is after line 22.

Senator Baker: It is a new definition right at the beginning, before "alter."

Senator Carney: I wish to establish something. First, I have worked out amendments with the law counsel of the Senate. I am not sure whether they are the same as the ones being presented. I have dealt with our counsel and the draftee. Second, I have worked out amendments with the Department of the Environment, which is the responsible department, so I do not know which department has presented these amendments. I do not want to prolong this process, but the Minister of the Environment, who is responsible for Parks Canada, is the one with whom I have dealt. I want to ensure that the amendments we have worked out with the minister are the ones presented.

Senator Comeau: I received a note from Tracy Bellefontaine the day before yesterday that included a copy of a letter that Senator Carney sent to Rona Ambrose, which refers to a number of recommended amendments. Therefore, I assume the amendments come from the Ministry of the Environment.

Senator Johnson: That was from me, senator. I forwarded it to you.

Senator Comeau: It refers to Mr. Robert Serpe, special assistant to Minister of the Environment. These are the amendments I submitted for legal writing.

The Chairman: As I understand it, we have two sources of amendments. One is the Senate law clerk and the second is the Minister of the Environment. Is that correct?

Senator Comeau: Unless we have two from the law clerk.

Senator Cowan: Perhaps we should take a break to allow Senator Comeau and Senator Carney to compare notes to see if we are talking about the same set of amendments.

The Chairman: That is a good idea.

The committee suspended.

The Chairman: Is it agreed that we stand clause 2?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is there any amendment to clause 3?

Senator Comeau: I move the amendment.

Le sénateur Comeau : Je propose l'amendement à l'article 2 que l'on trouve aux pages 1 et 2 du projet de loi.

Le président : Tous ont-ils eu la chance de lire les amendements proposés à l'article 2?

Le sénateur Baker : De quelle ligne parle-t-on à la page 2?

Le sénateur Comeau : C'est après la ligne 22.

Le sénateur Baker : C'est une nouvelle définition tout au début, avant le mot « alter » du côté anglais.

Le sénateur Carney : Je voudrais vérifier quelque chose. D'abord, j'ai travaillé sur les amendements avec l'avocat du Sénat. Je ne suis pas convaincue qu'ils sont les mêmes que ceux qui sont maintenant présentés. J'ai travaillé avec notre avocat et le rédacteur. En second lieu, j'ai travaillé sur les amendements avec le ministère de l'Environnement, qui est le ministère responsable, de sorte que j'ignore quel ministère a présenté ces amendements. Je ne veux pas prolonger le processus, mais c'est avec la ministre de l'Environnement, qui est responsable de Parcs Canada, que j'ai travaillé. Je veux m'assurer que les amendements sur lesquels nous avons travaillé avec la ministre sont bien ceux qui sont présentés.

Le sénateur Comeau : J'ai reçu avant-hier un message de Tracy Bellefontaine auquel était annexée une copie d'une lettre que le sénateur Carney avait adressée à Rona Ambrose, et qui traite d'un certain nombre d'amendements recommandés. Par conséquent, je suppose que les amendements viennent du ministère de l'Environnement.

Le sénateur Johnson : Cela venait de moi, sénateur. Je vous l'ai envoyé.

Le sénateur Comeau : Il est fait allusion à M. Robert Serpe, adjoint spécial de la ministre de l'Environnement. Ce sont les amendements que j'ai soumis à une révision juridique.

Le président : Si je comprends bien, nous avons deux sources d'amendements. L'une provient du juriste du Sénat, et l'autre de la ministre de l'Environnement. Est-ce exact?

Le sénateur Comeau : À moins qu'il n'y en ait deux provenant du juriste.

Le sénateur Cowan : Peut-être devrions-nous prendre une pause pour permettre aux sénateurs Comeau et Carney de comparer leurs notes afin de vérifier si nous parlons des mêmes amendements.

Le président : C'est une bonne idée.

La séance est suspendue.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que nous réservions l'article 2?

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il des amendements à l'article 3?

Le sénateur Comeau : Je propose l'amendement.

Senator Carney: The amendment does not make sense to me. It says replacing with the following: “nation of heritage lighthouses.” That does not make sense to me; and, “(b) preventing the unauthorized alteration or disposition of heritage lighthouses.”

Let us be clear. This amendment I have before me would change the purpose and application of the act. I am in the hands of the clerk for this. The existing clause reads:

The purpose of this Act is to preserve and protect heritage lighthouses by

- (a) providing for the selection and designation of heritage lighthouses;
- (b) preventing the unauthorized alteration or disposition of heritage lighthouses; and
- (c) requiring that heritage lighthouses be reasonably maintained.

According to this amendment, that clause would be replaced with something that does not make sense. I do not understand what “nation” means.

The Chairman: I do not understand either, what “nation of heritage lighthouses” means.

Senator Carney: I suggest that we keep “The purpose and of this Act.”

Ms. Kell: I think the end of the word “designation” of heritage lighthouses is under (a), and the changes all in the (b) part.

Senator Comeau: May I, Mr. Chairman?

The Chairman: I see. It is not “nation of heritage lighthouses,” it is “designation.”

Senator Comeau: There is absolutely no attempt whatsoever in these amendments to change, alter, improve or disapprove of anything Senator Carney had sent to us through a letter that I received the day before yesterday. We physically took those, all the recommendations and sentences that Senator Carney had compiled. We headed over to the law clerk and said, “Would you please put this information into legal text?” There is no attempt whatsoever to change anything that Senator Carney had.

The Chairman: Except that (b) is changed. Clause 3(b), which reads:

(b) preventing the unauthorized alteration or disposition of heritage lighthouses;

which would be changed to

(b) regulating the alteration, disposition and maintenance of heritage lighthouses.

Senator Comeau: Yes, it has changed, as agreed to by Senator Carney and departmental officials.

The Chairman: Is that agreed?

Le sénateur Carney : Selon moi, cet amendement n’a aucun sens. On propose, dans la version anglaise, d’ajouter les mots “nation of heritage lighthouses”, ce qui n’a aucun sens, et d’enchaîner avec “(b) preventing the unauthorized alteration or disposition of heritage lighthouses.”

Soyons clair. Cet amendement modifierait l’objet et l’application de la loi. Je m’en remets au greffier. L’article, dans la version anglaise, se lit comme suit :

The purpose of this Act is to preserve and protect heritage lighthouses by

- (a) providing for the selection and designation of heritage lighthouses;
- (b) preventing the unauthorized alteration or disposition of heritage lighthouses; and
- (c) requiring that heritage lighthouses be reasonably maintained.

D’après l’amendement, on remplacerait cet article par quelque chose d’illogique. Je ne comprends pas ce que “nation” veut dire dans ce cas-ci.

Le président : Je ne comprends pas moi non plus ce que l’on entend par “nation of heritage lighthouses”.

Le sénateur Carney : Je propose que l’article qui débute par “La présente loi a pour objet” reste tel quel.

Mme Kell : Le dernier segment du mot « designation » figure à l’alinéa a). Les changements proposés concernent l’alinéa b).

Le sénateur Comeau : Puis-je faire un commentaire, monsieur le président?

Le président : Je comprends. Ce n’est pas “nation of heritage lighthouses” qu’il faut lire, mais “designation.”

Le sénateur Comeau : Ces amendements ne visent en aucun cas à changer, modifier, améliorer ou désapprouver quoi que ce soit dont madame le sénateur Carney nous a fait part dans une lettre que j’ai reçue avant-hier. Nous avons physiquement pris toutes les recommandations et les phrases compilées par madame le sénateur Carney. Nous sommes allés voir le juriste et lui avons dit : « Pourriez-vous transcrire cette information en langage juridique? » Il n’y a ici aucune tentative de modifier les documents que madame le sénateur Carney avait.

Le président : Sauf que l’alinéa b) a été modifié. Il se lit actuellement comme suit :

b) en empêchant leur modification ou leur aliénation non autorisée;

Et se lirait maintenant comme suit :

b) en réglementant leur modification, leur aliénation et leur entretien;

Le sénateur Comeau : Oui, il a été modifié, avec l’approbation de madame le sénateur Carney et des responsables du ministère.

Le président : Êtes-vous d’accord?

Senator Carney: No, we never discussed that in any paper I have. The first thing that is discussed by the department is aids to navigation, which is the next thing we talk about. This is on page 2.

The Chairman: We are on amendment —

Senator Carney: We have to do this. We have two choices. We can keep clause 3(b) as it is, or amend it to read “regulating the alternation, disposition and maintenance of heritage lighthouses.” If you think it has the same meaning, we can accept it.

Senator Baker: There is a little bit of a substantive difference in that the word “reasonably” is inserted in the original section; “reasonably maintained.” Clause 3(c) is also replaced; (b) and (c) are replaced. The words “reasonably maintained” are not included in the amendment, and the same thing applies to another qualifying word prior to that. Senator Carney is right. We have a choice.

Senator Carney: We can keep to the original purpose. I have not seen this amendment and we have never discussed it.

Senator Comeau: May I please come back? I took what was in good faith a letter I received from Senator Carney the day before yesterday. I did not alter, change or amend in any way, shape or form the agreements that had been arrived at by Senator Carney and the department. I handed these over to the clerk. I handed these over to the legal counsel. I said, “Would you please put these in legalese?” I gather now that she is saying that those recommendations were not agreed to, or that somehow the legal people have misinterpreted or wrongly interpreted the documents I sent to them.

I wish to have these comments on the record.

The Chairman: That is understood. It change this clause, Senator Baker says, because “reasonably maintained” is not there.

Ms. Kell: We have not been through the full package of proposed amendments, but I suspect that because this clause speaks to what will come in the bill — these are not requirements, this clause sets out the purpose of the bill — and amendments proposed later will take out authorization that clause 3(b) was changed.

Senator Baker: What about clause 3(c)?

Ms. Kell: I think the intention is that clause 3(c) would remain unchanged.

Senator Baker: You have to insert the word “reasonable” in the amendment.

The Chairman: That is not what the amendment says. The amendment takes out clause 3(b) and clause 3(c) and replaces it with a new clause 3(b).

Senator Baker: That is quite a difference.

Le sénateur Carney : Non, aucun des documents que j'ai n'indique que nous avons discuté de cela. Le premier point abordé par le ministère est l'aide à la navigation, qui constitue le prochain point dont nous allons parler. C'est à la page 2.

Le président : Nous discutons de l'amendement...

Le sénateur Carney : Nous devons le faire. Nous avons deux choix. Nous pouvons conserver l'alinéa 3b) tel qu'il est, ou l'amender pour qu'il se lise comme suit : « en réglementant leur modification, leur aliénation et leur entretien ». Si vous croyez que la signification est la même, nous pouvons l'accepter.

Le sénateur Baker : Il existe une légère différence, en ce sens que la version d'origine contient le mot « raisonnable » et parle d'« entretien dans une mesure raisonnable ». L'alinéa 3c) est lui aussi remplacé, ce qui fait que les alinéas b) et c) sont remplacés. Les mots « entretien dans une mesure raisonnable » ne sont pas inclus dans l'amendement, et la même chose s'applique à un autre qualificatif avant cela. Le sénateur Carney a raison. Nous avons un choix.

Le sénateur Carney : Nous pouvons conserver l'intention d'origine. Je n'ai pas vu cet amendement et nous n'en avons jamais discuté.

Le sénateur Comeau : Puis-je parler? J'ai pris en toute bonne foi, avant-hier, une lettre du sénateur Carney. Je ne l'ai pas changée, modifiée ou amendée de quelque façon que ce soit les ententes auxquelles était arrivée madame le sénateur Carney et le ministère. J'ai remis les documents au greffier. J'ai remis ces documents au conseiller juridique. J'ai dit : « Pourriez-vous s'il-vous-plaît transcrire ceci en langage juridique? » Je crois maintenant comprendre que ces recommandations n'avaient pas été approuvées, ou que le personnel juridique a d'une façon ou d'une autre mal interprété les documents que je leur ai remis.

J'aimerais que cela soit consigné.

Le président : C'est compris. Comme le dit le sénateur Baker, cela modifie l'article, car l'idée d'« entretien dans une mesure raisonnable » n'y est plus.

Mme Kell : Nous n'avons pas examiné tous les amendements proposés, mais je crois que c'est parce que cet article traite de choses à venir dans le projet de loi — il ne s'agit pas de dispositions, cet article décrit l'objectif du projet de loi — et les amendements proposés plus tard tiendront compte du fait que l'alinéa 3b) a été modifié.

Le sénateur Baker : Qu'en est-il de l'alinéa 3c)?

Mme Kell : Je crois que l'intention est de ne pas toucher à l'alinéa 3c).

Le sénateur Baker : Il faut insérer le mot « raisonnable » dans l'amendement.

Le président : Ce n'est pas ce que dit l'amendement. Cet amendement supprime les alinéas 3b) et 3c) et les remplace par un nouvel alinéa 3b).

Le sénateur Baker : Cela fait toute une différence.

The Chairman: Yes, the situation, as I understand it, is clear. As Senator Baker pointed out, the difference is “reasonably maintained.” We have a choice, senators, before us on this amendment to accept it or not. My understanding is that Senator Carney would not like to accept the amendment.

Senator Carney: No, I would not.

The Chairman: Let me put the question then on this amendment. Are honourable senators ready for the question?

Some Hon. Senators: Question!

The Chairman: Shall the amendment carry?

Some Hon. Senators: No.

Senator Comeau: Yes, sorry.

The Chairman: The amendment is defeated. Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Carried. Clause 4, the amendment reads:

This Act applies to lighthouses that are the property of Her Majesty in right of Canada.

That is a change from

This Act applies to lighthouses within the legislative authority of the Parliament of Canada.

Senator Carney: We agree to this amendment.

The Chairman: Okay.

Senator Carney: As long as it is clear, it is because the lighthouse is federal.

The Chairman: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 4 carry as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. We turn now to clause 6.

Senator Comeau: There is an amendment.

The Chairman: There is an amendment. The amendment is

That Bill S-220 be amended in clause 6, on page 2,

(a) by replacing lines 33 and 34 with the following:

“6.(1) The Minister may, at any time, taking into account the established criteria,”;

That would replace

Le président : Oui. La situation, telle que je la comprends, est claire. Comme le sénateur Baker l’a souligné, la différence réside dans la notion d’« entretien dans une mesure raisonnable ». Nous avons le choix, sénateurs, d’accepter ou de rejeter cet amendement. Si je comprends bien, le sénateur Carney rejette cet amendement.

Le sénateur Carney : En effet.

Le président : J’aimerais donc mettre la question au vote. Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer?

Des voix : Le vote!

Le président : L’amendement est-il adopté?

Des voix : Non.

Le sénateur Comeau : Oui, désolé.

Le président : L’amendement est rejeté. L’article 3 est-il adopté?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. Passons à l’article 4. L’amendement se lit comme suit :

« appartenant à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. »

La version originale se lit comme suit :

« La présente loi s’applique aux phares relevant de l’autorité législative du Parlement du Canada ».

Le sénateur Carney : Nous sommes d’accord avec cet amendement.

Le président : C’est bien.

Le sénateur Carney : En autant qu’il est clair que les phares sont de juridiction fédérale.

Le président : L’amendement est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. L’article 4 est-il adopté tel que modifié?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. L’article 5 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté. Passons maintenant à l’article 6.

Le sénateur Comeau : Il y a un amendement.

Le président : Il y a en effet un amendement, qui se lit comme suit :

Que le projet de loi S-220 soit modifié, à l’article 6, à la page 2 :

a) par substitution, aux lignes 33 à 35, de ce qui suit :

« 6. (1) Le ministre peut, à tout moment, en tenant compte des critères établis, désigner un phare comme phare patrimonial »;

Ce qui remplacerait :

6(1) The Governor in Council may, by order, on recommendation of the Minister, designate a lighthouse to be a heritage lighthouse for the purpose of this Act.

What does that do?

Senator Baker: It gives the minister the authority.

The Chairman: It gives the minister the authority rather than the Governor-in-Council?

Senator Carney: We agree to that, but not the next part.

Senator Comeau: Carried.

The Chairman: The amendment for the next part reads

(b) by replacing line 38 with the following:

“include any related building that the Minister considers should be included in the designation, taking into account the established criteria.”.

That would change from

include any related site or structure.

Senator Carney: We had agreed to make it “built structure,” and that was the amendment I was expecting.

Senator Baker: Is that instead of “building”?

Senator Carney: No, “related site or built structure.”

The department said the term “structure” is vague, and the term “building” is consistent with other federal legislation. My answer was that “building” does not include those factors of a light station which include helipads, winches and life boats — things that are built. The minister’s special assistant, Robert Serpe, agreed to “built structure” because that wording narrows it.

The Chairman: If we changed the amendment to “include any related built structure,” would that solve the problem?

Senator Carney: Yes.

Senator Cowan: Why not say “building or structure”?

Senator Carney: No, they did not like “structure”; they felt it was too vague. A structure could be a natural structure or various other things. The minister’s office agreed to “built structure.” I want to keep to the rules to which we agreed.

Senator Comeau: Mr. Chair, we have representatives of the department here. If the department has agreed to Senator Carney’s suggested wording, we would have no problem with it.

Can we hear from them on this?

« 6 (1) Le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre, désigner par décret un phare comme phare patrimonial pour l’application de la présente loi ».

Quelle est la différence?

Le sénateur Baker : L’autorité est accordée au ministre.

Le président : L’autorité est accordée au ministre plutôt qu’au gouverneur en conseil?

Le sénateur Carney : Nous sommes d’accord avec cela, mais pas avec ce qui vient après.

Le sénateur Comeau : Adopté.

Le président : L’amendement concernant la partie suivante se lit comme suit :

b) par substitution, à la ligne 38, de ce qui suit :

« prendre tout édifice connexe qui, de l’avis du ministre et en tenant compte des critères établis, devrait y être inclus. »

Ceci remplacerait :

« peut comprendre tout site ou structure connexe. »

Le sénateur Carney : Nous nous étions entendus sur le terme « construction ». Je m’attendais donc à voir ce terme dans l’amendement.

Le sénateur Baker : Est-ce que ce mot remplace « édifice »?

Le sénateur Carney : Non, il remplace « site ou structure connexe ».

Le ministère a dit que le terme « structure » est vague et que le terme « édifice » correspond à ce qui est utilisé dans d’autres mesures législatives fédérales. À cela j’ai répondu que le terme « édifice » n’englobe pas des éléments comme les hélicoptères, les treuils et les embarcations de sauvetage, qui sont tous construits. L’adjoint spécial du ministre, Robert Serpe, a accepté le terme « construction » parce qu’il élargit le sens.

Le président : Si nous modifions l’amendement de façon à y lire « comprendre toute construction connexe », est-ce que cela résoudreait le problème?

Le sénateur Carney : Oui.

Le sénateur Cowan : Pourquoi ne pas écrire « édifice ou structure »?

Le sénateur Carney : Non, le ministère n’a pas aimé « structure », qu’il trouvait trop vague. Une structure pourrait être d’origine naturelle ou autre. Le bureau du ministre a accepté l’expression « construction ». J’aimerais m’en tenir aux règles convenues.

Le sénateur Comeau : Monsieur le président, nous avons des représentants du ministère avec nous. Si le ministère a bel et bien accepté le libellé proposé par le sénateur Carney, nous ne nous y objecterons pas.

Pouvons-nous connaître leur opinion à ce sujet?

Mr. Ostola: We know work has been done on amendments at the level of the minister's office, but we are not aware of the final conclusions.

Senator Comeau: Amendments were prepared at the minister's office?

The Chairman: I saw a letter from Minister Ambrose relating to this wording.

Senator Comeau: I do not have it.

Senator Carney: Would you take my word that we agreed to this, Senator Comeau? It accommodates the concerns of the department and the realities of light stations. Could you accept my word?

Senator Comeau: No: Although I have not talked to the minister's office, I heard that the department had problems with this wording. Therefore, I am not sure if I am prepared to accept —

Senator Carney: It is in your hands, Mr. Chairman. This agreement has been made by the department.

Senator Comeau: Can we return to this one?

Senator Carney: No, it is twelve o'clock.

Senator Comeau: Don't I know it.

The Chairman: Order, please. My understanding is that the minister will accept "built structure." I do not have it before me, but I saw a letter from the Minister of the Environment to that effect.

Senator Carney: The agreement with the minister's office is subsequent to this letter, because this wording has been under negotiation for some time.

The minister's office and I have agreed on "built structure" to cover light stations. My word was not suitable to them.

Senator Baker: Mr. Chair, I move:

That the word "building" be replaced by the words "built structure" in the amendment suggested by Senator Comeau.

We should deal with that amendment to his amendment first.

The Chairman: The amendment would read:

(b) by replacing line 38 with the following:

"include any related built structure that the Minister considers should be included in the designation, taking into account the established criteria."

Shall the amendment carry?

Senator Comeau: No.

Senator Baker: Agreed.

Senator Comeau: On division.

The Chairman: Shall the amendment as amended carry?

M. Ostola : Nous savons que le bureau de la ministre a travaillé sur des amendements, mais nous ne sommes pas au courant des conclusions.

Le sénateur Comeau : Des amendements ont été rédigés par le bureau du ministre?

Le président : J'ai vu une lettre de la ministre Ambrose au sujet de ce libellé.

Le sénateur Comeau : Je ne l'ai pas.

Le sénateur Carney : Pouvez-vous vous contenter de ma parole, sénateur Comeau, quand j'affirme que nous nous sommes entendus à ce sujet? Cette modification tient compte des préoccupations du ministère et de la réalité des phares. Ne pourriez-vous pas accepter ma parole?

Le sénateur Comeau : Non. Même si je n'ai pas communiqué avec le bureau de la ministre, j'ai entendu dire que le ministère éprouvait des problèmes avec ce libellé. Je ne suis donc pas certain d'être disposé à accepter...

Le sénateur Carney : C'est entre vos mains, monsieur le président. Cette entente a été conclue par le ministère.

Le sénateur Comeau : Pouvons-nous revenir sur cette question?

Le sénateur Carney : Non, il est midi.

Le sénateur Comeau : Comme si je ne le savais pas.

Le président : À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois comprendre que la ministre acceptera le terme « construction ». Je ne l'ai pas devant moi, mais j'ai vu une lettre de la ministre de l'Environnement à cet effet.

Le sénateur Carney : L'entente avec le bureau de la ministre est postérieure à cette lettre, car ce libellé fait l'objet de négociations depuis un certain temps déjà.

Le bureau de la ministre et moi avons convenu que « construction » s'appliquerait aux phares. Ma parole n'était pas suffisante.

Le sénateur Baker : Monsieur le président, je propose :

Que le mot « édifice » soit remplacé par le mot « construction » dans l'amendement proposé par le sénateur Comeau.

Nous devrions d'abord débattre de la modification à son amendement.

Le président : L'amendement se lirait comme suit :

b) par substitution, à la ligne 38, de ce qui suit :

« prendre toute construction connexe qui, de l'avis du ministre et en tenant compte des critères établis, devrait y être incluse. ».

L'amendement est-il adopté?

Le sénateur Comeau : Non.

Le sénateur Baker : Oui.

Le sénateur Comeau : Avec dissidence.

Le président : L'amendement modifié est-il adopté?

Some Hon. Senators: Carried.

Senator Comeau: On division.

The Chairman: Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Carried, on division. We are now on clause 7.

Senator Comeau: To my understanding, the amendment is simply to renumber the clauses.

The Chairman: Are there any comments, senators?

Senator Comeau: I so move.

Senator Carney: I do not understand. It says "in clause 7 on page 3 by deleting lines 1 to 10."

Senator Comeau: I am sorry.

Senator Carney: We would be deleting:

The Minister may, at any time, taking into account the prescribed criteria,

(a) consider whether a lighthouse should be designated as a heritage lighthouse and whether any related site or structure should be included in the designation; and

(b) make a recommendation to the Governor in Council. . . .

The Chairman: The law clerk has joined us. Would senators agree to have him come to the table to assist us?

Senator Comeau: That is a good idea.

Senator Carney: I might be able to solve this problem.

The Chairman: Mr. Audcent, please join us anyway so that we can ask your advice if we so desire.

Senator Carney: We are dealing with clause 7(b). The agreement was that we would allow the minister to establish the criteria rather than the Governor-in-Council. Saying "make a recommendation to the Governor in Council" —

Senator Baker: It is redundant to what we have done.

Senator Carney: The law clerk will have to tell us that. At some point we have to give the minister the power to —

The Chairman: Mr. Audcent, do you want to comment on that? We are dealing with clause 7 and an amendment which reads as follows:

THAT Bill S-220 be amended

(a) in clause 7, on page 3, by deleting lines 1 to 10; and

(b) by renumbering subsequent clauses and any cross-references thereto accordingly.

As I understand it, that essentially deletes clause 7.

Des voix : D'accord.

Le sénateur Comeau : Avec dissidence.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté avec dissidence. Passons à l'article 7.

Le sénateur Comeau : Si je comprends bien, cet amendement vise simplement la renumérotation des alinéas.

Le président : Y a-t-il des observations, sénateurs?

Le sénateur Comeau : J'en fais la proposition.

Le sénateur Carney : Je ne comprends pas. Je lis « à l'article 7, à la page 3, par la suppression des lignes 1 à 9 ».

Le sénateur Comeau : Je suis désolé.

Le sénateur Carney : Il s'agirait de supprimer :

« Le ministre peut à tout moment, en tenant compte des critères réglementaires :

a) déterminer s'il est opportun de désigner un phare comme phare patrimonial et s'il faut y inclure tout site ou structure connexe;

b) recommander au gouverneur en conseil... »

Le président : Le légiste vient d'arriver. Les sénateurs aimeraient-ils qu'il prenne place à la table pour nous aider?

Le sénateur Comeau : C'est une bonne idée.

Le sénateur Carney : Je pourrai peut-être résoudre ce problème.

Le président : Monsieur Audcent, veuillez vous joindre à nous de toute façon afin que nous puissions vous demander conseil au besoin.

Le sénateur Carney : Nous débattons de l'alinéa 7b). Selon notre entente, ce serait au ministre, et non au gouverneur en conseil, d'établir les critères. Le fait de dire « recommander au gouverneur en conseil...

Le sénateur Baker : C'est une répétition de ce que nous avons fait.

Le sénateur Carney : Ce sera au légiste de nous le dire. À un certain moment, il faut accorder au ministre le pouvoir de...

Le président : Monsieur Audcent, auriez-vous des observations sur ce sujet? Nous débattons de l'article 7 et de l'amendement suivant :

QUE le projet de loi S-220 soit modifié :

a) à l'article 7, à la page 3, par la suppression des lignes 1 à 9;

b) par la renumérotation des articles postérieurs et par le changement de tous les renvois qui en découlent.

Si je comprends bien, il s'agit en fait de la suppression de l'article 7.

Mark Audcent, Law Clerk and Parliamentary Counsel: I agree that the purpose of that amendment would be to delete clause 7.

Senator Carney: Senator Comeau says that these recommendations come from your office, Mr. Audcent. They are not the same as the ones that came from your office. We should clarify the ownership of these recommendations.

Mr. Audcent: I have heard that the committee has been advised that Senator Comeau has received his amendments from my office. As counsel to the Senate, we can receive instructions from any one of 105 senators. We do not share instructions from one senator with another. We could not possibly do that as it would put us in a conflict of interest. It is up to senators to exchange information.

We had two sets of instructions, the original ones being from Senator Carney. Both senators were working from the same document. Senator Carney had a selected number of amendments that she wished to accommodate. Senator Comeau's agenda was to accommodate the entire document. The two packages were drafted to meet the instructions we received from the particular senators. Working on the entire document, as Senator Comeau wished to do, required that some things be drafted differently. That is why there are differences in the approaches.

Senator Baker: Is clause 7 being removed because the power to designate by the minister is referenced in detail in clause 9 and clause 8 to follow, and that clause 7 would be redundant? We have dealt with clause 6.

Janice Tokar, Legislative Drafter, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel, Senate of Canada: I am not sure which package you are using. The deletion in clause 7 is related to the amendment of clause 6. I need to see the amendment to clause 6 that was carried, to be sure.

Senator Baker: Clause 6 replaces "Governor-in-Council" with "the minister."

Ms. Tokar: That is fine. Clause 6 originally dealt with the Governor-in-Council making the actual designation on the recommendation of the minister. Clause 7 dealt with the minister deciding whether he or she should recommend to the Governor-in-Council. We have now amended clause 6 to get rid of the reference to Governor-in-Council. Clause 6 now says the minister makes the designation.

As such, clause 7, as it exists, is no longer required because we have shifted the designation in clause 6 from the Governor-in-Council to the minister. Clause 7 was serving the purpose of the minister deciding whether to recommend. The way you have amended clause 6, clause 7 is no longer required.

The Chairman: The amendment to clause 6 makes clause 7 redundant.

Senator Carney: That is consistent with our agreement with the department?

Ms. Tokar: That is correct. That amendment is in your package as well.

Mark Audcent, légiste et conseiller parlementaire : Je conviens que l'esprit de l'amendement consiste à supprimer l'article 7.

Le sénateur Carney : Le sénateur Comeau dit que ces recommandations proviennent de votre bureau, monsieur Audcent. Elles diffèrent de celles qui proviennent de votre bureau. Nous devrions déterminer d'où elles proviennent.

M. Audcent : J'ai entendu que le comité avait été informé que les amendements reçus par le sénateur Comeau provenaient de mon bureau. Le bureau du légiste et conseiller parlementaire peut recevoir des instructions de n'importe lequel des 105 sénateurs. Nous ne partageons pas les instructions d'un sénateur à un autre. Faire une telle chose nous mettrait en conflit d'intérêt. Il revient aux sénateurs d'échanger l'information.

Nous avons reçu deux séries d'instructions, celles du sénateur Carney en premier. Les deux sénateurs travaillaient à partir du même document. Madame le sénateur Carney avait choisi certains amendements sur lesquels elle souhaitait travailler. L'ordre du jour du sénateur Comeau visait l'ensemble du document. Les deux demandes ont été traitées en fonction des instructions reçues de chaque sénateur. Le fait de travailler sur l'ensemble du document, comme le voulait le sénateur Comeau, a nécessité une rédaction différente de certains passages. C'est ce qui explique la différence entre les deux approches.

Le sénateur Baker : Est-ce que l'article 7 est supprimé parce que le pouvoir de désignation du ministre est expliqué en détails aux articles 8 et 9, et que l'article 7 serait redondant? Nous avons traité de l'article 6.

Janice Tokar, rédactrice de loi, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, Sénat du Canada : Je ne sais pas sur quels documents vous vous fondez. La suppression dans l'article 7 est liée à l'amendement de l'article 6. Pour être certaine, je dois consulter l'amendement à l'article 6 qui a été adopté.

Le sénateur Baker : L'article 6 remplace « gouverneur en conseil » par « ministre ».

Mme Tokar : C'est parfait. À l'origine, l'article 6 indiquait que c'était au gouverneur en conseil de faire la désignation sur la recommandation du ministre. L'article 7 portait sur le caractère opportun de la recommandation au gouverneur en conseil par le ministre. Nous avons maintenant modifié l'article 6 pour supprimer le renvoi au gouverneur en conseil. L'article 6 prévoit maintenant que c'est au ministre de procéder à la désignation.

C'est pourquoi l'article 7, tel qu'il est actuellement libellé, n'est plus nécessaire car nous avons transféré l'acte de désignation dans l'article 6 du gouverneur en conseil au ministre. L'article 7 portait sur le fait que le ministre devait décider s'il recommandait la désignation ou non. Comme tenu du nouveau libellé de l'article 6, l'article 7 n'est plus nécessaire.

Le président : L'amendement à l'article 6 rend l'article 7 redondant.

Le sénateur Carney : Cela correspond à notre entente avec le ministère?

Mme Tokar : C'est exact. Cet amendement est aussi dans les documents que vous aviez demandés.

Senator Carney: I no longer have my package from the law clerk. I do not have a copy of my own recommendations. I have only the ones that came from Senator Comeau. I do not believe that any member of the Senate has been given copies of the amendments that you made for us.

The Chairman: As I understand it then, because of the amendment to clause 6, clause 7 is unnecessary and redundant. Is that right?

Senator Baker: Which is what I said.

The Chairman: Is that generally agreed?

Senator Baker: Agreed.

The Chairman: We need to delete clause 7 then. The motion is to delete clause 7: is that right? What I will call for now is, shall clause 7 carry, and I expect the answer "no." Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Clause 8, does someone want to speak to the amendment?

Senator Comeau: I will repeat it one more time. I simply took the agreements, as arrived at between the department and Senator Carney, and passed them over to the law clerk.

The Chairman: That is understood. Let us hear from the law clerk to help us clarify clause 8.

Ms. Tokar: One thing I might say, the amendments fit together with changes that were made in clause 2. Has clause 2 been dealt with?

The Chairman: No, it has not.

Ms. Tokar: All right. In the government's recommendation package, which we drafted for Senator Comeau, one of the objectives was to no longer have the criteria prescribed by regulation but rather to have them established by the minister. Certain changes were made in clause 2, to accommodate that change.

As well, the recommendations from the ministry's office that we dealt with wanted to change the word "related site or structure" to "related building." These are things that happen partially in clause 2 but are carried over in various clauses of the bill. What you are seeing in clause 8 reflects that we now have established criteria instead of prescribed criteria.

The Chairman: Would it be best to revert to clause 2 now?

Senator Carney: Yes, because it is fundamental to the rest of the act.

The Chairman: Is it agreed that we revert to clause 2?

Senator Baker: Agreed.

Le sénateur Carney : Je n'ai plus les documents du légiste. Je n'ai pas de copie de mes propres recommandations. Je n'ai que les documents du sénateur Comeau. Je pense qu'aucun sénateur n'a reçu d'exemplaires des amendements que vous avez faits pour nous.

Le président : Donc, si je comprends bien, en raison de l'amendement à l'article 6, l'article 7 devient inutile et redondant. Est-ce exact?

Le sénateur Baker : C'est ce que j'ai dit.

Le président : Est-ce l'avis général?

Le sénateur Baker : Oui.

Le président : Nous devons donc supprimer l'article 7. La motion vise la suppression de l'article 7. Est-ce exact? Je vais donc demander si l'article 7 est adopté, et je m'attends à ce que la réponse soit « Non ». Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Passons à l'article 8. Quelqu'un veut-il prendre la parole au sujet de l'amendement?

Le sénateur Comeau : Je le répète de nouveau. J'ai simplement pris les ententes, telles que conclues entre le ministère et le sénateur Carney, et je les ai transmises au légiste.

Le président : C'est compris. J'aimerais que la légiste nous aide à clarifier l'article 8.

Mme Tokar : Je peux vous dire que l'amendement correspond aux modifications apportées à l'article 2. Avez-vous discuté de l'article 2?

Le président : Non.

Mme Tokar : Très bien. Parmi les recommandations du gouvernement, que nous avons rédigées pour le sénateur Comeau, un des objectifs consistait à ne plus avoir de critères réglementaires, mais qu'ils soient plutôt établis par le ministre. Certaines modifications ont donc été apportées à l'article 2.

De plus, les recommandations provenant du ministère que nous avons traitées visaient le remplacement de l'expression « site ou structure connexe » par « édifice connexe ». Ceci a été partiellement réalisé dans l'article 2, mais nous avons dû répéter ces modifications dans d'autres articles du projet de loi. Ce que vous voyez à l'article 8 tient compte du fait qu'on parle maintenant de critères établis et non plus de critères réglementaires.

Le président : Serait-il préférable de revenir à l'article 2 maintenant?

Le sénateur Carney : Oui, parce qu'il est essentiel pour le reste du projet de loi.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que nous revenions à l'article 2?

Le sénateur Baker : D'accord.

Senator Carney: The amendment would add the interpretation of “advisory committee.” We are adding a new definition. We are adding that:

“Advisory committee” means the advisory committee established by the Minister under section 9.1.

The reason for that addition is that the department has argued, and I agree, that we should have a separate advisory committee to advise the minister on lighthouses rather than task the national board of sites or monuments. I agreed with that suggestion: it is a good idea. We are adding the definition of advisory committee, which we agree to.

Replacing line 3 with the following:

“this Act, and includes any related site or,”

That wording is not in contention, is it?

Ms. Tokar: I need to verify that. We have talked only about clause 8(a)(i) which is advisory committee, and then I have established criteria, the criteria established by the minister. Is that the amendment we are working from?

Senator Carney: No: Page A.

The Chairman: The problem, as I understand it, is that two people asked the law clerk for advice on wording. The law clerk responded to each senator, but according to the request from the senator. Therefore we have two different sets of wording before us. That is causing some problems.

Senator Carney: Could we go on? I think we are making progress.

The Chairman: All right: I would love to make progress.

Senator Carney: I am asking Ms. Tokar because she is working from two documents. I had asked for the amendments and did not get them. On page 2 of the bill, line 3, this act “includes any related site or:” is that in contention?

Ms. Tokar: No, it is not.

Mr. Audcent: If there has been a problem I deeply regret it, but those amendments were faxed to Senator Carney’s office last night.

The Chairman: She did not see Senator Comeau’s amendments.

Mr. Audcent: No, she did not.

The Chairman: As I said before, that is our problem. We have Senator Comeau’s amendments and we have Senator Carney’s amendments. They are not the same. As a committee we are trying to go through clause by clause.

Senator Comeau: I would like the law clerk to clear this up. What I handed over to the law clerk are not the same amendments. I received those amendments the day before yesterday and I think I handed them over to the law clerk’s office yesterday. Why would they be different from Senator Carney’s? I received them from Senator Carney.

Le sénateur Carney : L’amendement ajouterait l’interprétation de « comité consultatif ». Nous ajoutons une nouvelle définition. Nous ajoutons ce qui suit :

« comité consultatif » Le comité consultatif constitué par le ministre en application de l’article 9.1. »

La raison de cet ajout est que le ministère a dit, et je suis d’accord, qu’il faudrait disposer d’un comité consultatif distinct, plutôt que de la Commission des sites et monuments historiques, pour conseiller le ministre au sujet des phares. Je suis d’accord avec cette suggestion : c’est une bonne idée. Nous ajoutons la définition de comité consultatif, sur laquelle nous nous sommes entendus.

Substitution, à la ligne 13, de ce qui suit :

« édifice connexe — désigné comme phare »

Ce libellé ne pose pas de problème, n’est-ce pas?

Mme Tokar : Je dois vérifier. Nous avons seulement discuté du sous-alinéa 8a)(i), qui concerne le comité consultatif. J’ai aussi les critères établis par le ministre. Parlons-nous de cet amendement?

Le sénateur Carney : Non, de la page A.

Le président : Le problème, tel que je le perçois, repose sur le fait que deux sénateurs ont demandé conseil au légiste. Le légiste a répondu à chaque sénateur, mais en fonction de chacune des demandes. Nous nous retrouvons donc devant deux séries de libellés différents. C’est ce qui nous cause des problèmes.

Le sénateur Carney : Pouvons-nous poursuivre? Je crois que nous progressons.

Le président : Très bien. J’aime que nous fassions des progrès.

Le sénateur Carney : Je pose la question à Mme Tokar parce qu’elle travaille à partir de deux documents. J’avais demandé les amendements et je ne les ai pas obtenus. À la page 2 du projet de loi, ligne 13, on peut lire « site ou structure connexe ». Est-ce que cela pose problème?

Mme Tokar : Non.

M. Audcent : Je suis vraiment désolé s’il y a eu un problème, mais ces amendements ont été faxés au bureau du sénateur Carney hier soir.

Le président : Elle n’a pas vu les amendements du sénateur Comeau.

M. Audcent : Non, elle ne les a pas vus.

Le président : Comme je l’ai déjà dit, notre problème vient de là. Nous avons les amendements du sénateur Comeau et ceux du sénateur Carney. Ces amendements ne sont pas identiques. Au comité, nous tentons d’étudier le projet de loi un article à la fois.

Le sénateur Comeau : J’aimerais que le légiste tire tout cela au clair. Je n’ai pas remis au légiste les mêmes amendements. J’ai reçu ces amendements avant-hier et je crois les avoir transmis au légiste hier. Pourquoi seraient-ils différents de ceux du sénateur Carney? Je les ai reçus du sénateur Carney.

Ms. Tokar: I suppose I should first ask for permission from both Senator Carney and from Senator Comeau to speak.

Senator Comeau: Sure.

The Chairman: Be open, transparent and accountable.

Ms. Tokar: Thank you. Both sets of amendments have arisen from a document of 10 recommendations. To my knowledge, a colleague of mine received a request late Monday afternoon from either Senator LeBreton's office or Senator Comeau's office to prepare amendments that reflected those 10 recommendations. We were working on numerous different scenarios with Senator Carney, but our final instructions were to prepare amendments for recommendations 1, 4, 5 and 7, as well as a change to the word "built structure." Although the genesis is still these 10 recommendations, the instructions from one office were to do all 10 of them.

Senator Comeau: That was my office.

Ms. Tokar: Your office instructed us to do all 10 as were there. I should say we received some assistance on recommendation 9. This assistance came through Michel Patrice. For Senator Carney, again using the same recommendations, we were asked only to change the bill based on four recommendations plus the concern about "built structure". There are many more amendments in Senator Comeau's package and those have branch effects all throughout. That is why the documents look different. I cannot speak to what was agreed to or not agreed to. I can only say that we received two streams.

Senator Carney: I will add to that. I have never seen the amendments. The 10 points that I received were not amendments to the proposed legislation; they were intent. I could not agree so I suggest we continue. I am taking Senator Comeau at his word that he did not intend to undermine the agreements made by the —

The Chairman: Is it agreed that we proceed with the amendments as requested by Senator Comeau? We need to deal with a text.

Senator Carney: We will deal with a text and then I can point out whether they reflect the agreement, in fact.

The Chairman: Let us deal with the text from Senator Comeau, and we will modify it as required.

Senator Carney: We are on clause 2.

The Chairman: That is right. Could the law clerk assist us by advising us on the difference these amendments make to clause 2?

Ms. Tokar: The first change, which is at line 22, adds a definition of "advisory committee," the intent of which is to replace "board" with "advisory committee."

Mme Tokar : Je suppose que je devrais d'abord demander aux sénateurs Comeau et Carney la permission de parler.

Le sénateur Comeau : Allez-y.

Le président : Soyez ouverte, transparente et responsable.

Mme Tokar : Merci. Les deux séries d'amendements proviennent d'un document contenant 10 recommandations. Autant que je sache, un de mes collègues a reçu lundi après-midi du bureau du sénateur LeBreton ou du sénateur Comeau une demande visant la préparation d'amendements tenant compte de ces 10 recommandations. Nous étions déjà à préparer divers scénarios avec le sénateur Carney, mais nos instructions finales ont été de rédiger des amendements au sujet des recommandations 1, 4, 5 et 7, et d'utiliser le terme « construction ». Même si ces 10 recommandations constituent toujours notre base de travail, les instructions reçues d'un bureau nous demandaient de travailler sur l'ensemble des recommandations.

Le sénateur Comeau : C'était mon bureau.

Mme Tokar : Votre bureau nous a ordonné de s'occuper des 10 qui étaient là. Je dois signaler que nous avons reçu de l'aide au sujet de la recommandation 9. Cette aide a été fournie par Michel Patrice. Je précise pour madame le sénateur Carney, toujours au sujet des mêmes recommandations, qu'on nous a seulement demandé de modifier le projet de loi en fonction de quatre recommandations et de la préoccupation au sujet de l'expression « structure érigée ». Les propositions du sénateur Comeau renferment bien d'autres amendements qui ont des répercussions dans tout le projet de loi. C'est la raison pour laquelle les documents semblent différents. Je ne peux parler de ce qui a été convenu et de ce qui n'a pas été convenu. Je peux uniquement dire que nous avons reçu deux séries.

Le sénateur Carney : Je vais ajouter à cela. Je n'ai jamais vu les amendements. Les 10 points que j'ai reçus n'étaient pas des amendements au projet de loi, mais plutôt des intentions. Je ne pouvais être d'accord. Par conséquent, je propose que l'on continue. Je prends le sénateur Comeau au mot lorsqu'il dit qu'il n'avait pas l'intention de miner les ententes conclues par...

Le président : Êtes-vous d'accord pour que l'on passe aux amendements, comme le demande le sénateur Comeau? Nous devons nous pencher sur un texte.

Le sénateur Carney : Nous allons nous pencher sur un texte et ensuite je pourrai dire s'il reflète effectivement l'entente.

Le président : Examinons le texte du sénateur Comeau et nous le modifierons au besoin.

Le sénateur Carney : Nous en sommes à l'article 2.

Le président : C'est exact. Le légiste pourrait-il nous aider en nous expliquant la différence qu'entraînent ces amendements à l'article 2?

Mme Tokar : Le premier changement, qui est à la ligne 22, ajoute la définition de « comité consultatif ». Cet amendement a pour but de remplacer le mot « Commission » par « comité consultatif ».

For “established criteria,” one of the recommendations was not to have prescribed criteria but rather to have the minister establish criteria. That instruction was received from Senator Comeau’s office, not from Senator Carney’s office.

The Chairman: Is that okay?

Senator Carney: Yes, I think one issue is a translation problem. In French it says “regulation.”

Ms. Tokar: The next would be a deletion of the definition of “board,” which is being replaced.

The Chairman: Yes.

Ms. Tokar: On page 2, the instructions were to replace the concept of “related site or structure” with “related building.” This instruction is from Senator Comeau, not Senator Carney.

The Chairman: Is that agreed?

Senator Carney: No, “built structure” is what the department and I agreed to.

The Chairman: The last part of clause 2, as I understand it, should read: “related site or built structure.” Is that right?

Senator Carney: Yes.

Senator Comeau: Senator Carney says that she has agreement with the minister. I am not privy to any discussions with the minister. My understanding from the department was that it had not agreed. I have not talked to the minister, mind you, but the department had not agreed to “built structures” or whatever.

Senator Carney: It was the compromise agreed to by the minister.

Senator Comeau: Apparently, I am not privy to any such agreement. Therefore, I cannot accept this —

Senator Baker: If I could make a motion that in each instance where “building” appears the words “built structure” do replace it.

The Chairman: There is a motion by Senator Baker. Is it agreed.

Senator Comeau: No.

Senator Cowan: Agreed.

Senator Comeau: I would like a recorded vote on this.

The Chairman: Senator Baker moved that where the word “building” appears in the bill, it be replaced with the words “built structure.”

Senator Hubley: I want to clarify something. In clause 6, we agreed to “built structure.” Is that correct?

En ce qui a trait au « critère établi », l’une des recommandations ne visait pas à avoir des critères fixés par règlement, mais plutôt à faire en sorte que la ministre établisse des critères. Cette directive a été reçue du bureau du sénateur Comeau, et non pas du bureau de madame le sénateur Carney.

Le président : Est-ce que ça va?

Le sénateur Carney : Oui, je pense qu’il y a un problème de traduction. En français, on parle de « règlement ».

Mme Tokar : Ensuite, on supprimerait la définition de « Commission », qui serait remplacée.

Le président : Oui.

Mme Tokar : À la page 2, les directives demandaient qu’on remplace l’expression « site ou structure connexe » par « édifice connexe ». Cette directive provenait du sénateur Comeau, et non de madame le sénateur Carney.

Le président : Êtes-vous d’accord?

Le sénateur Carney : Non. Le ministère et moi avons convenu d’adopter l’expression « structure érigée ».

Le président : Si je comprends bien, la dernière partie de l’article 2 devrait se lire comme suit : « site ou structure érigée connexe ». Est-ce bien le cas?

Le sénateur Carney : Oui.

Le sénateur Comeau : Madame le sénateur Carney dit qu’elle s’est entendue avec la ministre. Je ne suis pas au courant de discussions avec la ministre. Compte tenu de ce que les représentants du ministère m’ont dit, je croyais qu’il n’y avait pas eu d’entente. Je n’ai pas parlé à la ministre, mais le ministère n’avait pas donné son accord pour employer l’expression « structure érigée » ou toute autre expression.

Le sénateur Carney : C’était le compromis auquel la ministre a donné son accord.

Le sénateur Comeau : De toute évidence, je ne suis pas au courant d’une telle entente. Par conséquent, je ne peux accepter cette...

Le sénateur Baker : Si vous me le permettez, je propose une motion portant que le mot « édifice » soit partout remplacé par « structure érigée ».

Le président : Le sénateur Baker a présenté une motion. Êtes-vous d’accord avec celle-ci?

Le sénateur Comeau : Non.

Le sénateur Cowan : D’accord.

Le sénateur Comeau : J’aimerais qu’on tienne un vote par appel nominal.

Le président : Le sénateur Baker propose que lorsque le mot « édifice » apparaît dans le projet de loi, celui-ci soit remplacé par l’expression « structure érigée ».

Le sénateur Hubley : Je veux clarifier un point. À l’article 6, nous avons convenu d’employer l’expression « structure érigée ». Est-ce exact?

The Chairman: Yes.

Senator Baker: I move that “built structure” replace the word “building” in clause 2.

Senator Cowan: If we change “built structure” in one place, we need to be consistent; I agree with that. As I said before, the term “built structure” does not make sense to me. If you talk about a building or a structure, that makes sense. I understand. Structure is something added.

Senator Carney: It is a recognized planning term. It means something that is built but it is not a building.

Senator Comeau: It can include —

Senator Cowan: Does it include a building?

Senator Comeau: It can be a loading dock, boat launch, heli-pad, road, bridge or virtually anything on the site. Whereas, a building could be the lighthouse or the light keeper’s building. Built structure is virtually everything.

Senator Cowan: Going back to the point, I accept that. If the minister and her staff have agreed to the term “built structure,” it seems to be appropriate that we have consistency throughout. For that reason, I support that amendment.

Senator Comeau: I am not privy to any discussions between the minister and Senator Carney.

Senator Baker: Another senator attests to the fact that the minister agreed to this wording.

The Chairman: There is a motion from Senator Baker.

Ms. Tokar: May I ask for clarification? The bill currently says, “related site or structure.” The amendment had changed that to “related building.” Are we then changing it to “related built structure?”

Senator Carney: Related site or built structure is what the minister and I agreed to, to accommodate the west coast.

The Chairman: Do you see a problem?

Ms. Tokar: I seek a point of clarification.

Senator Johnson: We have already amended it once.

The Chairman: There is a motion from Senator Baker. Shall the motion carry?

Senator Baker: Agreed.

Senator Cowan: Agreed.

Senator Johnson: Agreed.

Senator Hubley: Agreed.

Senator Comeau: No.

Senator Watt: Agreed.

Le président : Oui.

Le sénateur Baker : Je propose que le mot « édifice » soit remplacé par l’expression « structure érigée », à l’article 2.

Le sénateur Cowan : Si nous employons l’expression « structure érigée » à un endroit, il faut faire preuve de cohérence. Je suis d’accord avec cette motion. Comme je l’ai dit auparavant, l’expression « structure érigée » n’a pas de sens pour moi. Si on parle d’édifice ou de structure, cela a du sens. Je comprends. La structure est quelque chose qui est ajoutée.

Le sénateur Carney : C’est une expression reconnue dans le domaine de la planification. Cela réfère à quelque chose qui est construit, mais qui n’est pas un édifice.

Le sénateur Comeau : Cela peut inclure...

Le sénateur Cowan : Est-ce que cela inclut les édifices?

Le sénateur Comeau : Ce peut être un quai de chargement, une rampe de mise à l’eau, une héliplate-forme, une route, un pont ou pratiquement tout ce qui se trouve sur le site. Par contraste, un édifice pourrait être le phare ou le local du gardien de phare. Une structure érigée peut être pratiquement n’importe quoi.

Le sénateur Cowan : Bon, j’accepte cette explication. Si la ministre et son personnel se sont entendus sur l’expression « structure érigée », il faut faire preuve d’uniformité dans tout le projet de loi. Par conséquent, j’appuie l’amendement.

Le sénateur Comeau : Je ne suis pas au courant de discussions entre la ministre et madame le sénateur Carney.

Le sénateur Baker : Un autre sénateur atteste que la ministre a accepté ce libellé.

Le président : Nous sommes saisis d’une motion présentée par le sénateur Baker.

Mme Tokar : Puis-je demander une clarification? À l’heure actuelle, le projet de loi parle de « site ou structure connexe ». L’amendement a remplacé cette expression par « structure érigée ». Allons-nous maintenant parler de « structure érigée connexe »?

Le sénateur Carney : La ministre et moi nous sommes entendues sur l’expression « site ou structure érigée connexe », pour accommoder la côte ouest.

Le président : Voyez-vous un problème?

Mme Tokar : Je veux obtenir une précision.

Le sénateur Johnson : Nous l’avons déjà modifié une fois.

Le président : Nous sommes saisis d’une motion du sénateur Baker. La motion est-elle adoptée?

Le sénateur Baker : D’accord.

Le sénateur Cowan : D’accord.

Le sénateur Johnson : D’accord.

Le sénateur Hubley : D’accord.

Le sénateur Comeau : Non.

Le sénateur Watt : D’accord.

The Chairman: It is agreed for clause 2. We need to adopt the amendment as amended. Shall the amendment as amended carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 2, as amended, carry?

Senator Cowan: What about the other sections?

Senator Carney: We agreed on that.

Senator Comeau: We agreed.

The Chairman: Shall clause 2, as amended, carry?

Senator Cowan: Agreed.

Senator Carney: Agreed.

The Chairman: We are at clause 8. Are there amendments to clause 8?

Senator Cowan: I want to go back. On the reverse of this page dealing with clause 2, there is a definition of “related building.” Has that gone by the board now?

The Chairman: It would have to be “related built structure,” I would imagine.

Senator Carney: That is absolutely key to the West Coast light stations, which do not have roads to them,

The Chairman: It becomes “built structure” all the way through.

Senator Cowan: I give up. I agree.

The Chairman: I remind all senators that this bill has to pass third reading. There will be sober second thought.

What are the amendments to clause 8? Do all senators have them?

Senator Carney: An amendment was prepared by the law clerk on the advice of the department that wants to speed up this process. It says, “by replacing line 26” in clause 8, “which the minister receives a petition.” I do not understand the difference with that because it seems to be the same as what is in the bill.

The Chairman: Would the law clerk like to comment on that? It is:

(b), by replacing line 26 with the following:

“which the Minister receives a petition; and”; and

Ms. Tokar: That change only effects the addition of the word “and.” We are eliminating paragraph (c), so it only adds the word “and.”

Senator Carney: I agree with the next one: by replacing lines 30 to 35, that eliminates Governor-in-Council.

The Chairman: Shall the amendment carry?

Le président : C’est accepté pour l’article 2. Nous devons adopter l’amendement tel que modifié. L’amendement est-il adopté tel que modifié?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté. L’article 2, tel que modifié, est-il adopté?

Le sénateur Cowan : Qu’en est-il des autres articles?

Le sénateur Carney : Nous nous sommes entendus là-dessus.

Le sénateur Comeau : Nous nous sommes dits d’accord.

Le président : L’article 2, tel que modifié, est-il adopté?

Le sénateur Cowan : D’accord.

Le sénateur Carney : D’accord.

Le président : Nous en sommes à l’article 8. Y a-t-il des amendements à l’article 8?

Le sénateur Cowan : Je veux revenir en arrière. Au verso de la page qui traite de l’article 2, on trouve la définition d’un « édifice connexe ». Cette définition est-elle maintenant supprimée?

Le président : J’imagine qu’il faudrait maintenant parler de « structure érigée connexe ».

Le sénateur Carney : C’est très important pour les stations de phare de la côte ouest, qui n’ont pas de routes d’accès.

Le président : Il faut maintenant employer l’expression « structuré érigée » dans tout le projet de loi.

Le sénateur Cowan : J’abandonne. Je donne mon accord.

Le président : Je rappelle à tous les sénateurs que ce projet de loi doit franchir l’étape de la troisième lecture. Il y aura un second examen objectif.

Quels sont les amendements à l’article 8? Les sénateurs en ont-ils tous une copie?

Le sénateur Carney : Un amendement a été rédigé par le légiste sur l’avis du ministère, qui veut accélérer ce processus. Cet amendement dit, dans la version anglaise, « par substitution, à la ligne 26 », à l’article 8, de ce qui suit : « which the minister receives a petition ». Je ne comprends pas la différence que fait cet amendement, parce que ce libellé me semble être le même que celui qu’on trouve dans le projet de loi.

Le président : Le légiste pourrait-elle fournir des précisions? L’amendement dit :

b) dans la version anglaise, par substitution, à la ligne 26, de ce qui suit :

« which the minister receives a petition; and »;

Mme Tokar : Ce changement ne vise qu’à ajouter le mot « and ». Nous éliminons l’alinéa c); par conséquent, on ne fait qu’ajouter le mot « and ».

Le sénateur Carney : Je suis d’accord avec le suivant. Le fait de remplacer les lignes 30 à 35 élimine le recours au gouverneur en conseil.

Le président : L’amendement est-il adopté?

Some Hon. Senators: Agreed.

Mr. Audcent: Honourable senators, I think Senator Carney is working from the amendments that were prepared for her; and I think you have an agreement to work on the amendments that were prepared for Senator Comeau. Senator Comeau's amendments have additional elements so I think you need to work from them.

Senator Carney: I do not have Senator Comeau's.

An Hon. Senator: What is the difference?

The Chairman: We have gone through that.

Senator Comeau: We might as well visit it again.

The Chairman: We have to get through it. The Senate is sitting and I want to conclude consideration of this bill today.

Senator Carney: We have dealt with it because it says "with any related buildings" and we have dealt with built structures.

The Chairman: Senator Carney, so we can adopt that amendment?

An Hon. Senator: Agreed

Senator Carney: I can always deal with this on third reading.

Senator Comeau: Right.

The Chairman: Shall the amendment to clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: As amended.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: What are the amendments to clause 9? They are small: "it has been desig-." "Desig" is not an English word as far as I know.

Senator Comeau: It has been, it be or something.

The Chairman: Is that agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 9, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall new clause 9.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Clause 10 carry?

Des voix : Oui.

M. Audcent : Honorables sénateurs, je pense que madame le sénateur Carney travaille à partir des amendements qui ont été rédigés pour elle, et je pense que vous avez convenu de travailler sur les amendements qui ont été rédigés pour le sénateur Comeau. Les amendements du sénateur Comeau comportent des éléments supplémentaires. Par conséquent, je crois que vous devriez procéder en vous servant de ces amendements.

Le sénateur Carney : Je n'ai pas les amendements du sénateur Comeau.

Une voix : Quelle est la différence?

Le président : Nous avons déjà fait cet exercice.

Le sénateur Comeau : Nous sommes aussi bien de le faire encore une fois.

Le président : Nous devons terminer notre travail. Le Sénat siège et je veux terminer l'étude de ce projet de loi aujourd'hui.

Le sénateur Carney : Nous avons traité de ce point, puisque le libellé dit « tout édifice connexe », et nous avons discuté des structures érigées.

Le président : Sénateur Carney, nous pouvons donc adopter cet amendement?

Une voix : D'accord.

Le sénateur Carney : Au besoin, je peux m'occuper de cette question à l'étape de la troisième lecture.

Le sénateur Comeau : En effet.

Le président : L'amendement à l'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Dans sa version modifiée.

Des voix : D'accord.

Le président : Quels sont les amendements à l'article 9? Ils sont courts : « vertu de la présente loi et y indique s'ils ont été désignés comme phares patrimoniaux. ». Pour autant que je sache, le terme « Desig » dans la version anglaise n'est pas un mot anglais.

Le sénateur Comeau : Il faudrait dire « it has been », « it be » ou quelque chose du genre.

Le président : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 9, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le nouvel article 9.1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 10 est-il adopté?

Senator Comeau: Carried.

The Chairman: Just a minute. Does the law clerk have any comments on this?

Ms. Tokar: Essentially, this version requires consultation with the advisory committee and allows it otherwise —

The Chairman: Senator Carney, are you comfortable with that?

Ms. Tokar: I might point out that the amendment changes the detailed consultation requirements that were there. The board had structured notice and things. This change is leading toward a much more generalized consultation process.

Senator Carney: Which we agreed to.

The Chairman: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 10, as amended, carry.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Clause 11; does someone want to speak to the amendment?

Senator Carney: Let me see what the amendment is.

The Chairman: Would the law clerk like to comment on the amendment?

Senator Carney: Yes, is there any difference to what we had agreed to?

Ms. Tokar: As I said, the proposals from Senator Comeau essentially will get rid of the detailed, prescribed steps in the legislation for the processes seeking an authorization to alter lighthouses. Instead, the provision will replace the prescribed process with a requirement that it be altered in accordance with criteria and procedures established by the minister.

The difference is we will get rid of all the detailed notice and consultation processes and replace them with procedures and criteria established by the minister.

Senator Carney: Does that change still allow for public consultation?

Ms. Tokar: That will depend on what the minister decides to put into the criteria.

Senator Carney: That is the problem, because I agreed that this process should be simplified. However, somewhere in there, there must be something dealing with public consultation. We have petitions, so we must have public consultation on the basis of the petitions. If we take out a clause which deals with publication — which I agree with — there must be some means when we come to public consultation; and one of these clauses deals with public consultation.

Le sénateur Comeau : Adopté.

Le président : Un instant. Le légiste a-t-il des remarques à formuler?

Mme Tokar : Cette version exige que le comité consultatif soit consulté, autrement ça va...

Le président : Sénateur Carney, est-ce que cela vous convient?

Mme Tokar : Je devrais peut-être signaler que l'amendement change les exigences de consultation précises qui étaient prévues auparavant. La Commission avait un dispositif structuré d'avis et d'étapes. Ce changement tend à créer un processus de consultation beaucoup plus général.

Le sénateur Carney : Nous avons accepté ce changement.

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 10, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous passons à l'article 11. Quelqu'un veut-il prendre la parole relativement à l'amendement?

Le sénateur Carney : Laissez-moi voir ce que dit l'amendement.

Le président : Le légiste a-t-il des choses à dire sur l'amendement?

Le sénateur Carney : Y a-t-il une différence quelconque par rapport à ce que nous avons convenu?

Mme Tokar : Comme je l'ai dit, les propositions du sénateur Comeau ont essentiellement pour effet d'éliminer les étapes détaillées qui sont prévues dans la mesure législative pour demander l'autorisation de modifier la désignation d'un phare. En vertu de l'amendement, le processus prévu sera remplacé par une exigence selon laquelle la désignation sera modifiée conformément aux critères et aux procédures établis par le ministre.

La différence est que nous nous débarrassons de toute la procédure détaillée d'avis et de consultation, et que nous la remplaçons par des procédures et des critères établis par le ministre.

Le sénateur Carney : Est-ce que ce changement permet encore une consultation publique?

Mme Tokar : Cela va dépendre de ce que le ministre décidera d'inclure dans les critères.

Le sénateur Carney : C'est ça le problème, parce que j'étais d'accord que ce processus devrait être simplifié. Toutefois, il faut que, quelque part, on parle de consultation publique. Nous avons des pétitions; par conséquent, nous devons avoir des consultations publiques liées aux pétitions. Si nous retirons un article ayant trait à la publication des recommandations — et je suis d'accord avec cette mesure — quelque chose doit être prévu en matière de consultation publique. Or, l'une de ces dispositions traite de la consultation publique.

The Chairman: A clause in this bill deals with public consultation.

Senator Carney: If we have a petition, we must have public consultation.

Ms. Tokar: That is for the designation of the lighthouse: we are now dealing with the alteration of the lighthouse.

I have a thought, and it is difficult to do these things on the fly. We have the requirement, in clause 18, for the minister to establish criteria. If I have a moment to think — if it was agreed to and desired — perhaps we could put in some sort of qualifier saying that those procedures, “including procedures for public consultation.”

Senator Carney: That would be fine.

The Chairman: Is that agreed?

Senator Baker: You already have established that under clause 18(b) — that is where the public consultations are, in clause 18(b).

Ms. Tokar: That is where the minister is required to establish criteria and procedures.

Senator Comeau: Clause 13, by the way?

Senator Baker: Public consultations are in clause 18(b); your amended clause 18(b) — criteria and procedures, alterations, national standards, conservation, heritage properties — that is in your amendment to 18(b).

Senator Comeau: And under clause 13 as well, where there is the —

Senator Carney: When we get to clause 18(b), let us do what the law clerk suggests.

The Chairman: Okay, but we need to move this amendment to clause 11. Is the amendment agreed?

Senator Comeau: Agreed.

Senator Carney: “Heritage lighthouse, or any part of it, may only be altered in accordance with the criteria and procedures established under paragraph 18(b).” Let us make sure there is a clause 18(b).

The Chairman: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Who would like to speak to the amendment to clause 12?

Senator Carney: I have not seen it yet. In many cases, the information I received from the minister’s office was intent, not legislation, so let us look at clause 12.

The Chairman: Would the law clerk like to comment on that?

Le président : Ce projet de loi renferme un article sur la consultation publique.

Le sénateur Carney : Si nous avons des pétitions, nous devons avoir des consultations publiques.

Mme Tokar : C’est pour la désignation des phares. Nous discutons maintenant de la modification de la désignation des phares.

J’ai une idée, mais il est difficile de faire ces choses à la volée. L’article 18 renferme l’exigence selon laquelle le ministre doit fixer des critères. Si j’ai un moment pour réfléchir — si c’est accepté et souhaité — peut-être que nous pourrions inclure une sorte de qualificatif relativement aux procédures, quelque chose comme « y compris les procédures liées à la consultation publique ».

Le sénateur Carney : Ce serait bien.

Le président : Êtes-vous d’accord?

Le sénateur Baker : Cela est déjà prévu à l’alinéa 18b), qui est la disposition traitant des consultations publiques.

Mme Tokar : C’est la disposition en vertu de laquelle le ministre est tenu de fixer des critères et des procédures.

Le sénateur Comeau : Qu’en est-il de l’article 13?

Le sénateur Baker : C’est à l’alinéa 18b) qu’on fait mention des consultations publiques. Votre alinéa 18b) modifié traite des critères et des procédures, des modifications et des normes nationales de conservation des biens patrimoniaux. Tout cela est dans votre amendement à l’alinéa 18b).

Le sénateur Comeau : Et aussi à l’article 13, où l’on parle...

Le sénateur Carney : Nous verrons lorsque nous en serons à l’alinéa 18b). Faisons ce que propose le légiste.

Le président : D’accord, mais nous devons proposer cet amendement à l’article 11. L’amendement est-il accepté?

Le sénateur Comeau : D’accord.

Le sénateur Carney : « La modification de tout ou partie d’un phare patrimonial ne peut se faire que conformément aux critères et procédures établis à l’alinéa 18b). » Assurons-nous qu’il y ait un alinéa 18b).

Le président : L’amendement est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 11, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Qui veut prendre la parole relativement à l’amendement visant l’article 12?

Le sénateur Carney : Je ne l’ai pas encore vu. Dans bien des cas, les renseignements que j’ai reçus du bureau de la ministre étaient des intentions et non des dispositions législatives. Par conséquent, jetons un coup d’œil à l’article 12.

Le président : Le légiste a-t-il des observations à formuler sur ce point?

Senator Carney: What are the differences?

Ms. Tokar: Essentially, the clause deals with transfers and sales. It requires a notice ahead of time. In terms of selling a lighthouse to a party other than a municipality, it requires a public meeting on the issue in the local area.

Then subclause (3) requires that if there is a transfer of the lighthouse, that some provisions be made for protecting its character by means that the minister may authorize. I believe that protection might include things like including certain clauses in any legal transfer document that would put certain obligations on the future owners of that lighthouse.

Senator Carney: I am not sure. It reads, at present:

A person may apply to the Minister for authorization to remove, alter, destroy, sell, assign, transfer or otherwise dispose of a heritage lighthouse or part of the heritage lighthouse.

Then it describes how you do that.

All of a sudden, this new provision introduces something I have not ever even discussed. It “may only be transferred into Her Majesty in right of a province.” This bill already deals with federal jurisdiction only. I do not understand why a province has been included, and why the concept of a sale to a municipality has been introduced. It has never been discussed in any of the issues that I have from the department.

The Chairman: Is it not the regular practice that the province gets first right of refusal on federal properties? Is that what we are talking about here?

Senator Carney: There is intent to consult with the province.

The Chairman: To dispose of a federal property, the first person the department asks if they want it is the province, and the second person to ask is the municipality. If they both turn it down, then the department can go to the public, right? That is the procedure.

Senator Carney: Yes.

The Chairman: For all federal properties?

Senator Carney: Yes: My point is, this provision completely replaces the application for authorization. A person may apply to the minister for authorization.

The Chairman: A person may apply only if the province has right of refusal and the municipality has right of refusal. That is policy.

Senator Carney: It does not give any specific statement that it must go to the public. It replaces a general application that a person may apply to the minister, which could be a local group: that is why I am so insistent. This could be the

Le sénateur Carney : Quelles sont les différences?

Mme Tokar : L'article traite essentiellement des transferts et des ventes. Il exige qu'un préavis soit donné. Lorsqu'un phare est vendu à une partie autre qu'une municipalité, l'article exige la tenue d'une réunion publique à cet égard, dans la région où se situe le phare.

Par ailleurs, en vertu du paragraphe (3), si un phare fait l'objet d'un transfert, l'acte de transfert doit prévoir le mécanisme de protection du caractère patrimonial que le ministre peut autoriser. Je pense que cette protection peut englober des mesures comme l'inclusion de certaines dispositions dans un document de transfert juridique, pour imposer certaines obligations aux futurs propriétaires du phare.

Le sénateur Carney : J'ai un doute. À l'heure actuelle, l'article se lit comme suit :

Toute personne peut demander au ministre l'autorisation d'enlever, de modifier, de démolir ou d'aliéner — notamment par vente ou cession — tout ou partie d'un phare patrimonial.

L'article décrit ensuite la façon de faire cela.

Tout à coup, cette nouvelle disposition introduit quelque chose dont je n'ai même jamais discuté. « Le transfert à Sa Majesté du chef d'une province ... ne peut se faire que si... ». Le projet de loi traite uniquement de la compétence fédérale. Je ne comprends pas pourquoi on a inclus les provinces, ni pourquoi on a inclus la notion de vente à une municipalité. Ces aspects n'ont jamais été abordés dans les discussions que j'ai eues avec le ministère.

Le président : N'est-ce pas pratique courante que d'offrir un droit de premier refus aux provinces, relativement aux immeubles fédéraux? Est-ce de cela que nous discutons?

Le sénateur Carney : Il y a une intention de consulter la province.

Le président : Lorsqu'il veut aliéner un immeuble fédéral, la première partie à laquelle le ministère s'adresse est la province, et la deuxième est la municipalité. Si aucune de ces deux parties n'est intéressée, le ministère peut s'adresser au public, n'est-ce pas? C'est la façon de faire.

Le sénateur Carney : Oui.

Le président : Pour tous les immeubles fédéraux?

Le sénateur Carney : Oui. Ce que je veux dire, c'est que cette disposition remplace complètement la demande d'autorisation. Une personne peut s'adresser au ministre pour obtenir une autorisation.

Le président : Une personne peut présenter une demande uniquement si la province a le droit de premier refus, et ensuite la municipalité. C'est la politique établie.

Le sénateur Carney : Il n'y a pas de mention précise portant que le ministère doit se tourner vers le public. L'amendement remplace une disposition générale selon laquelle une personne, qui pourrait être un groupe local, peut présenter une demande au

West Vancouver Historical Society, and nothing in this new amendment permits that.

The Chairman: As I read this amendment:

12.(1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be transferred to Her Majesty in right of a province or sold if a notice is published at least 90 days —

Senator Carney: I do not disagree with that. I am saying there is nothing in this clause which then permits —

The Chairman: That is in other parts of the bill, is it not?

Senator Carney: No: To apply for a community group.

The Chairman: Can the law clerk comment on that?

Senator Carney: You have replaced a person with a province or municipality. I want a person in there.

Ms. Tokar: Generally, the government recommendations were to get rid of clauses 11, 12, 13 and 14 — all the specific application procedures for specific authorizations every time someone wants to alter or transfer a lighthouse. On the recommendations dealing with transfers and sales, we received a draft from the department, I believe. I hope I have the right thing on this particular topic. I assume from that, and based on my review of what the recommendations said, their draft reflected their recommendations. I am not saying that is what you saw or whether you agreed with those.

You are correct. All that is left here is a notice provision for an intent to sell.

Senator Carney: Under clause 15(2) it says:

Before making a recommendation under subsection (1), the Board

(a) must give all interested persons a reasonable opportunity to make representations concerning the application; and

(b) may sponsor a public meeting. . . .

I suggest that when we reach clause 15 we keep that and then adopt this. As long as it is clear that there has to be some clause that permits the transfer to the public. Think West Vancouver Historical Society.

The Chairman: Are we ready to adopt the amendment to clause 12?

Senator Carney: Yes.

Senator Baker: Mr. Chairman, is the 90 days referenced in any other future clause that we are about to deal with? Do you recall?

Senator Carney: Yes, it is.

ministre. C'est pour cela que j'insiste. Ce pourrait être la West Vancouver Historical Society, et rien dans le nouvel amendement ne permet cela.

Le président : L'amendement se lit comme suit :

12.(1) Le transfert à Sa Majesté du chef d'une province ou la vente de tout ou partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que si un préavis d'au moins quatre-vingt-dix jours a été publié...

Le sénateur Carney : Je ne suis pas en désaccord avec cela. Je dis qu'il n'y a rien dans cette disposition qui permette alors...

Le président : Cela se trouve dans d'autres parties du projet de loi, n'est-ce pas?

Le sénateur Carney : Non. Il s'agit d'aliénation au bénéfice de groupes communautaires.

Le président : Le légiste peut-il nous en dire davantage à ce sujet?

Le sénateur Carney : Vous avez remplacé le mot personne par province ou municipalité. Je veux que cette disposition prévoie la possibilité que ce soit une personne.

Mme Tokar : D'une façon générale, les recommandations du gouvernement voulaient qu'on élimine les dispositions 11, 12, 13 et 14. Elles précisent toutes les procédures à suivre pour demander une autorisation particulière pour modifier ou aliéner un phare. Concernant les recommandations traitant des aliénations et des ventes, je crois que nous avons reçu une proposition à l'état d'ébauche du ministère. J'espère avoir le bon texte sur cette question. Je présume, si je me fonde sur mon examen des recommandations, que l'ébauche correspondait à ces recommandations. Je ne dis pas que c'est aussi ce que vous avez vu, ni que vous avez donné votre accord.

Vous avez raison. Tout ce qui reste, c'est une disposition concernant les avis en prévision d'une vente.

Le sénateur Carney : Le paragraphe 15(2) indique :

Avant de faire une recommandation aux termes du paragraphe (1), la Commission :

a) doit donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations sur la demande d'autorisation;

b) peut organiser une assemblée publique...

Je propose que nous conservions cette disposition et que nous l'adoptions quand nous y arriverons. Pourvu que ce soit clair qu'une disposition quelconque permet le transfert à la population. Pensons à la West Vancouver Historical Society.

Le président : Sommes-nous maintenant prêts à adopter l'amendement à l'article 12?

Le sénateur Carney : Oui.

Le sénateur Baker : Monsieur le président, les 90 jours sont-ils mentionnés dans une autre disposition que nous aurons à traiter? Vous rappelez-vous?

Le sénateur Carney : Oui, c'est le cas.

Ms. Tokar: Dealing with the sale?

Senator Baker: Yes: Is the 90 days referenced in any future clause?

Ms. Tokar: It is not, to my recollection.

The Chairman: Are we ready to adopt the amendment to clause 12? Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 12 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Who would like to speak to clause 13? Senator Carney, have you had a chance to look at that? It looks to me like it is much the same.

Senator Carney: Yes, I think it is simpler. It says:

(1) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be demolished if there is no reasonable alternative and if a notice is published at least 90 days before the demolition. . . .

It does not apply in respect of the demolition of a heritage lighthouse. That is correct. This provision assumes that a public association can buy a lighthouse.

The Chairman: Are we ready to adopt the amendment to clause 13?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the amendment to clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. In clause 14, the amendment deletes lines 15 to 32, by renumbering — I assume this amendment is because of the changes we made to clause 2; is that right?

Senator Carney: Yes. Just look what you are doing. I need advice from the law clerk on this. Clause 14 would delete lines 15 to 32; the whole clause would be deleted. This clause deals with the issue that

(1) If no notice of objection to the application for authorization is served. . . the minister may
by order, authorize the removal, alteration, destruction, sale, assignment, transfer. . . of the heritage lighthouse. . . on such terms. . . .

In the way we have amended this bill, we may wish to keep the right of the minister to demolish a building should it be necessary. Could I have some comment on that?

The Chairman: My understanding is, because of changes we made earlier, clause 14 is now not necessary. Is that right?

Mme Tokar : Concernant la vente?

Le sénateur Baker : Oui, les 90 jours sont-ils mentionnés dans une autre disposition plus loin dans le projet de loi?

Mme Tokar : Si je me souviens bien, la réponse est non.

Le président : Sommes-nous prêts à adopter l'amendement à l'article 12? L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 12 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Qui aimerait prendre la parole sur l'article 13? Sénateur Carney, avez-vous eu une chance d'examiner cette disposition? Elle me semble assez semblable.

Le sénateur Carney : Oui, je pense qu'elle est plus simple. Voici ce qu'elle dit :

La démolition de tout ou partie d'un phare patrimonial ne peut se faire que s'il n'existe aucune alternative raisonnable et si un préavis d'au moins quatre-vingt-dix jours a été publié [...]

« Le paragraphe (1) ne vise pas la démolition d'un phare patrimonial... » C'est très bien. Cette disposition part du principe qu'une association publique peut acheter un phare.

Le président : Sommes-nous prêts à adopter l'amendement à l'article 13?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'amendement de l'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. À l'article 14, l'amendement supprime les lignes 14 à 32 et demande la renumérotation. Je présume que cet amendement est proposé en raison des changements apportés à l'article 2. Ai-je raison?

Le sénateur Carney : Oui, mais il faut être prudent. J'ai besoin de l'avis du légiste à cet égard. La disposition n° 14 supprimerait les lignes 14 à 32. L'article serait supprimé au complet. Voici ce qu'il dit :

Si aucun avis d'opposition à la demande d'autorisation n'a été signifié [...] le ministre peut

prendre un arrêté autorisant l'enlèvement, la modification, la démolition ou l'aliénation — notamment par vente ou cession — [...] d'un phare patrimonial selon les modalités...

Étant donné les modifications que nous avons apportées à ce projet de loi, nous pourrions souhaiter conserver au ministre le droit de démolir un bâtiment au besoin. Est-ce qu'on pourrait commenter cette mesure?

Le président : D'après ce que je comprends, étant donné les changements que nous avons faits auparavant, l'article 14 n'est plus nécessaire. Est-ce exact?

Senator Carney: Nowhere in the bill does it say the minister has the right to dispose of a building. It says the department can, for emergencies.

Ms. Tokar: Essentially, these procedures in clauses 11 to 16 were detailed procedures on disposition, transfers and alterations. Those have been replaced by: Alterations are now based on criteria by the minister and procedures established by the minister.

Transfers are dealt with, with a 90-day notice period. Demolitions can be done if there is no alternative, with a 90-day notice. All this has been replaced by, as I say, alterations, criteria by minister, demolitions —

The Chairman: So we do not need clause 14, is what you are saying.

Ms. Tokar: If you accept the idea of streamlining this bill and simplifying it, these are gone.

Senator Carney: I am trying to find out where the minister is given the authority to do that.

Ms. Tokar: To demolish?

Senator Comeau: The minister has that under existing legislation.

Senator Carney: I want to know if it is in this bill, because this is what we are working on.

Ms. Tokar: The clause 13 amendment —

Senator Comeau: I take it back.

Ms. Tokar: The clause 13 amendment said that the heritage lighthouse “may only be demolished if there is no reasonable alternative.”

Senator Carney: I take it we are on clause 14. You feel that this is redundant: that the right of the minister to destroy a building, under conditions, is still kept so we can remove this?

Ms. Tokar: That is correct. They can destroy a building if there is no alternative.

The Chairman: Honourable senators, we must then delete clause 14. Shall clause 14 carry, and I expect the answer no.

Senator Comeau: Yes, right.

The Chairman: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: No.

The Chairman: Not carried. Thank you.

Who wants to speak to the amendment on clause 15? This is the same thing, as I understand it. Because of amendments we have made elsewhere, clause 15 is now redundant.

Senator Carney: The clause calls for a public meeting.

Le sénateur Carney : Il n'est précisé nulle part dans le projet de loi que le ministre a le droit d'aliéner un édifice. Le ministère peut le faire en cas d'urgence.

Mme Tokar : Essentiellement, les procédures établies aux articles 11 à 16 expliquaient en détail le moyen d'aliéner ou de modifier un phare. Ces dispositions ont été remplacées par des critères de modification et des procédures qui seront établis par le ministre.

Un avis préalable de 90 jours est prévu pour l'aliénation. La démolition est possible s'il n'y a pas d'autre solution, moyennant un avis préalable de 90 jours. Comme je le disais, tout cela a été remplacé par, pour les modifications, des critères établis par le ministre, pour les démolitions...

Le président : Donc, ce que vous dites, c'est que nous n'avons pas besoin de l'article 14.

Mme Tokar : Si vous acceptez l'idée de simplifier le projet de loi et de l'abrèger, ces dispositions disparaissent.

Le sénateur Carney : J'essaie de trouver où l'on donne ce pouvoir au ministre.

Mme Tokar : Le pouvoir de démolir?

Le sénateur Comeau : Le ministre a déjà ce pouvoir en vertu de la loi actuelle.

Le sénateur Carney : Je veux savoir si c'est dans ce projet de loi, parce que c'est sur cette mesure que nous travaillons.

Mme Tokar : L'amendement à l'article 13...

Le sénateur Comeau : Je le retire.

Mme Tokar : L'amendement à l'article 13 prévoit que la démolition d'un phare patrimonial « ne peut se faire que s'il n'existe aucune alternative raisonnable ».

Le sénateur Carney : Je présume que nous discutons de l'article 14. Vous croyez qu'il est redondant — que le droit, pour le ministre, de détruire un édifice à certaines conditions est préservé, et que nous pouvons donc supprimer cet article?

Mme Tokar : C'est exact. Ils peuvent détruire un bâtiment s'il n'existe aucune alternative.

Le président : Honorables sénateurs, nous devons donc supprimer l'article 14. L'article 14 est-il adopté? Je m'attends à ce que la réponse soit non.

Le sénateur Comeau : Oui, d'accord.

Le président : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : Non.

Le président : Il n'est pas adopté. Merci.

Qui veut prendre la parole sur l'amendement apporté à l'article 15? C'est la même chose, si je comprends bien. En raison des modifications apportées ailleurs, l'article 15 est maintenant redondant.

Le sénateur Carney : Cet article prévoit la tenue d'une assemblée publique.

The Chairman: That is covered in clause 18, is it not?

Senator Carney: We can make sure that clause 18 covers it. Let us agree and we will do that.

The Chairman: It is the same procedure. I call for clause 15, and tell me no. Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: No.

The Chairman: Not carried. Thank you.

Who would like to speak to clause 16?

Senator Carney: Have we adopted the amendment?

The Chairman: No, because we deleted clause 15.

Senator Carney: Now we are on clause 16.

The Chairman: As I understand it, this amendment is the same sort of thing: deleting the clause and renumbering subsequent clauses and any cross-references accordingly.

Senator Carney: I want to understand that you have done exactly what most of us as politicians loathe. You replaced a procedure with ministerial authority. You have taken a detailed piece of legislation and you have made it a framework authority, which most politicians do not like because it means that the minister can do whatever the minister wants. I want you to be clear on that.

Senator Johnson: The minister does everything here.

Senator Carney: I think that was not the intention. We can maybe adjust that another time, or we can deal with it in clause 18.

The Chairman: Then I am in your hands. Shall clause 16 carry?

Hon. Senators: No.

The Chairman: Not carried. We are on to clause 17. The amendment replaces lines 25 to 27 with the following: "maintain it in accordance with the criteria established under paragraph 18(c)." Clause 18(c) reads: "prescribing the form and manner of filing applications for authorization."

Who would like to speak to that?

Senator Baker: Clause 18(c) is being changed.

Senator Carney: I have agreed to that. They want to ensure that this provision is in keeping with national and international standards for conservation of heritage properties. There is an agreement between the department and me on that.

The Chairman: The amendment to clause 17 can carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 17 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Cette possibilité est prévue à l'article 18, n'est-ce pas?

Le sénateur Carney : Nous pouvons nous assurer que l'article 18 prévoira cette possibilité. Entendons-nous là-dessus et nous ferons cela.

Le président : La procédure est la même. Je demande si l'article 15 est adopté, et vous me répondez non. L'article 15 est-il adopté?

Des voix : Non.

Le président : Il n'est pas adopté. Merci.

Qui aimerait prendre la parole sur l'article 16?

Le sénateur Carney : Avons-nous adopté l'amendement?

Le président : Non, parce que nous avons supprimé l'article 15.

Le sénateur Carney : Nous étudions maintenant l'article 16.

Le président : D'après ce que je comprends, cet amendement est du même ordre : il supprime l'article et prévoit la renumérotation des articles suivants et le changement des renvois qui en découlent.

Le sénateur Carney : Je veux bien comprendre. Vous avez fait exactement ce que la plupart des politiciens abhorrent. Vous avez remplacé une procédure par un pouvoir ministériel. Vous avez retiré une disposition détaillée d'un projet de loi pour prévoir un pouvoir à la place, ce que la plupart des politiciens veulent éviter parce que cela signifie que le ministre peut faire tout ce qu'il veut. Je veux que vous le compreniez bien.

Le sénateur Johnson : C'est le ministre qui fait tout dans ce cas.

Le sénateur Carney : Je pense que ce n'était pas l'intention. Nous pouvons peut-être rajuster cela une autre fois, ou régler le problème à l'article 18.

Le président : Je suis à votre disposition. L'article 16 est-il adopté?

Des voix : Non.

Le président : Il n'est pas adopté. Nous étudions l'article 17. L'amendement substitue le texte suivant aux lignes 24 et 25 : « doit le conserver conformément aux critères établis en application de l'alinéa 18c ». Actuellement, l'alinéa 18c) est ainsi libellé : « prévoir les modalités de dépôt des demandes d'autorisation ».

Qui aimerait prendre la parole sur cet article?

Le sénateur Baker : L'alinéa 18c) est modifié.

Le sénateur Carney : J'ai donné mon accord là-dessus. L'intention est d'assurer que cette disposition est conforme aux normes nationales et internationales de conservation des biens patrimoniaux. Le ministère et moi avons conclu un accord là-dessus.

Le président : L'amendement à l'article 17 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 17 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Would the law clerk like to speak to the amendment to clause 18?

Senator Baker: Describe “criteria.”

Ms. Tokar: Because we no longer have regulations, we are now looking at prescribed criteria by the minister for designation, alterations and maintenance. First, the minister must establish criteria to be taken into account.

I assume you want that sub-amendment, (ii) “lighthouse and whether any related built structure. . . .”

The Chairman: To be consistent, we need “built structure” throughout.

Ms. Tokar: The minister’s criteria for alterations are in clause 18(b) of the amendment: that the minister establishes criteria and procedures for alterations in keeping with standards.

If I understood correctly, in relation to alterations, you wanted to ensure that a provision was made for public consultation.

Senator Carney: Yes, everything is at the minister’s discretion. There is no requirement for public consultation. Let us take what we have here. First, let us deal with clause 18. “The minister must. . . .” We agree on that. “The Governor-in-Council may. . . .” “The minister must establish criteria to be taken. . . .” We have agreed on that. The minister must decide whether there is any related structure. Somewhere in there we need the paragraph that says there must be a public hearing.

The Chairman: Clause 18(b) in the bill reads: “respecting the publication of notices of public meetings.”

Senator Carney: Do you think that is sufficient?

The Chairman: I do not know, but that is the first reference I see to public meetings. I do not see any other reference to public meetings in clause 18 except for that one.

Senator Carney: Let us go back to clause 15.

The Chairman: It has been deleted.

Senator Carney: I know, but let us go back to the wording of clause 15(2). It says:

Before making a recommendation. . . .

(a) must give all interested persons a reasonable opportunity to make representations concerning the application; and

(b) may sponsor a public meeting on the matter. . . .”

Why not move that clause that “the minister must. . . .”?

The Chairman: What you want to do is add clause 15(2)(a) and clause 15(2)(b) in the bill to clause 18, as I understand it?

Le président : Le légiste aimerait-il prendre la parole sur l’amendement à l’article 18?

Le sénateur Baker : Pourriez-vous expliquer le sens du mot critères?

Mme Tokar : Comme nous n’avons plus de règlement, nous envisageons maintenant de faire en sorte que les conditions de désignation, de modification et d’entretien dépendent de critères établis par le ministre. Le ministre doit d’abord établir les critères dont il faudra tenir compte.

Je présume que vous voulez que ce sous-amendement, ii), « toute construction connexe [...] »

Le président : Pour que ce soit uniforme, nous devrions utiliser le terme « toute construction connexe » dans tout le texte.

Mme Tokar : Les critères du ministre concernant les modifications sont prévus à l’alinéa 18b) de l’amendement. Le ministre doit établir des critères répondant aux normes.

Si j’ai bien compris, vous voulez vous assurer que, dans le cas des modifications, une disposition prévoit des consultations publiques.

Le sénateur Carney : Oui, tout est à la discrétion du ministre. Il n’y a pas d’exigence de consultation publique. Voyons ce que nous avons ici. Premièrement, penchons-nous sur l’article 18. « Le ministre doit [...] » : nous sommes d’accord là-dessus. « Le gouverneur en conseil peut [...] » « Le ministre doit établir les critères dont il faut tenir compte [...] » Nous nous sommes entendus là-dessus. Le ministre doit décider s’il y a des édifices connexes. Il faut insérer quelque part dans cet article le paragraphe disant qu’il faut tenir des consultations publiques.

Le président : On lit à l’alinéa 18b) du projet de loi : « régir la publication des avis d’assemblées publiques ».

Le sénateur Carney : Pensez-vous que c’est suffisant?

Le président : Je ne sais pas, mais c’est la seule place où l’on mentionne la tenue d’assemblées publiques. On ne dit rien d’autre à ce sujet à l’article 18.

Le sénateur Carney : Revenons à l’article 15.

Le président : Il a été supprimé.

Le sénateur Carney : Je sais, mais revenons au libellé du paragraphe 15(2). On y lisait :

Avant de faire une recommandation...

a) doit donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations sur la demande d’autorisation;

b) peut organiser une assemblée publique sur le sujet...

Pourquoi ne pas reprendre cette disposition avec les mots « le ministre doit »?

Le président : Ce que vous voulez faire, c’est ajouter les alinéas 15(2)a) et 15(2)b) à l’article 18, si je comprends bien?

Senator Carney: Yes, that the minister “must give all. . .” However, it does not need to include “one member of the Board who presides over the meeting” because that is now redundant.

The Chairman: The issue here is public consultation. This seems to have been an important issue in the bill from the beginning, that there should be public consultation. The only reference to public consultation in clause 18 is clause 18(b) of the bill, which reads: “respecting the publication of notices of public meetings,” but there is nothing specific in there to say that there must be public meetings. It was in clause 15(2)(a) and 15(2)(b) of the bill.

Senator Baker: It was in the section that I referenced earlier when I asked about the 90-day period, which had to do with public meetings and public consultation prior to the sale or disposal of any of the properties. That is why I asked, ages ago, about the 90 days, because that had to do with the calling of the public meetings. That goes right back to clause 12, which was the amendment proposed, which we did not accept at that point.

Let me read a suggested wording for you that appeared in a proposed amendment to clause 12:

(2) A heritage lighthouse, or any part of it, may only be sold if a public meeting is held on the matter in the area in which the lighthouse is situated, unless the sale is to a municipality.

The Clause 12(3) amendment says:

(3) Any transaction effecting a transfer to Her Majesty in right of a province or a sale shall provide for the protection of the heritage character of the heritage lighthouse by any means that the Minister may authorize.

The section before that talks about publication of notices at least 90 days before the transfer or sale in one or more newspapers.

What Senator Carney prefers is this wording, which is in clause 15 of the present bill, before it was amended. Clause 15(2)(a) of the bill reads:

(a) must give all interested persons a reasonable opportunity to make representations concerning the application; and
(b) may sponsor a public meeting on the matter. . . .

I move that this section recognized as being page 5 of the bill prior to amendment, identified as clause 15(2)(a) and clause 15(2)(b) be added to clause 18 as an amendment.

The Chairman: There is a motion from Senator Baker to include that as an amendment to clause 18. Is everyone clear?

Senator Comeau: I have a question to the law clerk. Why would you suggest deleting this important part, which is the concept of public consultation? Why would it be deleted or be suggested to be deleted if it did not reflect the nature of the agreement Senator Carney had with the department.

Le sénateur Carney : Oui, y inscrire que le ministre « doit donner à tous [...] » Il n'est pas nécessaire d'y inscrire « à laquelle doit assister au moins un membre de la Commission », parce que c'est maintenant redondant.

Le président : Il est en fait question des consultations publiques. Cela semble avoir été un élément important du projet de loi dès le début, le fait qu'il devrait y avoir des consultations publiques. La seule référence aux consultations publiques dans l'article 18 se trouve à l'alinéa b), avec les mots « régir la publication des avis d'assemblées publiques ». Il n'y a toutefois rien qui précise qu'il doit y avoir des assemblées publiques. Cela se trouvait aux alinéas 15(2)a) et 15(2)b) du projet de loi.

Le sénateur Baker : C'était aussi dans l'article dont j'ai parlé plus tôt, quand j'ai posé une question au sujet de la période de 90 jours. Cette période avait trait aux assemblées publiques et aux consultations publiques devant se tenir avant la vente ou l'aliénation de tout bien. C'est pourquoi j'ai posé cette question, il y a déjà longtemps, au sujet de la période de 90 jours, parce qu'elle avait trait à la convocation d'assemblées publiques. Cela nous ramène à l'amendement proposé à l'article 12, que nous n'avons pas adopté.

Permettez-moi de lire le libellé qui était proposé dans l'amendement à l'article 12 :

Sauf le cas d'une municipalité, la vente de tout ou partie du phare patrimonial ne peut se faire que si une réunion publique a été tenue à cet égard dans la région où se situe le phare.

L'amendement au paragraphe 12(3) disait ceci :

(3) L'acte de transfert ou de vente doit prévoir le mécanisme de protection du caractère patrimonial du phare patrimonial que le ministre peut autoriser.

L'alinéa précédent traite de la publication d'un préavis au moins 90 jours avant l'aliénation ou la vente, dans au moins un journal.

Le libellé que le sénateur Carney préfère est celui de l'article 15 du présent projet de loi, avant qu'il soit modifié. L'alinéa 15(2)a) du projet de loi est libellé ainsi :

a) doit donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations sur la demande d'autorisation;
b) peut organiser une assemblée publique sur le sujet...

Je propose que cette disposition se trouvant à la page 5 du projet de loi avant amendements, c'est-à-dire les alinéas 15(2)a) et 15(2)b), soit ajoutée à l'article 18.

Le président : Le sénateur Baker propose, comme amendement, d'insérer ces alinéas à l'article 18. Est-ce clair pour tout le monde?

Le sénateur Comeau : J'ai une question pour le légiste. Pourquoi suggérez-vous de supprimer cette partie importante, l'idée d'une consultation publique? Pourquoi faudrait-il supprimer cela, ou pourquoi suggérer que ce soit supprimé, si cela ne correspond pas à la nature de l'entente conclue entre le sénateur Carney et le ministère?

I do not know if I am explaining myself clearly. I am referring back to the nature of the discussions between Senator Carney and the department.

Ms. Tokar: I can only clarify that we were not privy to the agreement between the two senators. That is not to say that we did not hear someone say there are talks going on, but in terms of instructions that we received, we did not receive any instructions to reflect the content of the agreement or to reflect an agreement. We received two separate sets of instructions. One was to implement 10 recommendations from the government; one was to implement four. We prepared those two packages.

The Chairman: There is a motion on the floor from Senator Baker to add to clause 18 the wording that appears in clause 15(2)(a) and clause 15(2)(b) of the bill. Is everybody clear on that?

Senator Carney: Subclauses (a) and (b) have been changed to “shall” — “shall sponsor a public meeting.”

The Chairman: Subclause 2(a) reads: “must give all interested persons;” is that right?

Senator Carney: He said “shall.”

Senator Baker: “Shall sponsor a public meeting on the matter.”

The Chairman: Then the motion from Senator Baker is the wording of clause 15(2)(a) and 15(2)(b) with the change in subclause 15(2)(b) from “may” to “shall” added to clause 18. Is everyone clear?

Mr. Audcent: I would like some specifications because we will probably be asked to implement this.

Clause 18 is a regulation-making power. In clause 15, you have eliminated the first two lines of subsection (2); you are only looking at paragraphs (a) and (b), so “must give all interested persons a reasonable opportunity” and “must sponsor a public meeting.”

The Chairman: Okay. Are you saying we should include the whole of the two lines?

Mr. Audcent: The problem with the two lines is that the recommendation depends, for example, on a board existing, which does not exist any more.

Senator Carney: You change “Board” to “advisory committee.”

Mr. Audcent: In clause 18, we are into regulation-making powers, so if you move clauses (a) and (b) into 18, you would have giving notice and sponsoring a public meeting in respect to the making of regulations but not in respect to anything to do with lighthouses. I do not know what your intention is, but if you put subclauses 15(2)(a) and 15(2)(b) into clause 18, you are putting in that you need to have these meetings in respect to making regulations.

Je ne sais pas si je m'explique bien. Je parle de la nature des discussions entre le sénateur Carney et le ministère.

Mme Tokar : Tout ce que je peux dire, c'est que nous ne sommes pas au courant de l'entente entre les deux sénateurs. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas entendu dire qu'il y avait des pourparlers en cours, mais pour ce qui est des instructions que nous avons reçues, rien ne disait de tenir compte de l'entente ou de veiller à ce que le projet de loi corresponde à une entente. Nous avons eu deux séries d'instructions, soit d'obtenir l'application de dix recommandations du gouvernement ou d'obtenir l'application de quatre recommandations. Nous nous sommes préparés en fonction de ces deux scénarios.

Le président : Nous sommes saisis d'une motion du sénateur Baker visant à ajouter à l'article 18 le libellé des alinéas 15(2)a) et 15(2)b) du projet de loi. Est-ce clair pour tout le monde?

Le sénateur Carney : Les alinéas a) et b) ont été modifiés. On a employé le mot « doit » — « doit organiser une assemblée publique ».

Le président : L'alinéa 2a) est libellé « doit donner à tous les intéressés ». Est-ce exact?

Le sénateur Carney : Le sénateur a dit « doit ».

Le sénateur Baker : En effet, « doit organiser une assemblée publique sur le sujet ».

Le président : Dans ce cas, la motion du sénateur Baker correspond à l'ajout, à l'article 18, du libellé des alinéas 15(2)a) et 15(2)b), sauf que le mot « peut » a été remplacé par le mot « doit ». Est-ce clair pour tout le monde?

M. Audcent : Je voudrais des précisions, parce qu'on nous demandera probablement d'inscrire cet amendement dans la loi.

L'article 18 donne le pouvoir de réglementation. À l'article 15, vous avez éliminé les deux premières lignes du paragraphe (2). L'amendement correspond aux alinéas a) et b) seulement, soit les mots « doit donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations » et « doit organiser une assemblée publique ».

Le président : D'accord. Voulez-vous dire que nous devrions inclure les deux premières lignes également?

M. Audcent : Le problème que posent ces deux lignes, c'est que la recommandation dépend, par exemple, de l'existence d'une commission, et que la création de celle-ci a été éliminée du projet de loi.

Le sénateur Carney : Il suffit de remplacer le mot « Commission » par l'expression « comité consultatif ».

M. Audcent : L'article 18 traite de pouvoirs de réglementation. Donc, si l'on ajoute les alinéas a) et b) à l'article 18, on se trouve à exiger qu'on donne un préavis concernant une assemblée publique sur la réglementation, mais pas sur quoi que ce soit ayant trait précisément aux phares. Je ne sais pas quelle est votre intention, mais le fait d'ajouter les alinéas 15(2)a) et 15(2)b) à l'article 18 fait en sorte que de telles assemblées seront nécessaires concernant la prise de règlements.

Senator Carney: The regulatory process allows for public meetings. I am an expert on that. I teach it at university. There is nothing wrong with moving them into regulations.

Mr. Audcent: What we would then say is, for example, the minister in establishing regulations *(a)* must give all interested persons a reasonable opportunity; *(b)* shall sponsor a public meeting. Is that the intent?

Senator Carney: I do not think you even need to say that. It says the minister may make regulations — you have taken out “prescribing” — establishing criteria to be taken into account, whether it should be related.

Part of that could be, in establishing the criteria, the criteria should give all interested persons reasonable opportunity.

Mr. Audcent: Which criteria, in the case of sales, transfers —

Senator Carney: Yes.

Mr. Audcent: Everything of lighthouses must —

Senator Carney: — allow for the public consultation process. That can be done in regulations.

The Chairman: Senator Carney, are you comfortable with Senator Baker’s motion?

Senator Carney: Yes, “The Minister may make regulations,” which are criteria. The criteria will be regulations. I do not like it; it gives the minister too much power; “may make regulations *(a)* establishing criteria to be taken into account in considering whether a lighthouse. . .” and the criteria “*(b)* must give all interested persons a reasonable opportunity to make representations. . .”

The Chairman: So you are happy with Senator Baker’s motion.

Senator Carney: Yes: When we get to clause 18, we need to change the wording.

Ms. Tokar: I might point out that the amendment to clause 18 does away with regulations. The amendment to clause 18 replaces clause 18 by saying the minister must establish the criteria. It does not include a regulatory process. It does not specify how it is done, but it is not done by regulation in the amendment.

My concern is that, before, alterations, destructions and transfers were all dealt with through an authorization process, which did require these hearings and meetings.

Senator Carney: It should be reinforced in this bill to ensure we have not missed it elsewhere in all the deletions. I do not see what the problem is. We are saying the minister may make regulations, and criteria is part of the process. Do you want take out regulations and say the minister may establish criteria?

Ms. Tokar: That is what the amendment reads right now. It reads:

Le sénateur Carney : Le processus réglementaire permet la tenue d’assemblées publiques. Je suis spécialiste de la question. J’ai enseigné le sujet à l’université. Il n’y a rien de mal à ce qu’elles soient exigées dans le cadre de la réglementation.

M. Audcent : On dirait alors, par exemple, que le ministre qui établit un règlement *a)* « doit donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations » et *b)* « doit organiser une assemblée publique ». Est-ce là ce que désire le sénateur?

Le sénateur Carney : Je ne crois pas que ce soit même nécessaire de préciser cela. L’énoncé dit que le ministre peut, par règlement, établir des critères — vous avez supprimé le mot « fixé » — ont il faut tenir compte pour déterminer si un phare doit être désigné.

Il y aurait moyen de préciser que ces critères doivent donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations.

M. Audcent : Quels critères, dans les cas de ventes, aliénations...

Le sénateur Carney : Oui.

M. Audcent : Tout ce qui a trait aux phares doit...

Le sénateur Carney : ...prévoir la tenue d’un processus de consultation publique. Cela peut se faire par règlement.

Le président : Sénateur Carney, êtes-vous à l’aise avec la motion du sénateur Baker?

Le sénateur Carney : Oui, « le ministre peut, par règlement, établir des critères ». Les critères seront des règlements. Je n’aime pas cela, parce que le ministre a trop de pouvoir ainsi; « [...] peut, par règlement : *a)* fixer les critères dont il faut tenir compte pour déterminer si un phare [...] », le critère *b)* étant « doit donner à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations ».

Le président : Donc la motion du sénateur Baker vous convient.

Le sénateur Carney : Oui. Quand nous arriverons à l’article 18, nous devons modifier le libellé.

Mme Tokar : Je précise que l’amendement proposé à l’article 18 élimine la notion de règlement. L’amendement proposé à l’article 18 dit simplement que le ministre doit établir les critères. Cela ne prévoit pas de processus réglementaire. La façon dont ce doit être fait n’est pas précisée, mais selon l’amendement, ce ne sera pas par règlement.

Ce qui me préoccupe, c’est que, dans la mesure originale, les modifications, démolitions ou aliénations se faisaient toutes moyennant une procédure d’autorisation, ce qui exigeait de telles audiences et assemblées.

Le sénateur Carney : Il faudrait renforcer cette notion dans le projet de loi pour nous assurer que cela ne nous a pas échappé ailleurs, avec toutes les suppressions. Je ne vois pas le problème. Nous disons que le ministre peut prendre des règlements, et les critères font partie du processus. Voulez-vous supprimer l’idée de règlement et dire que le ministre peut établir des critères?

Mme Tokar : C’est exactement le libellé de l’amendement. En voici le texte :

The Minister must

(a) establish criteria. . .

Senator Carney: All we really need to do is add Senator Baker's motion as subclauses (d) and (e).

"The Minister must

(a) establish criteria to be taken into", and

. . .by replacing lines 33 to 46 with the following",

relating to lighthouses, et cetera,

(b) establish criteria and procedures respecting the alteration. . .

(c) establish criteria for the maintenance of heritage lighthouses. . .

and have public meetings. Add the two as subclauses (d) and (e). That says that the criteria must include those two things.

Senator Baker: You could simply say, establish criteria as the law clerk suggests. Establish criteria relating to what? Relating to what our amendment is; in other words, the public meetings and so on.

The Chairman: You are saying clause 18 would read, "The Minister must establish criteria."

Senator Baker: Yes, and then continue on with the statement concerning the public meetings.

Senator Carney: As the Chairman said, add subclauses (d) and (e).

Senator Baker: To bring it within the meaning of establishing criteria and none of it imposing a regulation on the minister.

Senator Carney: It is easier on the minister.

The Chairman: I need some firm wording for clause 18. As I understand it, clause 18 says now, "The Governor in Council may make regulations. . . ." That will be changed to "The Minister must establish criteria," right?

Senator Baker: Yes.

The Chairman: Where do we go from there?

Senator Baker: We add a new subclause (d).

The Chairman: The clause would then read, senators, as follows: "The Minister must establish criteria," and then we have two —

Senator Baker: Then you have (b), establish criteria, and (c) establish criteria, (d) is establish criteria giving all interested persons reasonable opportunity to make representations concerning the application and shall sponsor and, concerning the sponsorship of public meetings on the matter.

The Chairman: I wish we could have that in writing.

Senator Baker: Do you want me to repeat it?

The Chairman: We do not have it before us.

Le ministre doit :

établir les critères [...]

Le sénateur Carney : Il suffit d'ajouter la motion du sénateur Baker en tant qu'alinéas d) et e).

« Le ministre doit :

établir les critères dont il faut tenir compte », et

... par substitution, aux lignes 30 à 42, de ce qui suit :

... pour ce qui a trait aux phares, et cetera,

b) établir, pour la modification des phares patrimoniaux, des critères et des procédures...

c) établir, pour l'entretien des phares patrimoniaux, des critères...

... et tenir des assemblées publiques. Ajoutons les deux phrases en tant qu'alinéas d) et e). Cela précise que les critères doivent comporter ces deux éléments.

Le sénateur Baker : On pourrait simplement parler d'établir des critères, comme le propose le juriste. Mais établir des critères concernant quoi? Concernant l'objet de notre amendement, autrement dit les assemblées publiques et le reste.

Le président : Vous dites que l'article 18 devrait être libellé « Le ministre doit établir des critères ».

Le sénateur Baker : Oui, puis faire suivre de l'énoncé concernant les assemblées publiques.

Le sénateur Carney : Comme le président l'a dit, ajoutons-les comme alinéas d) et e).

Le sénateur Baker : Pour que ce soit au nombre des critères et qu'on n'impose pas au ministre l'obligation de régler.

Le sénateur Carney : C'est plus facile pour le ministre.

Le président : J'ai besoin d'un libellé précis pour l'article 18. D'après ce que je comprends, l'article 18 se lit maintenant « Le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les critères [...] » Ce sera changé pour « Le ministre doit établir des critères ». Est-ce bien cela?

Le sénateur Baker : Oui.

Le président : Ensuite?

Le sénateur Baker : Nous ajoutons un nouvel alinéa d).

Le président : Sénateurs, l'article serait donc maintenant libellé comme suit : « Le ministre doit établir des critères » suivi de deux...

Le sénateur Baker : Suivi de b) établir des critères, et c) établir des critères et enfin d) établir des critères donnant à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations concernant la demande d'autorisation et organiser une assemblée publique sur la question.

Le président : J'aimerais qu'on l'ait par écrit.

Le sénateur Baker : Voulez-vous que je répète le texte?

Le président : Nous ne l'avons pas devant nous.

Senator Carney: We are accepting the wording entirely of the amendment, and adding to it.

The Chairman: Are senators clear on what we are being asked to do?

Senator Cowan: If you are clear, we are clear.

The Chairman: Is everybody clear?

Senator Comeau: Everybody is clear.

The Chairman: Everybody is clear.

Shall the amendment as amended by Senator Baker carry?

Senator Comeau: No.

Some Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Do you want a standing vote?

Senator Comeau: Yes, vote on it.

Senator Cowan: Agreed.

Senator Johnson: Please repeat it.

The Chairman: Senator Baker, go ahead.

Senator Baker: It will add, in conformity with subclauses (a) and (b), which start with the words “establish criteria,” and this would be a new section: “establish criteria giving all interested persons a reasonable opportunity to make representations concerning the application and the sponsorship of a public meeting on the matter.”

Senator Johnson: That is clause 18, yes, public agreement.

Mr. Audcent: Senator, you have picked up language in clause 15(2)(a) concerning the application and used the word “application,” but there are no more applications.

Senator Carney: There are petitions.

Mr. Audcent: But there are no applications.

Senator Carney: Application and petition is the same thing.

Ms. Tokar: The petitions are in relation to the designation of lighthouses. We are now in a portion dealing with the alteration.

Senator Carney: How do people apply to make the alteration?

Ms. Tokar: They do it in accordance with the criteria and procedures established by the minister.

Senator Baker: If you go back to the amended clause 18(a), it says “establish criteria and procedures respecting the alteration of heritage lighthouses. . . in keeping with national and international standards. . . .”

You then come to clause 18(d), and it says, “and establish criteria giving all interested persons a reasonable opportunity to make representations” concerning the matter and sponsoring

Le sénateur Carney : Nous acceptons l’amendement intégralement, et nous y ajoutons une partie.

Le président : La motion dont nous sommes saisis est-elle claire pour les sénateurs?

Le sénateur Cowan : Si c’est clair pour vous, alors ça va pour tout le monde.

Le président : Est-ce clair pour tous?

Le sénateur Comeau : C’est clair pour tous.

Le président : C’est clair pour tous.

L’amendement modifié du sénateur Baker est-il adopté?

Le sénateur Comeau : Non.

Des voix : Adopté.

Le président : Voulez-vous un vote par appel nominal?

Le sénateur Comeau : Oui, tenons un vote là-dessus.

Le sénateur Cowan : D’accord.

Le sénateur Johnson : J’aimerais qu’on répète l’amendement.

Le président : Sénateur Baker, allez-y.

Le sénateur Baker : Le sous amendement ajoute, à la suite des alinéas a) et b), qui commencent par les mots « établir des critères », ce nouvel alinéa : « établir des critères donnant à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations sur la demande d’autorisation et l’organisation d’une assemblée publique sur la question ».

Le sénateur Johnson : C’est à l’article 18, oui, les assemblées publiques.

M. Audcent : Sénateur, vous avez repris le libellé de l’alinéa 15(2)a) concernant la demande d’autorisation, mais il n’y a plus de demandes d’autorisation.

Le sénateur Carney : Il y a des pétitions.

M. Audcent : Mais pas de demandes d’autorisation.

Le sénateur Carney : C’est la même chose.

Mme Tokar : Les demandes ont trait à la désignation des phares. La disposition dont nous sommes saisis a trait aux modifications.

Le sénateur Carney : Comment font les gens pour obtenir l’autorisation de faire des modifications?

Mme Tokar : Ils le font conformément aux critères et procédures établies par le ministre.

Le sénateur Baker : Si l’on revient à l’alinéa 18a) modifié, on constate qu’il dit « établir, pour la modification des phares patrimoniaux, des critères et des procédures répondant aux normes nationales et internationales [...] »

On arrive alors au alinéa 18d), qui dit, « établir des critères donnant à tous les intéressés la possibilité de présenter leurs observations » sur la question et mentionne l’organisation d’une

a public meeting concerning the matter, or any such wording that the clerk or the law clerk may suggest to accomplish same.

The Chairman: I was in the process of calling a vote. I have a vote from Senator Cowan.

Senator Johnson: Agreed.

Senator Baker: Agreed.

Senator Watt: Agreed.

Senator Hubley: Agreed.

The Chairman: The amendment carries.

Shall clause 18 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall clause 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Now, shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall the bill carry, as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Shall I report the bill as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Thank you.

Senator Hubley: Thank you, Mr. Chairman, for your patience.

The committee adjourned.

assemblée publique sur la question, ou le libellé que le greffier ou le légiste peuvent suggérer pour que la disposition ait cette signification.

Le président : J'étais sur le point de demander le vote. Le sénateur Cowan a demandé le vote.

Le sénateur Johnson : D'accord.

Le sénateur Baker : D'accord.

Le sénateur Watt : D'accord.

Le sénateur Hubley : D'accord.

Le président : L'amendement est adopté.

L'article 18 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 19 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Maintenant, l'article 1, qui donne le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Puis-je faire rapport du projet de loi modifié?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Merci.

Le sénateur Hubley : Merci de votre patience, monsieur le président.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, December 5, 2006

Fisheries Council of Canada:

Patrick McGuinness, President.

Ecology Action Centre:

Mark Butler, Managing Director and Coordinator, Marine Issues.

Thursday, December 7, 2006

The Honourable Senator Pat Carney, P.C., sponsor of the bill.

Parks Canada:

Larry Ostola, Director General, National Historic Sites;

Patricia Kell, Director, Policy and Government Relations, National
Historic Sites;

Doug Tapley, Manager, Cabinet Affairs.

Fisheries and Oceans Canada:

Cal Hegge, Assistant Deputy Minister, Human Resources and
Corporate Services;

David Burden, Director, Real Property, Divestiture.

TÉMOINS

Le mardi 5 décembre 2006

Conseil canadien des pêches :

Patrick McGuinness, président.

Ecology Action Centre :

Mark Butler, administrateur délégué et coordonnateur, Comité
des questions maritimes.

Le jeudi 7 décembre 2006

L'honorable sénateur Pat Carney, C.P., marraine du projet de loi.

Parcs Canada :

Larry Ostola, directeur général, Lieux historiques nationaux;

Patricia Kell, directrice, Politiques et relations gouvernementales,
Lieux historiques nationaux;

Doug Tapley, gestionnaire, Affaires du Cabinet.

Pêches et Océans Canada :

Cal Hegge, sous-ministre adjoint, Ressources humaines et services
intégrés;

David Burden, directeur, Biens immobiliers, Dessaisissement.